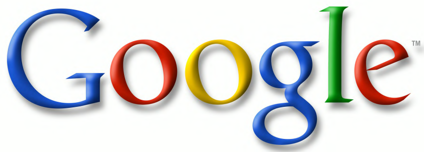
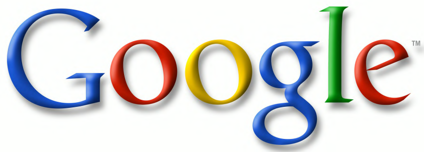
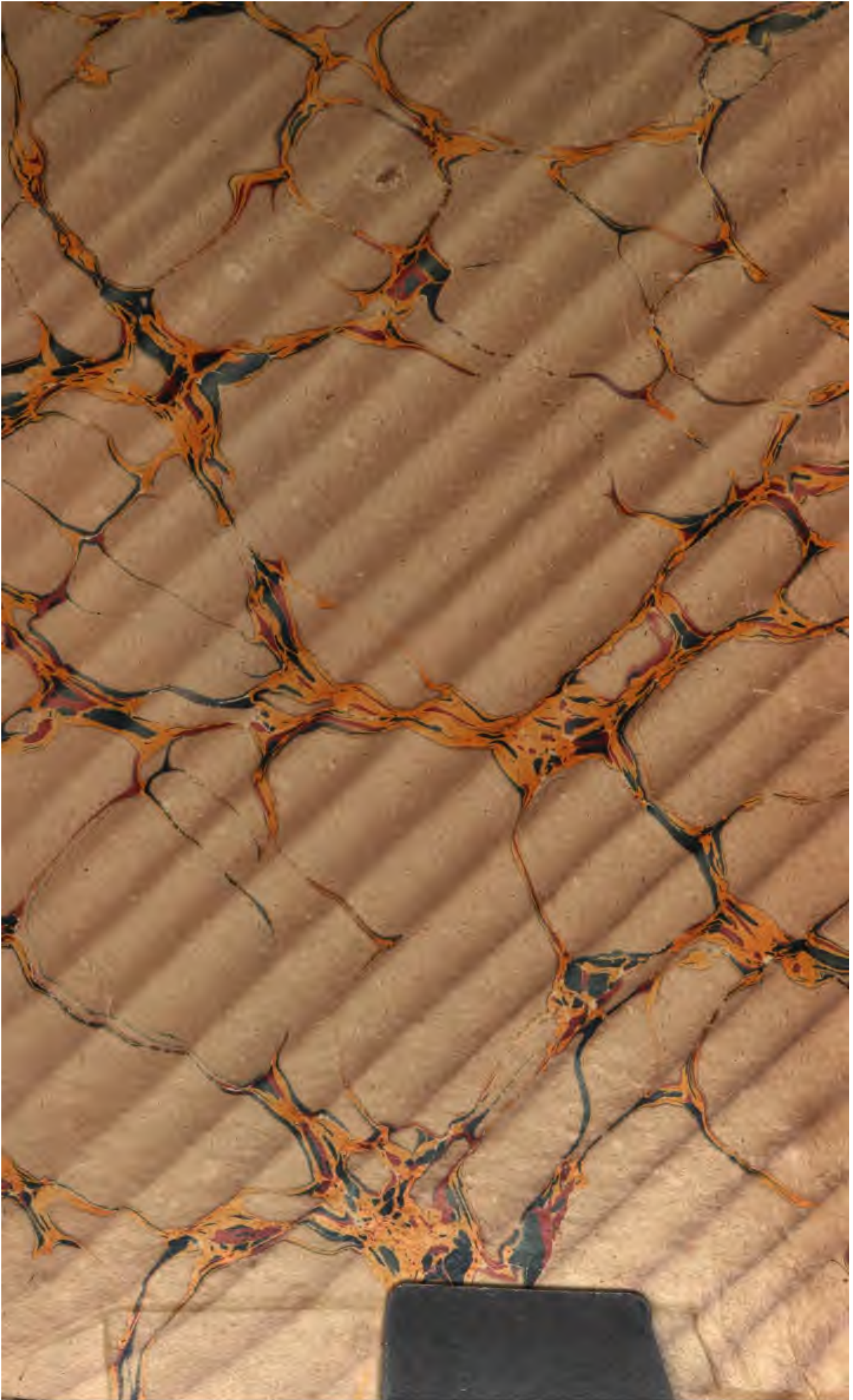
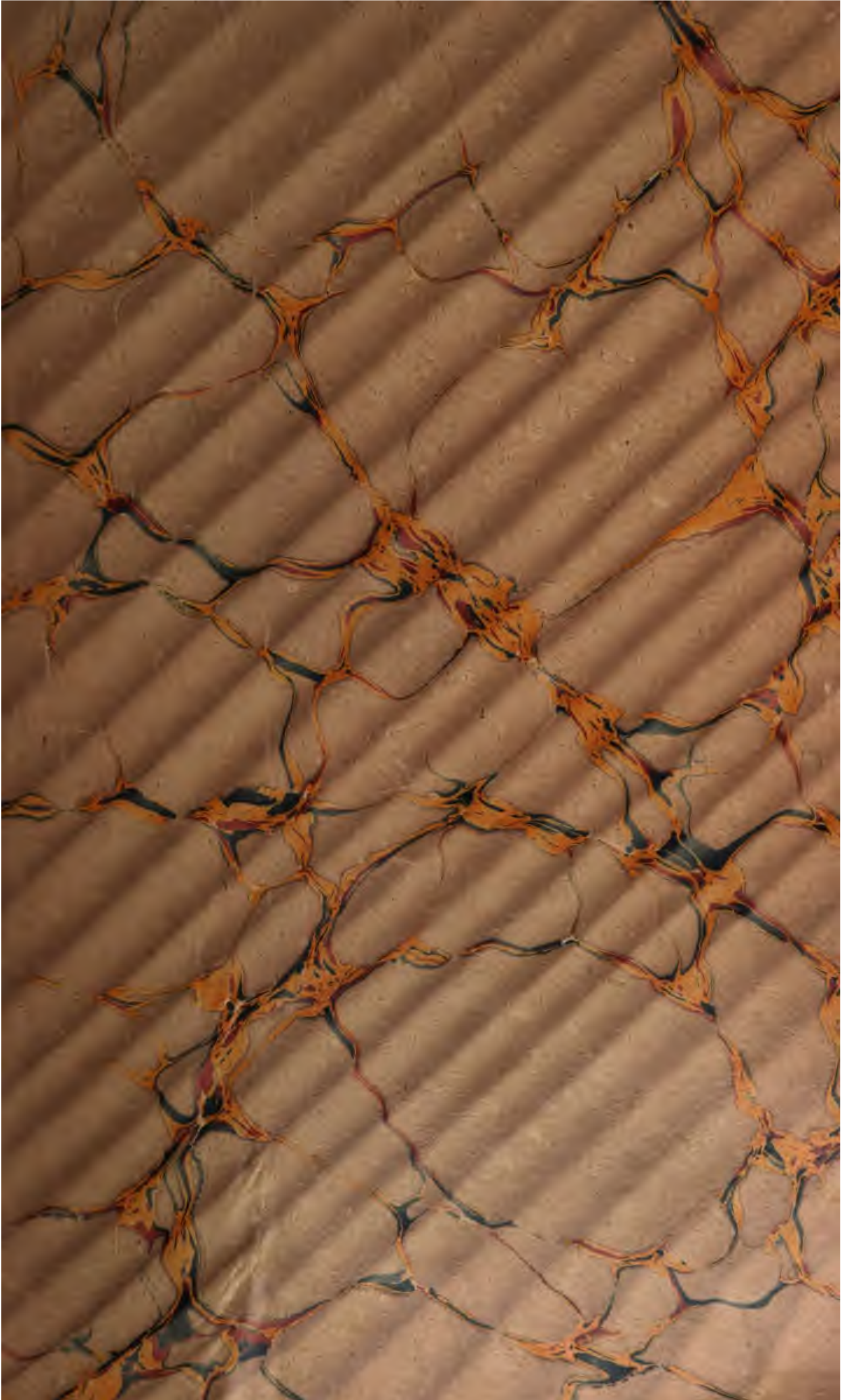










EXTRAIT DES *MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS*

(7e série, t. IV, 1899; V, 1900; VI, 1901)

ÉTUDES SUR LE THÉATRE FRANÇAIS AU XIVe SIÈCLE

LE JOUR DU JUGEMENT

MYSTÈRE FRANÇAIS SUR LE GRAND SCHISME

publié pour la première fois

D'APRÈS LE MANUSCRIT 579 DE LA BIBLIOTHÈQUE DE BESANÇON
ET LES MYSTÈRES SAINTE-GENEVIÈVE

PAR

EMILE ROY

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE DIJON

PARIS

LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR

67, RUE RICHELIEU, 67

—

1902

104380

TABLE DES MATIÈRES

Palaye, in-12, t. II, p. 237) : « J'ay ouy dire à Madame ma mère que Madame de Namur disoit à la duchesse Isabel (de Portugal) que les roines de France souloient gésir tout en blanc, mais que la mère (Isabelle de Bavière) du roi (Charles VII)... print à gésir en verd, et depuis toutes l'ont fait. »

P. 112, lig. 6, lire : v. 2398; — *lig. 11* : v. 1875.

P. 113, lig. 23, lire : v. 1491.

P. 114, lig. 10, lire : v. 1417.

P. 115, lig. 13, lire : v. 1561; — *lig. 16 :* miniat. 64 (et non 62).

P. 118, lig. 18, lire : le crieur, miniat. 26 (et non 80).

P. 122, note 1, fin. Ce livre a paru en 1901, sous le titre : *L'Apocalypse en français au XIIIe siècle* (S. des anciens textes français).

P. 148, note 1. La date du 23 mars a été confirmée par M. Noël Valois *(La France et le grand Schisme d'Occident,* t. III, p. 128, n. 6). Tout ce chapitre était déjà imprimé avant qu'on ait pu lire ce tome III, auquel il eût suffi de renvoyer.

P. 158, lig. 18. Après 2363, supprimer : *vité* pour *vilté :* orthographe indifférente.

P. 161, lig. 5. Sur la rime *ians*, *iens* (*Jupians*, *crestiens*, 1663; *joians*, *soiens*, 403; *voyans*, *voiens*, 851), qui a paru un trait dialectal notable, voir le *B. de la S. des anciens textes français* (1880, p. 38), qui relève cette désinence *iens* dans le Soissonnois.

P. 165, lig. 15. Supprimer : *mort*, *s'amort*, 689 (indic. 3e p. de *s'amordre*), mais noter pour la syntaxe que l'auteur emploie également le subjonctif dans les constructions de ce genre. Ex. : v. 683-684 (qui *desobeisse*).

P. 172, lig. 6. Sur cet emploi « curieux » de l'*h* pour marquer la diérèse *(mehu,* 249), cf. *Le Livre et Mistère de Saint Adrien,* édit. Emile Picot, p. XXV.

P. 176, lig. 10. Ajouter une représentation du jugement dernier à Mantes en juillet 1456, qui m'a été signalée par M. H. Stein.

Texte du Jour du Jugement.

P. 221, v. 397. Au lieu de *partans,* lire *par tans.*

P. 229, v. 862-863. Après *mesel* et *puoit*, ajouter une *virgule* et lire : *mesel, pouacre qui touz puoit, il.....*

P. 245, v. 1815. Au lieu de *voz saint fil,* lire *vo*, etc.

P. 256, v. 1850. Au lieu de *amerent,* lire *amérent.*

P. 250, v. 2077. Au lieu de *enbisme,* lire *en bisme.*



Quatre chevalier

Nous somes tent preux ⁊ hardie
Alons le pape veez le la



ARRESTATION DU PAPE ET DES CARDINAUX PAR LES CHEVALIERS DE L'ANTECHRIST

(48e Miniature, folio 20 recto, vers 1243)

UN MYSTÈRE FRANÇAIS DU XIVe SIÈCLE

LE JOUR DU JUGEMENT

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE BESANÇON

Objet de cette étude. — Le manuscrit. — Les sources et la composition. — La mise en scène. — La date de la représentation. — La langue. — Bibliographie des pièces sur l'Antechrist et le Jugement dernier. — Conclusion.

L'histoire littéraire de la France présente une lacune souvent constatée. « Entre le théâtre des XIIe et XIIIe siècles et celui du XVe, il y a des différences radicales qui n'ont pas encore permis de rattacher historiquement l'un à l'autre (1). » C'est à cette question, nettement posée en 1877 et répétée en 1895 par M. Gaston Paris, que l'on se propose de répondre par des textes négligés jusqu'ici. Le premier de ces textes, qu est publié aujourd'hui, appartient au théâtre du Nord ; il sera suivi à bref délai de deux études sur des mystères méridionaux et de la version inédite d'un miracle de Notre-Dame par personnages.

(1) *Romania*, 1877, p. 464. — *La Poésie du Moyen Age, leçons et lectures*, deuxième série. Paris, Hachette, 1895, p. 235. « L'histoire du drame religieux au moyen âge offre une singulière lacune, et, comme on a dit en parlant de certains fleuves, une perte qui nous la dérobe pendant près de deux siècles, etc. »

Les *Mystères* proprement dits, j'entends les drames bibliques ou évangéliques, ont dû suivre leur développement régulier à côté des *Miracles* des saints et de Notre-Dame; mais quand se sont-ils rapprochés d'eux, et comment à la paraphrase des textes sacrés ont-ils ajouté la naïve représentation de la vie réelle et l'amusante diversité des tableaux de mœurs populaires? Comment des drames tels que l'*Adam*, ou la *Résurrection* anglo-normande, de mérite très inégal, mais tous deux d'une simplicité hiératique, sont-ils devenus les amples mystères d'Eustache Mercadé et d'Arnoul Greban, ou simplement les Mystères du manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève publiés par Jubinal, qui sont déjà surchargés de diableries, et de scènes comiques ou réalistes?

Ces divers points sont restés difficiles à éclaircir, faute de documents. Si l'on consulte la liste fort pauvre des représentations pour le XIV[e] siècle et le commencement du XV[e], telle qu'elle a été établie en 1880 (1), et complétée depuis, soit dans le *Bulletin du Comité des Travaux historiques*, soit dans diverses histoires de théâtres locaux ou provinciaux, et si l'on essaie encore d'y ajouter une dizaine de titres et de dates nouvelles, comme j'espère le faire prochainement, cette liste ne nous apprendra pas grand'chose sur les pièces elles-mêmes. Si, d'autre part, on cherche à remplir ce vide par le raisonnement en étudiant le drame chrétien dans d'autres pays où les textes correspondants ont été mieux conservés, en raisonnant sur la *Passion*, gasconne ou catalane, du manuscrit Didot, daté de 1345 (2), ou sur les mystères rouergats de date incertaine (3), ou sur les Passions allemandes du Rhin dans

---

(1) Dans les *Mystères* de M. Petit de Julleville, tome II, p. 2 et sq. Cet ouvrage classique sera désigné simplement par son titre.

(2) M. Sepet, *La Passion du Sauveur*, etc., journal l'*Union*, 28 mars 1880. — Stengel, *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, XVII, 210-211.

(3) *Mystères provençaux du quinzième siècle*, publiés..., etc., par A.

leur rapport avec l'ancien théâtre français (1), ces conjectures, si savantes qu'elles soient, ne sauraient être, comme leurs auteurs eux-mêmes le reconnaissent souvent, autre chose que des conjectures. Les textes de mystères français semblent se réduire exactement à trois : 1° un fragment de 80 vers, publié en 1895 par M. Bédier dans la *Romania*, 1895, p. 86-94, et attribué par M. Gaston Paris. p. 87, aux dernières années du XIIIe siècle ; 2° un fragment d'un mystère en vers français du XIVe siècle, copié sur la couverture d'un registre conservé aux archives de la préfecture d'Angers, et signalé, en 1862, par M. Barbier de Montault, dans la *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, tome II, p. 2 (2) ; 3° « un feuillet d'un mystère de la Passion (?) », signalé, en 1896, par M. Paul Meyer, dans le manuscrit 934 des nouvelles acquisitions françaises de la Bibliothèque nationale (3).

C'est peu, si l'on admet qu'il n'y a guère de ville ni peut-être de village qui n'ait eu jadis ses représentations dramatiques. Mais jusqu'à quel point savons-nous ce que contiennent les bibliothèques publiques, celles-là même qui ont été explorées le plus souvent et avec le plus de soin ? Et sous quelles réserves peut-on admettre, au sujet des mystères de la période même qui nous occupe, cette assertion imprimée tout récemment « que les manuscrits de ces mystères, si nombreux qu'on les suppose, se soient tous perdus, c'est encore ce que notre fragment nous fait comprendre : c'étaient des poèmes d'occasion, rimés sans nulle prétention littéraire ; la fête passée, nul ne s'en souciait plus (4). »

La librairie du Louvre, dont les inventaires ont été plu-

JEANROY et H. TEULIÉ. Toulouse, Privat, 1893, in-8°. — Item, A. JEANROY, *Observations sur le Théâtre méridional du quinzième siècle. (Romania*, 1894, p. 525 à 560.)

(1) *Les Passions allemandes du Rhin dans leur rapport avec l'ancien théâtre français*, par M. WILMOTTE. Paris, Bouillon, 1898, in-8°.

(2) *Les Mystères*, I, 180.

(3) *Bull. de la Société des anciens Textes français*, 1896, n° 2, p. 75.

(4) BEDIER, *Fragments d'un ancien mystère. Romania*, 1895, p. 94.

sieurs fois imprimés, a possédé, au moins depuis 1373 à 1424, une « Passion Nostre Seigneur, rimée par personnages (1) », laquelle paraît avoir été complètement oubliée par les historiens du théâtre français. D'autre part, la bibliothèque de la ville de Besançon possède encore un mystère d'environ 3,000 vers, du XIVe siècle, complet, sauf quelques lacunes faciles à suppléer, et qui a été soigneusement recopié et enluminé dans un volume de bibliothèque. Ce manuscrit n'était pas à trouver ou à retrouver : il ne s'est jamais perdu. Dès 1739, D. Bernard de Montfaucon l'avait signalé en ces termes, dans sa *Bibliotheca Bibliothecarum manuscriptorum nova*, t. II, p. 1,191 : « Paraphrase de la Prose des Trépassés, item ; Le Testament de Maître Jean de Meun ; le tout en vers, in-folio. » Cette indication était quelque peu inexacte, mais elle fut corrigée, dès l'an XI de la République et peut-être antérieurement (2), par le bibliothécaire de l'Ecole centrale du Doubs, Louis Coste, qui reconnut, dans ce texte, une « œuvre de notre ancien théâtre », inscrivit, sur les deux premiers feuillets de garde, une courte analyse et une note rectificative et l'intitula : « Drame sur la venue de l'Antechrist et le jugement dernier, ouvrage en vers, avec peintures, vélin in-4°. — Le Testament de Jean de Meun, en vers, in-4°. » Ce titre fut imprimé tel quel, en toutes lettres, dans les *Catalogi librorum manuscriptorum, etc.*, et publiés par Hænel, à Leipsick, en 1830, et, naturellement, il se trouve reproduit dans le *Dictionnaire des Manuscrits* de la Nouvelle encyclopédie Migne, Paris, 1853, t. I, col. 199. En 1889. M. Ulysse Robert

---

(1) L. Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits, etc.*, t. III, 167, n° 1154.

(2) Voir, p. IX, l'introduction placée par M. L. Delisle en tête du *Catal. des Manuscrits de la Bib. de la ville de Besançon*, rédigé par Auguste Castan. *(Cat. gén. des départements*, t. XXXII.) — Une copie de l'inventaire général de la bibliothèque de Besançon dressé par Coste, copie datée du 30 nivôse an XIII, fut transmise au ministre de l'intérieur et se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale, n° 5,292 du fonds français (n. acq.). C'est à cette copie que G. Hœnel a emprunté la liste des manuscrits de Besançon insérée dans son *Rec. de Cat.*, col. 68 à 83.

reproduisit quelques miniatures et deux courts fragments du mystère dans un mémoire qui se trouve inséré dans le tome XLIX de la Société nationale des antiquaires de France et qui a été tiré à part (1). Déjà Frédéric Godefroy avait fait recopier le texte en entier et l'avait découpé en exemples pour son Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes, etc., Paris, 1880 (t. II, p. 307, col. 3, verbo *Cornet*; t. III, p. 169, col. 1, *Engignart*, etc.). D'autre part, la lettre du bibliothécaire Coste avait, depuis longtemps, attiré l'attention de ses savants successeurs Weiss et Castan, et des bibliophiles comtois Guillaume et Durand de Lançon, qui, tous deux, s'intéressaient à l'ancien théâtre français, comme en témoignent leurs publications ou réimpressions (2). Bibliothécaires et bibliophiles, tous, successivement, projetèrent de publier le manuscrit et en commencèrent des dessins et des copies (3). C'est le projet de tous ces érudits comtois que j'essaie de reprendre de mon mieux dans les *Mémoires* mêmes de notre Société qui est leur œuvre. Si le manuscrit, qui a été si souvent signalé et qui a traversé tant de mains, ne peut passer pour inconnu, il reste à en publier le texte intégralement, à déterminer pour la première fois sa date,

(1) *Des Signes d'Infamie au Moyen Age, etc.*, extrait des *Mém. de la Soc. nat. des Antiq. de France*, t. XLIX. Paris, 1889, in-8°.

(2) Il suffira de citer (Cat. des livres imprimés de la Bibl. de la ville de Besançon, 1846, B. L., n° 3524) la réimpression faite aux frais de M. Durand de Lançon de la *Moralité nouvelle de Mundus, Caro et Demonia, etc.*, Paris, Didot, 1827.

(3) Lettre de M. Durand de Lançon à M. Guillaume : « Lure, 27 oct. 1838. Je tarde bien, Monsieur, à en venir au *Mystère de l'Antechrist*. Oui, j'ai encore la copie que vous aviez eu la bonté de me donner et que j'avais le dessein de faire achever. Pour mettre la main dessus, c'est ce qui me serait difficile, mes livres se trouvant en grande partie les uns sur les autres, grâce à un arrangement domestique qui me dérangera pour six mois. Prenez donc patience. Avant ce délai, et bien avant j'espère, je retrouverai votre *Mystère* et je vous le rendrai. C'est une fort bonne idée de faire imprimer ce monument. » Note conservée par A. Castan et dont je dois communication à l'extrême obligeance de M. le bibliothécaire Poëte.

son origine et ses sources, et à marquer sa place dans l'histoire du théâtre français.

Et d'abord la date, sur laquelle a porté mon principal effort, puisqu'elle fait le principal mérite de cet ouvrage, et que, si on réussit à l'établir, ce mystère français sera le plus ancien qui soit exactement daté de l'an, du jour et presque de l'heure de la représentation. Il existe un drame allemand du XII[e] siècle, le *Ludus Paschalis de Anti-Christo* (1), qui célèbre la gloire du saint empire romain et le triomphe de l'Eglise universelle. Les érudits allemands ont retrouvé, dans ce drame religieux, l'écho des querelles de l'empereur Frédéric Barberousse avec le roi de France Louis VII et le pape Alexandre III, et ils sont parvenus, après une longue suite de recherches et d'éditions successives, à placer la pièce très vraisemblablement aux environs de l'année 1160. On peut même aller plus loin, comme nous le verrons, et essayer de prouver, par un texte nouveau, que ce « drame pascal » a dû être représenté avant Pâques. Des indices analogues, tirés de l'histoire générale et du symbolisme liturgique, nous permettront peut-être de dater le mystère français de Besançon, s'il contient, comme nous le croyons, dans le cadre du jugement dernier, l'histoire allégorique d'un épisode du grand schisme. Que les allusions historiques y soient obscures et très longues à déchiffrer, il importe peu, puisque leur obscurité même est voulue et d'autant plus intéressante à débrouiller. Cette pièce n'est pas seulement un commentaire quelconque de l'Apocalypse, mais la protestation d'un parti vaincu, et ce n'est pas sa moindre singularité.

Il n'est pas moins utile de déterminer à quels livres ou légendes l'auteur a emprunté le fond et les détails de son développement. De quel droit pourrait-on raisonner sur son

(1) Analysé dans le *Dictionnaire des Mystères*, de DOUHET, col. 144-147. — Voir plus loin la bibliographie, et, aux éloges enthousiastes des éditeurs allemands comparer le jugement sévère du critique le plus autorisé, M. Gaston Paris (*Romania*, 1882, p. 200-201).

invention ou sa disposition, si l'on n'avait essayé d'abord de retrouver, dans la mesure du possible, ses sources et ses références, celles qu'il avait très probablement indiquées, suivant un usage assez commun, dans les marges de son manuscrit ? La représentation visible du Jugement dernier repose sur divers passages de l'Evangile de saint Mathieu et de l'Apocalypse de saint Jean, qu'il a, le plus souvent, traduits littéralement : mais là ne se bornait pas son information. Gerson remarque que le Jugement dernier excitait singulièrement la verve des prédicateurs de son temps, et il donne des exemples de leur subtilité (1). Notre auteur est précisément un de ces théologiens subtils qui aiment les difficultés, « les jolies questions » et qui s'efforce de concilier la science de ses livres avec les superstitions populaires.

La légende de l'Antechrist, qui précède le jugement dernier, n'est pas moins fertile en prodiges, et l'on sait quelle est son origine et son développement. L'esquisse prophétique, à peine ébauchée dans l'Apocalypse et la IIe Epître de Saint-Paul aux Thessaloniciens est devenue avec le temps une

---

(1) Gerson, *Opera*... ed. Ellies-Dupin, Antwerpiæ, 1706, in-folio, t. III, 912-913, in *Sermone Dominicæ II Adventus* : « Quando veniet judicium et si ipsum possit aut debeat investigari. Respondeo quod non, secundum auctoritatem Christi, *Act.*, I, 7. Et ad hoc est Augustinus. An in Hyeme, an in Æstate, an in nocte, an in die ? Si Enoch et Elias et Antichristus venient ante finem : vel, si post hoc erit tempus mille annorum ad pœnitentiam agendam ? Si quindecim signa præcedent ? Videtur quod non, sed quod subito bibendo et comedendo, etc. Si Antichristus erit homo, aut diabolus corpore humano ? Tenet quod erit homo plenus inimico. An habiturus sit Angelum ? Ita in initio. Quare non est fides adhibenda suis miraculis ? Quia prius homines sufficienter sunt præmoniti per Scripturas. Si ignis judicii est talis qualis est ignis quem videmus et si comburet mare ? Et quare finietur mundus per ignem et quomodo loquentur Seneca et Ovidius,.. Si tubæ Angelorum erunt materiales ?....

» Sed omittamus has et alias curiosas quæstiones quæ non spectant ad populum, imo vero non ad theologos, quoad multos eorum... Hæc referenda sunt ad sapientem Dei ordinationem, quia nihil aliud scimus nos nisi quod ei placuit revelare nobis, nec habemus revelationem per Scripturas, vel aliter de multis hujusmodi quæstionibus quæ possent formari. »

image précise, uue figure terrible qui s'offrit souvent aux imaginations effrayées du moyen âge. Aux textes précités, les Pères et surtout les Commentateurs ont ajouté pièce à pièce les versets les plus disparates des prophètes, surtout de Daniel, sur les persécutions du peuple juif, et de cette façon, ils ont pu raconter l'histoire de l'Antechrist, du Messie satanique, dans le dernier détail. Son arrivée sera marquée par des prodiges et des calamités extraordinaires. Né à Babylone d'une courtisane juive de la tribu de Dan (1), élevé à Bethsaïda ou à Corozaïm par les démons et les magiciens, l'Antechrist séduira d'abord les Juifs de Jérusalem par ses prodiges, puis, il soumettra tout l'univers par la violence ou la magie. Il guérira les aveugles, les lépreux et les paralytiques, ressuscitera les morts et fera refleurir les arbres desséchés, il marchera sur les eaux et transportera les montagnes, il fera descendre le feu du ciel et s'enlèvera dans les airs. Les prophètes Enoch et Elie, ces « oliviers toujours vivants » arriveront du Paradis terrestre pour rassurer l'Eglise, et ils prêcheront pendant 1260 jours en multipliant, eux aussi, les miracles ; mais l'Antechrist finira par s'emparer d'eux, et les fera égorger. Enivré par ce dernier triomphe, « l'homme d'iniquité » rassemblera ses armées au mont des Oliviers, et se disposera à monter au ciel par le même chemin que le Sauveur, il sera sur le point d'attaquer Dieu et les Saints dans leur dernière retraite, quand Dieu le foudroiera d'un souffle de sa bouche, ou le livrera au glaive de l'Archange Saint-Michel. Ce règne pervers doit durer trois ans et demi.

C'est ainsi que les théologiens ont exposé l'histoire de l'Antechrist. Mais la théologie n'est pas le dogme, et cette histoire « libre (2) » offre des différences sensibles chez les di-

---

(1) Tradition ancienne déjà exposée par saint Jérôme dans son commentaire sur Daniel. Voir l'article *Antechrist* dans le *Dictionnaire de la Bible*, Encycl. Migne, I, 432 à 442.

(2) Bossuet, éd. Lachat, t. III, p. 99, *Avertissement aux Protestants sur l'Apocalypse*, ch. LIII : *ce que l'on peut dire de certain de l'Ante-*

vers interprètes. Ce n'est pas tout. L'imagination populaire a travaillé, glosé de son côté, et les légendes bizarres, monstrueuses, se sont accumulées autour des textes anciens, comme les sculptures grimaçantes ou les masures au flanc des vieilles cathédrales. L'index de la Patrologie latine de Migne (Tome CCXX, cap. CXXXII) et l'énorme in-folio du Dominicain Malvenda (1) ne donnent qu'un résumé très incomplet des diverses opinions sur la matière et ne dispensent pas de recourir aux textes eux-mêmes. Sans doute on a vite fait de reconnaître que l'auteur de ce mystère s'est surtout inspiré (comme l'avait déjà fait celui du ***Ludus Paschalis de Antichristo*** (2)) du plus célèbre des traités sur l'Antechrist, du « livret » qui fut composé vers 954 par le Franc-Comtois Adson, abbé de Moutier-en-Der, à la prière de la reine Gerberge, femme de Louis d'Outremer. Ce traité, vulgarisé par de nombreuses traductions françaises, avait fini par entrer en partie dans les ouvrages élémentaires d'édification ou

---

christ... « Qui peut dire ce que ce sera sans être prophète? Saint Augustin avoue, du moins, qu'il n'y connait rien, et propose tout ce qu'il peut imaginer, laissant tout absolument dans l'incertitude. » De même, au XVIIIe siècle, le pieux Bergier, jugeant l'ouvrage de Malvenda, dira, dans son *Dictionnaire de Théologie*, t. I, 152, « qu'il ne manque à toutes ces belles choses que des preuves et du bon sens ». Et, en effet, suivant un théologien du XIXe siècle, l'abbé Le Noir, l'Eglise catholique n'a jamais rien décidé, non seulement sur l'histoire, mais sur l'existence même de l'Antechrist. On peut ne voir dans *la bête* de l'Apocalypse, dans *l'homme d'iniquité* de saint Paul, que la personnification allégorique du mal, de tout ce qui s'oppose au Christ.

(1) R. P. F. Thomæ Malvenda Setabitani Ord. prædicatorum sacræ Theologiæ magistri *de Antichristo* libri tredecim, in « quibus Antichristi præcursores, adventus, ortus, signa, regnum, bella et monarchia enumerantur, Sacræ Scripturæ oracula enodantur et Patrum auctoritates cum historiæ veritate conciliantur : Opus multiplici peramœnaque doctrinæ varietate refertum et suis indicibus locupletatum. » Lugduni, sumtibus Societatis Bibliopolarum, MDCXLVII, 2 t. en 1 vol in-folio.

(2) L'original est dans la *Patrologie latine* de Migne, t. XL, p. 1131, et t. CI, p. 1293. Sur les nombreuses traductions françaises de ce traité, indiquées par M. P. Meyer, voir *Romania*, 1888, p. 383.

d'enseignement comme le *Dialogue du père et du fils* (1), sorte de catéchisme par demandes et réponses, et nous retrouverons sa trace jusque dans les Mazarinades. Mais si notre auteur a suivi Adson, il s'en écarte aussi souvent, et il présente avec lui de nombreuses différences sur des détails que l'on retrouve en partie chez d'autres auteurs, soit, par ordre croissant d'importance, dans les œuvres de saint Bonaventure et de saint Thomas d'Aquin (2), dans le *Lucidaire* d'Honorius d'Autun (3), dans les *Moraux* de saint Grégoire-le-Grand sur Job (4), et dans le livre *Sur les Périls des derniers temps* (5), livre deux fois brûlé (en 1256 et en 1389) et toujours populaire du Franc-Comtois Guillaume de Saint-Amour. Dira-t-on qu'à côté du traité d'Adson l'auteur avait à sa disposition une compilation toute faite, résumant « les opinions des docteurs » comme le livret gothique latin de l'Antechrist (6), qui a fini par devenir un livre de colportage, la *Vie du Mauvais Antechrist*, et que nous aurons souvent l'occasion de citer ? Il est plus vraisemblable de supposer que cette compilation, il l'a faite lui-même pour son usage personnel, comme le recommande, dans un cha-

---

(1) B. N., mss. n° 4338 des N. A. françaises, p. 90 et sq. Le manuscrit contient la note suivante : « Les armes exprimées du Lyon de gueule et de l'aigle d'argent sont celles de Luxembourg et de Chastillon .. Le livre [manuscrit] a dû être écrit vers l'an 1308, que Mahaut, comtesse de Saint-Paul, espousa Guy, comte de Luxembourg, selon Duchesne. »

(2) En particulier le traité LXVIII° *De Adventu et statu et vita Antichristi*, dans les Œuvres complètes de saint Thomas d'Aquin, éd. Fretté, Paris, Vivès, 1875, t. XXVIII.

(3) MIGNE, *Patrologie latine*, t. CLXXII, col. 1170 à 1176.

(4) IBID., t. LXXV, c. 510 à 1162, et LXXVI, c. 1 à 782.

(5) Imprimé par DD. Martène et Durand (*Vet. Script et mon. amp. coll.*, t. IX, c. 1272 à 1445), qui l'attribuent à tort à Nicolas Oresme. Voir *Hist. litt. de la France*, t. XIX, 197; XXI, 468; XXIV, 7.

(6) Antichristo (De). — Au haut du folio a 2 : *Iste sunt autori // tates sanctorum doctorum de ad // ventu Cristi ad judicium, // cum horribili pream // bulo et malicia illius pessi // mi hominis Antcripsti (sic).* — (S.l. n.d.), in-4° de 22 feuillets à 2 colonnes, caract. gothiques. Bibl. Nat., réserve D. 6200.

pitre [1] curieux sur la composition des mystères, l'*Art de Rethorique* du xv[e] siècle, qui précède *le Jardin de Plaisance*. Il a dû réunir de tous côtés les opinions théologiques les plus commodes pour la construction de son drame ; il a pris son bien partout où il le trouvait, et il l'a trouvé un peu partout. Telle est du moins l'impression que j'ai retirée d'une longue enquête qui ne saurait passer pour le vain étalage d'une érudition bien fragile, mais qui, si elle explique la composition de ce mystère et complète sur quelques points l'histoire d'une vieille légende, sera par là même justifiée.

Si l'auteur paraît versé dans la théologie, est-il aussi bon poète ? C'est une autre question. Il improvise, il n'a pas plus de prétentions au style que la généralité de ses confrères dramatiques, si inférieurs aux artistes contemporains, peintres, tapissiers, verriers, sculpteurs. Que de fois ces artistes n'ont-ils pas représenté le jugement dernier, et

---

(1) Ce chapitre a été signalé, pour la première fois, à ma connaissance, par M. Emile Picot, dans son édition du *Livre et Mistère, etc., de saint Adrien*. Mâcon, Protat, 1895, page VII, note 4.

Pro Misteriis compilandis cronicis romanicis et historiis.

Pour faire cronicques notables,
Ou histoires, ou beaulx misteres
Qui soi[e]nt aux gens delectables,
Apres que l'on a des matieres
Vrayes les transelations entieres
Selon les faitz, en rime ou prose,
L'on doit par ornés manieres
En brief traicter une grant chose.
S'en personnaiges l'on veult faire,
L'en doit penser et mutiner
Quant personnages il fault traire,
Sans superfluité porter
Les diminucions traicter,
Puis considerer quelle forme
A chascùn conuient assorter
Selon qu'il peut estre conforme.

(*Le Jardin de Plaisance et Fleur de Rethorique*, etc., éd. de Paris, Philippe Le Noir, in-4°, goth., fol. XIII, verso. — Bibl. de la ville de Dijon, n° 1,1445.)

quelles pages vraiment belles il leur a inspirées à Autun, à Notre-Dame de Paris, à Amiens, à Troyes, dans de modestes églises de villages ! Mais ces pierres parlent et ce mystère bavarde. C'est le libretto d'un opéra dont nous n'avons plus qu'en partie la musique, les décors et les costumes fanés. Tel quel, il est court, clair, ingénieusement disposé, et diffère absolument des drames qui nous sont parvenus sur le même sujet. On appréciera mieux sa valeur réelle en le comparant à toutes les pièces analogues, françaises et étrangères dont j'ai essayé de dresser la liste aussi complète qu'il m'a été possible. Cette étude doit commencer naturellement par l'histoire et la description du manuscrit, que j'emprunterai en partie à la notice rédigée avec tant de goût par A. Castan (1). Sous ma seule responsabilité, je m'en écarterai sur un point essentiel. La date des miniatures et de l'écriture (ou des écritures ?) attribuée par Castan à « la période moyenne du XIVe siècle » me semble devoir être reculée au moins d'une cinquantaine d'années.

I

La plupart des beaux manuscrits français de la Bibliothèque de la ville de Besançon proviennent, on le sait, d'un legs de l'abbé Boisot, qui avait acheté, en 1664, du comte de La Baume Saint-Amour, les débris de la magnifique bibliothèque du cardinal de Granvelle. Le cardinal fut évêque d'Arras et voyagea souvent dans le Nord de la France ; il aurait donc pu acquérir notre manuscrit qui a été copié sur

(1) Voir l'*Etude sur le Froissart de Saint-Vincent de Besançon*, publiée par A. CASTAN dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1865, p. 114. — Du même auteur, une *Etude sur un Manuscrit de la Bibliothèque du roi de France Charles V, retrouvé à Besançon* (*Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 5e série, t. VII), et de nombreuses publications destinées à mettre en lumière toutes les richesses artistiques et littéraires de la Bibliothèque de Besançon.

les confins du Vermandois et de la Champagne, c'est possible mais rien ne le prouve. Ce manuscrit ne porte ni son nom, ni sa signature, ni ses armes ; il ne figure pas (ou je n'ai pu le retrouver) dans les Inventaires de ses livres, incomplets, il est vrai, et dressés seulement au XVIIIe siècle. L'abbé Boisot a pu se le procurer, d'ailleurs, dans ses nombreux voyages. En tout cas, il apparait pour la première fois dans l'Inventaire de ses collections, dressé après sa mort, du 5 janvier au 7 octobre 1695, par les Religieux Bénédictins de Saint-Vincent : « Un autre (manuscrit) en parchemin in-quarto, enrichy de mignatures qui est une explication de la sequence *Dies illa, dies irae*, relié en bois, couvert de basane rayée, cotte quatre vingt quatre. » Il reparaît dans l'Inventaire rédigé en 1732, sous ce titre : « Paraphrase sur la Prose des trépassés. Item le testament de Jean de Meun. » C'est la mention reproduite par Montfaucon, et qui lui avait été transmise par les Bénédictins de Saint-Vincent. Le catalogue commencé le 5 juillet 1762 par les Commissaires du Magistrat de Besançon le mentionne une troisième fois : « Prose des trépassés, un volume in-4° en basane sur du bois, J. 19-146. » Ces diverses cotes et le titre de l'Inventaire de 1762 figurent encore sur les deux premiers feuillets de garde du manuscrit, ainsi que l'analyse, et la note rectificative de Coste. Enfin, le catalogue rédigé par Castan lui attribue le n° 579 actuel, et le décrit au tome I, p. 338, 339.

Le manuscrit 579 est un volume in-4°, écrit sur parchemin (haut. 252, larg. 180 millim.), de II-74 ff. Il contient deux ouvrages : 1° le Mystère « dou Jour dou Jugement ; » 2° le « Testament de Jean de Meung. »

Les fol. I et II portent les notes précitées.

Au fol. 1, liste sur quatre colonnes des 94 personnages » entreparleurs » du Mystère, depuis « li Deable » jusqu'à » le Prescheur ». Il faut y ajouter un assez grand nombre de figurants, diables, damnés, bienheureux, damoiselles ou suivantes de la reine, sans compter les auditeurs de toute

condition qui se pressent autour de la chaire du Frère Prescheur.

Fol. 2 v°. « Grande miniature à trois compartiments horizontaux sur fonds quadrillés : en haut, le Christ venant juger les humains ; au centre, les Anges faisant ressusciter les morts ; » au bas l'enfer, les diables et les damnés dans la chaudière infernale.

Le texte du Mystère commence au f. 3 recto et finit f. 36 verso.

L'écriture à deux colonnes est une minuscule gothique, ferme et posée. L'aspect en est anguleux. Les déliés sont fins. L'haste de l's long descend très bas. Les « lettres initiales sont en or bruni sur cartouches partis de bleu et de carmin, avec broderies blanches, quelques-unes ayant une fleur de lis comme motif central » (1).

Le corps du manuscrit est écrit à l'encre noire très pâle. Les titres sont en rouge vermillon ainsi que les trois seules didascalies (2) que le copiste a par hasard conservées dans le corps du manuscrit :

Satam, premier deable après le sarmon (v. 192).
Baucibuz parle au Corps Resuscité (v. 1699).
Ici se depart Agrappart (v. 287).

C'est un vers de huit syllabes, mais détaché du contexte, comme les autres exemples, et le hasard seul en semble responsable. Il est donc probable que toutes les indications scéniques étaient rédigées en prose.

Les paroles françaises des « Anges en chant » sont trois fois logées entre des portées musicales de quatre lignes rouges avec notation carrée en noir. Cette notation est : 1° pour le premier chant, vers 456-463, celle de l'hymne de l'Ascension à Matines, *Aeterne Rex Altissime*, auquel on a

(1) Les lignes entre guillemets sont empruntées textuellement à la notice d'A. Castan.

(2) Je ne compte pas quelques indications, comme « Antrecrist au premier, au secont, au tiers, au quart povre », etc. (v. 1090 et sq).

adapté plus tard le *Verbum Supernum* de la fête du Saint-Sacrement ; pour le 2e chant, v. 1510-1517, celle de l'hymne *Veni Creator Spiritus ;* 3° pour le 3e chant, v. 2303-2308, celle de l'hymne de la Dédicace, *Urbs Jerusalem beata.* Cette troisième mélodie seule est quelque peu altérée, mais elle est encore « très reconnaissable » (1).

Les pages sont réglées au crayon noir pour contenir 56 vers ; mais ce nombre est réduit et varie incessamment en raison des titres et des miniatures. Ces petites miniatures. intercalées à différentes hauteurs dans les colonnes du texte, sont toutes sur fond d'or bruni. Leur nombre actuel est de 88, mais il en devait exister encore quelques-unes sur les 4 ff. qui manquent à cette partie du manuscrit et qui avaient leur place : 1° entre les ff. 26 et 27 ; 2° entre les ff. 28 et 29 ; 3° entre les ff. 32 et 33, entre les ff. 35 et 36. Les ff. 37-39 sont des gardes blanches. Le f. 37 recto porte d'une main du XVIe siècle cette inscription : « Justo Dei Judicio signe verbo mori[tent ?] »

Au f. 40 : « *Ci commence le testament maistre Iehan de Meun*, qui finit f. 74 recto, et dont le texte offre de nombreuses variantes avec les éditions imprimées du *Testament.* »

La première page du *Testament* est encadrée de vignettes et s'ouvre par une lettrine qui représente, ce qui est ordinaire dans les manuscrits du *Testament* (2), la Trinité visée dans les deux premiers vers du texte (Dieu le Père assis, soutenant par les bras les branches de la croix sur laquelle est attaché son Fils ; entre la tête du Père et du Fils, le Saint Esprit sous forme de colombe aux ailes éployées).

L'écriture, une minuscule gothique à longues lignes extrêmement rapprochées, offre quelques différences avec celle du Mystère. Est-elle d'une autre main ? Ou plutôt le même

---

(1) Je prie le F. André Moquereau, M. B. de l'abbaye Saint-Pierre de Solesmes, qui m'a transmis ces indications d'après les calques que je lui avais envoyés, de vouloir bien agréer mes sincères remerciements.

(2) Signalé par M. P. Meyer, *Hist. litt. de la France*, XXVIII, 429.

copiste n'a-t-il pas adopté une écriture beaucoup plus petite et serré les lignes pour arriver à loger le *Testament* dans les feuillets restants du manuscrit ? Je ne suis pas assez compétent pour trancher la question. En tout cas, cette écriture du *Testament* paraît encore plus récente que celle du Mystère, et elle semble bien appartenir au commencement du xve siècle.

Le volume a « une reliure de la fin du xve siècle, en bois couvert de veau ; gaufrures ayant pour motifs des fleurs de lis et des couronnes royales de France ; le mot *Maria* indéfiniment répété en caractères gothiques, sert d'encadrement à chacun des plats. »

II

Voici l'analyse du mystère, avec renvois au texte pour les scènes principales.

En tête un texte abrégé de Daniel, xii, 2 : *Evigilabunt...*, souvent employé dans les sermons sur la Résurrection et sur le Jugement. Le Prêcheur demande le silence, et met en garde son auditoire contre la venue prochaine et les grandes persécutions de l'Antechrist qui seront suivies du jugement dernier. Il conclut par une exhortation à la pénitence (v. 1-192).

Au sermon succède une diablerie. Satan se réjouit avec les démons de la corruption générale du monde qui va tomber entre leurs mains. Pour consommer sa perte, il ne manque plus que l'Antechrist qui doit, suivant les prophéties, naitre à Babylone d'une courtisane Juive de la tribu de Dan, et d'un démon. Ce démon ce sera Engingnart le grand séducteur (v. 193-265). Désigné par tous les suffrages, il se met en route avec Agrappart, son garde du corps et, arrivé en vue de Babylone, dépouille dans un buisson sa forme diabolique pour se métamorphoser en élégant jouvencel (v. 266-278). Dans un jardin public, il accoste une courtisane aux cheveux

jaunes, tout de rouge vêtue, s'informe de sa religion, la séduit par sa belle mine, la suit dans son lit et lui apprend ses nom, profession et qualité de « maistre diable » et sa mission (v. 279-343). La courtisane n'est pas encore revenue de sa surprise qu'Engingnart a déjà rejoint Agrappart qui l'attendait sous l'orme, repris « son habit de diable », et tous deux regagnent l'Enfer où une danse générale des démons salue leur retour et leurs galants exploits (v. 344-365).

Cependant la courtisane a maudit la visite du fatal étranger. Prise des douleurs de l'enfantement, elle se traîne, avec le secours de sa « damoiselle » vers sa maisonnette pour y mettre au jour l'Antechrist (v. 366-421). Le diable Agrappart en apporte la nouvelle à Satan charmé. En voyant la beauté de son fils, « Mère Antechrist » oublie ses souffrances et rend grâces à Mahon. Les diables Asart et le Matan viennent la complimenter au nom de Satan ; ils jouent avec l'enfant et vont se charger de son éducation (v. 422-455). Mais du haut du ciel un « ange en chant » prévient Enoch et Elie qu'il est temps de quitter leur retraite du Paradis terrestre pour aller prémunir le monde contre l'Antechrist. Les deux prophètes s'encouragent au martyre et s'en vont prêcher au peuple l'avènement de l'Antechrist et les persécutions sanglantes dont ils seront eux-mêmes les victimes (v. 456-537). Mais voici l'Antechrist lui-même : c'est un adolescent, vêtu d'une robe longue de clerc. Il est seul dans un cimetière, en compagnie de Satan qui l'exhorte à « détruire la chrétienté », lui trace son rôle, lui communique sa toute-puissance et reçoit son hommage (v. 538-585). L'Antechrist va revêtir un froc de cordelier et se dirige vers Jérusalem, suivi d'une foule immense. Il monte dans la chaire d'Enoch, se donne aux Juifs pour le Messie, et, en signe de sa mission, il rend, séance tenante, la vue à un aveugle-né et la santé à un mésel ou lépreux. Aussitôt les Juifs enthousiasmés l'installent sur un trône dans le temple restauré de Salomon. Sur la proposition d'Annes, on frappe une monnaie à l'effigie du nouveau

prince (v. 586-661), et le crieur public Pluto ordonne à tous de porter en évidence une pièce de cette monnaie sous peine de mort (v. 662-695). Après les Juifs, c'est le tour des Chrétiens. Un « Evèque mauvais » défie Antechrist de ressusciter un homme très riche et très charitable, enterré depuis dix ans. On se rend au cimetière. Antechrist parle, la tombe s'ouvre, le mort se lève et s'en va proclamer les louanges de son sauveur. C'est le diable Baucibus qui, invisible et présent, inspire sa voix et ses mouvements saccadés (v. 696-827, cf. v. 1700). Antechrist regagne son trône qu'il ne quittera plus, et l'action tout entière va se dérouler devant lui.

Sa renommée a troublé les dix Rois qui se partagent l'univers. Ils se réunissent en conseil et se décident à venir saluer l'Antechrist pour l'interroger sur sa mission (v. 828-881). Malgré ses prodiges ils doutent encore qu'il soit le vrai Christ. Il a la puissance, mais il n'a pas la bonté ; il ne fait rien pour les pauvres. Justement quatre pauvres arrivent clopin clopant, maudissant leur misère et appelant la Mort. Antechrist leur donne la joie avec la fortune, à condition qu'ils renient leur Dieu, et les Rois convaincus lui rendent hommage l'un après l'autre (v. 882-1143). Il n'est pas seulement « la lumière » la vérité qui brille, mais le glaive qui frappe. Les Juifs lui amènent Enoch et Elie qui niaient sa révélation et qui bravent ses menaces. Il les livre aux bourreaux qui les décapitent. Leurs troncs mutilés sont abandonnés sur la place de la cité (v. 1144-1297).

Mais la terre tremble, le tonnerre gronde, les bourreaux s'effrayent ; Antechrist les rassure en s'attribuant ce prodige et commande à ses chevaliers d'aller arrêter le Pape et tous « ses frères » les cardinaux (v. 1299-1329). Les chevaliers bravaches s'excitent à ce facile exploit approuvé par « l'empereur » (v. 1340). Ils partent et ramènent bientôt tout le Sacré-Collège (v. 1330-1395). Sous les insultes de l'Antechrist, le Pape reste impassible, et, dans l'Evangile de la Passion qu'il a lu le matin même (v. 1419), il trouve encore

la force de pardonner à son ennemi et de l'exhorter au repentir (v. 1397-1427). Furieux, l'Antechrist le fait mettre en prison avec les rares cardinaux qui lui sont restés fidèles. Les autres, renégats, vont prêcher la loi nouvelle et reviennent bientôt annoncer que le monde entier a reconnu l'Antechrist à cause de sa science et de ses merveilleux signes (v. 1428-1509).

Mais voici qu'un ange en chantant rappelle Enoch et Elie au ciel. Ceux-ci ressuscitent à la vue d'un des rares chrétiens qui n'ont pas abjuré, et dont ce miracle ranime la foi. En vain le juif Mossez lui impose silence sous peine de mort; déjà la nouvelle se répand, et Malaquim vient annoncer à l'Antechrist que deux mille de ses partisans l'ont abandonné (v. 1510-1555). L'Antechrist soutient que cette résurrection est un stratagème imaginé par lui pour éprouver ses fidèles, et il redouble ses menaces ; mais son règne touche à sa fin. Déjà au paradis « le temple glorieux » décrit dans l'Apocalypse, se ferme et se remplit de fumée. L'apôtre Saint-Jean remet aux anges les sept fioles de la vengeance divine (v. 1556-1611). Les anges les versent sur le monde épouvanté. Les Juifs expirent, le blasphème à la bouche (v. 1613-1699). Sous les rayons d'un soleil de feu, l'Antechrist tombe foudroyé au milieu de ses partisans, et ses prodiges qui n'étaient que des prestiges sont détruits. L'aveugle reperd la vue, le lépreux reprend sa lèpre, le cadavre abandonné par Baucibuz retombe en pourriture. Le grand fleuve de l'Euphrate se dessèche (v. 1699-1739). Trois diables consternés sautent de la gueule du dragon et vont essayer d'entraîner « les Gaians et les Jupians » à la dernière bataille contre le ciel (v. 1740-1769). Peine inutile. Déjà les dix Rois, frappés de repentir, s'agenouillent en implorant le nom de Marie (v. 1770-1775, lacune d'un feuillet). Le jugement est proche. Dieu lui-même l'annonce au ciel, et, si terrible est sa parole, « que les Vertus des cieux elles-mêmes sont émues » de frayeur (v. 1776-1825). Les Chérubins, les Séraphins, les

douze Apôtres, précédés de saint Jean-Baptiste et suivis par Judas Macchabée (v. 1826-1929, lacune d'un feuillet), viennent supplier la Vierge d'intercéder pour eux auprès du Dieu qui est « son fils et son père » (v. 9130-1937). Dieu rassure sa mère et « ses amis », mais il est obligé de faire justice des coupables. Il commande à saint Jean l'Evangéliste d'aller achever la destruction du monde, ce qui est fait sur l'heure. Sur un nouvel ordre, les quatre Evangélistes embouchent la trompette et vont sur la terre réveiller les morts (v. 1937-2037).

Les sépultures s'entr'ouvrent et, se soulevant lentement, paraissent un évêque, une abbesse, un roi, un bailli, un prévôt, un avocat, une reine, un avaricieux, un usurier, sa femme, la nourrice et leur enfant qui confessent à haute voix leurs débauches, leurs crimes ou leurs fautes. Pressés par les terribles trompettes, harcelés par les diables, ils s'avancent vers leur juge en gémissant (v. 2038-2129). Au passage de l'usurier, Dieu ne peut retenir sa colère, il l'apostrophe du haut de son paradis et lui annonce le sort qui l'attend (v. 2130-2175). Le cortège est rejoint par une prieuse, complice de l'évêque, et sans doute par le riche clerc, ami de l'abbesse (lacune d'un feuillet, v. 2256). Les bons sont rangés à droite par les anges et les Evangélistes qui multiplient leurs appels (v. 2257-2271). Le Tout-Puissant apparaît dans les nuées, saignant encore des blessures de la Passion. Autour de lui les anges portent la croix, la lance, les instruments du divin supplice et reprochent aux Juifs leur cruauté (v. 2272-2320). Dieu invite les Apôtres à descendre avec lui pour juger la création. Il prononce la sentence (v. 2321-2470), les réprouvés et les élus se séparent, les uns pour l'abîme (lacune d'un feuillet, v. 2479), les autres pour le ciel. Et l'assistance, sur l'invitation de saint Paul, entonne le *Te Deum laudamus* (2480-2538).

L'analyse de cette pièce, si courte, a pu paraître longue, et pourtant elle a dû sacrifier plus d'un détail, tant les faits y

sont pressés, accumulés sans désordre. La langue est claire, les situations nettes, très nettes. Les scènes se succèdent comme les tableaux d'une féerie moderne. En trois mille vers l'auteur a su embrasser une matière immense que ses successeurs français ou étrangers vont délayer en deux ou trois journées au XVIe siècle. Il sait donc composer, c'est-à-dire raisonner, calculer, choisir. Comment son drame est-il fait? Et quels en sont les éléments. C'est ce que nous allons examiner dans un commentaire perpétuel de la pièce qui sera rapprochée de ses sources et comparée, chaque fois qu'il y aura utilité, aux drames analogues les plus importants, soit au *Ludus de Antichristo* allemand et au *Jugement dernier* joué à Lucerne en 1549 (1), au *Jugement général* rouergat (2) et au *Jugement de Dieu* en trois journées, plusieurs fois représenté à Modane (Savoie), en 1572, 1574 et 1580.

Le premier feuillet ou la couverture du manuscrit de Besançon a dû être enlevé par le relieur, mais le sermon initial nous a conservé le titre probable du mystère :

Ce est dou jou dou jugement (v. 8).

titre qui reparaît dans un mystère italien quelque peu postérieur, la *Rappresentazione del Di del Giudizio* de Belcari (3). Ce sermon soulève déjà plusieurs difficultés de détail dont la solution aidera plus tard à déterminer la date de la représentation. Les idées essentielles en sont empruntées à l'évangile de Nicodème et surtout à l'hymne *Pange lingua*

---

(1) Voir plus loin à la Bibliographie.

(2) *Le Jutgamen general* rouergat, éd. Jeanroy et Teulié, p. 193, 284, ne contient que le jugement dernier proprement dit. — *Le Jugement de Dieu*, de Modane, inédit, est cité d'après le manuscrit fr. 15,063 de la Bib. nationale.

(3) *Sacre Rappresentazioni dei secoli* XIV, XV *e* XVI, raccollte e illustrate per cura di Alessandro d'Ancona. (Firenze, 1872, III, 499, 523.)

gloriosi (1) et à la *Préface paschale* (2), dont plusieurs phrases sont très reconnaissables dans la traduction. De même que tous les événements qui ont précédé la naissance ou le premier avènement du Christ sont rattachés à la Nativité, de même tous ceux qui sont la suite ou la conséquence de sa mission, comme le Jugement dernier ou son second avènement, sont rattachés à la Passion, au cycle de Pâques. Ces allusions à des chants liturgiques déterminés s'expliquent donc tout naturellement, mais elles n'en sont pas moins bonnes à retenir.

Comme la plupart des poètes latins ou français du jugement dernier (3), notre auteur cite ses références, mais son érudition paraît assez sérieuse et ses citations exactes. Constatons donc que le vers 17 (*Dies illa, dies iræ*) n'est pas le début de la prose fameuse *Dies iræ, dies illa*, comme le disaient les Catalogues du XVIIIe siècle : c'est le 9e respons de l'*Office*

---

(1) De parentis protoplasti
Fraude Factor condolens
. . . .
Pange, lingua, gloriosi
Prœlium certaminis,
Et super crucis trophæum,
Dic triumphum nobilem,
Quàliter redemptor orbis
Immolatus vicerit.

(2) *Præfatio Paschalis :* « Qui mortem nostram moriendo destruxit et vitam resurgendo reparavit. » Cf. v. 31, 36, 56, 58 :

Le pechié dou dit premier pére
. . . .
Ou temps que Jhesus la bataille
Vint faire au Roy d'iniquité,
Lequel il vainqui en morant
En la croiz.

Cf. v. 67 :

Par lui fu en croiz la mors morte.

(3) Ainsi l'Italien, qui écrit, en 1251, près de Vérone, un petit poème français sur l'Antechrist et le Jugement (B. de l'Arsenal, man. nº 3645), commence par citer (fol. 4, verso) Daniel, Ezéchiel, Isaïe, saint Paul et la Sibylle ; il sait « ce que les Grecs et les Latins et les Hébreux ont dit » de son sujet. Ce petit poème sera bientôt imprimé.

de la Commémoration des défunts, 2 novembre. Ce respons, qui se retrouve dans l'absoute (*Libera*, etc.) des messes d'enterrement, est tiré de la prophétie de Sophonie (II, v. 15, 16) (1). Le verset de Sophonie lui-même est assez exactement traduit plus loin, ainsi que le verset de Joël (2) auquel renvoient les Concordances.

Le jugement dernier est décrit à grands traits, avec ses effrayants prodiges. L'auteur connaissait certainement les *Quinze Signes* attribués à saint Jérôme, et l'une ou l'autre peut-être des poésies françaises qui en sont inspirées (3). Mais il n'a pas prononcé le nom de ces quinze signes, parce qu'il n'entrait pas dans son plan de les représenter matériellement sur la scène, comme on devait le faire à Modane (4).

---

(1) SOPHON, cap. I, v. 15, 16 : *a)* « Dies iræ, dies illa, dies tribulationis et angustiæ, dies calamitatis et miseriæ, dies tenebrarum et caliginis, dies nebulæ et turbinis. » *b)* « Dies illa, dies iræ, calamitatis et miseriæ, dies magna et amara valde. »

(2) JOEL, II, v. 11 : « A facie ejus contremuit terra, sol et luna obtenebrati sunt et stellæ retraxerunt splendorem suum. »

..... Cilz jours yert jours d'ire
. . . .
De tenebres et d'ocurté,
Jours de pleur, de maleürté
Jours tenebreux et tresorribles,
Jours de misére, jours penibles,
Jours ouquel soulaux et la lune
Et les estoiles une a une
Perdront trestoute leur lumiére. (v. 101 à 109.)

(3) Sur les nombreuses versions françaises des Quinze Signes, voir les articles de M P. MEYER, *Bulletin de la Société des anciens Textes français*, 1879, p. 74; *Daurel et Beton*, p. XCVIJ, et *Romania, passim.*

En consultant le petit traité de saint Thomas d'Aquin (t. XXVIII, p. 630 et sq., *De præambulis ad Judicium)*, et mieux encore saint Bernardin de Sienne (Opera omnia, Parisiis, sumtibus Dionysii Moreau, M.DC.XXXV, in-folio), *De Judicio generali,* sermo XI, art. I, cap. 4, *De Quindecim Signis,* p. 501 et 502, on se rendra compte comment ces *Quinze Signes* ont été composés, en rapprochant les versets et les expressions mêmes des divers prophètes.

(4) Prologue d'une représentation indiquée dans *Les Mystères*, II, 461 :

Tout premier Dieu fera haussier
La mer bien hault, et puis baysser,

Il est resté dans les généralités. Mais ici se place un des passages les plus obscurs et les plus importants du poème.

La description du jugement est terminée, et le prédicateur revient sur ses pas :

Mais ains que cilz tresgrans jours veigne,
Si com l'Escripture l'enseigne,
Venront et en ciel et en terre
Mains signes faiz en mouvent guerre.
Enoch venra avec Elie,
Si con le dit la profecie,
Qui sont en Paradis terrestre..... (v. 147, 153, etc.).

De quels signes et de quelle guerre s'agit-il? Est-ce de la guerre qui est si souvent et si naïvement représentée dans les manuscrits à miniatures de l'Apocalypse (1) (XII, 7), de celle que Satan doit mener à la fin du monde contre Dieu et ses saints, et que notre auteur a rappelée lui-même dans un autre passage où il introduit Satan sur le point

De mouvoir vers celui grant guerre
Qui forma le ciel et la terre (v. 1748).

Mais ces vers des plus clairs ne paraissent pas avoir le même sens que les vers trop concis du sermon Ceux-là désignent non pas la grande bataille de l'Apocalypse, mais bien des guerres réelles et prochaines, ainsi que les météores qui les présagent et qui annoncent aux hommes du moyen âge l'avènement prochain de l'Antechrist. Toute une école de théologiens interprétait, en effet, dans ce sens le verset de l'Evangile de saint Luc, XXI, 25 : « Erunt signa in sole, et luna, et stellis », que l'on rapprochait de saint Mathieu, XXIV, 6 : « Audituri enim estis proelia et opiniones proeliorum », et de saint Marc, (XIII, 7), auquel on peut ajouter saint Paul

---

Et les bestes de plusieurs sortes
Tumberont sur la terre mortes;
La mer fera grands mouvements,
Et les poyssons grands hurlements.

(1) Samuel BERGER, *La Bible française au moyen âge*, p. 85.

(II *Thess.*, II, 9). Au lieu de placer ces signes à l'extrême fin du monde (1), après la mort de l'Antechrist, on les mettait avant sa venue et avant la prédication d'Enoch et d'Elie. Telle est l'opinion nettement exprimée par saint Grégoire le Grand et par Guillaume de Saint-Amour (2). Elle est adoptée, avec toutes ses conséquences, par l'auteur de notre mystère, et, ce qui prouve combien elle est commune, c'est qu'elle est combattue par son contemporain, saint Vincent Ferrer, dans une lettre fameuse sur l'Antechrist et le jugement (3).

Ce qui suit est moins important. Dans l'énumération des prophéties du jugement, ce vers (100)

> Et li saint Pére et li poeste (*sic*).

désigne-t-il les nombreuses pièces latines et françaises sur

---

(1) VIGUERIUS, *Institutiones Theologicæ (de Judicio generali,* cap. XXI, v. 6).

(2) *Liber de Antichristo* (sive *de Periculis Novissimorum Temporum)*, Ire part., cap. II, col. 1281 : *De signis remotis adventûs Antichristi et consummationis sæculi.* Ce chapitre sera cité au long plus loin.

(3) *Sancti Patris nostri Vincentii Ferrarii Valentini, ordinis prædicatorum, opuscula.* Valentiæ, apud Petrum Patricium, 1591, in-8° (Bibl. Mazarine, 24,651). C'est la lettre adressée au pape Benoit XIII, en date du 27 juillet 1412, où saint Vincent Ferrer soutient que l'Antechrist est né depuis l'an 1403, p. 97 :

« Secunda opinio est dicentium Eliam et Enoch venturos esse ante adventum Antichristi ad prædicandum et avisandum homines mundi contra deceptionem illus. Sed hæc opinio est falsa ut haberi potest ex Apocalypsi, capite undecimo ubi dicitur de gentibus Antechristi : « Et civitatem sanc« tam calcabunt mensibus quadraginta duobus, et dabo duobus testibus « meis, et prophetabunt diebus mille ducentis sexaginta. » Quia Elias et Enoch ad litteram et proprie loquendo non sunt venturi ante adventum Antichristi, sed simul cum eo, quum jam coeperit regnare et quasi Monarchiam tenere in mundo ut ex dicto textu et ejus glossis ordinariis apparet.

» Tertia opinio est dicentium signa Evangelica debere præcedere adventum Antichristi de quibus dicitur Lucæ vigesimo primo : « Erunt signa » in sole, etc. » Sed hæc signa proprius creduntur futura post mortem Antichristi ante judicium immediate, propter hoc quia subditur : Et tunc videbunt Filium hominis venientem, etc. » L'auteur du mystère développe précisément les deux opinions combattues par saint Vincent Ferrer.

ce sujet, ou bien les témoignages des poètes de l'antiquité (Lucrèce, IV, 1144 ; V, 115; Ovide, *Métam.*, I, 256; Lucain, VII, 812) qui ont parlé de la ruine et de la conflagration générale du monde, et qui sont cités en partie par Gerson? Il est plus probable, d'après un vieil hymne du Missel d'Amiens (Paris, 1529) (1), que l'expression « li poeste » fait simplement allusion aux vers acrostiches de la sibylle d'Erythrée :

Judicii signum tellus sudore madescet.
. . . .

Ces vers fameux, que l'on chantait encore dans quelques églises françaises au temps de Joachim du Bellay (2), suffisent, avec une longue citation de l'Evangile de saint Mathieu (XXV, 34, 41), pour expliquer le tableau final. Telles sont les principales idées du sermon qui annonce et résume la pièce, et dont le dernier vers rime avec le premier du dialogue.

Si Satan ouvre ce dialogue et l'action, c'est que l'Antechrist ne peut paraître avant que Satan, enchaîné depuis mille ans (*Apoc.*, XX, 7), ne soit « délié pour un peu de temps », comme l'explique saint Augustin dans la *Cité de Dieu* (livre XX, chap. VIII). Le conseil de Satan avec les démons et la mission d'Engingnart sont empruntés au roman de Merlin, formé, lui aussi, après un conseil des esprits infernaux, pour anéantir l'œuvre de la Rédemption (3). Notre auteur suit très probablement la version en prose du célèbre roman de Robert de Boron (4). De même que les

---

(1) C'est le *Lætabundus*, attribué à tort à saint Bernard, que l'on chantait autrefois à l'office du jour de Noël :

Si non suis *vatibus*
Credat vel *gentilibus*,
Sibyllinis versibus
Hæc prædicta.

(2) *La Deffence et Illustration de la Langue francoyse*, II, chap. VIII.

(3) MERLIN, *Roman en prose du* XIIe *siècle*, éd. Gaston Paris et Jacob Ulrich. Paris, Didot et Cie, M.DCCC.LXXXVI, t. I, p. XII.

(4) Voir page 31, note 7.

croyances superstitieuses sur l'Antechrist, déjà mentionnées dans le traité d'Adson, et rappelées, en 1243, dans la *Bible des Sept Estaz du monde* (1), de Geoffroy de Paris, ont influé sur la légende de Merlin et ses variantes (2); ici, par un ordre inverse, la fable de Robert de Boron a servi à représenter la naissance de l'Antechrist, fils du diable. Mais cette imitation du roman constatée, voyons comment l'auteur s'est arrangé pour lui donner une couleur d'orthodoxie et la rendre supportable au théâtre.

C'était une croyance assez répandue que, « comme le Christ était né de Dieu et d'une vierge, l'Antechrist naîtrait du diable et d'une vierge (3) ». Le rapprochement et la confusion des légendes d'Antechrist et de Merlin sont des plus naturels pour l'imagination populaire. Mais précisément ce rapprochement est repoussé comme sacrilège par Adson,

---

(1) B. N. Mss. Fr., n° 1526, f. 119 :

(L'Antecrist) Par le deable iert conceüs,
Et formez, et nez, et creüs.

(2) ADSONIS, *Libellus de Antichristo* (Patr. lat. de Migne, tome CI, col. 1292); la variante entre crochets manque dans l'autre texte du traité d'Adson, t. XL, col. 1131 : « Nascetur autem ex patris et matris copulatione sicut alii homines, non ut quidam fabulantur de sola virgine [nec de episcopo et monacha, sicut alii delirando dogmatizant : sed de immundissima meretrice et crudelissimo nebulone]. » — Cf. S. BRIGITTÆ, lib. VI, *Revelatronum*, cap. LXVII : « Antichristus nascetur de maledicta fœmina, simulante se sapere spiritualia....., » cité par Malvenda, lib. III, cap. III, p. 133. — Item Césaire DE HEISTERBACH, *Dialogus miraculorum*, distinctio III, cap. XII. — D'autres témoignages analogues sur Merlin sont cités par Malvenda, p. 138. — De même dans Eustache DESCHAMPS, éd. de la Société des anciens Textes français, VI, 103, balade d'*Antecrist* :

Toy concevra femme de moyniage.

Cette fable est encore citée comme très répandue « vulgaris » dans le livre de J. D'ACOSTA, *De Novissimis temporibus*, lib. II, cap. VI, Romæ, 1590, cité par Malvenda, p. 131. — Dans le *Roman de Brut*, éd. Leroux de Lincy, II, 354, il est encore dit que la mère de Merlin :

None estoit de mult bonne vie
En la vile, a une abeie.

(3) *Merlin*, éd. G. Paris, t. I, p. XIII. Ai-je besoin de dire tout ce que je dois à la savante préface de M. Gaston Paris?

qui déclare formellement que l'Antechrist aura père et mère comme les autres hommes, et que le diable se bornera à favoriser sa conception et plus tard à inspirer sa conduite (1). Notre auteur avait le texte d'Adson sous les yeux, il le traduit à la lettre quand il nous montre l'Antechrist séduisant les peuples,

Tant par force, par dons, par signes v. 177 (2).

Un chiffre précis, qui sera relevé plus loin, permet même de constater que des deux versions du traité d'Adson, reproduites dans les tomes XL et CI de la Patrologie Migne, il a suivi la seconde, la plus développée ; pourquoi donc s'est-il ici séparé de son guide et n'a-t-il pas respecté ses instructions si faciles à suivre? Car rien n'eût été plus aisé que de représenter aux yeux, avec le symbolisme du moyen âge, cette influence diabolique marquée par Adson avant et après la naissance de l'Antechrist. Il eût suffi de montrer l'Antechrist avec un diablotin de carton incessamment perché sur sa tête ou sur son épaule, tel qu'on le voit dans un livret populaire français du xv[e] siècle (3), ou mieux encore, de remplir de joyeux diablotins la chambre nuptiale de ses parents, comme on le voit dans un autre livre gothique à gravures, l'*Antechrist* de Strasbourg (1472) (4) (planche 3), qui est à peu près du même temps. C'est donc de propos délibéré que l'auteur du mystère a adopté la version du roman de Merlin comme plus expressive, malgré toutes les difficultés de son interprétation.

Et, en effet, Adson avait ses raisons pour restreindre le rôle du diable et ne pas faire de l'esprit du mal le père

---

(1, 2) Adson, Patr. Migne, tome CI, col. 1292 : « Nascetur autem, etc. » ibid., col. 1294 : « Eriget itaque se contra fideles tribus modis, id est, terrore, muneribus et miraculis. »

(3) L'*Imago, Figura seu Repræsentatio Antichristi*, cité à la page suivante, note 3..... L'Antechrist y naît de l'inceste d'un père et de sa fille, sous la suggestion diabolique.

(4) Voir page 29 note 3.

de l'Antechrist au sens propre du mot. C'est un point de dogme que le Christ seul est né d'une Vierge, *Virgo singularis*. Mais les théologiens, retenus par le respect de ce dogme fondamental, ont été attirés d'autre part par la vieille croyance aux démons incubes attestée par saint Augustin (1), et ils ont cherché, comme ils ont pu, à donner à l'Antechrist une naissance analogue à celle du Christ, pour les rapprocher davantage. Je n'ai pas à rappeler toutes les explications tentées dans cet ordre d'idées depuis celle de saint Hippolyte, qui est citée par Bossuet, et qui fait de l'Antechrist un démon incarné (2), jusqu'à celle qui figure dans l'*Histoire scolastique* de Pierre le Mangeur (3), va ensuite inspirer les

---

(1) *Cité de Dieu*, liv. XV, ch. XXIII.

(2) BOSSUET, éd. F. Lachat, vol. II, p. 318, *L'Apocalypse avec une explication*, ch. XIV. — Sur toutes ces opinions, le cardinal Bellarmin, *De Romano Pontifice*, lib. III, cap. XII, est plus clair et plus court que Malvenda.

(3) Patr. de Migne, t. CXCVIII, cap. LIV, col. 1102. C'est le commentaire de Pierre le Mangeur sur l'histoire de Loth qui a inspiré à la fois les premiers chapitres de l'*Imago, Figura seu Repræsentatio Antichristi pessimi Apoca.* (sic) *XIII Cap°*, etc,. gothique (voir Brunet, I., col. 316) et du livre gothique d'images avec texte, *Der Enndkrist*, imprimé à Strasbourg (1472), un peu antérieur. La remarque paraît utile à faire, puisqu'elle manque dans les nombreuses descriptions bibliographiques de l'*Ymago*, dont la Bibl. Nationale possède (réserve : D, 6,200; D, 1,818; D, 11,581; Z, 855) quatre éditions différentes. L'une de ces éditions a été citée précédemment *(De Antechristo..... Iste sunt auctoritates S. Doctorum*, etc.). Parmi ces docteurs, Pierre le Mangeur figure au premier rang, et, somme toute, l'*Ymago* reproduit toutes les idées de l'*Histoire scolastique* sur l'Antechrist, col. 1454, 1455, etc. — Les petits vers français qui accompagnent le texte latin de l'*Imago* en ont été détachés, et leur suite a formé *La Vie de Anti-Christ bien utille et contemplatiue a veoir et a lyre*, souvent réimprimée, soit seule, soit à la suite de la *Grant Danse Macabre*, et dans les Livres d'Heures, ou encore *La Vie du mauvais Ante-Christ* (Cf. BRUNET, V, 1206), qui est devenu un des livrets du colportage. (Cf. Ch. NISARD, *Hist. de la Litt. populaire*, II, 346.)

La Bibliothèque Nationale a également une réimpression moderne de l'*Enndkrist*, imprimé à Strasbourg en 1472, et dont la Bibliothèque de Francfort-sur-le-Mein possède, au dire de son bibliothécaire, le professeur Dr Ebrard, les deux seuls exemplaires connus *(Der Enndkrist der Stadt-*

Antechrists gothiques à gravures cités plus haut, et reparaît dans le Jugement dernier de Lucerne (1549) et dans le drame espagnol du XVII[e] siècle, l'*Antechrist* d'Alarcon, entre dans la littérature de colportage et circule peut-être encore aujourd'hui dans nos campagnes. L'interprétation de notre mystère, tout aussi ancienne et souvent discutée par les scolastiques (1), est encore nettement formulée à la fin du XVI[e] siècle par Suarez et par le cardinal Bellarmin (2), qui la donnent comme « probable ». Suivant eux, l'Antechrist pourrait bien naître d'un démon, mais d'une vierge folle. Et nous voici ramenés à la fable du roman de *Merlin*, mais corrigée sur un point essentiel.

Le moyen cependant de mettre ce roman sur la scène, même devant un public du moyen âge, et de représenter aux

---

Biblioteck zu Frankfurt am Main, Facsimile-wiedergabe Herausgegeben und bibliographisch beschrieben von D[r] Ernst Kelchner, etc., Frankfurt, Keller, 1891.) Le texte et les gravures de cette édition et des autres sont d'ailleurs décrits dans un ouvrage beaucoup plus commun d'Heineken *(Idée générale d'une Collection complette d'Estampes*, etc., Leipsick et Vienne, J.-Paul Kraus, 1771, in-8°).

Ajoutons, pour en finir avec ces raretés bibliographiques, que le traité *De Antichristo* gothique, contenu dans le *Speculum christianorum* (Bibl. Nat., réserve Rf, 5,835), et le *Compendium de Vita Anticristi* (Bibl. Mazarine, incunables 436/A, 3[e] pièce), ne font que développer le chapitre X du livre III du *Lucidaire* d'Honorius d'Autun, dont ils reproduisent tous les deux des *passages entiers* textuellement. Quant au traité plus développé de l'*advenement de Antechrist*, qui forme la troisième partie de l'*Art de bien mourir*, Paris, Antoine Vérard. 1492, in-folio (B. N., réserve D, 6,812), il s'inspire également du traité d'Adson et du *Lucidaire*, des commentaires de saint Remy d'Auxerre, etc.

(1) Voir les renvois dans Martin DELRIO, *Disquisitionum magicarum libri sex*, lib. II, quæstio XV.

(2) Rob. BELLARMINI, etc., Lugduni, apud Claudium Michaelem, CIↃIↃXC, in-folio, *De Romano Pontifice*, lib. III, cap. XII, p. 710 : « Non esset tamen error si quis diceret Antichristum nasciturum ex diabolo et muliere, eo modo, quo dicuntur quidem nati ex incubis dæmonibus, etc. » Ce chapitre est beaucoup plus clair que l'exposition correspondante de Malvenda, p. 131. On retrouve les mêmes opinions, données comme populaires, au XVII[e] siècle, dans FAVYN, *Le Théâtre d'Honneur et de Chevalerie*, Paris, MCXX, in-4°, t. I, p. 12.

yeux l'horrible miniature où le diable est figuré sous les traits d'un Onocentaure (1) aux premières pages de certains manuscrits de *Merlin* (2). Heureusement que le diable Engingnart ressemble au luiton Malabron dans la chanson de Gaufrey :

> Che est . l . esperit qui Dex donna tel don,
> Quant il veut est cheval, quant il veut est mouton,
> Oisel, ou pomme ou poire, ou arbre ou poisson,
> De chen li donna Dex, nostre Sire, le don
> Que il se mueroit en chascune fachon,
> Et, quant il lui pleroit il seroit comm . l . hom,
> Que il n'aroit si bel en Franche le roion (3).

Comme il a le choix entre toutes les formes, il ne choisit pas la plus vilaine et se déguise en élégant « jouvencel ». Ainsi l'horreur du spectacle est atténuée, et cette scène de séduction d'Engingnart n'est guère plus choquante dans les idées du temps que la scène V du *Miracle de l'Enfant donné au diable* (4), ou que les scènes de Ruben et de Balla et d'Amon et de Thamar dans le *Mistere du Viel Testament* (5), ou même que telles scènes du XVIIe siècle, dans les *Galanteries du duc d'Ossone* (6), par un auteur franc-comtois, Mairet.

L'imitation du roman de Merlin est si manifeste, que le texte de ce roman permet de corriger une leçon douteuse du mystère (7), et qu'elle en explique plus d'une singularité.

---

(1) Sur les Onocentaures, voir ALAIN DE LILLE, *Distinctiones Theol.* (Patr. Migne, t. CX, col. 882).

(2) Elle est reproduite dans les *Romans de la Table Ronde mis en nouveau langage*, etc., par Paulin PARIS, tome I (entre les pages 4 et 5). Paris, Techener, MDCCCLXVIII.

(3) *Gaufrey*, éd. F. Guessard et P. Chabaille, p. 161, v. 5343 à 5349.

(4) *Miracles de Nostre-Dame par personnages*, éd. Gaston Paris et Ulysse Robert, I, p. 9 et 10, v. 158.

(5) *Mistere du Viel Testament*, éd. J. de Rothschild, II, p 300, v. 6050. et IV p. 219 v. 32.056.

(6) *Les Galanteries, etc.*, acte III, scène II. (Bib. de la ville de Besançon, B.L. 3,562.)

(7) Le manuscrit porte, v. 256 (rôle d'Angingnars) :

> Je vois (*vais*) partout et loing et près
> Je cognois, etc.....

Il vaut mieux écrire et comprendre : Je *voi* (*video*), d'après un passage

Les fils du diable sont d'une force et d'une précocité extraordinaires, comme l'attestent les graves traités de médecine cités par Malvenda, p. 131, 133, et non pas seulement les légendes populaires sur Robert le Diable, sur Alexandre (1) et

correspondant du roman de ***Merlin,*** éd. G. Paris, t. I, p. 3 : « Ensi diroit cil les choses dites et faites priès et loing ». La phrase est au pluriel dans le début du ***Merlin*** en vers, à la suite du ***Roman de Saint-Graal,*** éd. Fr. Michel, p. 154, v. 3669 et sq.

(1) L'auteur du livre attribué à Alain de Lille (***Alani magni de Insulis explanationum in prophetiam Merlini Ambrosii libri VII,*** Francofurti, typis J. Bratheringii, 1607, in-8°) ne manque pas d'énumérer tous ces fils illustres de démons incubes, et l'histoire fabuleuse d'Alexandre est de même citée au long dans le traité de Malvenda (***De Antichristo,*** lib. III, cap. IV, p. 136-137). — M. P. Meyer a cité, dans ***Alexandre le Grand dans la Littérature française du moyen-âge***, t. II, p. 97, un curieux portrait d'Alexandre à sa naissance, tiré de l'***Historia de præliis :*** « Coma capitis ejus sicut coma leonis erat, oculi ejus magni et micantes..... ***Dentes vero ejus erant acutissimi,*** impetus illus fervidius sicut leonis et qualis in posterum debebat fieri figura illius significabatur. » Comparons à ce portrait celui d'un livret populaire : ***La Naissance de l'Antechrist en Babillone, envoyée par l'ambassadeur de France estant en Turquie, jouxte la coppie imprimé*** (sic) à Lyon et à Paris, par Laurent Locquehay, au bout du pont Saint-Michel MDCXXIII avec permission (16 p. in-8) (Bib. Mazarine, 35,284 et 56,551, 1re pièce). Ce livret lui-même, ainsi que le suivant, n'est très probablement que la reproduction plus ou moins fidèle d'une Lettre du grand-maitre de Malte sur la naissance de l'Antechrist, en 1609, signalée parmi les ***Manuscrits de la Bibliothèque du Louvre*** par M. Louis Paris. « Estant en la ville de Constantinople, faisant la charge d'ambassadeur, il nous est venu nouvelle qu'en la ville de Babilone, en une partie d'icelle Région, est né l'Antechrist d'une tres belle femme, mais commune et publique, le pere duquel ne se cognoist point, ***il a les dents pointues*** et le regard espouvantable, et de statue (*sic*) plus haute que deux autres, lequel au huictiesme jour de sa naissance chemina et parla en sorte qu'il fut entendu d'un chacun, disant au peuple qu'il estoit le fils de Dieu, et qu'en luy on devoit croire, et faict foy le dict denonciateur l'avoir veu et qu'à sa nativité feurent vus de grands signes, car le soleil s'obscurcit en plein jour, comme aprés certaine espace de temps retourna en sa clarté, la nuyt suyvant sa nativité l'on veid du ciel tomber un grand feu sur la maison et le jour suivant pleut de la manne et des pierres precieuses et furent veuz voller trois serpens effroyables et hideux, etc. » — Mêmes détails dans l'***Attestation par les chevaliers de Saint-Jean de Hierusalem*** en l'isle de Malte de la naissance de l'Antechrist, né en Babylone, ensemble les signes espouvantables apparus en l'air, à Liége, chez Leonard Streel MDCXXIII (B.

tous les fils illustres de démons incubes. Leur naissance est signalée par des prodiges effrayants; ils ont des particularités, des signes physiques qui annoncent à première vue leur force future et leurs grandes destinées (1). Robert de Boron était des plus modérés lorsqu'il nous montrait les matrones s'extasiant devant Merlin qui, « à peine fut-il né, qu'il

---

de l'Arsenal, théolog. 5110, in-12, 14 p.) : « Est nay un enfant en la ville de Bougdot autrement appellée Calka, proche de Babylone, duquel enfant la mère est fort vieille et de race incogneue, nommée Fort-Juda, du père l'on n'en a nulle cognoissance, l'enfant est de veue brune, la face et les yeux fort aggreables, ***ayant les dents aigues en façon d'un chat,*** les oreilles larges, la statue aucunement plus grande que les autres enfans, lequel incontinent après sa naissance chemina et parla parfaitement bien, sa parole estant entendue d'un chacun, admonestant le peuple et disant qu'il est le vray Messie, etc... D'avantage il s'est trouvé au milieu de Babylone une colonne de laquelle la moitié estoit blanche et l'autre rouge, estant escrit au pied d'icelle en langue Hébraique la venue de cest Antechrist et choses qui arriveroient à cause d'iceluy, etc. » — Enfin, le *Traitté de l'Ante-Christ, etc., par M. André Poirier, prestre*, Paris, chez Henri Sara et Anthoine Merieux, MDCLV (B. de l'Arsenal, theol. 5119, in-12), contient une gravure représentant « l'Antechrist né à Austrol près Babilone jouxte la copie tirée par Muley Azem, peintre arabe », lequel a eu soin de mettre en évidence « ces dents aigues ». — Ces livrets répètent avec plus de détails ce qu'en avril 1429 le cordelier Richard annonçait aux Parisiens de la naissance de l'Antechrist et des Juifs courant l'adorer à Babylone (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, éd. Tuetey, p. 235).

(1) Si la description des météores annonçant la naissance d'un héros est un lieu commun de la poésie épique, comme le dit M. P. MEYER (*Alexandre le Grand,* II, 97. renvoyant à G. PARIS, *Hist. poét. de Charlemagne,* p. 228), il semble qu'il y ait une nuance pour l'Antechrist. Les prodiges qui signalent sa naissance figurent déjà en partie dans la prophétie de la Sibylle (*Hic Incipit Prologus Regine Sibille*) qui a été imprimée par Tarbé à la fin (p. 106-113) de son édition du *Tournoiement d'Antechrist* d'Huon de Méry, et qui est peut-être un fragment du roman ou de l'*Histoire des Sibylles* en vers de six syllabes, par Herman (*Hist. litt. de la France,* XVIII, 837) :

Et terre tremblera
Kant Antecrist naistra,
Soleil s'oscurera.....

Ici, les prodiges peuvent être un souvenir, une traduction libre du verset de saint Paul (II *Thess.*, II, 9) sur l'Antechrist : « Cujus est adventus secundum operationem Satanæ, in omni virtute, signis et prodigiis mendacibus. »

semblait avoir plus de deux ans » (1). L'Antechrist de cette pièce est aussi extraordinaire puisqu'à sa naissance la « demoiselle » ou la commère constate que depuis « plus de mil ans » (v. 448), il n'est pas né d'enfant aussi vigoureux, mais aussi c'est l'Antechrist. Il est vrai que ce trait jeté en passant est aussitôt oublié, car il eût été trop difficile à soutenir. C'est un enfançon à peine sorti du maillot qui reçoit la visite des diables. Il aura le temps de grandir et d'apprendre la magie à Bethsaïda ou à Corosaïm, tandis qu'Enoch et Elie annonceront sa venue, encore une version sciemment adoptée par notre auteur, car la plupart des interprètes de l'Apocalypse rejettent leur prédication au milieu de la grande persécution de l'Antechrist ou même après sa mort. Quand l'Antechrist reparaît, représenté par un second personnage comme à Lucerne, c'est, d'après la miniature, un adolescent d'une quinzaine d'années, et le temps même de sa réapparition ou plutôt de sa véritable entrée en scène est marqué non seulement par la Bible populaire de Geffroi de Paris (2), mais par le traité de saint Thomas d'Aquin. Aussitôt il est séduit dans le désert par Satan, qui lui trace son rôle et réclame son hommage. Ce n'est pas un hors-d'œuvre que ce pacte diabolique. La plupart des traités de théologie, les

---

(1) *Les Romans de la Table ronde*, par Paulin Paris, II, 26. Dans le manuscrit Huth, reproduit par M. Gaston Paris (*Merlin*, t. I, p. 20), Merlin à neuf mois paraît avoir un an, ce qui n'a plus rien de singulier.

(2) B. N. Mss. Fr. 1526, R 119 v° :

Quant d'aage . XV . ans avra,
Adoncques preschier voudra,
Filz Dieu se fera et magistres.

Cf. saint Thomas d'Aquin, *De Adventu, etc., Antichristi*, éd. Fretté, tome XXVIII, p. 616 et sq. : « In qua ætate erit cum hæc incipient? Quia in adolescentia, *Ecclesiast.*, IV, 15 : « Vidi cunctos viventes qui ambulant sub « sole cum adolescente secundo, etc. »

D'après d'autres textes, l'Antechrist commencerait à prêcher à trente ans (Sermones *Dormi Secure* Dominicales, de adventu judicii sermo LXVI), ou à vingt-huit ans (d'après le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, édit. Tuetey, p. 382).

livrets populaires, le drame de Lucerne, donnent à l'Antechrist un ange gardien qu'il abandonne ou qu'il chasse dès l'âge de raison pour suivre Satan (1). Il accepte donc librement sa mission maudite, il est responsable de ses actes, voilà ce que l'auteur de ce mystère a voulu indiquer aussi bien que celui du mystère de Modane (fol. 18 verso), qui le représente regrettant son orgueil et ses erreurs au jugement dernier. Quant aux dons de Satan, qui lui promet la richesse, la mémoire diabolique, la science universelle et la toute puissance, ils sont indiqués dans tous les livres depuis et avant le traité d'Adson.

Les grans tresors de Salemon le saige,
Et tous les ors de finance perdue
Sont reservez pour faire ton passaige.

dit Eustache Deschamps (t. VI, 104) dans la Ballade *d'Antecrist*, et Juvénal des Ursins (2), de son côté, raconte longuement l'histoire d'un chevalier de son temps qui, s'en étant allé jusqu'au fond de l'Ecosse pour demander aux diables les trésors de Salomon, essuya un refus poli, parce que ces trésors étaient gardés pour l'Antechrist. Ainsi, toutes les idées de notre mystère s'expliquent par les légendes contemporaines. Les pactes diaboliques, comme celui de Théophile et celui que l'on vient de voir dans ce mystère, seront encore condamnés dans l'article III des décisions de la Faculté de

(1) Saint Thomas d'Aquin, *Ibidem*, p. 616 : « ..... ex virtute diaboli confovebitur et implebitur Antichristus, non tamen erit in Antichristo diabolus ut in dæmoniacis; quia tunc non imputaretur ei peccatum, sed quia sic possidebit eum quod pro sua voluntate inclinabit eum cum consensu liberi arbitrii Antichristi; vel super illud II *Thess.*, II, 9, *cujus est adventus secundum operationem Satanæ*, glossa : non tamen sine consensu ut phreneticus qui culpam non habuit, quia sic vexaretur a diabolo, non imputaretur quodcumque haberet..... » Mêmes textes avec d'autres cités dans l'*Ymago* et par Malvenda, lib. III, p. 188, 190, etc.

(2) Ed. Michaud et Poujoulat, p. 425. — Dans l'*Enndchrist* (Strasbourg, 1472), l'Antechrist se fait alchimiste pour distribuer de l'or à ses partisans.

Théologie de Paris du 18 septembre 1398, à l'instigation de Gerson (1).

C'est aussitôt après ce pacte que l'Antechrist commence à prêcher les Juifs. Il a juste pris le temps d'aller changer de costume et de revêtir une robe fauve de cordelier, comme l'Antechrist de Strasbourg (1472). Le choix de ce costume (2) était tout indiqué puisque la tradition représente l'Antechrist comme un hypocrite, un Faux-Semblant, et un démagogue. Nul ordre en effet n'eut le verbe plus populaire et l'humilité plus fastueuse (3) que les Frères Mineurs ou Menus, comme ils s'appelaient; nul ordre n'avait déjà propagé et ne devait propager plus d'hérésies, jusqu'à soutenir que leur Fondateur était égal ou supérieur au Christ; nul n'avait excité plus de haines dans l'Université et parmi les curés, dépouillés de la prédication et des offrandes de leurs paroisses. Notre auteur était peut-être un de ces curés qui se rappelait le texte de saint Paul (II *Timoth.*, IV, 12) si audacieusement appliqué par Guillaume de Saint-Amour (4) aux Ordres mendiants.

Les premières paroles que prononce l'Antechrist :

En terre vien de par mon Pere (v. 586).

sont l'exacte répétition des paroles du Christ dans l'Evangile de saint Jean, XVI, 28 « *Exivi a patre et veni in mundum* »,

---

(1) GERSON, I, 212. Une faute d'impression a fait attribuer ces décisions à l'année 1389.

(2) Ce sont toujours les cordeliers qu'on choisit. Dans un *Recueil d'Emblèmes* fait pour Louise de Savoie (B. N. Mss. Fr. 12247, p. 6), que M. Omont a bien voulu me signaler, *Cautio*, ou Sage considération, soulève la robe d'un cordelier et trouve écrit sur sa poitrine cent mille trudaynes (tricheries).

(3) Nicol. de CLAMENGIIS, *opera omnia*, éd. Lydii, Lugd. Batav., Elzevir., MDCXIII, *De corrupto Ecclesiæ statu*, cap. XXII, p. 26 : « De Mendicantibus et eorum inani jactantia et gloria. »

(4) *De Antichristo*, etc., Ire part., cap. XI, col. 1314 : « Spiritus manifeste dicit quia in novissimis temporibus discedent quidam a fide, attendentes spiritibus erroris et doctrinis dæmoniorum, *in hypocrisi loquentium mendacium.* »

et cette parodie des paroles sacrées va se répéter si souvent qu'il suffit de la constater une fois pour toutes. Notre Antechrist ne dédaigne pas non plus la Glose ordinaire de la Bible par Walerade le Louche, et il lui emprunte l'étymologie de son nom :

Je suis soulaus, je suis lumiere (1) (v. 1124).

Quant aux miracles qu'il opère, il n'a garde d'accomplir tous ceux que lui prêtent Adson et la légende, parce que ces miracles gêneraient ou ralentiraient l'action. Notre auteur a choisi pour lui les plus significatifs, il les a gradués et en a réglé l'effet. Tel est en effet l'égarement des Juifs qu'au premier miracle, à peine l'aveugle a-t-il recouvré la vue, ils voient, ils croient, ils sont abusés, ils se hâtent d'installer l'Antechrist dans le temple restauré de Salomon, et de frapper à l'effigie de leur nouveau Dieu des pièces de monnaie ou de « mériaux » qui leur serviront de signe de ralliement (v. 644). L'enlumineur du manuscrit ne s'est pas borné à représenter la frappe de ces mériaux, il a donné aux sectateurs de l'Antechrist de belles rouelles (2) en drap de couleur,

---

(1) Cf. Samuel Berger, *la Bible française au Moyen âge*, p. 82 (citant Reuss, *Revue de Théol.*, 1857, p. 102) : « Le nombre de son nom qui est 666 dit autant con dic lux, ceo est di lumiere, kar Antecrist sera fausement dit lumiere, si com Jhesucrist veraiement est lumiere, vel latinis literis dic lux quia ipse se lucem esse dicet. » — Cf. saint Thomas d'Aquin, t. XXVIII, p. 622 : « Ipse enim usurpabit nomen veri solis et veri hominis, id est Christi, de quo dicitur *Joan.*, VIII, 12 : *Erat lux vera,* et infra 12 : *Ego sum lux mundi.* »

(2) *Bibliotheca mundi,* etc. Duaci, ex officina Baltazaris Belleri, anno MDCXXIV, in-folio, t. III, *Speculum Morale, de persecutione Antichristi*, p. 761 : « Et faciet omnes divites et pauperes, pusillos et magnos, liberos et servos habere characterem, id est aliquod signum Antichristi repræsentativum, vel ad litteram, insertionem sui nominis in dextera manu, aut in frontibus suis evidenter et materialiter, sicut hodie portant Judæi signa designantia ipsos esse Judæos..... »

Je signale ce texte curieux à M. Ul. Robert, qui a reproduit les rouelles du manuscrit de Besançon dans son étude sur les *Signes d'Infamie au Moyen âge* (p. 14, pl. XVI), déjà citée. Ainsi s'explique aussi probablement

comme en portaient les Juifs de son temps. Cette explication matérielle du fameux signe de l'Antechrist dans l'Apocalypse est déjà indiquée par Vincent de Beauvais, et nous en retrouvons une curieuse variante dans le *Jugement dernier* de Lucerne.

Il en est de même du miracle des pauvres enrichis. La Glose sur les versets 8-10 du psaume x, souvent citée et commentée par Guillaume de Saint-Amour (1), nous montre déjà l'Antechrist enrichissant les pauvres et affectant la charité, mais il fallait mettre la scène en action et la rendre ce qu'elle est, une des plus frappantes et des plus curieuses du texte. Même observation enfin pour le miracle

---

l'assertion inexacte d'Estienne Pasquier (*Recherches de la France,* l. VIII, ch. XXXV), qui dit que « le roy (Jean le Bon), au mois d'octobre 1363, ordonna que les Juifs porteraient une rouelle ou platine d'estain sur l'espaule de la largeur de son grand seel. » L'ordonnance du roi Jean prescrit des rouelles de feutre, et il m'est impossible de dire s'il y en a jamais eu de métal pour les Juifs.

D'autre part, l'emploi des rouelles ou mériaux de métal est assez commun dans la période qui nous occupe. A l'exemple de saint Bernardin de Sienne, le cordelier Richard, en avril 1429, avait fait prendre aux Parisiens « des mesriaux d'estaing où estoit empreint le nom de Jhesus », qu'ils délaissèrent plus tard pour « la croix Saint-Andry » (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, éd. Tuetey, p. 242-243). Dans le même *Journal*, p. 103, on lit, à la date de 1418, une curieuse conspiration des bourgeois de Soissons, Armagnacs, contre le parti bourguignon. « Item vray est qu'ils avoient fait faire monnoye de plon tres grant fason et en devoient bailler aux diseniers de la ville de Paris, selon ce qu'ils avoient de gens en leurs dizaines qui estoient de la bande, et n'en devoient avoir [nul] autre que ceuxlà; et devoient aller parmy les maisons des diz bandez par tout Paris, à force de gens armez portant la dicte bande, disant partout : « Avez vous point de telle monnoye? » S'ils disoient : « Veez en ci! « ilz passoient outre sans plus dire. S'ils disoient : « Nous n'en avons point! » ils devoient tout estre mis à l'espée, et les femmes et enfans noyez. »

(1) *Psalm.* x, 8, 19 : « Oculi ejus in pauperem respiciunt, insidiatur in abscondito quasi leo in spelunca sua — Insidiatur ut rapiat pauperem; rapere pauperem dum attrahit eum — In laqueo suo humiliabit eum, inclinabit se et cadet cum dominatus fuerit pauperum. » Ce passage est appliqué à l'Antechrist par la *Glose* et souvent cité et commenté par Guillaume de Saint-Amour, c. 1313, 1336, 1383, 1384, etc.

du Corps ressuscité, qui lui aussi est classique, et qui figurait déjà dans le *Ludus de Antichristo* du XIIe siècle (1). L'évêque contemporain, Gerhoh de Reichersberg qui n'aimait pas les mystères de ce genre où l'église était envahie par la soldatesque, constate même avec satisfaction que l'acteur qui jouait le Ressuscité, mourut réellement sept jours après. Mais seul l'auteur de notre mystère a su amener, puis détruire d'une manière intéressante ce miracle banal; seul il a su interpréter avec vraisemblance la vieille expression populaire « avoir le diable au corps », qui est plus d'une fois mise en action dans l'épopée française (2) et italienne (3), et qui fut prise au pied de la lettre par le peuple et par les démonologues jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Si son exemplaire du

---

(1) GERHOH VON REICHERSBERG, opera inedita, cur. Scheibelger, 1875, I, 25, cité par W. Meyer, p. 15 de son étude sur le *Ludus de Antichristo :* « Contigit, ut comperimus, aliquando apud tales, ut eum quem inter ludicra sua quasi mortuum ab Elisæo propheta suscitandum exhiberent, peracta simulatione, mortuum invenirent. Alius item Antichristo suo quasi suscitandus oblatus (Vergl. v. 69 des Dramas) intra septem dies vere mortuus, ut comperimus, et sepultus est. »

(2) Voir le combat de Richard I, duc de Normandie, avec un cadavre animé par un démon (WACE, *Roman de Rou*, éd. Pluquet, I, 279-280, v. 5450), le combat analogue du lutin Malabron et de Robastre dans *Gaufrey*, éd. Guessard, p. 167, v. 5552, et celui de Payen Peverel et du géant infernal Geomago dans l'histoire de Fouke Fitz-Warin (*Hist. litt. de la France*, XXVII, 168).

(3) *Inferno*. XXXIII, v. 129, 132, etc. — M. A. GRAF (*Miti, leggende e superstizioni del Medio evo*, Torino, Loescher, 1893, vol. II, *Demonologia di Dante*, p. 99, 132, donne les exemples connus tirés de Césaire de Heisterbach et de Thomas de Cantimpré. Les récits de ce genre abondent encore dans les démonologies des siècles suivants. Les ligueurs soutenaient que le véritable Henri III, le vainqueur de Montcontour, était mort en Pologne, et que les Français ne voyaient plus que son ombre inepte, animée par un démon. Le roi Jacques I d'Angleterre prétendit même, dans un traité spécial, que le diable ne saurait opérer ni apparaître qu'en se glissant dans un cadavre encore chaud, et le poète Ben Johnson se moque de son souverain dans la farce : *Le diable n'est qu'un âne*. Satan s'adresse au diable Pug, qui a envie de se promener, et lui dit : « Tâche, mon pauvre Pug, de trouver une forme toute prête; je ne saurais t'en fabriquer une. »

traité d'Adson l'a mis sur la voie, ce qui du reste n'est pas certain, il a bien profité des indications de son texte (1). Et il faut lui savoir gré encore d'avoir essayé de faire de tous ces miracles des traits de caractère. Le Christ humble fait de grandes choses simplement, et demande le silence à ceux qu'il a guéris. L'Antechrist superbe leur commande d'aller partout proclamer ses louanges. C'est la distinction classique des « faux prophètes » signalée par Adson et par Pierre d'Ailly (2), mais mise ici en action sur le théâtre.

Nous voici arrivés au passage le plus important, comme on le verra plus tard, pour déterminer la date de notre mystère. Le signe le plus certain de l'avènement prochain de l'Antechrist et de la fin du monde, c'est la fin de l'Empire romain (3), et son démembrement ou sa division entre dix

---

(1) Les deux versions du traité d'Adson, dans la *Patrologie* Migne, disent simplement : « Mortuos in conspectu hominum resuscitari. » Le texte du tome CI, col. 1294, ajoute : « per incantationes diabolicas », sans rien spécifier. Mais les anciennes imitations françaises du traité d'Adson, comme le *Dialogue du pere et du fils* (B. N. mss. n. a. 4338, p. 90) sont plus explicites : « Il semblera qu'il resuscite les cors mors, et ce sera le deable qi entrera dedenz eulz et les fera aler. » Cette phrase vient du *Lucidaire,* lib. III, cap. x, col. 1163 : « *D.* Suscitabit mortuos vere? *M.* Nequaquam, sed diabolus ejus maleficiis corpus alicujus intrabit, et illud apportabit, et in illo loquetur, ut quasi vivum videatur. »

(2) ADSON, *Patr. Migne,* t. CI, col. 1291. — P. D'AILLY, *De Falsis Prophetis* (dans les *Œuvres de Gerson,* t. I, p. 505) : « Quarto notandum quod unum signum potissimum ad cognoscendos falsos prophetas miraculis veris aut falsis vel fictis coruscantes est, si ex hujusmodi miraculis gloriam suam magis quam divinam laudem aut proximorum utilitatem quærant..... Nam Lucæ v, cum ipse leprosum mundasset, præcepit ille ut nemini diceret. Ubi glossa : tacere jubet nec taceri potest. Simile habetur Mathæi VII, et VIII de surdo et muto sanato et de cœco illuminato similiter IX. Cum illumininasset duos cæcos, comminatus est eis dicens: videte ne quis sciat. Ubi dicit glossa quod in hoc dat exemplum jactantiæ vitandæ. »

(3) G. DE SAINT-AMOUR, *De Antichristo,* etc., I part., cap. III, col. 1283 : « De signis propinquis (adventùs Antichristi et consummationis sæculi) et primo de cessatione Romani imperii » — Item. BELLARMINI, *De Romano Pontifice,* lib. III, cap. VII, etc. — MALVENDA, *De Antichristo,* lib. V, p. 401 à 452 et *passim,* etc.

rois qui se partageront le monde suivant la concordance de la prophétie de Daniel (VII, 7) avec l'Apocalypse (XIII, 1) sur « la bête à dix cornes ». A ces versets s'ajoute celui de l'apôtre saint Paul (II *Thess.*, II) : « Ne vous troublez point comme si le jour du Seigneur était proche, et que personne ne vous abuse ; il n'arrivera point que premièrement la révolte (*apostasia*, discessio) ne soit venue ». C'est pourquoi Tertullien exhortait les chrétiens à prier pour la durée de l'Empire romain, et l'Eglise le faisait encore au XVII[e] siècle, tous les ans, le Vendredi-Saint, en la bénédiction du cierge pascal, lorsqu'elle priait pour le « très saint » ou « le très chrétien Empereur romain », héritier des Césars et de Charlemagne (1).

Cette division de l'univers entre dix rois a déjà servi de cadre au *Ludus de Antichristo* allemand (2) qui désigne les rois par leur pays : le roi de Babylone, le roi des Francs, le roi des Teutons, etc. L'auteur de notre mystère se contente de donner à ses rois des surnoms, mais ils semblent significatifs. Dagobert doit évidemment désigner le roi de France, Audouart (Odoardus, Eduardus, etc.) tout aussi populaire dans son pays, le roi d'Angleterre et « Loriquaire » le roi

(1) ***Missale Romanum***, ex decreto sacro sancti Concilii Tridentini restitutum, Pii V Pontif. Max. jussu editum et Clementis VIII auctoritate recognitum (Lutetiæ Parisiorum, apud Societatem Typographicam Librorum Officii ecclesiastici, MDCXVIII, in-folio), feria sexta in parasceve, col. 182 : « Oremus et pro Christianissimo imperatore nostro ut Deus et Dominus noster subditas illi faciat omnes barbaras nationes, ad nostram perpetuam pacem. (Si non est coronatus, dicatur Electo imperatore). »

(2) Avec une légère variante dans le ***Ludus de Antichristo***, où il n'y a que sept trônes et sept rois, parce que, sur les dix rois de l'univers, l'Antechrist est censé en avoir déjà vaincu et tué trois, ceux d'Egypte, de Lybie et d'Ethiopie, suivant la prophétie de Daniel (VII, 8, et XI, 43 et 45). La même version est suivie dans l'***Histoire scholastique***, dans l'***Imago*** et dans le traité de G. de Saint-Amour, col. 1381. La division classique des dix rois se retrouve ailleurs, notamment dans les prophéties de l'ermite Jean de la Rochetaillade, XIV[e] siècle, citées par Baluze, ***Vitæ Paparum avenioniensium***, t. I, p. 1459 : « Cum decem partes christianitatis sequantur antipapam. »

des Romains, ou l'empereur d'Allemagne, appelé plus loin « l'empereur » tout court (v. 1340). Au xv[e] siècle, on appelait encore « Loricarts » les mercenaires venus d'Allemagne qui portaient la cuirasse (1), et tous les exemples de ce mot cités par Godefroy sont pris en mauvaise part. Peut-être faut-il rattacher à ce même groupe « des rois européens » ainsi désignés, sans plus, dans le *Jugement* de Modane (fol. 41 verso) Maillefer (2), le vaillant fils de Rainouart au Tinel. Mais ce nom pourrait tout aussi bien appartenir à l'autre groupe, à celui des rois qui règnent sur les autres parties du monde, l'Asie et l'Afrique, et qui sont affublés de noms orientaux, la plupart connus. Tels le Sarrasin Fierabras, encore populaire du temps de Rabelais, et qui de la chanson de geste avait déjà passé dans le *Tournoiement d'Antechrist* d'Huon de Mery (3), le farouche Accoppart (4), Agollant de la *Chanson d'Aspremont*, Ysoart probablement cousin du géant Sarrasin Ysoré, qui vint si sottement se faire tuer et enterrer à Paris, dans la rue de la Tombe-Isoire. De tous ces noms, le plus curieux est celui de Malabrun avec

---

(1) *Le Mistere du Viel Testament*, éd. de J. de Rothschild; *Glossaire*, par E. Picot, p. 357.

(2) *Hist. litt. de la France*, XXII, 531 :

Cele nuit fut *Maillefer* engendrez
Li plus fort ome qui de mere fu nés,
Mais à sa mere en fu li cuers crevez,
Trais fu del cors par endeus les costés.
Por ce qu'a fer fu de mere getez,
Fu en baptesme *Maillefer* apellés.

(3) Edit. Tarbé, p. 9 :

Comment as tu nom? Bras de Fer,
Dist il; en la palu d'enfer
Recui regineracion;
Je suis de Fornication
En cest munde princes potaires,
Et si sui en enfer notaires,
Pour mettre pechiés en escrit.

(4) Sur les Achoparts ou Acoparts, peuples barbares de l'Orient, voir l'article de M. P. Meyer, *Romania*, 1878, p. 437.

toutes ces variantes ou abréviations (1) (Malebrun, Malabron, Malabroin, Malbrun, Marbrun,etc.).Dans la miniature de notre manuscrit qui représente la délibération des rois uniformément vêtus de manteaux bleus et de robes rouges, on distingue, bien détaché du groupe, face à Dagobert qui lui adresse la parole, un certain Malabrun, portant sur la poitrine un plastron d'étoffe verte rayée d'or. C'est évidemment une étoffe de soie orientale, une sorte de « soudanin » à laquelle Malabrun a donné son nom, et cette miniature permet de restituer un passage du *Roman de la Rose* (2) que nos ancêtres lisaient bien, et qui a été mal à propos corrigé par Fr. Michel et par Godefroy. J'ai vainement cherché et fait chercher le nom du dernier roi oriental Aroflart ou Arrouflart, qui est très probablement forgé sur Rouflart. Ce nom de Rouflard appartient à un diable dans le *Jugement* de Modane, et le mot de Rufle, Rouflet, etc., désigne, comme on le sait,

---

(1) *Le Bastart de Buillon*, v. 1248 (cité par P. Meyer) : *Marbrun* l'Achopart. — Item, *Foulques de Candie*, éd. Tarbé, p. 16 : Morgant le Noir, qui fu nés a *Marbrin*. — Item, *Mystère de la Passion* de Jean MICHEL, analysé par L. Paris, *Toiles peintes et Tapisseries de la ville de Reims*, t. I. Ire journée, scène XXXI : *Malbrun* et Nepthalin, habitants de la ville de Naim; IIe journée, scène XXXVII : *Malbrun* dessert la table de Simon le Lépreux.

(2) *Le Roman de la Rose*, Amsterdam, Bernard, in-8, MDCCXXXIV, t. II, p. 369, v. 21-865 :

Puis les luy oste, si essaye
Com luy siet bien robe de soye
Sandaulx, molequins, *malebruns*
Indes, vermaulx, jaunes et bruns
Samits dyaprés, camelos.

Supplément au glossaire du Roman de la Rose, etc., Dijon, Sirot, MDCCXXXVII, in-8°, p. 243, *Malebruns* : « Il y a apparence que c'est une couleur des habits de soye que Pygmalion essayait à sa statue, peut-être est-ce une étoffe, etc. » Godefroy, citant le passage de Jean de Meun, d'après Roquefort, au mot *Malebrun*, dit : « probablement faute pour galebrun, sorte d'étoffe. » Mais le galebrun est une étoffe de laine des plus grossières ! Quant à Fr. Michel, auteur des *Recherches sur les Etoffes de soie*, il a modifié à tort tout le passage, et n'a rien expliqué dans son édition du *Roman de la Rose*.

la pelle à feu. Rouflart est devenu un roi analogue à Agrappart, qui représente si souvent dans les mystères un diable muni de crocs, et qui dans la *Chanson d'Aliscans* (1) était un géant sarrasin à l'âme aussi noire que le visage. Ces interversions de rôles (2) sont des plus anciennes, et dans les textes latins les diables s'appellent déjà des Ethiopiens (3).

Voilà tous nos noms expliqués. Ces noms qui, dans la vie réelle, désignent déjà ou vont désigner de braves chevaliers ou de bons bourgeois (4), reprennent ici le sens traditionnel

---

(1) *Aliscans*, éd. Guessard et A. de Montaiglon, p. 182, v. 6055 :

> Rois Agrapars fu de lede façon :
> Lons a les crins desi que au menton,
> Les elz ot rouges ausi come charbon,
> Ongles aguz ausi come grifon.

(2) Nombreux exemples cités par M. A. Graf, *op. cit.*, II, 123.

(3) *Patr. Migne*, t. LXXX, p. 570, *Vita S. Sulpicii Pii :* « Spiritus duo teterrimi immanes, Æthiopum vultui similes. » — Chronique d'Adémar de Chabannes (*Mon. germ.*, etc , t. IV, p. 142 : « Diabolus qui primo eis in Æthiopis, deinde angeli lucis figuratione apparebat. »

(4) *Bibliothèque de la Croix du Maine*, éd. Rigoley de Juvigny, t. I, p. 4 : « *Acopard* ou *Acophard* de Trun, mathématicien françois, et selon d'autres de Crun, étudioit à Bordeaux au college de Bruval l'an 1552. Il a écrit quelques pronostications imprimées à Rouen l'an 1552. »

Siméon Luce. *La France pendant la Guerre de Cent ans*, 1890, p 342 : « Prieurs de Saint-Martin des Champs au xve siècle... Le quart prieur D. Guillaume *Angollant.* »

Bibliothèque de la ville de Dijon, fond Baudot, n° 40, p. 297 : « Collation de ceste presente copie a esté faite à l'original en la Chambre des Comptes de Mgr le duc de Bourgogne et de Brabant à Lille, le 26e jour d'avril, l'an 1436 apres Pasques par moy *Fierabras.* »

Col. des Doc. Inédits, *Cartulaire de l'Abbaye de St-Victor de Marseille*, t. II, p. 33 (anno 1045) : « Petrus... vicecomes guapincensis..., una cum filio meo *Isoardo.* » Ibid., II, 997 (anno 1218) : « *Isoardus*, bajulus. G. Adae. »

La Chanson de la Croisade contre les Albigeois, éd. P. Meyer, t. I, v. 4391 : « En *Isoartz* de Dia. »

L'Etat de la Provence dans sa Noblesse, par M. l'abbé R. D. B. (Paris, Aubouin et Emeric, MDCXCIII. in-12 : « Il y a trois familles en Provence du nom d'*Isoard*, lesquelles dans la dernière recherche de la Noblesse faite l'an 1667, donnérent leurs armes blazonnées de même façon, savoir d'or à une fasse de gueules accompagnée de 3 loups naissants de sable, lampassez et armés de gueules, deux en chef et un en pointe... Les seigneurs de Che-

qu'ils avaient dans les chansons de gestes, et les premiers auditeurs du drame ont dû les reconnaître plus facilement et plus vite que nous. A tous ces rois, à la fois légendaires et contemporains (1), l'Apocalypse (XVII, 13) a tracé leur devoir : « Ils ont un même dessein et ils donneront leur force et leur puissance à la Bête, » à l'Antechrist, ils iront en corps lui rendre hommage, sans lui résister d'abord par les armes, comme ils l'ont fait dans le *Ludus de Antichristo*, et cette stricte observation du texte supprime bien des soldats et des difficultés.

Au reste tous les personnages de la pièce connaissent les textes aussi bien que les rois et l'Antechrist. Enoc entre en scène en citant l'Evangile de saint Mathieu (VII, 15) « Prenez-vous garde ès prophecies, » *Attendite a falsis prophetis*. Pour Elie, comme pour saint Grégoire le Grand, l'Antechrist est une bête venimeuse, *bellua venenum vomens*, car « c'est venins, non pas triacles (v. 530) » ; un nouveau Goliath (2) qui

---

nerilles prouvèrent leur descendance depuis Antoine Isoard, seigneur de Clemensanne et d'Esparron, qui le 11 de mai de l'an 1427 acheta la terre de Chenerilles, etc. »

Pierre VARIN, *Archives administratives de la ville de Reims*, t. II, Ire part., p. 515 : « *Ysore* le Dechargeur (en 1328). » — CUVELIER, *La Vie vaillant Bertran du Guesclin*, éd. Charrière, t. II, Ire part., p. 271. Siège de Poitiers (1372) : « Là y ot . I . bourjois c'on nommoit *Ysoré*. »

Eustache DESCHAMPS, éd. de la Société des Anciens Textes français, t. VIII, p. 7. Lettre du 24 décembre 1398 :

Neant moins *Maillefer* de Fismes,
Subestitut ou fait des crimes.

— Archives de la Côte-d'Or, B 1058 : « Philippe dit *Maillefer* de Saint-Remey. » (15 juillet 1346.) — Pierre VARIN, *Archives législatives*, etc., IIe part., 1 vol., p. 324 : « Jean *Maillefer* le jeune, capitaine de l'Arbaleste. » (1604.)

Archives de Meurthe-et-Moselle, Dettes d'Estat 2, nº 5. Compte de sommes payées à Son Altesse de Lorraine en 1652. Signé *Malabroin* et Bacquet.

(1) Ce rapprochement parait confirmé par les versets suivants ; mais le vers 530 rappelle aussi le titre d'un roman allégorique du XIIIe siècle. *li romans du triacle et du venin* (*Hist. litt. de la France*, XXIII, 246 ; JUBINAL, *Nouveau Recueil*, etc., I, 360).

(2) « Hee crueuse beste sauvaige, etc. » (v. 1232). — Cf. *Moralium*,

périra comme le premier (v. 1232 à 1239); un hypocrite dont Dieu souffrira le règne pour les péchés du monde [2] (v. 516), qui sera si habile [3] que nul ne le pourra décevoir (v. 1507), mais qui finira par être trébuché en enfer avec toute sa geste « Veant la gent qui lor sera » (v. 520), *videntibus cunctis praecipitabitur*, comme il est dit dans le livre de Job [4]. Le pape n'est pas moins érudit dans sa résistance. Si le discours qu'il adresse à l'Antechrist marque une certaine élévation de pensée et de style, c'est que cette pièce d'éloquence et de marqueterie est composée de trois longues citations de l'Apocalypse [1], du livre de Judith [2] et du Psaume L, 19 [3]

---

lib. XVIII, cap. XVI, col. 50: « Golias hæreticorum superbiam signans, etc. » Item, lib. XXXIV, cap. XI, col. 726. — Dans le passage du Mystère, qui serait inintelligible sans cette explication allégorique, le « Roi d'Iniquité » désigne Saül, auquel David demande la permission de combattre Goliath. (I *Reg.*, cap. XVII.)

(1) « Ce qu'il fera c'est par souffrance, etc. » (vers 514). — Cf. *Moral.*, lib. XXV, cap. XVI, col. 313 : « Qui regnare facit hypocritam propter peccata populi, etc. »

(2) « Nulz homs ne vous puet decevoir, etc. » (v. 1507). — Cf. *Moral.*, lib. XV, cap. LVIII, col. 1117 : « Quis arguet coram eo viam ejus? »

(3) En enfer le trabuchera — Veant la gent, etc. » (vers 520). — Cf. *Moral.*, lib. XXIII, cap. XX, col. 697 : « Ecce spes ejus frustrabitur eum et videntibus cunctis præcipitatibur. » Tous ces versets de Job sont cités, avec le commentaire de saint Grégoire, par G. de Saint-Amour. Le dernier verset est également cité par saint-Thomas d'Aquin.

(4) Pren garde dont tu es venuz, etc. (v. 1408).

Apoc., II, 5 : « Memor esto itaque unde excideris et age pœnitentiam et prima opera fac. »

(5) Tu sés bien qu'en acier ne fer,
Ne en chevaux, ne en grans pompes,
Ne en buisines, etc. . . . . (v. 1414).

Judith., IX, 9-16 : « Sic fiant et isti, Domine qui confidunt in multitudine sua et in curribus suis, et in contis et in scutis et in sagittis suis et in lanceis gloriantur... — Non enim in multitudine est virtus tua, Domine, neque in equorum viribus virtus tua. »

(6) Mès cuers en tribulacion...
C'est à li plaisant sacrifices (v. 1422).

Psalm., L, 19 : « Sacrificium Deo spiritus contribulatus, cor contritum et humiliatum Deus non despiciet. »

de David, ingénieusement assemblées. On a vu d'autre part avec quelle rapidité les cardinaux renégats parcouraient le monde et revenaient annoncer sa soumission complète à l'Antechrist. C'est peut-être la seule fois que ces voyages rapides, si communs dans le théâtre du moyen âge, sont justifiés par les textes. Ces rouges cardinaux, messagers de l'Antechrist, ce sont les cavaliers de l'Apocalypse (IX, 17), « aux cuirasses de feu, d'hyacinthe et de soufre » ; « ils sont plus légers que les léopards, plus rapides que les loups et les aigles » disent encore les prophètes cités par G. de Saint-Amour (1). S'ils gagnent pacifiquement le monde, par la seule force de leur parole, c'est encore un calcul de notre auteur qui a substitué à la version d'Adson, son modèle ordinaire, celle d'un chapitre du *Lucidaire* d'Honorius d'Autun (2). Dans le traité d'Adson et dans le *Ludus de Antichristo*, l'Antechrist se met lui-même à la tête de ses armées pour triompher des dernières résistances, et c'est dans tout l'appareil de sa puissance militaire qu'il est foudroyé par le Seigneur. Cette solution semble plus grandiose, à moins qu'elle ne tienne du mélodrame. Combien plus imposant l'Antechrist de notre mystère qui agit de loin, sans armées et sans soldats, qui communique son éloquence et sa force mystérieuse à ses disciples et soumet l'univers par les seuls prestiges de la science, ou du savoir, comme le texte le dit expressément :

Je voy en vous merveillieus signes,
Partout estes sires clamez,
Et chier tenuz et bien amez,
Nuls homs ne vous puet decevoir,
Savez vous pour quoy? Pour savoir. (v. 1508) (3).

---

(1) *De Antichristo*, IIIe part., cap. v, col. 1379 et col. 1420. « *Habaç.*, I, 2 : *Leviores pardis equi ejus*, id est prædicatores ejus, quia parvo tempore per totum mundum discurrent. »

(2) Voir la note de la page suivante.

(3) Comparez ces vers prononcés par un cardinal renégat au *Lucidaire* d'Honorius D'AUTUN, lib. III, cap. x, col. 1163 : « Tertio modo (Antichristus) sapientia et incredibili eloquentia clerum obtinebit, quia omnes artes et

Que faire cependant de ces troupes immenses, de ces armées de Gog et de Magog (1) qu'une tradition ininterrompue depuis Adson jusqu'à Joinville et à Christine de Pisan, prêtait à l'Antechrist, et qui défilent dans presque toutes les pièces analogues, françaises ou étrangères. Ces armées, notre auteur les rend au diable et il les laisse dans les coulisses. A la fin du monde seulement, après la mort de l'Antechrist, « trois esprits immondes sautent de la gueule du dragon », pour aller séduire les armées de « vingt-cinq contrées » de « Gayans et de Jupians » (v. 1763) et les soulever contre le ciel (2). Ce chiffre précis de vingt-cinq nous prouve que notre auteur avait sous les yeux une version fautive du traité d'Adson assez semblable à celle qui est dans le tome CI de la Patrologie Migne (3). Mais tout en conservant le chiffre d'Adson, il s'est rapproché de l'Apocalypse (xx, 7), et le drame ne perd rien à cette nouvelle interprétation.

La conclusion du drame est encore une traduction souvent littérale de l'Apocalypse et de l'Evangile de saint Mathieu. Si cette dernière partie paraît moins raisonnée, et calculée

---

omnem Scripturam memoriter sciet. Quarto modo mundi contemptores, ut sunt monachi, signis et prodigiis fallet. »

(1) Joinville, *Vie de saint Louis*, XCIII : « Li peuples Goth et Margoth qui doivent venir en la fin du monde quant Antecriz venra pour tout destruire. » — Les autres textes sur Gog et Magog sont réunis par M. Arthur Graf (*Roma nella memoria e nelle immaginazioni del medio evo*, Torino, Lœscher, 1883, II, appendice, 507-563).

(2) *Apoc.*, xvi, 13 : « Et vidi [exeuntes] ex ore draconis,.... spiritus tres immundos, similes ranarum. » — *Ibid.*, xx, 7 : « Et seducet (Satanas) gentes quæ sunt super quatuor angulos terræ, Gog et Magog, et congregabit eos in prælium, quorum numerus est sicut arena maris. »

(3) En effet, le texte du traité d'Adson, imprimé dans la *Patr. Migne*, t. XL, col. 1131 et sq., ne contient absolument pas le verset suivant qui est dans le seul texte reproduit, t. CI, col. 1296 : « Tunc exsurgent ab Aquilone spurcissimæ gentes, quas Alexander rex inclusit in Gog et Magogh. Hæc sunt viginti duo (Ms. Reg., duodecim) regna quorum numerus est sicut arena maris. » Le chiffre des royaumes a donc varié sur les divers exemplaires du traité d'Adson, et l'auteur de notre mystère devait avoir xxv et non xxii sur le sien.

que la première, et si elle semble reproduire la description classique du jugement dernier, telle qu'on la lit dans saint Jean Chrysostome, dans saint Bonaventure et tous les sermonnaires, elle offre pourtant des différences à noter.

Et d'abord les fameux Quinze Signes sont remplacés, comme dans le drame de Lucerne, par les sept fioles ou les sept plaies de l'Apocalypse (XV, XVI, XVII), d'où économie de temps et de miracles. De plus, ces sept plaies, convenablement espacées, sont suivies d'un court répit qui représente les quarante-deux ou quarante-cinq jours de délai que la plupart des interprètes de Daniel et de l'Apocalypse (1) accordent au genre humain pour se repentir après la mort de l'Antechrist. A qui cependant ce délai doit-il surtout profiter dans leur pensée? Quel est l'objet principal de la mission d'Enoch et d'Elie? C'est, comme le dit saint Augustin (*Cité de Dieu*, livre XX, ch. XXIX), « de ramener les cœurs des pères à la foi des enfants », de convertir les Juifs et de réconcilier la Synagogue avec l'Eglise (2). Innombrables sont les prophéties et les commentaires qui attestent cette croyance énergiquement affirmée d'ailleurs par Adson et par l'auteur du *Ludus de Antichristo*. Si l'on a souvent reproché aux hommes du moyen âge leur haine sauvage des Juifs, il reste démontré que cette haine devait mourir avant la fin du monde. Notre auteur a-t-il suivi cette tradition, a-t-il respecté le texte d'Adson? Evidemment non. Il nous dit bien (v. 1552) qu'après la résurrection d'Enoch et d'Elie, deux mille personnes abandonnent l'Antechrist, mais sans rien spécifier; ces renégats pourraient être des chrétiens ou

(1) Cf. G. DE SAINT-AMOUR, *De Antichristo*, IVe part., chap. XII, d'après la glose int. sur l'*Apoc.*, VIII, et sur Daniel, XII.

(2) ID., *Ibid.*, IIIe part., chap. XI et XII, col. 1396 et sq. — MALVENDA, lib. XI, cap. XIII et XIV. — Une trentaine de textes réunis par les PP. CAHIER et MARTIN, *Monographie de la cathédrale de Bourges*, p. 96 et sq. — A la fin du *Ludus de Antichristo*, on enlève le voile de la Synagogue, convertie par Enoch et Elie, et l'on célèbre sa conversion.

des païens. Il s'arrange au contraire pour nous montrer les Juifs expirant avec l'Antechrist, le blasphème à la bouche, et il leur applique, à eux seuls et dans toute leur rigueur, les versets les plus terribles de l'Apocalypse (XVI, 9, 10, 11).

A cette interprétation si rigoureuse, que l'on compare, avec toutes les nuances ou opinions intermédiaires, celle de Vincent de Beauvais qui, dans l'Epilogue de son *Miroir historial*, prédit, d'après cette même Apocalypse (VII), la conversion des Juifs dont cent quarante-quatre mille souffriront le martyre pour la foi chrétienne, et l'on sera frappé de cette singularité. Si les commentaires de l'Apocalypse non seulement ne l'expliquent pas, mais la contredisent, il faudra évidemment en trouver une explication historique.

Si terrible est l'approche du jugement que, tandis que la terre tremble, et que les rois désabusés s'agenouillent en invoquant le nom de Marie, « les Vertus des cieux elles-mêmes sont ébranlées » (1), et les anges du Paradis, les Chérubins, les Séraphins, saint Jean-Baptiste et les Apôtres viennent l'un après l'autre implorer l'intercession de la mère de Dieu. Le cortège est fermé par Judas Machabée dont une lacune d'un feuillet nous dérobe le discours commencé par la même invocation. A quel titre figurait-il ici ? Il est seul nommé dans la liste initiale des acteurs, il ne faisait donc point partie du groupe déjà populaire des Neuf Preux, il n'était pas accompagné non plus des héros épiques, Charlemagne, Roland, Guillaume d'Orange, Rainouart au Tinel qui habitent « vivantes topazes » la croix de feu du ciel de Mars dans le *Paradis* (XVIII, 43) du Dante, et sont plus d'une fois ainsi associés dans les sermons (2) ou dans les tournois

(1) *Math.*, XXIV, 29 : « Virtutes cælorum commovebuntur. »

(2) « O se Charlemagne le Grand, se Rolant et Olivier, se Judas Machabeus et Heliazar, se Matathie et les aultres princes estoient maintenant en vie et sainct Loys, etc. » — Bibl. Nat., ms. Colbert 7326, folio 91 verso, cité par l'abbé BOURRET, *Essai historique et critique sur les Sermons français de Gerson*, p. 89. Le sermon est traduit en latin dans les Œuvres de Gerson, éd. Ellies-Dupin, III, 991.

français (1). Judas Machabée, nous dit encore G. de Saint-Amour est le grand adversaire du roi Antiochus Epiphane qui est lui-même un des précurseurs ou une des figures de l'Antechrist. Mais Antiochus n'ayant pas paru, ce souvenir non plus n'a rien à faire ici. Le héros Machabée ne peut donc intervenir dans la pièce que comme le représentant de la Résurrection dans l'Ancien Testament, celui qui avait institué la prière pour les morts, comme le rappellent le *Rational* (2) de Durand et le *Jugement* français manuscrit de Modane (p. 54), et qui, en cette qualité, était honoré spécialement par l'Eglise.

La même lacune nous dérobe le commencement du discours de la Vierge que les artistes et les poètes (les auteurs de mystères en particulier) ont si souvent représentée s'agenouillant avec saint Jean Baptiste ou saint Jean Evangéliste devant le Souverain juge et implorant la grâce des hommes.

---

(1) *Récits d'un Bourgeois de Valenciennes*, éd. Kervyn de Lettenhove, p. 52-53 : « En l'an 1326, environ à l'issue d'Aoust, fut une feste en la cité d'Arras sur le marchiet du dit lieu. Sy y eult dedens trois chrestiens, trois sarasins et trois juifs... Charlemaine, le Roy Artus, Goddefroy de Buillon... apres le Sarasin Hector, Roy Ghonne, Roy David, *Roy Judas Macabeus* — Roy Judas Macabeus, Andrieu de Mouchy, bourgois d'Aras, qui porta pour la journée de gueulle à une fasse d'or, et en l'escu six merles d'or, et ses droites armes sont de gueulle à trois lyonceaux d'argent et rampant. » — La popularité de Judas Machabée doit tenir aux traductions plus ou moins libres ou plutôt aux poèmes français sur les Machabées. (Cf. P. Meyer, *Notices et Extraits des Manuscrits*, etc., tome XXXV, et *Bulletin de la S. des A. Textes français*, 1883, p. 45 à 54); déjà, dans la *Chanson d'Aliscans* (éd. Guessard, p. 91, v. 3011-3012), le poète, pour dire que l'intérêt de sa chanson va redoubler avec l'ardeur du combat, dit qu'il n'y eut point de telle chanson depuis le temps de Machabée :

Hui mais canchons commence à esforcier
Ains tel ne fu dès le temps Macabier.

(2) Durand, *Rationale divinorum Officiorum*, Lugdini apud hæredes Jacobi juntæ, in-8°, MDLXVIII : « *De Machabæis* cap. XX, et *De Officio Mortuorum*, p. 455. In missa pro mortuo dicitur quandoque epistola : *Vir fortissimus Judas* (II *Machab.* XII *cap.*). Quandoque, etc. : Nolumus vos ignorare de dormientibus sicut et cæteri qui spem non habent, *Thess.* IV, cap. XII. »

Mais cette intercession, rigoureusement condamnée plus tard par le cardinal Bellarmin, était déjà discutée du temps de Gerson (1). Si elle s'explique au jugement particulier qui suit la mort de chaque homme, comment l'admettre au jugement dernier où le sort des damnés est fixé, où la Miséricorde s'efface devant la Justice? Pour tourner ou atténuer cette difficulté, l'auteur a dû vraisemblablement nous montrer la Vierge intercédant non pas seulement pour l'humanité, mais d'abord pour elle-même, pour les Anges et les Saints, qui craignent tous la colère divine. La réponse de Dieu au discours de la Vierge nous indique que tel était bien le sens de ses paroles, et le « livre de l'Antechrist » de l'Arsenal, déjà cité, et qui a été écrit en 1251, nous prouve (2) que cette solution, assez rare, était déjà ancienne.

Or vos conterai brev[e]ment
Cum se fera le jugement;
Mes je ne voil en escrit metre
Fors ce que l'ai trové en letre,
Et en [e]scritures escrit.
Mes si samble que il en vit
Un saint, en une visïon,
Ne say se ce fu voir o non.
Quant tuit seront resuscité,
Si come je vos ay conté,
Et li Sires sera venu,
Et li angles o lui descendu,
Lors me semble que cil sainz die
Que ma dame Sainte Marie
Sera o le Seignor venue,
[Et] o les angles dexendue.
Nus iert qui posse de paor
Regarder envers le Seignor,
E li Ang[e]le trembleront
De la paor que il avront,

---

(1) GERSON, *Opera*, sermo contra luxuriam, *Dominicæ II Advent.*, t. III, p. 910 : « In adventu Domini nostri Jesu Christi, qui fiet in postremo judicio, tu, gloriosa Mater Dei, judicio in sua assistes majestate, sicut assistebas cum in magna pateretur pœnalitate, non quidem ad rogandum eum principaliter, quemadmodum solitum est te depingi cum sancto Joanne ex altero latere. Sed ad malos judicandos et bonos salvandos in quantum spectat ad reginam mundi et supremi judicis matrem. Et quoniam loqui debemus de tremendo hoc Adventu et de Adventu etiam qui sit in morte cujuslibet personæ, tunc enim apparet Jesus judex, supplicamus nos, pauperes creaturæ dignæ condemnatione, tu Maria, mater gratiæ, mater misericordiæ, tu nos ab hoste protege et hora mortis suscipe, etc. »

(2) B. de l'Arsenal, ms. 3645, f° 18 v° à 20 r°. — Saint Hilaire (*Patr. Migne*, t. IX, col. 523) va plus loin, et nous montre la Vierge elle-même subissant le Jugement : « Si in judicii severitatem capax illa Dei Virgo ventura est, quis audebit a Deo judicari? »

Ne savront que il poissent faire,
Ne a quel fin il poissent traire.
Vers la Dame regarderont,
Ha autes vois si crieront :
Hoi ! ma dame sainte Marie,
Dame or ne nos oblie mie,
Roïne de Misericorde,
S'o toi plaist de nos te recorde,
Per ta piere (*sic*) (1) proie por nos,
Bien sumes si beisognos,
Dame Roïne gloriose,
Qui foe sempre bien eurose,
Pleine de peitié et d'amor
Proie por noz noistre Seignor
Qu'il ne nos rende cargé mie
De la nostre mauvese vie.
La Dame, quant elle entendra
Le cri, petié l'en prendra.
Car molt est douce por entendre
Ceus qui a lei se voillent prendre.
Pleine de pitié et d'amor,
Regardera vers le Seignor,
Et dira molt doucement :
Sire, ge vien sëurement
A toi, si cume a mon Seignor,
Et mon pere et mon criator.
Tu es mon fil et [es] mon peire,
Et je sui ta fille et ta mére;
Por ce sui devant toi venue,
Que j'en sui destroite et tenue
De proier toy devotement
De ceus qui a cest juement
Sont asemblé devant toy ici,
Se te proi qu'en ayes merci.
Le Seignor respondra brevment :
Belle mére, j'ai doucement
La vostre proiere entendue,
Mès ja lor sera ci rendue
Segont lor ovres la m'ire (2),
Car j'ai tote lor vie escrite;
Une boisine sonera
Maintenant, qui asenblera
Ceus qui seront resusité.
. . . .

C'est à ce Dieu, « qui est son fils et son père », que la Vierge adresse aussi sa prière, dans le mystère de Besançon, à Dieu qui vient d'annoncer le jugement, en se définissant lui-même par deux versets, l'un de l'Apocalypse, l'autre d'Isaïe, réunis dans les Concordances de la Bible. Mais d'ordinaire le Père investit le Fils de la suprême judicature, en vertu du verset de l'Evangile de saint Jean (v, 22) (3), et la scène est mise en action dans le Jugement de Modane, qui emploie ici deux personnages différents : Dieu le Père et Jésus-Christ. Dans le nôtre, un seul personnage est chargé des deux rôles, comme il ressort du texte et des miniatures. — Quand Dieu annonce le jugement, et plus tard, lorsqu'il reçoit les prières de la Vierge, il tient dans sa main

(1) *Prière* (?).
(2) Vers faux : *lor ov*[*e*]*res* (?).
(3) « Neque enim Pater judicat quemquam, sed omne judicium dedit Filio. »

le globe du monde, puis il le dépose pour le jugement, rejette en arrière son ample manteau, découvre son flanc et apparaît portant dans la majesté de son triomphe les stigmates de son supplice. S'agissait-il simplement de faire l'économie d'un acteur? Mais c'est là une des idées les plus discutées par les théologiens, comme on le voit notamment dans le jugement dernier si connu qui remplit le XXe livre de la *Cité de Dieu* (chap. XXX). Saint Augustin y insiste sur le verset d'Isaïe que nous avons retrouvé dans notre mystère (1). Il reconnaît que l'Ancien Testament semble plutôt désigner le Père comme le Juge ; mais il conclut que malgré les apparences, tous les passages douteux s'appliquent au Fils, aussi bien que ceux du Nouveau Testament. Par une interprétation analogue, notre auteur a identifié le Fils et le Père. Au verset de l'Evangile de saint Jean (V, 22) précité, il a opposé un verset du même évangile (XIV, 10) (2) et il a

(1) « Finis sum et Inicion..... Et trestout le temps ordonné » (v. 1792). — Cf. *Apoc.*, I, 8, et *Isai.*, LXVIII, 13 : « Ego ipse, ego primus et novissimus. Manus quoque mea fundavit terram, et dextera mensa est cælos. Ego vocabo eos et stabunt simul..... » — Un seul Juge paraît aussi dans le Jugement général rouergat, p. 194 : « Coma Dieu he home he jutge eternal. » Cette explication est probablement une des rares additions que l'auteur rouergat ait faite au modèle qu'il traduit.

(2) XIV, 10 : « Quia Pater in me est et ego in Patre. »

La même scène, dans un Jugement dernier joué en 1607, au collège de la Très-Sainte Trinité, à Lyon, excita une vive polémique entre les protestants de Genève, qui attaquèrent la comédie sur de faux rapports, semble-t-il, et les jésuites de Lyon, qui ripostèrent à leur pamphlet. « En cette comédie, dit le critique genevois, il y avoit divers personnages, entre autres un Dieu jésuitique et en après un Jesus-Christ à sa dextre. » — « Qu'est-ce mentir, si cela ne l'est (répond l'apologiste des jésuites). Vous sçavez qu'en toute l'action, aucun ne fut veu qui representast la personne de Dieu comme distincte de celle de Jesus-Christ, et qu'on exhiba seulement celle de Jesus-Christ comme de Dieu et homme, juge des vivants et des morts. Ce menteur devoyé est peut-estre quelque Nestorien, distinguant en Jesus-Christ deux personnes aussi bien qu'il y a deux natures, et en ce plus que Nestorien qu'il s'imagine qu'au Jugement un siege sera donné à la divinité et l'autre à l'humanité de Jesus-Christ. Car si telle n'eut été sa pensée, comment auroient-ils imaginé une si grande fourbe? Les jesuites

introduit à dessein le passage d'Isaïe dans le discours de Dieu, auquel il prête d'ailleurs volontiers d'autres versets du même prophète (1). Telle nous paraît la cause et l'explication de cette simplification méditée qui écarte toute discussion.

En voici une autre. Dans la plupart des représentations poétiques ou figurées du jugement dernier, on voit aux quatre angles de la terre, quatre anges chargés de réveiller les morts, suivant les versets XXIV, 31, etc. (2), de l'Evangile de saint Mathieu. Ainsi débute encore le poète Vaillant dans la *Cornerie* des Anges du Paradis :

Quant les quatre anges corneront,
Piteusement sera corné,
Car cil qui n'est pas encore né
Tremblera si le cor ne rompt,

Que si l'artiste dispose de peu de place comme celui qui a gravé le jugement dernier dans les marges ou l'encadrement des *Heures* de Simon Vostre, il s'appuiera sur un autre verset de Saint-Paul (*I Thess.*, IV, 15) (3), il ne représentera qu'un ange, ou plutôt qu'une tête d'archange, mais armée d'une trompette gigantesque, une véritable « trompette de Dieu » qui s'allongera du haut du Ciel sur la foule épouvantée. Comment se fait-il donc que, dans notre mystère, ces trompettes ou buisines soient embouchées par les quatre

---

sont trop versés aux saintes Ecritures pour ignorer ce qui est en saint Jean : Que le Pere ne juge personne, mais a donné tout jugement à son Fils, et puissance de faire jugement parce qu'il est fils de l'homme. L'escolier qui faisoit ce personnage s'appeloit Josué de Villemer, et n'y avoit aucun autre qui representast Dieu que ce drole vient appeler jesuitique. » Voir plus loin à la Bibliographie.

(1) Comparer au discours de Dieu dans *Isaïe*, XLV, 2 : ..... Portas æreas conteram et vectes ferreos confringam », les vers 1606-1607 :

Il n'y avra ne clé ne serre
Qui contre moy puisse durer.

(2) XXIV, 31 : « Et mittet angelos suos cum tuba et voce magna : et congregabunt electos ejus a quatuor ventis. »

(3) *I Thess.*, IV, 15 : « Ipse Dominus in jussu, et in voce Archangeli, et in tuba Dei, descendet de cælo. »

Evangélistes ? Remarquons de suite que cette représentation n'est pas originale, puisqu'on la retrouve antérieurement, avec une variante, dans une pièce du XII[e] siècle, ***Li ver del juïse :***

> Or oiez la novele del grant jor del juïs,
> Il sonerat en ciel mes sires sainz Mathius
> . . . .
> Lendemain sonerat Marcus en Orient,
> Al tierc jor sonerat mes sires sainz Johans,
> Al quart jor sonerat Lucas en camp florit (1).

Mais ces vers sont bien oubliés et notre poète ne les a pas lus. L'idée a paru si singulière à l'enlumineur lui-même que celui-ci a commencé, dans la grande miniature initiale du Jugement dernier, par représenter les quatre anges traditionnels, auréolés, ailés et sonnant de la trompette. C'est seulement dans le corps du manuscrit, où il était obligé de suivre le texte à la lettre, qu'il s'est décidé à donner la trompette aux quatre Evangélistes au nimbe uni et aptères (miniatures 72, 73, 74). Cette représentation explique tant de passages analogues qu'elle mérite bien un commentaire.

1° Le nom d'anges, indiquant non la nature, mais la fonction, désigne souvent les envoyés ou les porte-paroles de Dieu, les prédicateurs, les apôtres et plus spécialement les quatre Evangélistes (2).

2° Par une figure analogue, chez les écrivains latins et français, les Apôtres sont souvent appelés « les cloches », les « buisines » ou les trompettes du Seigneur (3). Ainsi s'expli-

---

(1) *Li ver del Juïse*, éd. Hugo von Feilitzen, Upsala, Berling, 1883, in-8°, p. 19.

(2) RUPERTI, *Abbatis Opera* (*Patr. Migne*, CLXIX, col. 804) : « Sanctis Apostolis vel prædicatoribus qui utique angeli Domini exercituum sunt. » — ID., *Com. in Apocal.* (*Ibid.*, CXIV, col. 1096) : « Recte igitur secundum has visiones, isti quatuor angeli, per medium cœli volant evangelizantes. »

(3) Honorius d'Autun, *Patr. Migne*, CLXXII, 588. — ***Ibidem***, Raban. Maur, CXII, 877, et Rupert, CLXVIII, 19.

quent les vers du Renclus de Moiliens sur la conversion des infidèles :

Es isles sauvages marines,
Au son de ches douze buisines
S'esvillierent chil ki dormoient (1).

Ainsi encore ceux d'Eustache Deschamps :

..... de Dieu les puissans champions,
Qui coururent par toutes regions,
Sonnans leurs douze bucines,
En trois langues ebrieux, grecques, latines (2).

La tradition est si forte qu'un prédicateur du XIIIe siècle veut absolument que le nom de saint Paul signifie embouchure de trompette, « tube de boisine » (3), et qu'un autre compare le Christ en croix, entouré de ses apôtres, à un clocher muni de ses douze cloches (4). Buisines ou cloches, les deux noms sont encore particulièrement réservés aux voix les plus puissantes, c'est-à-dire aux quatre Evangélistes.

3° C'est toujours en vertu de cette idée et très logiquement que dans le fableau pieux de *la Cour du Paradis*, lorsque Dieu tient cour plénière et donne le bal aux Bien-

---

(1) *Li Romans de Carité*, éd. van Hamel, strophe CXCV, p. 104.

(2) Ed. Tarbé, I, 180. C'est aussi la leçon du ms. Asburnham, qui paraît préférable à celle adoptée dans l'édition de la Soc. des Anc. Textes français, III, 116 : « Sonnans leurs doulces busines ».

(3) Maître Regnaud de Reims en 1273, *Hist. litt. de la France*, XXVI, 434.

(4) Sermones *Dormi Secure*, de Passione Domini sermo XXV : « Christus enim habebat duodecim campanas, id est duodecim apostolos, quarum una penitus fracta fuit, scilicet Judas..... Alia campana fuit Christus qui in vita non cessabat sonare, id est predicare, tandem elevata est in campanile crucis. » — Cf. *Catal. gén. des Man. de la Bibl. de Besançon*, t. I, p. 78, n° 120. Livre contenant l'ordre de toute la sonnerie qui se fait dans l'illustre église métropolitaine de Besançon (1704). — Il y avait alors douze cloches dans le clocher de la cathédrale, et ce fut l'ébranlement produit par leurs fréquentes sonneries qui causa l'effondrement de cette tour, le 25 février 1729.

heureux, ce sont les quatre Evangélistes qui composent l'orchestre :

Les quatre Evangeliste i sont,
Qui la Cort toute esbaudir font,
Chascuns tint en sa main un cor,
Ne sai s'il fut d'argent ou d'or,
Ou d'autre métail vraiement,
Et cornoient tant doucement,
Hault et seri a longue alaine (1).....

Mais la mission des Evangélistes, on le conçoit, et celle des trompettes ou des cloches, est d'ordinaire toute autre. Elle est de rappeler aux hommes le jugement, comme en témoignent les sculptures et les inscriptions si communes sur les cloches, telle cette inscription du XVIe siècle qu'on pouvait lire sur « la Charlotte » du clocher de l'église de Saint-Epvre, à Nancy :

Je suis la trompette effroyable
Du Ciel, criant incessamment :
Chestiens craindez du Jugement
De Dieu le jour espouvantable (2).

C'est pour cette raison que les quatre Evangélistes sont si souvent associés sur les cloches : c'est pour la même que leur tétramorphe (3) figurait dans la représentation du jugement dernier au-dessus du tombeau de Perinette Flamel, la femme du célèbre écrivain, au Charnier des Innocents, et que les quatre Evangélistes figuraient eux-mêmes, avec leurs attributs ordinaires et associés à saint Jérôme, dans un Jugement dernier (4) mimé, le jour de la Fête-Dieu, à Béthune, en 1549, par la corporation des Peintres et celle des Marchands de laine. L'art chrétien est même allé plus loin, et il n'a pas craint de

(1) *Fabliaux et contes*, publiés par Barbazan, nouv. édition par Méon, MDCCCVIII, III, 141.

(2) V. Léon GERMAIN, *Anciennes Cloches lorraines*, Nancy, 1885.

(3) *Hist. litt. de la France*, XXIV, 678.

(4) « Remonstrances » pour le jour de la Fête-Dieu à Béthune, 1549, citées dans *Les Mystères*, II, p. 213 : « Paintres. Les quatre Evangelistes et saint Jerosme. Wantiers, marchands de laine. Le Jugement à plusieurs personnes. »

représenter avec des ailes et la trompette, non seulement les quatre Evangélistes, mais les Saints qui, comme saint Jérôme ou saint Vincent Ferrer (1), avaient particulièrement développé l'idée du jugement dernier. Ainsi s'explique la singularité de notre mystère et l'interprétation qu'il a donnée au verset de saint Mathieu. C'est une métonymie prolongée.

Quant au Jugement lui-même, annoncé par ces terribles trompettes, il est des plus simples quand on le compare aux mystères analogues, notamment aux mystères rouergats et savoyards. Comme dans ces mystères, le jugement a lieu sur place, dans l'enceinte même du cimetière qui figure la terre. Si la légende met toujours le jugement dans la vallée de Josaphat, si les voyageurs traversant cette vallée du Cédron ont soin d'y retenir leur place future, à droite, du côté des Elus, et de l'y marquer par une pierre solidement enfoncée dans le sol (2), il y a longtemps que les théologiens ont étendu la scène du jugement général à toute la Terre et abandonné l'explication populaire des mots Josaph et Jeosaphat (3). Mais, à la différence des autres mystères, le nombre et le choix des assesseurs de Dieu sont ici des plus restreints : ces assesseurs sont les seuls Apôtres qui se bornent à louer les bons et à blâmer les méchants en quelques mots ; ils ne songent pas à faire assaut de théologie avec les diables et les damnés. Quelques acteurs ou « entreparleurs » suffisent pour représenter la foule et l'effarement de l'humanité surprise par le dernier jour du

---

(1) Le P. Cahier, *Caractéristique des Saints*, p. 26, Ailes, et p. 778, Trompe de chasse. — Id., *Ibid.*, p. 778 : « On attribue à saint Jérôme le texte qui suit, souvent cité : « Soit que je mange, soit que je boive, soit » que je fasse toute autre action, je crois toujours entendre retentir à mes » oreilles cette redoutable trompette qui crie : Levez-vous, morts, et venez » au Jugement! » Ces paroles ne semblent pas de lui, mais la pensée se trouve çà et là dans ses œuvres. »

(2) *Hist. litt. de la France*, XXIV, 491.

(3) Joel, iii, 2. Cf. saint Thomas d'Aquin, éd. Fretté, l. XXVIII, p. 610 : « Non enim [Christus] in valle Josaphat descendet ut dicit glossa super illo verbo Joel, iii, 2. Hoc quidam pueriliter intelligunt... »

monde ou arrachée au tombeau. Les divers Etats ou conditions, au lieu d'être figurés par des groupes, sont représentés par un seul acteur qui les dépeint, et qui se peint lui-même dans une déclaration expressive. On croit entendre les acteurs d'une sorte de Danse macabre, ou bien d'un de ces « Enfers » populaires, encore représentés aujourd'hui dans les foires de Lorraine, et où l'exhibition rapide de damnés de toutes les conditions sociales sert de prétexte à d'inoffensives railleries. Mais celles de ce mystère ne paraissent pas inoffensives, et précisément parce qu'il contient, nous le verrons plus tard, des allusions à l'histoire contemporaine ou des personnalités, on doit en expliquer ou en restreindre d'avance la portée.

Et, en effet, les traits lancés contre la royauté ou le haut clergé sont ici d'une singulière violence. Avarice, rapines, débauches, adultères, le réquisitoire est complet, mais il est bien ancien, il est pour ainsi dire traditionnel dans l'art et dans la poésie (1), et l'on peut trouver pis. *La Fleur des Commandements de Dieu avec plusieurs exemples et aucto-*

---

(1) Voir toutes les poésies latines sur le Jugement dernier, réunies par Ed. du Méril. — Les évêques et les nonnes égarées, les papes prévaricateurs figurent déjà dans les miniatures du Jugement dernier de l'*Hortus deliciarum* de l'abbesse Herrade de Landsberg, et ils reparaitront dans presque tous les Jugements dramatiques ou figurés du XVIe et du XVIIe siècle. Cf. dans les *Epigrammes* de Claude COLLET (1548) celle qui fut faite sur l'Enfer peint dans le cloître des cordeliers de Troyes, et qui est citée par l'abbé Gouget (*Bibl. française,* XI, 185) :

Aux cordeliers, un paintre d'excellence
Paignoit Enfer, à le veoir bien horrible.
Dedans lequel il meist en évidence
Papes, Roys, Ducz, souffrans peine terrible;
De tous Estats il y meist le possible.
Quelqu'un voyant cela luy feist demande
Pourquoy c'estoit qu'en ceste peine grande,
En ce palud et horrible manoir,
Un cordelier, un moine blanc ou noir
N'y estoit poinct; lors le Paintre respond :
Il y en a, mais on les peult veoir,
Pour ce qu'ils sont cachez au plus profond.

ritez extraictes tant des sainctes escriptures que d'aultres docteurs et bons anciens Peres (Paris, Phelippe le Noir, in-fol. goth. 1525) (1) nous a conservé l'histoire analogue de l'archevêque Udo, qui s'affichait avec une abbesse « religieuse de l'ordre de Cyteaulx, issue de chasteau royal », et que la Vierge fit avertir par trois fois au milieu de ses désordres : « Udo, fay fin au jeu, car tu as assez joué, *Fac finem ludo, quia lusisti satis, Udo* ». Trois mois après ce dernier avertissement, un chanoine en prières dans la cathédrale vit juger l'archevêque dans sa propre église par un tribunal présidé par le Christ et sa mère, qui le condamna à mort et le fit « décoller » cette nuit même, au milieu d'une épouvantable tempête. N'est-ce pas le sujet tout trouvé d'un Miracle de Notre-Dame? et qui sait si cette histoire édifiante n'a pas été représentée dans quelque Puy où les religieux et les prêtres se mêlaient aux laïques? Sans doute, la forme dramatique est bien autrement frappante et plus dangereuse que celle du récit. Il est probable que c'étaient surtout les laïques qui mettaient en scène ces histoires et d'autres semblables, rédigées au XIIIe siècle par le prieur Gautier de Coincy : mais il n'est pas démontré qu'ils en eussent le privilège. En fait, les Miracles de Notre-Dame ne contiennent rien de plus explicite que les aveux de l'Evêque, de l'Abbesse et de la Prieure (v. 2038-2063, 2196-2256) dans ce mystère, œuvre certaine d'un ecclésiastique, à plus forte raison que la confession du Riche clerc qui devait être si complète qu'une main pieuse l'a fait disparaître du manuscrit. Mais un évêque ne pouvait guère entrer dans sa cathédrale sans qu'il ne vît sculptés sur le tympan, au milieu des flammes éternelles, quelques-uns de ses prédécesseurs damnés pour des méfaits semblables. Qu'importait donc qu'on représentât devant lui, sur le théâtre, ce qu'il voyait ailleurs, ce qu'il retrouvait dans ses livres, ce qu'on lui disait

---

(1) Sur les sources anciennes de ce livre, voir la note de M. E. Picot (*Catal. de la Bibl. J. de Rotschild*, III, 336.)

tous les jours du haut de la chaire chrétienne? Qu'importait qu'on lui offrît sa part du sermon ou du mystère? Il était libre de ne pas la prendre et surtout de ne pas la mériter.

La même raison vaut pour la Reine coquette qui a « brisé son mariage » (v. 2093) et qui est, elle aussi, un des personnages ordinaires des Jugements derniers. Dans un des psautiers qui passent pour avoir appartenu à saint Louis, l'enlumineur qui peignait le Jugement et l'Enfer, a pris soin d'y faire une conception flatteuse pour la royauté; il n'a représenté qu'un abbé et un évêque damnés, point de rois ni de princes (1). Mais les rois et les reines figurent ailleurs, en belle place, à Notre-Dame de Paris, à Bourges, à Troyes (2), où une des Vierges folles, entraînée par un diable, porte des fleurs de lys dans les cheveux. L'auteur de notre mystère était protégé par toutes ces traditions et justifié en partie contre tout soupçon de personnalités. Au surplus, il avait pris ses précautions et, tantôt excité, tantôt dérouté la malignité publique. Dans cette reine adultère, « trop orgueilleuse » (v. 2091), trop fière en habits, alors que les anciennes reines de France faisaient raccommoder leurs robes et celles des dauphins (3), il a peut-être voulu qu'on reconnût Isabeau de Bavière; il l'a montrée emportée par le diable ou « l'ennemi » (v. 2481). Mais sur dix Rois, il n'y en a qu'un seul qui partage le sort de la Reine, et c'est Agollant, un roi étranger, un sauvage, qui paie pour tous (v. 2064).

---

(1) Cité par les PP. Cahier et Martin, *Monographie de la cathédrale de Bourges*, p. 174.

(2) Ch. Fichet, *Statistique monumentale de l'Aube*, 1887, p. 325 (cath. de Troyes, verrière du XIIIe siècle, quatrième lancette de la troisième fenêtre du chœur).

(3) Gerson (t. IV, c. 615), sermon prononcé devant le roi Charles VI en 1405 : « *Contra pomposum statum*... Interea notetur etiam tempus præteritum, quando et qualiter in camera computorum computabantur duodecim denarii aut duodecim solidi pro reparatione tunicarum Reginæ aut Delphini. Et sine prolixo recessu reducatur in memoria tempus Regis Joannis..... »

Il convient encore de faire la part de la convention ou de la fantaisie dans les rôles de l'Usurier et de l'Avocat. De tout temps, la chaire et le théâtre ont attaqué « les adorateurs de la croix d'argent » gravée sur les monnaies, les usuriers qui « vendent le temps, le bien commun de toutes les créatures » (1). Dans un seul mystère il semble que le beau rôle ait appartenu à un usurier parisien converti, et ce mystère du xve siècle est perdu (2), il faut en deviner le sujet avec plus ou moins de vraisemblance. L'usurier chrétien qui paraît dans le Jugement dernier de Besançon est accompagné de sa femme, de son petit enfant, et de la nourrice qui partageront et qui redoubleront son supplice, qui seront liés avec lui « dans le même fagot », suivant l'expression énergique de saint Grégoire le Grand, dont les livres ont si souvent et

---

(1) *Le Songe du Vergier*, chap. CLXIV : « ..... De rechief, c'est chose repugnante au cours des choses naturelles qui est commun à toute chose, car l'usurier veult vendre le temps qui est commun à toute creature; car, quant il preste C francs jusques à certain temps, et pour le terme donner et ottroyer, il en veult avoir autretant de surcrois, certes il vent ainssy celluy terme et le temps, laquelle chose est tres damnable, *cum tempus sit mensura motus celestis quo omnia corpora gubernantur,* le temps est la mesure du mouvement céleste ouquel tous les corps sont gouvernés. » — La même idée est développée dans un sermon de saint Bernardin de Sienne (*Opera*, Parisiis, Dionys. Moreau, MDCXXXV. in-folio, p. 769), qui la commente et nous montre tous les éléments se réjouissant de la damnation de l'Usurier : « Etiam cœli cum luminaribus suis quodam modo voce proclamant dicentes : Ad ignem, ad ignem, ad ignem. Planetæ etiam clamant dicentes : Ad profundum, ad profundum, ad profundum. Elementa etiam sæviunt contra illum dicentia, ad tormenta æterna, ter. »

(2) Le *Catalogue d'un Libraire du* XVe *siècle*, publié en 1868 par M. Achille Chéreau (Paris, Jouaust, in-24) et cité par M. Petit de Julleville (t. II, p. 632), contient parmi les Mystères, sous le n° 206, un *Theobaldus.* L'absence du mot *saint* devant ce nom permet de croire qu'il s'agit d'une légende populaire rapportée par Césaire de Heisterbach (distinct. III, cap. XXXII, *De contritione Theobaldi usurarii Parisiensis*). L'évêque Maurice de Sully aurait conseillé à ce Theobald ou Thibaud de consacrer son argent à la construction de Notre-Dame de Paris, mais Pierre le Chantre fit rendre cette fortune aux victimes de l'usurier. Voir ce récit discuté dans *Maurice de Sully, évêque de Paris, 1160-1196*, par Victor MORTET (Paris, 1890, in-8°, p. 109).

si longtemps influé sur la figuration du jugement au moyen Age (1). Mais jusqu'à quel point ces idées sur les usuriers ont-elles été adoptées par l'Eglise? Interrogeons les décisions du Concile de Paris de 1213, qui fut présidé par le légat Robert de Courçon, celui-là même qui figure si plaisamment dans la *Patrenostre a l'Userier* (2), et qui s'occupa spécialement de cette profession.

X Statut. « Si la femme d'un usurier prend auprès de son mari les intérêts des lèves, elle pourra en conscience vivre, mais cependant avec épargne, de ce que son mari lui donnera sur la dépouille de ses débiteurs.

« Mais si elle trouve le cœur de son mari insensible et qu'elle ne puisse l'amener à une juste restitution, elle devra chercher de toute manière à se séparer de lui, non pour le lit, mais pour la table et les repas, et mendier auprès de ses amis ou du premier venu sa nourriture et son vêtement plutôt que de recevoir l'un et l'autre, à peine de péché mortel et

---

(1) S. Gregorii Magni, *Moralium*, lib. IX in cap. x B. Job (*Patr. Migne*, LXXV, col. 913 et 915, S. 333) : « *Colligite primum zizania et ligate ea in fasciculos ad comburendum*, Matth., xiii, 30. Nimirum fasciculos ad comburendum ligare est hos qui æterno igni tradendi sunt pares paribus sociare, ut quos similis culpa inquinat, par etiam pœna constringat, et qui nequaquam dispari iniquitate polluti sunt nequaquam tormento crucientur..... » *Ibidem*, cap. lxvi, p. 915 : « Sequaces quosque suos in tormento reprobi flamma illustrante visuri sunt, quorum amore deliquerunt, quatenus qui eorum vitam carnaliter contra præcepta conditoris amaverant, ipsorum quoque eos interitus in augmentum suæ damnationis affigat... ut pœnam propriæ punitionis exaggeret illa auctori præposita carnalis cognatio, pari ante oculos ultione damnata. »

On peut voir une scène de Jugement dernier, avec fagots et groupes de ce genre, peinte par J. de Besançon, et reproduite, sans l'indication de l'origine, par M. Paul Durrieu (*Un grand Enlumineur parisien au* xve *siècle, Jacques de Besançon, et ses œuvres*, Paris, H. Champion, 1892, in-8°, planche II, p. 20). — Les mêmes tableaux reparaissent au xviie siècle dans un ouvrage de théologie (Thomæ Stapletonii Angli sacræ theologiæ professoris, etc., *Opera*, Lutet. Parisiorum, mdcxx, in-folio, l. IV, Ire part., p. 97, 108 (B. N., D 2500), que je cite à cause de l'ex-libris (Ex dono *D. de Fontenelle* R. P. Bonaventuræ Aurelianensi).

(2) *Fabliaux*, etc., éd. Legrand d'Aussy, III, 95.

tenant à l'idolâtrie, comme celui de l'abominable usure.

« Si sa santé dépérit, si la vieillesse ou la maladie (*decrepita vel leprosa*) ou un abandon général la réduit à ne trouver à l'article de la mort du pain chez personne, dans cette extrémité, elle peut accepter du pain de son mari, mais toujours avec la ferme résolution de restituer dès qu'elle le pourra ce qu'elle aura ainsi partagé. »

« Nous ordonnons la même chose aux enfants et petits-enfants des usuriers, dès qu'ils peuvent voler de leurs propres ailes, car de même que les petits des corbeaux, avant de se couvrir de plumes, sont censés se repaître, non de carnage, mais de la seule rosée du ciel, de même les enfants ne sont censés exempts de la malice de leurs pères que pendant le temps où, trop jeunes encore, leur cœur ne peut y consentir (1). »

On voit maintenant ce qu'il faut penser de la théologie de notre auteur, qui envoie à la damnation un enfant d'usurier à la mamelle, y compris sa nourrice ; il est plus rigoriste que le pape ou son légat. Au reste, la présence de cet enfant dans un Jugement dernier suffirait pour démontrer que ce mystère est d'une époque assez basse. Dans tous les Jugements derniers sculptés, antérieurs au XIVe siècle, et même beaucoup plus tard, on ne voit ni enfants ni vieillards. Quel que soit l'âge où ils aient quitté le monde, les morts ressuscitent tous adultes, en pleine force, avec l'âge parfait de trente ans qui est celui où le Christ triompha de la mort. Les artistes aussi bien que les théologiens suivent sur ce point la doctrine nettement développée par saint Augustin dans la *Cité de Dieu* (liv. XXII, ch. XV), doctrine reproduite dans le *Lucidaire* (liv. III, ch. XI) d'Honorius d'Autun et dans le *Miroir historial* (Epil., ch. CXIII) de Vincent de Beauvais et ailleurs. L'auteur du mystère de Besançon s'est donc écarté sur ce

(1) Traduction insérée dans les *Notes et Extraits des Man. de la Bibl. Nat.*, VI, 206 et sq.

point d'une tradition constante, et, en faisant comparaître des morts de tout âge devant le trône du souverain Juge, il a peut-être voulu interpréter d'une manière nouvelle un verset de l'Apocalypse (xx, 12) « Vidi mortuos, magnos et *pusillos* stantes in conspectu throni. »

Le rôle perdu de l'Avaricieux, qui ne figure plus que dans la liste des acteurs, devait probablement doubler celui de l'Usurier et développer le mot de saint Grégoire le Grand. « Tu n'as pas fait la charité? tu es un meurtrier. *Non pavisti? Occidisti?* » Il n'y a pas à s'étonner de ces répétitions ni du fait que l'Usurier est le seul personnage qui soit apostrophé par Dieu (v. 2130). Dans un sermon célèbre sur le chapitre vi, 19, 21, de l'Evangile de saint Mathieu, saint Augustin avait, de même, montré la nécessité de l'aumône, et expliqué pourquoi « les œuvres de miséricorde doivent être *seules* rappelées au jugement dernier » (1). C'est ce qui a lieu dans ce mystère. Quant à la réplique de l'Avocat qui tire la moralité du débat et proteste contre le jugement, c'est une ancienne habitude des sermonnaires de prêter aux hommes de loi des plaisanteries tirées de leur pratique (2). L'avocat ne manque pas à la tradition et s'écrie :

Cette sentence est trop crueuse
Pour nous; n'en pouons appeller (v. 2472)?

Le trait vient en droite ligne de saint Bonaventure qui l'avait développé très sérieusement (3). C'est la dernière addition que l'auteur ait faite aux textes sacrés. Tout le dia-

---

(1) *Matth.*, vi, 19, 21 : « Nolite vobis thesauros condere in terra. » — *Patr. Migne,* XXXVIII, 406, 407 : « Opera misericordiæ sola commemoranda sunt in judicio. »

(2) Lecoy de la Marche, *La Chaire française au moyen-âge,* p. 280.

(3) *S. Bonaventuræ Opera,* Lugduni sumptibus Ph. Borde, etc., mdclxviii, in-folio, t. V. 323, *De generali Judicio :* « Latio sententiarum debet fieri quo non possit appellari. Quia vero pura creatura authoritatem non habet summam a qua appellari non posset, hinc oportet quod judex noster Deus sit ut judicet, etc. »

logue du Christ (v. 2411 et 39) (1) avec l'Homme juste et les damnés est traduit de l'Evangile de Saint Mathieu (xxv, 34, 46). Ce sont les apôtres qui reçoivent les Elus au Paradis, comme l'indique la Prière liturgique pour les Agonisants. Quant au diable Rapillart qui conduit les damnés aux Enfers, il ne manque pas d'employer (v. 2482), le verset 7 du Psaume XXIII (2), qui reparaît en latin dans la *Résurrection* du manuscrit de la Bibliothèque Sainte-Geneviève publié par Jubinal (tome II, p. 339), et qui fait partie de deux offices de la Semaine Sainte :

Princes d'Enfer, ouvre tes portes (v. 2482).

Somme toute ce Jugement finit avec une grande simplicité. Il faut savoir gré à l'auteur de n'avoir pas employé toutes les citations théologiques et les formes juridiques si accentuées dans le *Jugement général* rouergat et dans celui de Modane. Ces formes appartenaient déjà au XIVe siècle, et elles ne feront que se développer jusqu'au XVIIe, où l'on verra un théologien décrire, en 643 pages grand in-quarto, et avec tous les termes de la procédure, « la Chambre ardente » du Jugement dernier prédite par le verset de Sophonie, I, 12, « *Scrutabor Jerusalem in lucernis* (3). »

---

(1) Ce dialogue reparait, du reste, plus on moins allongé dans presque tous les Jugements dramatiques.

(2) Attollite portas, Principes vestras, et elevamini portæ æternales, et introibit Rex gloriæ. » Ce verset célèbre, point de départ de l'évangile de Nicodème, fait partie de l'office du matin du dimanche des Rameaux et de l'office du Samedi-Saint à Ténèbres.

(3) (B. N. théolog., D n° 3790). — *Traité du Jugement dernier*, par le P. Hyacinthe LEFEBVRE (dédié au chancelier P. Séguier), Paris, Thierry, 1671, in-4° : « La pratique criminelle des Tribunaux de la Terre enseigne huit formalités qui sont nécessaires pour faire et finir au criminel jusques à sentence deffinitive inclusivement, scavoir l'Accusation, l'Information, l'Ajournement personnel ou décret, l'Interrogatoire, le Récollement et confrontation des Témoins, le Jugement du Procez, la Prononciation de l'Arrest et l'Exécution. Ce traité fait voir que le Filz de Dieu les observera toutes en son Jugement dernier, avec l'étonnement des Anges, avec la consternation des Hommes et avec la terreur des Démons. J'ay reduit ce Traité du

On vient de voir les sources principales du ***Jour du Jugement*** de la bibliothèque de Besançon. En marchant pas à pas et en essayant de ne rien avancer sans preuves, nous avons cherché à déterminer la profession de l'auteur. La violence de ses plaintes contre les désordres des couvents de femmes et les exigences fiscales des évêques parait bien indiquer qu'il appartenait au clergé séculier D'autre part sa connaissance des livres sacrés et de leurs interprètes qu'il traduit à chaque instant sans prévenir, et qu'il faut démêler sans la moindre indication, cette connaissance dénote bien un théologien érudit. A côté de ces livres sacrés, l'auteur possédait aussi quelques romans, peut-être le ***Roman du triacle et du venin*** (1), certainement le roman de ***Merlin***, ***Agolant*** ou ***Aspremont***, et quelques autres qu'on voit figurer dans plus d'une bibliothèque ecclésiastique. Les vers 1503 à 1506 sont certainement une réminiscence des vieilles sentences de Caton ou des philosophes :

Il n'est sire de son pais
Qui de ses hommes est haïs,
Bien doit estre sires clamez
Qui de ses homines est amez.

Le style même et la composition de la pièce suggèrent des rapprochements plus importants. Cet auteur qui a tant lu écrit très rapidement. L'abondance de ses rimes léonines prouve qu'il est adroit versificateur, et cependant les petits vers de huit syllabes à rimes plates lui suffisent partout sans le moindre intermède lyrique. La seule poésie qu'il recherche est celle des faits et du spectacle, mais ce spectacle, il s'entend à le bien régler. S'il ne se pique pas d'analyser les

---

Procez criminel du Jugement dernier dans XXII Discours que j'ay rendus les plus courts qu'il m'a esté possible, etc. » Les discours eux-mêmes, divisés en articles, renvoient aux ordonnances, à l'arrest des grands jours de Moulins, etc.

(1) Voir la note sur le vers 530 : « Quar c'est velins, non pas triacles », cité précédemment.

sentiments, de développer les caractères, il sait construire un plan et varier les scènes. En dépit des bizarreries du sujet, et malgré quelques interruptions du dialogue, l'action marche sans s'arrêter et circule à travers « les mansions », comme le filet de plomb à travers les mailles d'une verrière. Les acteurs se meuvent à l'aise, isolés ou par groupes, et celui qui a réglé ces défilés n'en est pas à son coup d'essai, il a des exemples sous les yeux, il a l'habitude du théâtre, comme le théâtre lui-même a déjà ses habitudes, ses genres ou ses distinctions et ses titres de pièces, ses scènes traditionnelles, tristes, joyeuses, naïves, grossières, ses formules et ses procédés de style. Peu de récits et le plus d'action et de tableaux possibles, de tableaux qui ne laissent rien à deviner. Si, par certains traits, cette pièce rappelle les miracles de Notre-Dame, par le style surtout et par la versification elle se rapproche des mystères du manuscrit Sainte-Geneviève, publié par Jubinal. Ceci va très loin. En comparant le texte de ces mystères Sainte-Geneviève et celui du *Jour du Jugement*, on ne tarde pas à noter des coincidences de rimes, d'expressions, de vers, de passages entiers; en d'autres termes, ces coincidences sont des réminiscences et supposent l'imitation d'un côté ou d'un autre. Duquel, on se gardera bien de le préjuger. Constatons d'abord le fait, ou les rapprochements.

Le Martire S. Estiene, tome I.	**Le Jour du Jugement.**
Savez comment nostre Seigneur,	
De tous les plus grans le greigneur,	Dieux sans fin, sans commencement,
Nous a esleus et envoiez	Nous a par dessa envoiés
Pour avoier les desvoiez. (p. 9.)	Pour ravoier les desvoiez. (v. 1208.)

La Conversion de S. Denis.	**Le Jour du Jugement.**
En ame et en corps ne doubtez.	Entrecriz est Dieux, n'en doubtez.
— Escoutez, seigneurs, escoutez.	— Escoutez, seigneur, escoutez.
(p. 43.)	(v. 844.)

Qu'il est et vrais hons et vrais Diex.	**Il est [et] vrais Dieux et vrais hom.**
(p. 48.)	(v. 485.)
	De ma clarté qu'avoie perdue,
Commant cest aveugle est garis;	Et veci qui (le) m'a rendue
Est-ce biau miracle et apert?	Si belle conme il y appert.
— Monseigneur clèrement apert.	— Bien sont vostre miracle appert.
(p. 55.)	(v. 1038.)

Le Martyre de S. Pierre et de S. Paul.	**Le Jour du Jugement.**
Là, en ame et en corps yront	Ceux qui de cuer vous serviront.
Ceulz qui de cuer le serviront.	— Quant de ce monde partiront.
(p. 65.)	(v. 1008.)

Le Martyre de S. Denis et de ses compagnons.	**Le Jour du Jugement.**
	Pappes, trop forment eschauffé
Batez-moy ces deux pautonniers	Te voy, et ces deux pautonniers;
Qui sont de ces maulx parsonniers.	De tes maux seront parsonniers.
(p. 123.)	(v. 1470.)

La Nativité de N.-S. J.-C., tome II.	**Le Jour du Jugement.**
La Trinité qui sans fenir	Disons tuit a celluy loange
Fut et est et tousjours sera. (p. 4.)	Qui est, qui fu et qui sera. (v. 2523.)
Vien-t'en en Paradis terrestre,	Et mis en paradis terrestre,
Car il y fait bon et bel estre. (p. 5.)	En cel biau lieu, en cel bel estre.
(Cf. *Résurrection*, p. 319.)	(v. 22.)
Ha : mon Seignenr, j'ay trop mespris	Sire, vers vous ay trop mespris.
Vers vous. . . . . (p. 10.)	(v. 1735.)
Mez aiez en Dieu bonne espérance.	Aiez en vous bonne esperance.
(p. 18.)	(v. 377.)
Alons-nous-en, ma douce amie.	Or en alons, ma douce amie.
(p. 40.)	(v. 401.)
Or nous mettons touz à la voie.	
— Bien devons tuit demener joie.	Ains en devons tuit mener joye.
(p. 63.)	(v. 355.)

Le Geu des Trois Roys.	Le Jour du Jugement.
Chascun de nous sy doit savoir Que nous devons le cuer avoir. (p. 80.)	Chascun de nous si doit savoir Que gaangnié avons grant avoir. (v. 196.)
A vous me rens et corps et âme. (p. 107.)	A vous je doing mon corps et m'ame. (v. 736.)

La Passion de Notre Seigneur.	Le Jour du Jugement.
Sire, se Dieu me doint santé. (p. 144.)	Belle, Mahons vous doint santé. (v. 316.)
	Lasse doulente, que feray ge? (v. 410.)
Lasse chétive, que feray-je? (p. 145.)	Lasse chetive, que feray? (v. 2108.)
Il ne perdra mie sa paine : Pour verité le vous tesmoigne. Touzjours en nostre compaignie Seront. . . . . (p. 148.)	Il ne perdront mie leur poinne, Pour verité je vous tesmoingne, En Paradis trestuit seront Decoste moy. . . . . . (v. 1122.)
Et ceulx qui en moy croient et vivent Ils aront joie pardurable : Hors seront de la main au deable. (p. 152.)	Cil qui a vous ce sont randu Seront en joye pardurable, Hors seront de la main au dyable. (v. 754.)
. . . . conforter. — Jhesu, je ne me puis porter. (p. 153.)	. . . . conforter. Ma suer, plus ne me puis porter. (v. 406.)
Jhesu	Fol sont trestuit cil sanz doubtance Qui ne croient ces vertus belles. (v. 421.)
Fous sont tous ceux et toutez celles Qui ne croient voz vertuz belles : En vous croist vertu et habonde. (p. 154.)	Envers touz ceux et toutes celles Qui croient en voz vertuz belles. (v. 798.)
Povoir avez suz tout le monde. (p. 154.)	Quar j'ay pouvoir sur tout le monde. (v. 589.)
Jasque, savez que nous ferons? (p. 155.)	Compains, savez que nous ferons? (v. 270.)

. . . . nostre maistre.
— Et je vueil avec vous estre,
Compaignie je vous feray. (p. 155.)

Engingnart, vous seroiz mon mestre,
Avec vous je vueil touz jours estre.
(v. 246.)

Je viens parler à vous, beau sire.
(p. 157.)

Je vien a toy parler, biau frere.
(v. 538.)

Nostre (loy) sera partans morte,
Jhesu novelle loy aporte. (p. 157.)

Je voy ja la nostre gent morte.
Male nouvelle vous aporte. (v. 1622.)

Cecy ne doit-on pas celer
Que Filz Dieu se fait apeler. (p. 158.)

Filz Dieu te feras appeller,
En ne te pourra riens celer. (v. 563.)

Il est escript pour vérité
Qu'il convient de nescessité
Que uns homs muire. (p. 159.)

Quar je say bien de verité
Qu'il convient par necessité
Que Entrecriz naisse..... (v. 227.)

. . . . . commant qu'il aille,
Hardiment faire bataille. (p. 164.)

Que je conseil, conmant qu'il aille,
Qu'ancontre li faciens bataille.
(v. 1750.)

Et maintenant sans délaier :
De ce ne vous fault esmaier.
(p. 164.)

Faites ceci sanz delaier.
— De ce ne vous faut esmaier.
(v. 266.)

De le véoir grant talent é. (p. 170.)

Et de veoir grant talant hé. (v. 607.)

En lieu de pain feu leur fait pestre.
(p. 173.)

De feu et foudre pouez paistre.
(v. 2181.)

A vous du tout je m'abandonne.
— De l'yaue et un bacin me donne.
(p. 174.)

Dou tout a vous je m'abandonne.
— Biaux doux amis, et je te donne....
(v. 1494.)

Que mes euvres vous essaussez
Et ma créance partout haussez.
(p. 177.)

Or vueil que vers moy vous trayez,
Et que mes œuvres essauciez.
(v. 594.)

Aiez en Dieu dévocion
Que n'entriez en temptacion. (p. 181.)

Priez Dieu par devocion
Que n'entriés en temptacion. (v. 536.)

Vous m'avez oy sermonner,
Et de bons exemples donner.
(p. 188.)

Par le monde iront sarmonnant,
Et mains bons exemples donnant.
(v. 160.)

Par cellui Dieu qui me fist nestre.
(p. 192.)

Par cellui Dieu qui me fist naistre.
(v. 1152.)

Par le grant Dieu qui me fist nestre.
(p. 245.)

. . . .

Caïphes, vez ci le traîte Qui toute nostre loy despite, Et dit qu'elle est fausse et malvaise. Vous en devez estre plus aise Quand Jhesu qui riens ne prisoit Nostre loy, mais la despitoit, Nous l'avons pris et amené. (p. 196.)	Se ne laissiez vostre loy fausse Qui la nostre despite et fausse. (v. 1370.) Sire, joie devez grigneur Avoir que n'eüstes pieça ; Veez ci que nous amenons sa Deux faux gloutons qui despisoient Votre loy, et contredisoient. (v. 1191.)
De Jhesu le glouton traïte, Oncques il n'ot de nul bien cure. (p. 198.)	(Jhesu.) Uns traïtes, uns decevierres, Qui oncques n'ot de nulz biens cure. (v. 695.)
Jhesucrist filz de Dieu vif père. (p. 198.)	De Jhesucrist, fil Dieu le Pére. (v. 883.) Jhesucrist, filz Dieu le vif Pére. (v. 1775.)
Jhesu qu'es-tu cy venu querre ? De par le diable sié-te à terre. (p. 201.)	Je vous conjur, par le renon Que je ay en ciel et en terre, Que vous me dites que ci querre Estes de par deable venu. (v. 1195.)
Roy, ce cop tu me garderas. (p. 202.)	Tien, tu me garderas se cop. (v. 1196.)
Seigneurs, laissiez vostre tançon. (p. 204.)	Laissiez ester vostre tancier. (v. 1429.)
Moult bonne parole avez dicte. (p. 204.)	Mout bonne parole avez dite. (v. 302.)
Malquin, aide-moy à le tenir? — Ha mort, car me fay defenir. (p. 204.)	Un repas pour moy soustenir. — He mors, quar nous fay defenir ! (v. 1068.)
Mon père en qui tout bien abonde. (p. 209.) Par Dieu de qui tout bien abonde. (p. 226.)	Par le Dieu en qui biens habonde. (v. 546.) . . . .
Qu'en moy n'a point d'iniquité. (p. 209.)	En vous n'a point d'iniquité. (v. 747.)
Qu'il est filz Dieu le roy de gloire. (p. 211.) Il se fait filz au Roy celestre. (p 212.)	. . . . nostre maistre, Qu'il est filz Dieu le Roy celestre. (v. 1256.)

Et sy en fusse . I . pou plus aise. Jhesu, je te pry qui te plaise. (p. 214.)	De rien ne seroie plus aise. Hasart, je te pri qu'il te plaise. (v. 430.)
. . . . blanche robe. Tu en auras le cuer plus gobe. (p. 216.)	. . . . robe, Tant avoiés le cuer si gobe. (v. 2465.)
. . . . cause de mort. Grant dueil et grant rage me mort. (p. 219.)	Grant duel et grant raige me mort, Quar cil sont relevé de mort. (v. 1548.)
Car me tarde que je y soie. (p. 223.)	Il me tarde mout que g'y soye. (v. 399.)
Dieu, qui fait le vent et la pluie. (p. 225.) Dieu qui fist la pluie et le vent. (p. 245.)	Cilz qui fist le vent et la pluie. (v. 1354.) . . . .
Malquin, pren-le par la main destre, Et tu Haquin par celle chape, Et gardez qu'il ne vous eschape. (p. 228.)	Gardez, celui là bien tenez, Et gardez qu'il ne vous eschappe; Je tenray cestui par la chappe. (v. 1184.)
Demain, en tel jour enterras. (p. 193.) Roy, ton sermon est abatu. (p. 229.)	Demain en put jour entrerez. (v. 1178.) Votre sermon sont abatu. (v. 1179.)
Le mau feu d'enfer la confonde Sy vraiement comme elle ment. (p. 232.)	Li maux feux d'enfer les confonde Si vrayement comme il me tarde. (v. 427.)
Vers vous, sire de tout le monde. (p. 237.)	Sires seras de tout le monde. (v. 545.)
. . . . saroie : De repos bon mestier aroye. (p. 239.)	. . . . soye, De repos bon mestier avroie. (v. 400.)
Ce soit a la malle meschance. (p. 242.)	Ce soit a leur male mescheance. (v. 1257.)
. . . . . . , j'ay joye greigneur Que je n'oy oncques en ma vie. (p. 245.)	Onques mais n'oy joye grigneur. (v. 623.)
Car nous l'avons trop bien gaigné. Maint hom avons nous meschengné. (p. 246.)	Quar tu l'as justement gaangnié, Quant veoies un mehaignié. (v. 2134.)
En paradis, en ma maison, (p. 247 et *item*, 279.)	En paradis, vostre maison. (v. 803.) En paradis, ma maison fors. (v. 1126.)

Lasse! nul n'a de luy mercy; Jehan, j'ay trop le cuer nercy. (p. 248.)	Veilliés avoir de nous merci. — J'ay si de fain le cuer nerci. (v. 1064.)
Moult ay le cuer dolent et triste. (p. 248.)	Haa, j'ay le cuer doulant et triste. (v. 1144.)
Pour eulx getter de l'obscurté.	D'enfer qui est plains de la flamme. (v. 1013.)
D'enfer qui est tout plain d'ordures. (p. 251.)	En enfer qui est plains d'ordure. (v. 2160)
Or est bien du tout abessez Le soulas. (p. 252.)	Or est bien de tout abaissiez Vostre estat. . . . . . (v. 1372.)
Car du Sabath approche l'eure. — Alez y sans faire demeure. (p. 254.)	Alez y sanz nulle demeure. — Je ne cuide jamais voir l'eure. (v. 438.)
Tu sces bien je ne doubt nully De bien savoir faire l'office. — Je vueil qu'on me teigne pour nice Se. . . . . (p. 255.)	Dou bien faire ne doubt neluy. (v. 663.) Qu'Engingnars face cest office. — Je vueil c'on me tiegne pour nice. Se. . . . . (v. 231.)
Diex estes, ce scai-je de voir : Je m'en doy bien apercevoir. (p. 257.)	Dieux estes, ce croy je de voir. Sire veilliés moy recevoir. (v. 1112.)
Je ne vous vueil pas decevoir, Savoir vueil de Jhesu le voir. (p. 264.)	Je ne vous vueil pas decevoir, Je vueil chascuns saiche de voir. (v. 774.)
Ciel et terre toute trembla. — Ce fut pour vous lors bien sembla. (p. 276.)	Pour quoy or la terre trambla. — Fox musars, il le te sembla. (v. 1310; *item* v. 1299 à 1302.)
Sire, je ne doubte nully Que ce mesage bien ne face. (p. 281.)	Dou bien faire ne doubt neluy. (v. 663.)
Vous avez dessoubz vous . c . homes D'armes apris comme nous somes. . . . . Ce sont chevaliers preus et sage, Ils sont hardys et courageus. (p. 282).	. . . . Je suis de guerre bien apris. (v. 1331.) . . . . Nous sommes gent preux et hardie. . . . .
Je ly feray veufve sa femme. (p. 286.)	J'ay faite mainte fame lasse Et vefve de son baron. (v. 1337.)
Je sui le plus paoreus de tous. (p. 289.)	Je suis li plus meschans de touz. (v. 1678.)

Tel paour ay ne say que face. (p. 289.)	De paour ay le cuer noirci. Touz tramble, je ne say que face. (v. 1879.)
Avec le père espéritable, Droit en la vie pardurable. (p. 292.)	Avec mon Pére esperitable, Venez en joye pardurable. (v. 136.)
Lor tuit de mal heuré serommes, Qu'il sera sires de tous hommes Et de toutes les âmes mortes — Princes d'enfer, ouvrez vos portes. (p. 292.)	Par quoy seigneur dou monde sommes, Nous sommes seigneur de touz hommes Et de toutes les ames mortes. (v. 365.) Princes d'enfer, ouvre tes portes. (v. 2482.)
Beelzebut, sy te fault venir. (p. 292.)	Faux pappes, il te faust venir. (v. 1442.)
. . . . Aiez fiance En Dieu et en sa grant puissance. (p. 293.)	En Mahon et en sa puissance. (v. 419.)
Lasse, com ci a dure mort. (p. 303.)	Lasse, con cy a dur servise! (v. 2114.)
Femmes, bon reconfort aiez. (p. 304.)	En vous bon reconfort ayez. (v. 374.)

La Résurrection de Notre Seigneur.	**Le Jour du Jugement.**
En ce beau lieu, en ce bel estre. (Cf. *la Nativité*, p. 5.) (p. 319.)	Et mis en Paradis terrestre, En cel biau lieu, en cel bel estre. (v. 22.)
Je le sçay bien de verité. (p. 322.)	Quar je say bien de verité. (v. 225.) Se sai je bien pour verité. (v. 243.)
Dame, je vous prie qu'il vous plaise. (Cf. *Passion*, p. 214.) (p. 348.)	Hasart, je te pri qu'il te plaise. (v. 430.)

Toutes les pièces du manuscrit Sainte-Geneviève ont été examinées avec la même attention. La démonstration paraît suffisante, même si elle n'est pas complète. Pour la faire telle, il faudrait savoir par cœur les deux textes, soit environ vingt mille petits vers, sans couleur, sans éclat, sans rien qui retienne l'attention, et pouvoir se reporter incessamment de

l'un à l'autre (1). De plus, on a éliminé presque tous les rapprochements douteux ou qui se répétaient, et on les a disposés dans l'ordre le plus défavorable à cette démonstration, en suivant l'ordre, non du *Jour du Jugement*, mais celui de l'édition Jubinal, de crainte d'accentuer la comparaison plus qu'il ne faudrait. Ceci posé (et sans rien préjuger sur l'origine des pièces Sainte-Geneviève qui sont sensiblement contemporaines), on remarquera que pour les Miracles du premier tome, et même pour trois Mystères du tome suivant, les coincidences sont rares ou peu significatives. Elles peuvent s'expliquer, soit par l'analogie des idées, soit par la facilité avec laquelle le petit vers de huit syllabes appelle et reçoit les locutions toutes faites ; on en trouverait de pareilles dans bien d'autres textes de diverses dates, et partant elles sont inutiles à retenir. Il en va tout autrement de *la Passion*. Ici le hasard des rencontres n'explique plus rien ; mais, au contraire, les coincidences relevées sont assez nombreuses, assez frappantes pour qu'elles nous incitent à serrer de plus près cette étude de la composition et des sources du *Jour du Jugement*, et à continuer ce chapitre dans la seconde partie de ce mémoire, étroitement connexe avec la première. En effet, étu-

---

(1) Par exemple :

Miracles de Nostre-Dame, XVIII, tome VI, p. 81 :

Lasse! lasse! a tort m'en avise.

Jour du Jugement, v. 2212 :

Las chetis, a tart je m'avise.

Passion d'Arras, éd. J.-M. Richard, p. 66, col. 1, v. 5658 :

Je suis de lassus envoiés,
Pour ravoi[e]r les desvoyes.

(Cf. *Jour du Jugement*, v. 1207-1208, et *Martire de S. Estiene*, 1, p. 9.)

Passion de Greban, prologue, p. 3 :

Pour l'offence du premier pere
Que tout le gendre humain compere.

Jour du Jugement, v. 55-56 :

. . . . qui encor compére
Le pechié doudit premier pére.

Etc., etc.

dier en détail la composition de ce *Jugement* et noter ses traits généraux et ses particularités, c'est peut-être le moyen non seulement de mieux connaître une pièce isolée, mais encore et surtout de répondre à la question posée au début, et de relier l'ancien théâtre français au théâtre du xve siècle. Le problème général, qui est resté sans solution, deviendra plus facile s'il est ramené à un cas précis, particulier. Or, le manuscrit de la Bibliothèque de Besançon réunit bien les conditions nécessaires pour notre objet. Isolé, le *Jour du Jugement* ne serait qu'une curiosité historique, et ne vaudrait peut-être pas les longues recherches qu'il a déjà exigées et qu'il exigera encore : mais qu'il soit rattaché d'une part au *Ludus de Antichristo*, à un drame daté du xiie siècle, drame étranger, il est vrai, mais liturgique, et tel qu'avec des changements de noms et de circonstances historiques, il aurait pu être écrit tout aussi bien en France qu'en Allemagne, et qu'il soit rattaché d'autre part à ce groupe des Mystères Sainte-Geneviève, communément attribués au xve siècle, sa valeur historique est doublée, sa date devient singulièrement intéressante, il nous donnera une première solution du problème posé et il en facilitera d'autres.

LES MYSTÈRES FRANÇAIS AU XIVe SIÈCLE

LE JOUR DU JUGEMENT

ET LES MYSTÈRES SAINTE-GENEVIÈVE

III

Les coincidences de vers ou de tirades signalées dans le *Jour du Jugement* et les mystères du manuscrit Sainte-Geneviève sont d'autant plus remarquables que ces mystères développent des sujets très différents et sans le moindre rapport avec le jugement dernier. D'autre part, si des mystères d'une origine aussi diverse et de régions aussi éloignées que ce manuscrit de Besançon et le manuscrit Sainte-Geneviève offrent des traits particuliers qui leur sont communs, on a bien le droit d'en inférer que ces traits caractérisent les mystères français en général, à la date où l'on constatera l'imitation. Parmi ces traits de ressemblance, déjà précédemment indiqués, il s'agit maintenant d'insister sur les plus remarquables et de conclure.

Le premier point à noter c'est le titre, ou, si l'on veut, l'absence de titre dans nos deux groupes de pièces. Ni le manuscrit Sainte-Geneviève, ni le manuscrit de Besançon ne portent en tête le titre de mystère. On a cru longtemps, mais à tort, que ce mot de *mystère*, dans le sens dramatique, ne se rencontrait pas, avant les célèbres lettres patentes de Charles VI (4 décembre 1402), qui autorisèrent les Confrères de la Passion à faire et jouer quelque « *misterre* que ce soit, soit de la dicte passion et résurreccion ou autre quelconque

tant de sainctz comme de sainctes ». Sous cette appellation commune étaient réunis deux genres de pièces différents : les *Mystères* proprement dits, qui traduisaient par personnages l'Ancien et le Nouveau Testament, et qui étaient comme l'illustration populaire des dogmes, et les *Miracles* plus ou moins édifiants de la Vierge et des Saints, qui n'avaient rien de dogmatique. Sans doute, la distinction des genres et des titres n'était pas absolue. Les mystères eux-mêmes ont pu être ornés de « fictions », comme les sermons d'anecdotes; ils se sont inspirés souvent de livres apocryphes, et plus d'une Nativité a dû reproduire tel miracle des mains séchées, telle légende de Salomé et de Zebel (1) sévèrement proscrite par saint Jérôme et même par Nicolas de Lyre. Il a même pu arriver qu'un Puy, une confrérie de Notre-Dame fût tentée de représenter cette Nativité, surtout peut-être parce qu'elle excellait à exécuter le miracle analogue des mains coupées, qu'on retrouve plus d'une fois dans d'autres pièces de son répertoire d'un caractère tout différent. Mais la feinte ou le miracle accompli, le vrai sens du mot *mystère*, du dogme qu'il faut croire et que le drame démontre aux yeux, d'où son nom (2), reparait :

Regardez com noble *mistére!*
Vierge est de son createur mére :
Car elle l'a vierge enfanté,
Et la divine Majesté
C'èst a enfermeté conjointe,
Et foy c'est a cuer d'omme adjointe
Pour tout ce croire (3 .

---

(1) Cette légende, tirée du *Pseudo-Matth.-Evangel.* (ch. XIII), figure, non seulement dans le cinquième *Miracle de Notre-Dame,* qui est en réalité une *Nativité*, mais dans la *Passion* d'Arras (éd. J.-M. Richard, p. 23-30), dans l'*Incarnation et la Nativité de Jésus-Christ,* représentée à Rouen, 1474 (*Les Mystères*, II, 36 et 431), etc.

(2) Sur l'étymologie de *mystère,* voir l'explication de M. G. Paris, *Journal des Savants,* 1892, p. 673, note 1.

(3) *Miracles de Nostre-Dame*, éd. G. Paris et U. Robert; *Miracle de la Nativité*, I, 217. — Comparer les passages suivants, postérieurs en date :

Le mot de ***mystère*** figure encore, cette fois nettement distinct, dans un document officiel, plus ancien et plus explicite que les lettres patentes de Charles VI. Les statuts des Frères de la Charité de Rouen, en 1374 (1), invitent les Frères à faire chacun an « aucun vray *mistère* ou *miracle* » ; ils leur recommandent surtout de représenter le mystère de la Passion, qui doit être joué « sans y adjouter autre chose fors que la

---

Mystères inédits du XVe *siècle*, éd. Jubinal, t. II, p. 3 et 4 :

Ce Dieu plaist, vous verrez ennuit
Au plaisir de la Trinité,
De la haulte Nativité
Du doulz Jhesucrist *le mistère.*

Mystère de la Passion, texte du ms. 697 de la Bibl. d'Arras, éd. J.-M. Richard, Paris, Picard, 1893 (Ire journée, col. 1, v. 24 et sq. ; ibid., col. 2, v. 34 et sq.) :

Par no jeu arez congnoissance
De sa glorieuse naissance
Et de maint autre beau *mi tere*
Dependans de ceste matere,
Lesquelx pour cause de briefté
Par nous ne seront recité,
Car vous en verrez plainement
Par nostre jeu l'experiment.

Ibid., ibid. (IVe journée, p. 285, v. 24,874) :

Bonnes gens, vous avez veu,
Se bien y avez entendu
De bout a l'aultre la matere
Dont nous avons fait no *mistere.*

(1) P. Le Verdier, *Documents relatifs à la Confrérie de la Passion de Rouen*, 1891, p. 306, 343 : « Item il est ordonné que les Frères de la Charité dessus ditte mettront la meilleure partie qu'ils pourront bonnement, chacun an, une fois tant seulement en memoire de Nostre Seigneu Jhesu Crist et de sa glorieuse mère et de tous les saincts de Paradis, pour esmouvoir le peuple chrestien à bonne devotion, à faire aucun *vray mistère* ou *miracle* qui sera par bonne et devote maniere montré en la personne des frères en lieu et place convenable à ce faire. »

Un vrai mystère, ajoute M Le Verdier, « c'est-à-dire un mystère parlé et joué, et non un mystère simplement figuré ou mimé. Voilà donc une date à retenir pour l'histoire du théâtre à Rouen : à moins de supposer que les statuts demeurèrent lettre morte, chose invraisemblable, les confrères y ont régulièrement joué la Passion par personnages depuis l'année 1374. Il est stipulé encore que le mystère sera pur de tout alliage profane, reproduisant les saintes Ecritures, sans qu'il y soit rien ajouté, etc. »

Sainte Ecriture » et préservé de tout alliage profane. Malgré les défaillances de la pratique, les Mystères visaient donc à l'orthodoxie.

Le drame de Besançon est bien un mystère évangélique. Il y avait des années que le mot existait, bien qu'il soit encore rare dans les textes qui nous ont été conservés et surtout dans les titres, bien qu'il manque complètement dans le manuscrit de Besançon, de même qu'il ne figure pas en tête du manuscrit Sainte-Geneviève, où on le trouve seulement dans le corps du texte. L'auteur du *Jour du Jugement* prétend instruire autant qu'émouvoir et mettre en scène l'Ecriture. Si son sujet, le jugement dernier, est moins arrêté, plus « libre » que celui de la Passion, il n'en a pas moins constamment recours aux livres saints. On a vu avec quelle ingéniosité il les respecte ou les tourne et comme il sait tour à tour se servir ou se passer de ses textes. Mais si le ton est grave, il y a déjà des intermèdes joyeux remplis par les diables, par les chevaliers, par les Juifs qui jouent le rôle de bourreaux et qui sont représentés aussi odieux que ridicules. « Le moule des plaisanteries froides (1) » est déjà trouvé et, comme les plus vieilles plaisanteries sont toujours les meilleures, nous ne manquons pas de rencontrer (v. 361-362) le jeu de mots connu sur l'ancien proverbe qui sera repris par Villon « Car de la panse vient la danse », et (v. 1365 à 1369) la vieille facétie sur « le chapeau de cardinal » des décapités :

Vous qui avez rouge chappel,
Ainssin rouge ferons la pel
De chascun de vous, se saichiez.

Elle est d'ailleurs presque aussi ancienne que l'institution même du fameux chapeau des vrais Cardinaux, puisqu'elle se rencontre déjà dans la Chanson de *Gaufrey* (2), et elle n'a

(1) *Mystère de la Passion,* éd. G. Paris et Raynaud, introd., p. XVII.
(2) *Gaufrey,* éd. Guessard, p. 107 (combat de Robastre et de Nasier) :

Dont li a dit Nasier : Vous estes couronnés,

guère encore plus d'un siècle et demi de popularité. De même si le crieur oublie dans ce mystère de s'éclaircir la voix par la moindre rasade c'est un simple accident, une exception qui s'explique en comparant la liste des acteurs qui ne contient qu'un seul Pluto au rôle du diable Pluto (v. 426) et à celui de Pluto crieur (v. 662). Le crieur est un brave homme qui a rempli précédemment le rôle du diable Pluto, et qui a eu tout le loisir de se rafraichir aux enfers, dans la coulisse.

Si ces intermèdes comiques ne débordent pas encore sur l'action, comme ils le font déjà dans certaines pièces du manuscrit Sainte-Geneviève, en revanche les diableries sont plus nombreuses et mieux liées à l'action. Ce n'est pas Lucifer, mais Satan qui est ici « le premier diable (v. 192) », comme on le voit dans certains miracles de Notre-Dame (1), mais

---

Or povés estre moine ou canoine rieulés,
Ou prieur ou abbé, lequel que vous voudrés,
Ou cardinal de Romme, si vous le gréantés,
Le caperon est rouge qu'en vo teste portés.

Cf. *Froissart*, éd. Kervyn de Lettenhove, IX, 50. — Les Romains demandent aux conclavistes de faire un pape romain (Urbain VI, 8 avril 1378) : « Avisés vous, avisés vous, seigneur, et nous baillés ung pappe rommain qui nous demeure, ou autrement nous vous ferons les testes plus rouges que vostre cappel ne soient. »

(1) Dans d'autres miracles, au contraire, c'est *Lucifer* qui est le premier diable, et cette distinction n'est peut-être pas indifférente pour établir l'origine diverse des miracles de Notre Dame réunis dans la même collection. — Dans les mystères, *Satan* a quelquefois encore le premier rang, notamment dans un *Jeu des Apôtres*, qui, en 1421, était déjà représenté chaque année à Besançon, le jour de l'Ascension à Saint-Etienne et le jour de la Pentecôte à Saint-Jean. Dans la liste des décors et accessoires, signalée par M. Ulysse Robert, on lit : « Fault que tous les diables se mectent en un rondeau et *Sathan* au milieu. » — Mais, le plus souvent, Satan n'est que le lieutenant *principal* de *Lucifer*, celui qui vient sur la terre exécuter les ordres de son maître, retenu enchaîné au fond des enfers. L'explication est d'un théologien. — On lit, en effet, chez un théologien (*De Inferno et statu dæmonum*, etc., libri quinque, authore Antonio Rusca, Mediolanensi, MDCXXI, in-4° (B. Nat., D 4,719), cap. CXV, p. 510) : « Quo ordine Satanas *princeps* suis satellitibus officia detulerit... *Lucifer* in Tartaro cum ingenti suorum manu devinctus in hoc mundo præfecturam non habet. »

très rarement dans les mystères ; c'est Satan qui commande à l'armée infernale. Tous les noms de ces diables qui ont déjà paru ou qui reparaîtront dans les mystères postérieurs, sont d'ailleurs connus. Inutile d'insister sur Satan, ni sur Belias ou Belial, Baucibuz ou Beelzebuth, ni sur Pluton; « les dieux des nations sont des démons, *Dii gentium daemonia* », a dit le Psalmiste. Nous avons rencontré ailleurs Agrappart. Restent Engingnart, le grand séducteur, Hasart, le démon du jeu de dés et naturellement des jurons, celui qui conduit les ouvriers jouer des « tournées » chez le tavernier (1), et qui figure déjà en qualité de diable, avec des armes parlantes, dans le *Tournoyement de l'Antechrist* (2) d'Huon de Méry et dans le *Songe d'Enfer* de Raoul de Houdan ; Foule, l'oppresseur ou l'Ephialte, le démon incube qui étouffe ou meurtrit les dormeurs ou les gratifie simplement de cauchemars (3) ; Rappillart, le démon grimpeur et ravisseur, qui re-

---

(1) Voir, dans *Le Livre du Roi Modus et de la Reine Racio* (réimpression de la *Soc. des Biblioph. franç.*, f° lxjv), les *Dix commandemens Ante-Crist* :

En lieu du service divin,
Fault jetter *hasart* sur le vin.

C'est exactement le coup de douze ou des trois quatre, quand on joue la chance à trois dés. Dans le *Mystère du Chevalier*, qui donna sa femme au dyable (*Anc. Théâtre franç.*, édition Viollet-Leduc, III, 442), ce mot *hasart* alterne avec les jurons *je reny bieu*, *maulgré Dieu*, etc., dans la scène de jeu. Césaire de Heisterbach (*Dial. Mirac.*, dist. V, cap. XXXIV) nous montre un diable qui vient jouer aux dés avec un soldat, le pousse à jurer, et l'emporte pour le mettre en pièces.

(2) Ed. Tarbé, p. 34 (énumération de l'armée infernale) :

Hasart qui radement desrote
Ot . I . glaive à fer Poitevin :
Escu bandé de larrecin
Ot *Hasart* à . III . dés du mains,
A . I . lambel de males mains
Atachié à faus sermens.

(3) GUILLELMI ALVERNI, episcopi Parisiensis, *Opera omnia*, Parisiis, MDCLXXIV, t. I. *De Universo spirituali*, cap. XII, col. 1 : « ... Nominationes ipsorum dæmonum ex malignitatis operibus eorumdem sumptæ sunt. » — Cf. Cesarii HEISTERBACH., *Dialogi*, dist. V, cap. XLIV (*Bibl. Cisterc.*, p. 152) : « *De Euphemia sanctimoniali quam diabolus infestavit.....*

paraît dans les mystères français et alpins, et qui doit être proche parent du diable Rappalus de Rabelais (1). Le seul nom, très souvent employé dans les mystères, mais qui laisse quelque doute, c'est le Matan (2), lequel n'était déjà plus guère compris au XVIe siècle, puisque l'auteur du *Jugement* de Modane (fol. 30, verso) a biffé ce nom pour lui substituer celui de Belzebuz, apparemment plus clair. Quelques-uns de ces noms diaboliques ont d'ailleurs déjà passé dans la réalité aux bons bourgeois qui les avaient portés au théâtre (3).

Le trait le plus frappant, vu la date de la pièce, c'est le nombre des diables. Sans compter les figurants, simplement appelés « li deable » dans la liste des acteurs, il y a dans le mystère de Besançon neuf diables « entre parleurs », un de plus que dans la *Passion* de Greban. On ne peut dire que ce

---

Statim unus spirituum malignorum propius accedens et manum pectori ejus imponens ita illud compressit, ut sanguis concitatus per os et nare exsiluerit. » — *Les Controverses et Recherches magiques*, de Martin DELRIO, etc., traduites du latin par André du Chesne, MDCXI, in-8° (Bib. de Besançon, S. et A., n° 3403), p. 294 : « L'oppression, toutefois, et quasi-suffocation ne provient pas toujours de la part de ces démons, ains bien souvent d'une espèce de maladie mélancolique que les Romains appellent *mare*, les François *coquemare* et les Grecs *ephialte*, lorsque le malade a opinion d'un pesant fardeau sur sa poitrine. »

(1) Le diable *Rapalhier*, du *Mystère de Saint-Antoine*, v. 3425, décrit par M. Jeanroy (*Romania*, 1894, p. 553), me paraît identique au *Rapillart* commun dans les mystères français, au *Rappalus* de Rabelais (livre II, ch. XIV), ou au *Rapax* du conte tourangeau (*Romania*, 1877, p. 570). — Comparer, dans Littré (*Hist. de la Langue française*, Paris, 1863, Didier, II, 162), l'historique analogue des mots *grimper* et *gripper*.

(2) On lit dans le *Vocabulaire de l'Angélogie, d'après les manuscrits hébreux de la Bibliothèque Nationale*, par M. SCHWOB, Paris, Klincksieck, 1897, p. 181 : « *Mathan El* don de Dieu (II *Rois*, XXIV, 17), nom du vent du Sud à la 3e « tegoufaf ». On l'invoque pour se préserver des bêtes fauves, etc. » Est-ce *le Matan* commun dans les mystères? D'autre part, on trouve dans Edm. CASTELLUS, *Lexicon Heptaglotton*, Londini, 1669, in-folio, II, col. 2172 : « *Mathan*, lumbus Arab., fortitudo, etc. »

(3) Archives de la Côte-d'Or, B 11,788, montre reçue à Beauvais le dernier jour d'août 1417 : « Escuier Regnaut *Rapillart*. » — *Chronographia regum*, éd. Moranvillé, III, 203 : « Simonet *Hasart*, écuyer français » en 1402.

luxe de diables est amené, nécessité par le Jugement dernier, puisque trois diables suffisent pour emmener la longue chaine des damnés (v. 2480-2507), et que les diables agissent et parlent surtout au commencement et au milieu de la pièce. Ils sont donc là surtout pour la montre, et pour la joie et la terreur des spectateurs. Quelle aisance et quelle liberté de mouvements, quels bonds, quels entrechats, quel feu roulant de grossières plaisanteries! L'auteur partage apparemment l'opinion développée par un de ses contemporains, le Frère François Eximenez, dans le *Livre des Saints Anges :* « Les deables mainent les âmes des dampnez en Enfer, et selon aucuns mainent les bonnes deputées à salvation en Purgatoire, et les tourmentent là, sans que en Enfer ne en Purgatoire les diz deables seuffrent paynes sensibles de ceste challeur et froideur excessive, car tant qu'ils sont viateurs, Nostre Seigneur ne veult qu'ilz souffrent telles paynes, pour tant que la leur exercite à nous tempter ne soit empeschiée ne occupée (1). »

Après les diableries, ce qu'il faut encore noter dans le manuscrit de Besançon comme dans le manuscrit Sainte-Geneviève, c'est le désir avoué de rapprocher l'Ecriture des mœurs contemporaines et d'atteindre à la plus grande somme possible de réalité ou de réalisme. Sans doute, les Evangiles tiennent encore ici une grande place, l'Apocalypse est souvent traduite littéralement. Mais il ne suffit plus, comme au temps jadis, de découper le texte sacré en dialogues et de le reproduire dans son ordre et ses moindres épisodes. Pour que le peuple s'intéresse au spectacle, il faut qu'il s'y reconnaisse lui-même, lui et tous les personnages grands et petits qu'il rencontre tous les jours; il faut qu'il y ait conformité parfaite entre les acteurs et le public, entre la scène et la rue. Voici,

---

(1) Sur ce livre, voir le *Catal. des Incunables de la Bibl. publique de Besançon*, par A. CASTAN, qui en décrit, p. 736 à 739, deux exemplaires. La Bibliothèque en possède, en outre, un bon manuscrit, nº 206.

dans une chaire mobile, recouverte d'un beau tapis bariolé, le Prêcheur en habit de Dominicain, à qui l'on délivrera peut-être comme à un prêcheur véritable « un beau quartier de mouton (1) » pour son sermon en trois points avec texte, *Ave*, et citation finale. Enoch et Elie ne sont pas « vêtus de sacs », comme il conviendrait aux deux témoins de l'Apocalypse, mais de ces longues robes blanches de Carmes dont Elie passe pour avoir fondé l'ordre. Autour de leurs chaires se pressent tous les acteurs, les femmes devant, assises ou agenouillées, les hommes debout derrière qui écoutent le sermon d'un air plus distrait. Mais ailleurs ils accourent pour voir frapper la monnaie de l'Antechrist, pour écouter le ban du crieur juché sur un escabelle, et qui tient en main un grand rouleau de papier sur lequel on distingue à la loupe les premiers mots des cris ou proclamations « Ou.., ouez ». Si l'enlumineur du mystère et, avant lui, le décorateur ou le costumier sont venus compléter l'œuvre du poète, celui-ci n'en a pas moins son rôle bien tracé. Ecoutons encore une fois la vieille « Rethorique » ou Poétique du *Jardin de Plaisance* (fol. x b recto) sur ces obligations :

Item on doit donner langaige
A chascun selon sa personne,
Se c'est de clergé personnage,
Parler de clergie on lui donne,
Ou de sapience en faict de praticque,
Ou de estude l'on arraisonne,
Ou de quelque chose auctentique.
Se les personnes sont d'Eglise,
Et d'estat de perfection,
Sanz ypocrisie ou faintise,
Comme gens de religion,
Leur dict et leur locution
Soit de vertu d'obedience,
Aussi de contemplation,
Et de prescher bonne science.
Se les personnes sont gentilz,
Ils doyvent parler de proesse,
Et d'est[r]e à honneur auctentifz,
Ou d'avoir de bruyt adresse,
Ou quelque office de noblesse,
Ou parler de plaisans harnoys,
De vaillance, de gentillesse,
De joustes ou plaisans tournoys.
Se l'homme est bourgoys ou marchant,
Il doit parler de lucrative,
D'estre maint terre marchant,
Ou que conquester il subtive,
Par aucune voye soudtive,
De provision ou police.
Pour voulenté bien auctentiue,
A celle fin qu'il s'enrichisse.
En tous estatz sont deux manieres

(1) *Les Mystères*, I, 123.

De gens, c'est ieunes et vieillars.
Jeunes out voulentez legieres,
Les ungs sont laiz, autres gaillars,
Les ungs gentz, les aultres paillars,
Ainsi les vieillars l'on peult dire;
Selon qu'ilz appliquent leurs ars,
L'on peut de leurs vouloirs descrire.
Pour personnaiges de labours,
Ou aussi gens de mestiers,
Soi[en]t de ville ou de faulx bourgs,
Soyent maçons ou charpentiers,
Ou forgerons, ou argentiers,
Parlent de louer leurs outilz
Et leurs mestiers, en tous quartiers,
Selon ce qu'ilz seront soubtilz.
Se mariniers viennent en jeu,
Propre est à leur faire nommer
Maint pays d'eaue, aussi maint lieu,
Et les ventz dire de la mer,
Les ostanculet[s] renommer.

Ils étaient donc conformes aux règles ces rôles de *Casse-Tuilleau* et de *Pille-Mortier* qui excitaient jadis la verve ironique de Sainte-Beuve ! Cette « rethorique » ou cette poétique n'est-elle pas bien curieuse si l'on songe qu'elle a été imprimée à la fin du xve siècle, peu après l'impression du *Mistere du Viel Testament* ? Mais si elle convient surtout à ce texte, elle s'applique déjà aux mystères du manuscrit Sainte-Geneviève, comme au *Jour du Jugement*, et dans un développement plus bref notre auteur s'efforce, lui aussi, de varier les paroles et les intonations, et de marquer les habitudes professionnelles. Ses lépreux couverts de plaies et geignants, comme il convient, ont la cliquotte ou la crécelle, le chapeau et le manteau gris fauve, bien fermé, de laine non façonnée et sans teinture, que la commune doit leur bailler suivant la coutume du Hainaut, ch. 135 (*Nouv. Coutumier général*, t. II, p. 150.), et le règlement de la maladrerie d'Amiens (1305) (1). L'aveugle a la voix suffisamment perçante, les pauvres ou les truands sont dûment estropiés, car le moyen âge dur ne tolère pas la misère fainéante. Toute

(1) *Coll. des Docum. inédits*, I, 324 (Amiens) : « Li freres ne les sereurs ne doivent vestir nul drap si com le beste porte la laine, fors que li prestre. » — D'après le Règlement de la Maladrerie du Grand-Beaulieu (Eure) *(Congrès des trav. hist.*, 1895, p. 563), les lépreux n'ont le droit de sortir que « in capis *clausis* de rousseto grosso ». Tous les lépreux des miniatures du manuscrit de Besançon, reproduites par M. U. Robert, ont sur leur cape un ornement en forme de cœur bien visible, et qui doit être une grosse agrafe destinée à les retenir fermées.

la Cour des Miracles défile dans ce mystère, et l'on croit entendre la ballade d'Eustache Deschamps sur « les caymans » ou les mendiants qui encombrent la porte des églises. Tout de même les Juifs jurent bien par Mahon, mais à ce détail près, ils portent le bonnet cornu et la rouelle multicolore; leurs noms orientaux ou hébraïques Corbadas, Malaquin, Malquim, Marquim, Vivans, Moussé, Hacquin (1) sont, sauf une ou deux exceptions, ceux-là mêmes que leurs correligionnaires portent dans les contrats et les actes authentiques. L'usurier n'a garde d'oublier de parler de ses greniers et des blés (v. 2146) sur lesquels il spécule suivant son habitude (2).

(1) Presque tous ces noms hébraïques sont aussi attribués aux païens ou aux Sarrasins dans les chansons de geste :

a) Corbadas. « *Corbitaz* le Juif, qui forja les XXX pieces d'argent en la tour d'Abilent, à III lieues de Jherusalem, dont Diex fu venduz. » *Rutebeuf*, éd. Jubinal, II, 62. — Cf. le roi musulman *Corbadas*, père de Cornumarant, dans le *Chevalier au Cygne*.

b) DELRIO, *Disquisitionum magicarum*, etc., Moguntii, 1624, lib. II, quæst XXVII, sect. 2, p. 133 : « Dæmones ab Hebræis vocantur *Malachim* raaïm, angeli mali. » — *Bueves di Commarchis*, éd. Scheler, v. 3820 :

> Sarrazin, dist Gerars, comment as tu a non?
> *Malaquins* de Tudele, sire, m'apele on.

Malquin, Marquim, abréviations de *Malaquim* ou variantes de *Malchus*, serviteur de Caïphe (*Joann.*, XVIII, 10).

c) Noël VALOIS, *Guillaume d'Auvergne*, etc., p. 130. Le rabbin *Vivo*, de Meaux, intervient dans la condamnation du Talmud, sous saint Louis (juin 1420). — *Essai sur les Juifs de la Bourgogne au Moyen-Age*, par M. A. GERSON, rabbin à Dijon, 1893, p. 54; dans la liste des « Tosélistes » : R. Hayem (*Vivant*). Le même livre cite en quantité des *Moussé* et des *Hacquin* de toutes les provinces.

d) Haquim, Aquim, Haquinot, etc. « Sadoch autem genuit *Achim* » (*Matth.*, I, 14).

(2) *Traité du Négoce et de l'Usure*, par le R. P Louis THOMASSIN, Paris, Roulland, M.DC.XCVII, ch. VIII, p. 89 : « De ceuz qui acheptent beaucoup de bleds en été pour le vendre plus cher en hiver. — Des monopoles condamnés par saint Grégoire de Nazianze, *Orat.* XV, et saint Ambroise, *De Offic.*, lib. III, cap. IV. » — Cf. *Le Desespoir des Usuriers sur la Prediction de la Comete voyant l'abondance des biens que Dieu nous donne,* ensemble d'un de ceste ville qui se fust estranglé, n'eust esté sa chambrière, etc. A Paris, jouxte la coppie imprimée a Lyon par Claude Roustan, M.DC.XIX, in-8°. (B. Mazarine, 37,273, p. 9.)

L'avocat, le prévôt et le bailli pillards ressemblent aux confrères d'Eustache Deschamps. Et la reine et l'évêque et l'abbesse, et tous « les personnages de clergié », peut-être ne sont-ils pas aussi édifiants que le voudrait la Poétique précitée, mais plus vrais, plus facilement reconnaissables des spectateurs? Si les traditions du Jugement dernier autorisent jusqu'à un certain point la liberté de cette censure, combien de témoignages contemporains en confirment la vérité! Que de fois, je ne dis pas Hugues Aubryot (1), Eustache Deschamps, le Religieux de Saint Denys, Nicolas de Clemenges, c'est-à-dire un préfet de police, un satirique maussade, un moine, un universitaire, mais les évêques assemblés dans les conciles, mais le pieux Gerson (2) et le sage Pierre d'Ailly (3) ne nous ont-ils pas représenté les désordres des couvents et la splendeur féodale des prélats qui réduisent leurs curés à la mendicité, écrasent de taxes et de « grans deismes » (4) les diocésains qu'ils n'ont jamais visités ni prêchés, et s'installent à la cour où ils accaparent les charges

(1) *Le Religieux de Saint-Denys*, I, 102 : « Hugues Aubryot jurait (cum juramento asseruit) qu'il ne croyait point au Dieu du dit évêque qui ne bougeait point de la cour. »

(2) Au concile de Reims, en 1408, Gerson s'écrie (*Opera*, II, 550) : « Et utinam nulla sint monasteria mulierum quæ facta sunt prostibula meretricum, et prohibeat adhuc deteriora Deus. » — *Ibidem*, en parlant du luxe des prélats, II, 554 : « Diligentius quoque pascuntur apud eos aliquando canes quam pauperes. »

(3) *Nicolai de Clemenges Opera :* « De corrupto Ecclesiæ statu, cap. XVII. De perpetua absentia Prælatorum ab Ecclesiis suis. De Prælatis in curiis principum residentibus... Parisitos agentibus, p. 16-17. » Le jeu de mots sur Parisiens et Parasites est intraduisible. — Cf. Pierre d'Ailly dans les œuvres de Gerson (*De reformatione Ecclesiæ in concilio Constantiensi*, t. II, p. 910) : « Multi Prælati, et quod monstruosius est, religiosi et monachi, qui plus sunt officiales fisci quam Christi, in curiis principum et cathedris judiciorum, in cameris computorum, etc. »

(4) Sur « les grans deismes », cités dans le mystère de Besançon (v. 2053), et le détail des redevances, voir le *Bull. de la Soc. acad. de Laon*, 1861, t. XI, p. 316 et sq., et le procès de Jean de Varennes, mentionné plus loin.

de finances, « portent l'écritoire » (1), et suggèrent sans cesse au roi l'idée de nouveaux impôts? Tel, en 1399, Simon de Cramaud, patriarche d'Alexandrie (2), tel dans la région même de notre mystère, l'évêque de Noyon, Philippe de Moulins (3), tel peut-être, l'archevêque de la province lui-même, l'archevêque de Reims, Guy de Roye (4). La vérité du tableau est si forte que malgré les concessions faites aux auteurs de mystères, on a peine à s'expliquer une liberté qui devait rappeler de fâcheux souvenirs. Dans la région même où fut représenté le *Jour du Jugement*, un ermite fanatique que nous retrouverons, Jean de Varennes, soulevait naguère les populations du Vermandois, de la Champagne et de la Picardie, contre le haut clergé et son luxe scandaleux. La foule se pressait autour de sa petite chapelle du mont Saint-Lyé entre Reims et Epernay; elle était ravie de l'entendre fulminer contre les prélats, les officiaux, les promoteurs, et elle criait avec lui, sur son invitation : « Aux loups, mes bonnes gens, aux loups ! (5) » Mais peut-être, après tout, que l'Antechrist lui-même sous son froc de Cordelier est une

---

(1) L'expression est appliquée aux prélats de cour, chargés des finances, dans le *Poème en quatrains sur le grand Schisme* (1381), publié par MM. Noël Valois et P. Meyer, *Romania*, 1895, p. 212.

(2) *Le Religieux de Saint-Denys*, II, 688-689, et *Juvénal des Ursins*, éd. Michaud, p. 416.

(3) Lettres par lesquelles le roi institue l'évêque de Noyon et le sire d'Orgemont gouverneurs de l'aide établie à l'occasion du mariage d'Isabelle de France avec le roi d'Angleterre, Paris, 28 mars 1395 (*R. des Ordonnances*, etc., VIII, 866). — *Ibid*, 905 et sq., dès le 21 janvier 1398, le même prélat est encore préposé à la garde de l'aide établie pour venger le désastre de Nicopolis.

(4) Voir les accusations portées contre lui par Jean de Varennes (*Œuvres de Gerson*, éd. Ellies-Dupin, I, 316, 317, etc.).

(5) *Ibidem*, I, 936, XLIV : « Item quod (Joannes de Varennis) populum incitando ad invasionem in sermonibus suis dicebat de Domino Archiepiscopo Remensi et aliis prælatis, officialibus et promotoribus, ac aliis officiariis quod erant lupi populum devorantes, dicendo : clametis contra eos gallice; au loup, au loup, et tunc incipiebant clamare : *Ha, hay aus leus, mes bonnes gens, aus leus.* »

figure bien connue, un de ces thaumaturges ou prophètes si communs dans les époques troublées, un ermite démagogue comme l'a été Jean de Varennes, comme le sera en 1411 le Carme Guillaume d'Hildernissen, le chef des « Hommes d'intelligence (1) » qui va soulever la Picardie et la Flandre en annonçant qu'il est le Sauveur des hommes, et que par lui les fidèles verront Jésus-Christ, comme par Jésus-Christ, ils verront Dieu le Père.

C'est donc l'histoire du jour, d'un jour à déterminer que nous raconte ce manuscrit. Dans le cadre d'un tableau évangélique, il doit contenir des faits historiques récents, et ce trait le rapproche du *Ludus de Antichristo* du XIIe siècle, mais ce tableau évangélique lui-même est composé comme les mystères Sainte-Geneviève et il offre les mêmes particularités. Les mystères ont donc déjà acquis une certaine étendue, ils offrent des scènes comiques et surtout de longues diableries, la paraphrase de l'Écriture sainte est devenue une peinture des mœurs et des conditions réelles. Mais ces traits paraissent bien nouveaux dans le genre des mystères qui nous occupe. Si le *Saint-Nicolas* de Bodel contient déjà des scènes réalistes et, si les tableaux de mœurs abondent dans les *Miracles de Notre-Dame* si précieux pour leurs renseignements sur la vie privée d'autrefois, il n'y avait rien de pareil dans les mystères français qui nous sont parvenus jusqu'ici, et qui se bornaient à traduire librement, mais sèchement et brièvement les livres sacrés. Telle est bien l'impression que l'on retire d'une récapitulation rapide des textes ou des représentations des mystères du XIVe siècle, de Paris ou de la province.

» Le « Fragment d'un ancien mystère » publié par M. J. Bédier, fragment écrit entre 1300 et 1350 et qui, suivant

---

(1) Sur « les hommes d'intelligence » combattus par Pierre d'Ailly, voir la thèse de M. l'abbé L. Salembier (*Petrus de Alliaco*, Insulis, ex typis J. Lefort, M.DCCC.LXXXVI, p. 88).

M. G. Paris, pourrait même être des dernières années du XIIIe siècle (1), ce fragment est aussi terne, aussi sec que rapide. La *Passion* gasconne ou catalane n'est-elle que l'écho d'un texte français plus ancien, apparenté lui-même à la *Passion* d'Arras (2), c'est là une question que peut seul trancher le savant qui est l'éditeur désigné du manuscrit Didot, mais en tout cas cette Passion est courte, grave, et le comique en est encore absent, sinon les brutalités et les injures des bourreaux (3). Il devait en être de même suivant toute apparence de la *Passion* qui a figuré dans les inventaires de la librairie du Louvre de 1373 à 1421. Elle ne devait pas être longue non plus, d'après le seul énoncé du titre et du prix du volume qui la renfermait avec d'autres œuvres disparates : « La Passion Nostre-Seigneur rimée par personnages, la Vie des Pères, l'Image du monde, vies d'aucuns sains, pluseurs choses de saint Pol, chançons et autres choses rimées — Judas respont. — 2 livres ». Voici du reste un nouveau témoignage qui n'a pas encore été signalé (4), et qui paraît bien se rapporter à cette *Passion* du Louvre, en même temps qu'il nous apprend une particularité nouvelle. Un témoin instruit, et qui a longtemps habité Paris, nous a parlé en 1370, comme d'un spectacle bien connu, « d'aucuns jeux comme sont ceulx où ung homme represente saint Pol, l'autre Judas, l'autre ung hermite et dit checun son personnage et ont aucuns

(1) *Romania*, 1895, p. 87.

(2) Cette conjecture est de M. Stengel, qui l'a longuement développée, avec citations à l'appui (*Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, 1895, XVII, p. 210, n. 1), et qui a rapproché la *Passion* du manuscrit Didot, non seulement de la *Passion* rouergate, comme l'avait fait M. Jeanroy, mais encore de la *Passion* d'Arras, éd. J.-M. Richard.

(3) Le mannscrit Didot étant daté de 1345, la suite chronologique appellerait ici la *Nativité*, qui fut représentée, le jour de Noël 1351, dans l'église de Saint-Malo, paroisse de Bayeux (cf. *Les Mystères*, II, 3), et qu'il serait intéressant de comparer à la *Nativité* insérée dans les *Miracles de Notre-Dame* (nº V), comme on l'a vu plus haut. Mais la première pièce paraît perdue, et la date de la seconde n'a pas encore été déterminée.

(4) Ce témoignage sera repris et discuté avec d'autres dates.

roules et (ès?) rimes, et aucunes fois en telz jeux l'en dit de laides paroles et ordes ou injurieuses et deshonnestes. » Ainsi dès 1370 et antérieurement, quatre ans avant l'institution des Confrères de la Charité de Rouen dont les statuts déjà cités sont de 1374, les bourgeois de Paris avaient un répertoire de pièces analogue à celui du manuscrit Sainte-Geneviève, et qui contenait certainement une *Passion*, une *Conversion Saint-Pol* (?), la vie d'un ermite (saint Fiacre ou tel autre). Mais où avaient lieu les représentations? Etait-ce encore dans le voisinage de la Grève (1), comme à la fin du XIIIe et au commencement du XIVe siècle, où un imitateur d'Ovide, maître Elie, nous montre des bourgeois ou des « lais » s'unissant à des clercs pour représenter des mystères devant un concours de spectateurs déjà plus ou moins édifiés, et pour qui le principal attrait du spectacle était parfois dans les spectatrices?

Et se li clers, si com il suelent,
Aucons geus represanter vuelent
La revont communement
Joene, chenu, petit et grant,
Homes et femes a tropeax,
Dames de Grieve ou de Champeax...
Va et ja n'iert qui le dev[i]et,
Devers cele qui plus te siet;
Tant com tu pues a l[u]i te joig :
Ja [ne] te covient traire loig;
Et, se tu faire le voloies,
Mien escient tu ne porroies.. ..
Que chascon[s] de veoir s'engresse
S'estraint li uns l'autre en la presse.

Nous retrouvons ces représentations en 1380. Une curieuse lettre de rémission de Charles V, connue, citée dès le XVIIIe siècle (2), puis complètement perdue de vue et retrouvée seulement ces dernières années, ne nous dit rien de l'emplacement des échafauds, mais nous apprend qu'en 1380

(1) Le fait a été signalé par M. G. Paris (*Histoire litt. de la France*, XXIX, 459-460).

(2) Cette lettre de Charles V, imprimée en partie par S. Luce dans son édition de *Froissart* (IV, p. LXIX), a été retrouvée d'autre part et imprimée *in extenso*, avec un commentaire des plus instructifs, par M. A. Thomas (*Romania*, 1892, p. 606 et sq.). Elle est encore réimprimée comme inédite dans le *Bull. de la Soc. de l'Hist. de Paris et de l'Ile de France*, 1898, p. 40-45. En réalité, elle était connue et citée depuis le XVIIIe siècle.

les jeux de la *Passion* et *Resurrection* étaient périodiques, annuels à Paris :

CHARLES etc. Savoir faisons a touz presens et avenir a nous avoir esté exposé de la partie de Guillaume Langlois que comme, le mardi après Pasques darrennement passé, es jeux qui furent faiz et ordenez en l'onneur et remembrance de la Passion nostre Seigneur Jhesu Crit (*sic*), en nostre bonne ville de Paris, par aucuns des bourgois et autres bonnes gens d'icelle, le dit exposant eust esté requis, prié et ordené de ceulx qui es diz jeux faisoient les personnages des figures des ennemis et deables de estre aux diz jeux, pour getter des canons, quant temps seroit, afin que leurs personnages fussent mieulx faiz, si come es diz jeux on a acoustumé a faire par chascun an a Paris, et lors avint que avec le dit exposant vint et s'embati illec amiablement Jehan Hemont, varlet d'estuves, pour lui cuidier aidier a jouer et faire getter des diz canons quant lieu et temps seroit, comme autresfoiz on a acoustumé à faire, et il soit ainsi que ilz ordenerent et mistrent a point iceulx canons, pour getter et faire bruit sur l'appointement et arroy du cruxifiement que on a acoustumé a faire en iceulx jeux, en remembrance de la mort et passion de nostre Seigneur Jhesu Crit; et pour ce que, illec ou les diz exposans et Jehan Hemon estoient, fu mise une broche chaude et boutée en un canon estant oudit lieu, la cheville d'icellui canon par force de feu s'en issy, et sailli plus tost et autrement que cuidoient et pensoient yceulx exposans et Hemon, par tele maniere que ledit Hemon d'icelle cheville fu feru et attaint d'aventure en l'une de ses jambes ; et aussi fu le dit Guillaume par la force du feu qui en yssi embrasé et brulé parmi le visage affolé de touz points et fu en grant doubte et en aventure d'estre mort ou affolé de touz poinz; après lesqueles choses ainsi avenues, ledit Hemon qui estoit bon et vray ami d'icellui exposant, et qui ne vouloit que pour la bleceure, qu'il avoit ainsi de la cheville du dit canon, il fust aucunement dommagié ne poursuy pour lui ne a sa requeste pour lors ne ou temps avenir, le dit Jehan Hemon estant en bon et sain propos, de sa propre et bonne volenté, senz aucune induction, quitta et clama quitte entierement, bonnement et absoluement pour lui et pour ses hoirs ou

aians de lui cause le dit exposant du dit fait ainsi avenu, et de tout ce qui pour raison d'icellui ou temps avenir s'en pourroit ensuir, en disant et confessant qu'ilz avoient esté et estoient bons amis ensemble, si come plus a plain est contenu en certaines bonnes lettres de quittance passées par .II. notaires, le tiers jour de ce present moys d'avril et seellées du seel de nostre Chastellet de Paris, etc... »

Mais, quelques semaines après, le 27 avril, Jehan Hemon « alait de vie à trespassement », et Langlois, craignant, malgré les lettres des deux notaires, d'être poursuivi pour homicide par imprudence, obtenait du roi une lettre de grâce ou de rémission, non seulement parce qu'il avait toujours mené « bonne vie et honneste » mais « attendu que les jeux qu'il faisoient estoient en significacion et exemple de bien. »

Ce texte nous apprend que l'usage de tirer les canons, qui avaient fait leur première apparition en France sous Philippe VI, vers 1338 (1), était établi, habituel dans les mystères parisiens en 1380, et que les diables menaient ainsi grand bruit lors du crucifiement, mais il ne nous dit rien du dialogue des diables, en admettant qu'ils aient dialogué, ni de la contexture même de la pièce, si cette Passion était précédée d'une Nativité, suivie d'une descente aux Limbes et d'une Résurrection, comme dans les mystères Sainte-Geneviève. Ces coups de canon pouvaient marquer la fin du drame, exprimer simplement la rage qu'éprouvaient les démons en voyant l'âme de Jésus leur échapper, cette âme que Satan, sous la forme d'une chauve-souris perchée sur un des bras de la croix, avait guettée jusqu'au dernier moment, comme le disent Vincent de Beauvais dans le *Miroir historial* (livre VII, ch. XLIII) et l'auteur d'une *Vie du Christ* populaire au XIVe siècle, Ludolphe le Chartreux (2). Ce jeu de scène a d'ailleurs

(1) Très probablement en 1338, au siège de Puy-Guillemin, par les troupes françaises, et en 1339, au siège de Cambrai, par Édouard III (*Journal des Savants*, 1847, p. 223).

(2) *Vita Christi*, Lugduni, Caffin, MDCXLIV, in-fol., part. II, cap. LXIII,

été commun dans les mystères postérieurs, et le « jeu des Apôtres » de Besançon, déjà mentionné (1), l'indique ainsi : « Se fault grant tonnerre en enfer pour la perte qu'ils ont faict de l'âme de saint Estienne ». — Ou bien dans *la Passion* de 1380, les coups de canon avaient une autre signification. Satan rentrait en hâte et les diables avertis se préparaient à la résistance contre le Christ qui allait briser les portes de l'Enfer, comme on le voyait déjà dans le « Fragment d'un ancien mystère » précité, comme on le reverra dans les mystères Sainte-Geneviève, et dans les *Passions* de Greban et de Jean Michel. La lettre de rémission de Charles V ne parlant que « des jeux de la Passion » ne permet pas de conclure sur ce point.

Dès lors, si l'on fait abstraction des offices ou drames liturgiques qui persistent dans certaines églises et dont quelques-uns mériteraient une étude à part, on ne connaît plus *actuellement* jusqu'à la fin du XIV[e] siècle que quelques dates de représentations, quelques titres plus ou moins instructifs de mystères *français*. Aux fêtes de Pâques 1390, quelques chapelains et clercs de la Sainte-Chapelle représentèrent devant Charles VI le mystère de *la Résurrection* (2). Mais cette pièce, jouée par des gens d'église, était-elle un drame fran-

---

p. 626 : « Diabolus dicebat : Si filius Dei es, mitte te deorsum. » Et cap. LXIV, p. 638 : « Et dicit magister in historiis quod stabat supra brachium crucis donec Christus expiravit, et tunc videns se confusum recessit, et veniens ad tartara, invenit ibi animam Christi portas et seras confringentem et justorum animas inde inducentem. » Les deux solutions sont réunies, comme on le voit par Ludolphe le Chartreux, mais on peut distinguer les temps. La première partie de la légende est reproduite, avec une variante, sur une verrière du XIV[e] siècle, de Notre-Dame d'Avioth (Meuse). Le Christ en croix. « A sa droite, Marie, dont les traits expriment la plus vive douleur, rejette la tête en arrière à la vue d'un reptile, dragon aux ailes de chauve-souris, au front armé de cornes et au corps de serpent, qui représente Satan insultant à sa douleur. De l'autre côté saint Jean, etc. » Cf. L. Schaudet, *Histoire d'Avioth et de son église*, Bar-le-Duc, imp. Coutant-Laguerre, 1891, in-8°, p. 189.

(1) Page 85, note 1.

(2) *Les Mystères*, II, 6.

çais ou un drame liturgique latin, comme très probablement le mystère de la *Résurrection* qui figure dans les comptes de la cathédrale de Cambrai en 1376 (1)? En 1396, on trouve pour la première fois, à Nevers, une suite de sujets qui devait être souvent reproduite dans la suite; « *la Passion et la Vengeance* » ou la destruction de Jérusalem sont jouées par plusieurs compagnons de la ville auxquels les échevins donnent vingt livres tournois (2). Le 3 juin 1398 un sergent au Châtelet, se rend à Saint Maur pour faire publier l'ordonnance du prévôt de Paris, promulguée le jour même, et défendant « à tous manans et habitans en la ville de Paris, Saint-Mor et autres villes de autour de Paris que il ne facent ne se esbatent à aucuns jeux de personnages par manière de farces, de vies de sains, ne autrement », sans l'autorisation du roi ou du prévôt. « Et après ce fait, furent aucuns qui jouerent personnaiges de la Passion Nostre Seigneur... (3). »

La troupe qui jouait ainsi la Passion à Saint-Maur le 3 juin, était-elle une association de Parisiens, la confrérie même de la Passion qui de Saint-Maur serait revenue plus tard donner ses représentations à l'hôpital de la Trinité, ou « n'est-il pas plus naturel de croire que ces acteurs étaient des habitants de Saint-Maur », des acteurs du pays, comme les habitants de la ville d'Aunay-lès-Bondy près de Paris que l'on voit en 1384 répéter dans l'église un miracle de Théophile, où l'on tirait aussi le canon? Cette distinction importante (4) (en particulier pour l'histoire du manuscrit Sainte-Geneviève) sera discutée plus loin. De son côté, la province ne restait pas inactive et elle conservait ses poètes à elle. A la Pentecôte de l'an 1400, dans le cimetière de l'abbaye de Saint-Pierre,

---

(1) *Les Mystères*, II, 5.

(2) *Ibid.*, II, 644.

(3) *Ibid.*, I, 415.

(4) Elle est de M. A. Thomas, qui, dans le même article (*Romania*, 1892, p. 606-612), a le premier établi le lieu exact de la représentation du miracle de Théophile.

les habitants de Vienne en Dauphiné représentent la ***Passion et la Resurrection***. « L'auteur du mystère (*magister istorie*), maître Jean Gorio, dit Galace, reçoit 40 florins pour son salaire, et encore 10 florins, parce qu'on a été content de lui ». La dépense totale de la représentation s'éleva à plus de 125 florins (1). Enfin, en 1402, le 4 décembre, les fameuses lettres patentes de Charles VI reconnaissent officiellement la célèbre confrérie de la Passion ; l'ancienne association de piété et d'édification, la confrérie religieuse, fondée dans l'église de la Trinité, devient par surcroît une société civile, privilégiée, de spéculation théâtrale. C'est la première troupe régulière, le premier théâtre permanent dont le manuscrit Sainte-Geneviève nous a peut-être conservé en partie le répertoire. Il faut redire peut-être, car des hypothèses anciennes et maintes fois répétées, des conjectures si plausibles qu'elles soient ne sauraient en aucun cas passer pour des faits, et le problème de la date et de l'origine des pièces (2) de ce manuscrit Sainte-Geneviève, en relations si étroites avec le manuscrit de Besançon, ce problème, si simple en apparence, est singulièrement compliqué. Et il s'agit encore une fois de diviser ces difficultés pour les mieux résoudre.

---

(1) Cité dans le *Mystère des Trois-Doms*, éd. E. Giraud et U. Chevalier, Lyon, Brun, 1887, in-4°, p. cvj.

(2) Plusieurs sont indiquées dans les *Mystères* de M. PETIT DE JULLEVILLE, I, p. 195 : « Les titres de ces pièces (du manuscrit Sainte-Geneviève), *toutes écrites dans la première moitié du* XVe *siècle.* » — *Ibid.*, I, 420 : « Le seul texte d'une *Passion* dramatique antérieure au commencement du XVe siècle est écrit en langue d'oc. Tous les autres sont plus récents que l'entreprise des confrères, et le plus ancien, celui du manuscrit de Sainte-Geneviève, ne nous offre déjà, probablement, qu'un texte rajeuni et remanié, plus ou moins différent du texte original, des représentations de 1398. » — *Ibid.*, I, 421 : « Un poète inconnu écrivit pour eux (les confrères de la Passion) la première *Passion*, probablement perdue aujourd'hui. » — D'autres difficultés analogues sont indiquées par M. A. THOMAS (*Romania*, 1892, p. 607) et par M. J. BÉDIER (*Ibid.*, 1895, p. 91 et 92, ligne 12) : « Pour le XIVe siècle, la *Nativité* insérée parmi les Miracles de Notre-Dame (n° V), voilà *tout* ce qui nous est parvenu : puis nous passons *brusquement* aux grands mystères d'Eustache Mercadé et des Greban », etc.

Le seul fait bien établi, et depuis le XVIIIe siècle, dans une note des secrétaires du duc de la Vallière reproduite par Jubinal (1) est celui-ci : Les mystères Sainte-Geneviève, réunis dans un seul volume in-folio « sont écrits sur papier, et de la même main, vers le milieu du XVe siècle. » Toute autre assertion dépasserait les faits acquis. Personne n'a prouvé ni que le texte de ce manuscrit eût un rapport quelconque avec celui de « la *Passion Nostre Seigneur* » qu'on jouait à Saint-Maur en juin 1398, ni qu'il représente le répertoire des confrères de la Passion. L'argument unique à l'appui de cette hypothèse n'a été donné qu'avec toute sorte de réserves. C'est un passage de la chronique d'Enguerran de Monstrelet, qui raconte les représentations mimées, données à Paris en 1431, à l'occasion de l'entrée de Henri VI : « Avoit personnages sans parler de la nativité Nostre Dame, de son mariage et de l'adoration des trois Rois, des Innocents et du bonhomme qui semoit son bled. » Or « ce bonhomme » figure dans le « *Geu des Trois Roys* » du manuscrit Sainte-Geneviève, d'où cette conclusion : « Ce rôle épisodique n'eût pas été compris dans une représentation muette, s'il n'avait été déjà mis à la scène et vulgarisé parmi le peuple de Paris. Il faut donc croire, ou que notre mystère est antérieur à 1431 (peut être même assez pour avoir pu faire partie du répertoire des premiers confrères), ou qu'un autre texte plus ancien et inconnu de nous renfermait le même personnage « du bonhomme qui semoit son bled (2) ».

C'est la seconde hypothèse qui est la vraie. D'une part la popularité de cette légende du semeur ne provient pas des mystères parisiens, pas plus des mystères mimés que des mystères dramatiques, car elle leur est bien antérieure, on la trouve au moins depuis la fin du XIIIe siècle, brodée sur

(1) *Bibliothèque du Théâtre français*, Dresde, M. Grœll, MDCCLXVIII, in-8°, I, 36. Cette note ajoute que ces mystères sont vraisemblablement du même auteur, ce qui n'est rien moins que certain.

(2) *Les Mystères*, II, 388-389.

une chape de l'église d'Anagni et décrite dans des textes latins et français du XIVe siècle qu'il serait trop long de résumer ici avec leurs variantes, et d'autre part elle était populaire en province aussi bien qu'à Paris, elle était connue un peu partout puisqu'elle figure également dès le commencement du XVe siècle, sculptée en ronde-bosse sur le portail latéral sud de Notre-Dame d'Avioth (Meuse) (1), mentionnée précédemment (2). Dans ces conditions, l'argument du mystère mimé de 1431 perd sa valeur, et il ne semble plus possible d'en tirer parti pour raisonner sur les « premières scènes de la *Passion* primitive des Confrères » comme on l'a fait récemment dans une savante étude (3). Au reste tous les rapprochements du même genre sont douteux pour des raisons analogues. De nouveaux indices sur le répertoire des Confrères de la Passion que l'on avait cru pouvoir tirer d'un autre mystère mimé de 1437, également décrit par Monstrelet, sont également inexacts, et l'erreur d'interprétation dépasse cette fois une soixantaine d'années (4). Le problème du manuscrit Sainte-Geneviève reste bien entier. Si les pièces

---

(1) Au troisième cordon de la voussure (SCHAUDET, *Histoire d'Avioth*, p. 166). L'église d'Avioth a été commencée au XIVe siècle et finie au XVe.

(2) Page 97, note 1.

(3) De M. A. JEANROY, qui a essayé de rapprocher les mystères rouergats, édités par lui, des pièces jouées par les confrères parisiens (*Romania*, 1894, Observations sur le théâtre méridional du XVe siècle, p. 528, note 1) : « Nous admettons, en effet, que la *Passion* du ms. Sainte-Geneviève, exécutée à Paris, ou du moins dans l'Ile de France, avant 1431, ne saurait être différente de celle que jouait à la même époque la seule confrérie autorisée à jouer la Passion à Paris. »

(4) *Ibidem*, p. 528 : « Le sujet traité dans le *Jugement de Jésus* et le *Jugement général* se retrouve dans des mystères mimés, représentés à Paris dès 1436... Or, ceux-ci avaient dû être précédés eux-mêmes d'œuvres écrites : le sujet du *Jugement de Jésus*, notamment, eût été inintelligible aux spectateurs dans le cas contraire. » — 1436 est une faute d'impression pour 1437 ; mais il est facile de voir que le *Jugement de Jésus* n'est nullement décrit ni visé dans le passage de *Monstrelet*, auquel on se réfère (note 2), et qu'il lui est bien postérieur. Ceci demanderait une démonstration à part qui sera publiée ailleurs.

de médiocre étendue qu'il contient semblent se relier assez naturellement aux courts mystères ou aux « jeux » énumérés précédemment, on voudrait bien savoir quelle est au juste l'origine de ces pièces, et quand, et comment s'est fait la transition.

Reprenons donc ces mystères du manuscrit Sainte-Geneviève, tous écrits de la même main vers le milieu du xve siècle, et constatons d'abord qu'il est au moins douteux que le copiste ait été originaire ou habitué de Paris, autrement il n'aurait probablement pas éprouvé le besoin d'écrire : « Létrée est. I. lieu à *S. Denis, en France* (éd. Jubinal, I, 145) ». D'autre part, les saints célébrés dans ces pièces, saint Denys, saint Pierre et saint Paul associés au culte de saint Denys, sainte Geneviève sont bien des patrons de Paris et de la banlieue. Des allusions à des institutions trop célèbres, comme l'Université de Paris (I, 189), ou bien à des lieux trop connus comme Mont-Fétart, Mouffetard (I, 155), Montmartre (I, 148 et 258), Charenton (I, 132) ne sont pas décisives, mais font nombre. Voyons si le texte ne renfermerait pas quelque détail plus précis, et écoutons ces propos de buveurs (I, 260) :

TIÉBAULT.

Foy que doy le roy des ribauls,
Foucault, biau compains, ce faiz-tu?
Mais scez-tu quoy? maistre festu,
Sy a engendré une fille
Qui maint porteur de feustre essille.
Alons-y, nous serons trop aise.

FOUCAULT.

Qui est-el, Tiébault?

TIÉBAULT.

C'est cervaise.

FOUCAULT.

Alas! je n'en fu pas nourry.

TIÉBAULT.

Foucault, tu n'es pas champ pourry,
Tu as plus chier jus de roisin.

Dans le texte imprimé par Jubinal, il faut évidemment supprimer la virgule à la fin du troisième vers, mais qu'est-ce que cette nouvelle fillette ou feuillette de « maistre Festu ? » Ce « maistre Festu » serait-il par hasard le tenancier d'un cabaret fréquenté par « les porteurs de feustre » du quartier, et qui devrait son nom ou son enseigne au Château-festu voisin, sur lequel on a tant disserté ? Mais d'une part, la clientèle de ce cabaret, ou plutôt de cet hôtel, qui a réellement existé, paraît avoir été beaucoup plus aristocratique (1) ; et de l'autre, le texte de Jubinal n'admet qu'une seule explication bien plus naturelle. La cervoise « engendrée » par « maistre festu » ou par l'orge, ce n'est qu'une métonymie. Il n'est pas plus bizarre après tout de voir dans la bière, le produit de la paille ou de « maistre-festu » que d'appeler le vin « le jus de la treille, du bois tortu ou de la vigne. »

Si l'allusion précise que l'on avait d'abord cru trouver dans ce passage nous échappe, il y en a d'autres heureusement plus probantes. Dans la farce du *Jeu de Saint-Fiacre* qui fait partie de la même collection Sainte-Geneviève (I, p. 338), il est question d'une taverne « vers Saint-Magloire », et ce titre ne peut désigner que l'abbaye et la prison Saint-Magloire situées à l'extrémité sud de la rue Salle-au-Comte, entre les rues Saint-Denys et Quincampoix. Dans un autre *Miracle de Sainte-Geneviève* (I, p. 207), un archidiacre va « dîner à Saint-Fiacre », ce qui est encore le nom d'un hôtel de la rue Saint-Martin, qui conserva sa notoriété et son enseigne jusqu'au temps de Sauval. Ces détails topographiques précis, absolument indépendants des légendes mises en scène, sont analogues aux noms de lieux parisiens qui figurent dans les *Miracles de Notre-Dame* du manuscrit Cangé,

---

(1) Froissart (éd. Kervyn de Lettenhove, t. II, p. 486 ; V, 106 ; XV, 183, 232), y fait descendre à plusieurs reprises les ambassadeurs d'Angleterre. — SAUVAL, *Hist. de Paris*, III, 245. — *Bull. de la Soc. d'Hist. de Paris*, etc., 1879, p. 144-146.

*

tels que l'hôtel des archevêques de Sens, dans le quartier Saint-Paul, la Gourdaine et le Paradis, cachots du grand Châtelet de Paris, la Pointe Saint-Eustache et les Halles, aux environs desquelles le Puy qui a joué ces *Miracles* devait avoir son siège, etc. Dans les deux cas la même conclusion s'impose. Des allusions aussi menues ne peuvent guère être comprises et goûtées que sur place : les *Mystères Sainte-Geneviève* et les *Miracles de Notre-Dame* ont été également joués à Paris, sont également parisiens.

Ce n'est pas tout. De même que l'on a pu noter dans les *Miracles de Notre-Dame* les noms de personnages parisiens du XIV[e] siècle (Jean de Savoie, Raoulet, Pierre du Pré) qui fixent la chronologie de certaines pièces, et font descendre la collection jusqu'au règne de Charles VI, ainsi les noms des premiers Confrères de la Passion connus appartiennent à d'anciennes familles parisiennes. La distinction signalée précédemment entre les acteurs parisiens et les bourgeois de Saint-Maur paraît donc spécieuse. Les acteurs qui ont joué à Saint-Maur en juin 1398 étaient, suivant toute vraisemblance, non pas des amateurs de la banlieue, mais les acteurs parisiens dont l'histoire a été retracée ailleurs (1), les héritiers directs de ceux qui jouaient *la Passion* de la Bibliothèque du Louvre en 1380 et l'ont encore jouée en 1381, l'année suivante devant Charles VI, les Parisiens qui, avant d'avoir reçu les lettres patentes de 1402 ou l'autorisation royale, ont pu jouer à Saint-Maur, dans la banlieue, de même qu'ils jouaient dans les hôtels particuliers, comme ils l'ont fait notamment en 1399, dans l'hôtel du duc d'Orléans ou dans ce jeu de paume de la rue Saint-André-des-Arts (2), encore célèbre au temps de Benvenuto Cellini. Entre *la Passion* du Louvre, peut-être encore conservée dans quelque bibliothèque d'Angleterre, et *la Passion* qui fut jouée, avec

(1) *La Comédie sans titre*, II[e] partie, ch. VI, p. CXII et sq.
(2) *Ib.*, ch. VI, p. CCXIV. Ils y ont représenté la *Nativité* et les *Trois Rois*.

d'autres pièces, à Saint-Maur (1) en juin 1398, les relations étaient probablement très étroites, les acteurs ont pu se servir du même texte, au besoin plus ou moins remanié. Ce qui autorise cette conjecture, donnée pour telle, c'est que la source principale de *la Passion* Sainte-Geneviève comme des drames (*Nativité*, *Jeu des Trois Rois* et *Résurrection*) qui l'encadrent, est un ancien poème français, très antérieur au règne de Charles V; mais on n'a point à insister ici sur cette question, qui sera reprise dans une autre étude. Le seul point à démontrer, c'est que le manuscrit Sainte-Geneviève nous a conservé *la Passion* jouée à Saint-Maur en 1398. Ce fait doit ressortir matériellement du manuscrit de Besançon.

On peut bien admettre en effet que si les provinciaux vont volontiers chercher des modèles à Paris, la réciproque est, sinon impossible, du moins inégalement vraie. Appliquons ce raisonnement au *Jour du Jugement*, lequel est un mystère de province et d'une province assez éloignée de Paris. Des rapprochements textuels (2) de cette pièce et de *la Passion Sainte-Geneviève*, on est forcé de conclure : 1° que cette *Passion* est bien antérieure au *Jugement* provincial qui s'est inspiré d'elle ; 2° qu'elle est bien *la Passion* des bourgeois ou Confrères de Paris ; 3° qu'en déterminant la date exacte du *Jugement*, on rejette forcément en avant *la Passion*,

---

(1) Noter que dans la *Nativité* (éd. Jubinal, II, p. 74), un acteur, Riflart, jure même par saint Maur :

Par saint Maur, tu diz voir, guimart.
Fay ainsi, s'il t'en prend envie.

C'est ainsi qu'il faut corriger ces deux vers, car la leçon et la ponctuation du Ms., reproduites par Jubinal, n'ont, encore une fois, aucun sens :

Par saint mort, tu diz voir guimart,
Fay aussi s'y t'en pren envie.

D'après cette leçon, Godefroy a inséré dans son Dictionnaire (t. IV, p. 385) le mot *guimart* sans pouvoir l'expliquer. C'est probablement un sobriquet, lequel, comme tous les sobriquets, a pu devenir un nom propre. On trouve déjà, dans le 28e *Miracle de Notre-Dame*, v. 157 (t. IV, p. 324), un acteur nommé *Guymar* dit le Viautre.

(2) Cf. le tableau précédent, p. 69-76. Les différences entre la copie imprimée par Jubinal et le texte du *Jour du Jugement* sont le plus souvent insignifiantes; le style même de la copie ne paraît pas avoir été rajeuni.

telle qu'elle était jouée à Saint-Maur en juin 1398 et déjà connue en province, telle enfin que le manuscrit Sainte-Geneviève nous l'a transmise, avec les mystères, farces et vies de saints qui l'accompagnaient dès cette date, comme l'indique l'arrêt connu du prévôt de Paris interdisant ces représentations (1), et comme le texte même du manuscrit Sainte-Geneviève l'atteste encore aujourd'hui (2).

Le champ des recherches est donc bien circonscrit, le problème lui-même l'est aussi, et, en réalité, la transformation des Mystères français paraît avoir été assez tardive. Si l'art religieux, si la sculpture, notamment, n'a guère incliné franchement vers le réalisme avant la période moyenne du XIVᵉ siècle, pourquoi en aurait-il été autrement des Mystères ou de la représentation dramatique des mêmes « histoires » ? Est-ce par hasard que *la Passion* du manuscrit Didot est encore exempte de comique aussi bien que les *Fragments d'un ancien Mystère* de date incertaine, et qu'elle n'ajoute guère aux textes évangéliques que la légende populaire de Judas? Au contraire, un témoin peu suspect, Nicole Oresme, nous l'a dit dès 1370, les mystères ou « comédies » étaient déjà envahis « par les laides paroles et ordes » (3); dès 1370, ils étaient déjà tels que sont *la Passion Sainte-Geneviève* et *le Jour du Jugement*. C'est donc dans la période moyenne du XIVᵉ siècle que les Mystères paraissent s'être rapprochés des Miracles des saints et de Notre-Dame, et qu'ils ont été surchargés de légendes apocryphes, de diableries, d'intermèdes comiques et de scènes de mœurs; c'est dans cette période que ces changements notables se sont produits, ou, pour parler plus juste, c'est à ce moment

(1) Arrêt cité *in extenso* plus haut, p. 98.

(2) Voir la *Vie de saint Fiacre*, éd. Jubinal, t. I, p. 332. Après la mort de saint Fiacre et le vers « Ne vous desplaise », le manuscrit dit : « *Cy est interposé une farsse* », et il dit encore, p. 343 : « *Cy fine la farsse* ». Comme le premier et le dernier vers de cette farce riment avec les vers de la *Vie de saint Fiacre* où elle est interposée, il est évident que cette farce faisait partie du texte primitif ou original, de même que les sermons font partie intégrante des *Miracles de Notre-Dame*.

(3) Voir plus haut p. 93, et cf. la *Comédie sans titre*, IIᵉ partie, p. CCX.

que nous pouvons les constater et les saisir, en admettant, ce qui est possible, qu'ils se soient faits lentement et qu'ils aient commencé un peu plus tôt. L'histoire générale nous laisse déjà pressentir cette conclusion. Si en effet les progrès du théâtre sont étroitement liés au progrès des arts et de la richesse publique, à l'importance croissante de la bourgeoisie et à l'augmentation de la population urbaine, il est bien clair que ces progrès ont dû surtout s'accomplir pendant une période de paix et de prospérité relatives, à la fin du quatorzième siècle, et dans les premières années du quinzième. Un peu plus tard, tout sera arrêté, ou ruiné non seulement par l'invasion étrangère, mais surtout par la guerre des Armagnacs et des Bourguignons. Sauf les exceptions locales, dans quelques villes neutres ou éloignées du théâtre de la guerre, les mystères ne reprendront guère leur nouveau et fastueux développement qu'à la cessation des hostilités, après la première paix d'Arras (1414) et surtout après la seconde (1435). C'est entre ces deux dates que paraît, du reste, se placer la première grande Passion, la *Passion* d'Arras, attribuée à Eustache Mercadé.

IV

Pour déterminer la date du *Jour du Jugement*, il convient d'étudier d'abord quelles ont été les conditions matérielles de la représentation.

Si les pièces du manuscrit Sainte-Geneviève sont bien distinctes, ont une fin bien marquée, des notes, insérées dans le manuscrit, permettent cependant de les réunir, et d'allonger la représentation, de la prolonger au besoin pendant plusieurs jours. Il n'en est pas de même de ce *Jugement*, qui a été joué évidemment en une *seule* séance. Le texte ne dépasse pas trois mille vers, en tenant compte des lacunes, et l'on ne voit pas où l'on pourrait placer le moindre arrêt ou coupure. Il est probable (sauf les découvertes imprévues)

qu'il en était généralement ainsi en province à ce moment. La *Passion* d'Arras (1), qui est, du reste, postérieure de quelques bonnes années, contient quatre journées et vingt-cinq mille vers ; mais il suffit de voir comment le Prêcheur s'excuse de cette longueur et multiplie les appels et les encouragements à son auditoire pour se convaincre que cette durée du spectacle était un fait nouveau, insolite. La représentation du *Jugement* de Besançon n'a pas dépassé deux ou trois heures.

Il est fâcheux que le copiste ne nous ait conservé que trois didascalies en prose comme celles du manuscrit Sainte-Geneviève, et que la grande miniature initiale, au lieu de reproduire complètement la scène réelle avec toutes ses mansions, n'en représente qu'une partie et rappelle surtout ces Jugements derniers, divisés en trois zones qui décorent si souvent les tympans des églises gothiques (2). Par suite la restitution de la mise en scène ne peut être faite avec une précision absolue, mais elle peut du moins être tentée en rapprochant de cette grande miniature plus ou moins conventionnelle les petites qui illustrent le texte presque à chaque

---

(1) *La Passion d'Arras*, éd. J.-M. Richard, p. 74 :

Bonnes gens, vous avez veu
Une partie de no jeu;
Demain verrez aultres misteres
Tout en poursievant nos matieres;
Mais que Dieu par sa digne grace
Nous en donne temps et espace,
Et nous pardonnez humblement
Se nous vous tenons longuement,
Car la matiere le requiert
Qui a no jeu sert et affiert
Et encoire le passerons
Le plus briefment que nous porrons.
Se prenez en gré, je vous prie,
Du jeu la premiere partie,
Et excusez notre ignorance
Se veu y avez defaillance
En juant ou en prononcant.
Nous prenons congiet maintenant
Jusqu'a demain que cy venrons
Et bien tempre commencerons,
Car on verra de beauz miracles,
De beaux misteres et sinacles, etc.

(2) Pour les représentations plastiques et figurées du Jugement dernier, on peut consulter : JESSEN, *Die Darstellung des Weltgerichts bis auf Michelangelo,* Berlin, 1883; Georg. Woss. *Das Jüngste Gericht in der bildender Kunst der frühen Mittelalters*, etc., Leipsig, Seemann, 1884, in-8°, et l'ouvrage plus court de l'abbé BOUILLET, *Le Jugement dernier dans l'art*, Paris, Picard, 1894, in-4°.

page, et aussi, bien qu'avec précaution, les indications très détaillées qui nous sont parvenues sur la mise en scène d'un *Jugement dernier* à Lucerne en 1549 (1).

Le premier plan de la scène, le *champ*, la galerie ou *solier* sert de parloir et de promenoir commun aux acteurs. Il recouvre très probablement l'Enfer auquel conduit une gueule de dragon (2) asenestrée, s'ouvrant et se renfermant comme la capote d'un cabriolet (miniature 1). Derrière la gueule, il devait y avoir encore un mur percé d'ouvertures grillées et d'une énorme porte à deux battants gardée par le diable Belias (miniat. 86, fol. 36 recto, col 1.) C'est là que les diables rapportent les damnés qui sont leur gibier, et qu'ils font la cuisine dans la grande chaudière.

Au second plan, c'est-à-dire vers le fond de la scène, s'élèvent de gauche à droite sur une ou plusieurs lignes, les diverses mansions ou décors de la pièce. L'enfer doit vraisemblablement avoisiner la région de Babylone, la cité maudite, la « cité infernale (3) ». Imaginons donc d'après le texte, d'abord un bosquet ou un buisson, le vestiaire du diable Engingnart (miniat. 4, fol. 6 recto). Plus loin, le jardin public de Baby-

---

(1) Sur ce *Jugement* de Lucerne, voir plus loin la bibliographie. — Les miniatures du manuscrit de Besançon sont énumérées et décrites brièvement, mais très exactement, à la fin de cette étude. Sur deux ou trois détails, elles s'écartent du texte : mais ces différences ont déjà été minutieusement relevées dans la première partie.

(2) Il est infiniment plus rare de trouver des gueules d'enfer posées de champ, face au public. M. J. Gauthier, président de la Société d'Emulation du Doubs, a bien voulu m'en signaler un exemple dans la grande miniature du Jugement dernier, fol. 54 verso, d'un livre d'heures manuscrit du XVe siècle, appartenant à la Bibliothèque de Besançon (cat. n° 151). C'est une énorme chauve-souris, à la gueule dentée et largement fendue, et les ailes éployées.

(3) Cf. *Romania*, 1877, p. 7, et le petit poème latin *De Babilonia civitate infernali,* édité par M. A. Mussafia. L'allégorie ou l'identification très ancienne de Babylone et de l'enfer est commune dans les écrivains ecclésiastiques du temps, par exemple dans Gerson, I, 608 : « ... Sed audiamus qualiter huic civitati Jerusalem insidiatur civitas Babylon, et civitati Dei civitas diaboli adversatur. »

lone, représenté par deux arbres et sans doute bordé par un ruisselet qui figure le grand fleuve d'Euphrate (v. 1714). Rien n'empêche d'installer l'aveugle sur un pont, et de placer dans le voisinage le trône ou le fauteuil du roi Isouart, puisqu'il demeure dans la même rue que l'aveugle (v. 837) (1). A côté, une maisonnette gothique, garnie de *custodes* ou de rideaux, où la courtisane reçoit Engingnart et met au monde l'Antechrist. Le même « lit de camp » recouvert de soie verte brochée d'or, ou plutôt « de ce drap vert de soye à or bendé », que vend le mercier dans la *Passion* Sainte-Geneviève (II, 271), ce lit (miniat. 6, fol. 6 verso, et min. 11, fol. 8 recto) sert aux deux fins. Aux environs une tourelle, un édicule quelconque figure Bethsaïda où le jeune Antechrist est élevé par les diables ou les magiciens, et où il va changer sa robe mauve de jeune clerc contre un long froc de Cordelier. Nous avons vu qu'il était censé commencer sa prédication à l'âge de quinze ans. La longue robe de Cordelier qu'il endossait devait grandir naturellement l'acteur. Il est donc probable que dans le court mystère de Besançon deux personnages suffisaient pour remplir le rôle de l'Antechrist. Au contraire dans le long mystère de Lucerne il y en avait trois, un enfant au maillot, un adolescent, un jeune homme.

La mansion de Jérusalem est plus compliquée. Il y faut un grand hangar, à jour, supporté par quatre colonnettes et recouvert de tuiles rouges. C'est le temple de Salomon où l'Antechrist prend place sur un large siège et où il est entouré de sa garde et des rois. Devant ce trône surélevé s'étend une place assez vaste. Là, s'élève une chaire (2) où Elie

---

(1) « Ysouart Roy » dit, au vers 896 :

En nostre rue li homs demeüre.

Il parait plus simple de donner à *nôtre* le sens emphatique que de supposer qu'il y a eu une rue des Rois.

(2) Voir un curieux privilège, pour ces chaires ou échafauds mobiles, appelés *échellettes*, dans Lecoy de la Marche, *Le Roi René*, etc, Paris, Didot, 1875, I, 545.

succèdera au Prêcheur et l'Antechrist à Elie. Il suffira d'en accoler une seconde pour Enoch. On y voit encore une table montée sur des tréteaux pour le crieur, une forge ou un petit atelier de monnaie, une prison représentée par deux grosses tours destinée au pape et à ses cardinaux qui devront enjamber les troncs mutilés d'Enoch et d'Elie. Il faut encore aux environs de Jérusalem un espace désert couvert de monticules auxquels ont certainement travaillé les médecins qui, suivant le vieux dicton, « font les cimetières bossus ». Au milieu de ces monticules, quelques tombeaux en bois peint noir, rouge, bleuâtre simulant le marbre. C'est là, dans ce désert, dans ce cimetière romantique bordé par quelques arbres (min. 18, fol. 10 recto, et min. 19, fol. 10 verso), que Satan reçoit l'hommage du jeune Antechrist, et que l'Antechrist ressuscite un cadavre (min. 30 et 31, fol. 13 verso); c'est de ces tombelles, munies de trappes ingénieuses que les morts sortiront tout à l'heure pour le jugement général (min. 74, 75, 76, 77, 78) (1). Quant aux dix royaumes, on connaît déjà celui de Babylone. Les neuf autres sont probablement figurés par des sièges munis d'écriteaux, où les rois trôneront, chacun à part, avant qu'ils se réunissent pour aller adorer l'Antechrist. Ils resteront ensuite confondus avec ses gardes debout, comme le montrent les miniatures. Dans le *Ludus de Antichristo* et dans le *Jugement* de Lucerne, les rois vassaux avaient au moins des sièges ou des tabourets.

Il faut encore une mansion pour la ville de Rome, domaine du Pape et des Cardinaux. Quant à l'emplacement réel du Paradis terrestre, ici (min. 16, fol. 9 recto) un jardinet entouré de murs blancs à hauteur d'appui, on sait qu'il a été bien discuté par les théologiens. Mais, suivant toute vraisemblance, il se trouve ici à proximité de Jérusalem et de

(1) Ces tombelles reparaissent dans le mystère rouergat du *Jutgamen general*, p. 195, et dans la *Résurrection* de Jean Michel, citée dans les *Mystères*, I, 399.

Babylone, juste au-dessous du vrai Paradis. En somme on le voit, la scène n'est pas trop encombrée, surtout si l'on suppose les mansions installées sur plusieurs lignes. Il reste assez de place pour représenter la mer par un petit bassin qui se videra en temps opportun, et qui rendra aussi les morts qu'elle détient, comme il est dit au vers 2498, d'après l'Apocalypse (xx, 13). D'autre part, toutes ces constructions légères, faites probablement comme à Lucerne d'étoffes tendues sur des carcasses d'osier, ont été préalablement enduites d'esprit de vin et de salpêtre, afin qu'elles s'enflamment et disparaissent à la parole de l'apôtre saint Jean (v. 1975) :

Arsse est la terre et deffaite,
Or est li mondes effaciez.

Seule, dominant cette terre ravagée, subsistera au fond de la scène l'estrade où le Christ, descendant du Paradis, viendra prendre place avec les douze Apôtres pour le jugement général (1).

Mais, tout à l'heure pendant le bris des fioles de l'Apocalypse, l'Antechrist foudroyé pouvait seul disparaître sur place, dans le double fond de son large siège, que la miniature 63 (fol. 25, verso) nous représente vide. Les autres acteurs restés gisants sur le sol devaient sans doute au bout de quelques instants se relever doucement et disparaître sur les côtés du théâtre. Ils changeaient de costume et ressortaient bientôt en compagnie de nouveaux figurants par les tombelles ou les trappes du cimetière. En effet, les personnages qui se présentent au jugement sont revêtus (miniat. 75 à 87), non pas

---

(1) « Descendez o moi sa aval » (v. 2333), dit le Christ aux apôtres, disposition qui semble commune à ce mystère de Besançon et au *Jugement* de Modane, où (folio 5 verso) Dieu le Père reste seul au Paradis, Jésus et la cour céleste descendent, comme il est dit : « Hic descendunt Christus, Virgo Maria, et angeli et Justitia in theatrum quod erit medium inter infimum theatrum et thronum Dei Patris. » A Lucerne, le Christ et les apôtres prennent place sur un « arc-en-ciel », comme on le voit aussi sur le tableau du Jugement de l'hôpital de Beaune, cité plus loin.

de chemises comme les âmes dans la *Résurrection* (1) de Jean Michel, mais de maillots blancs, c'est-à-dire qu'ils paraissent complètement nus et insexués comme les morts de l'admirable tableau du Jugement dernier de l'Hôpital de Beaune (2), attribué à Roger van der Weyden. Le bonnet seul, ou la mître ou la couronne, ou la chevelure flottante distingue les sexes et les conditions aussi bien pour les Elus qui montent au Paradis, que pour la longue chaîne de damnés entraînés par les diables.

Dans le tableau de Van der Weyden, qui est venu confirmer d'une manière si précise les indications de ces miniatures, le Paradis céleste surélevé est à gauche de la scène et les précipices de l'enfer à droite. Il suffit pour la représentation du mystère de Besançon de retourner cette disposition. Ce paradis, d'où les sept anges versaient d'aplomb les fioles encore si bien représentées dans l'*Apocalypse* d'Albert Dürer, dominait naturellement Jérusalem et le cimetière. Il devait avoir de vastes dimensions pour se prêter aux évolutions de la Cour céleste, et il avait certainement plusieurs étages ou échafauds comme certains Paradis du XVe et XVIe siècle (3). On voit très bien, sur la droite de la grande miniature initiale une chapelle blanche du style gothique fleuri, qui se fermait et se remplissait de fumée (v. 1591) comme « le temple glorieux » de l'*Apocalypse* (XV, 8). Par les fenètres ouvertes, on distingue à l'intérieur les Bienheureux conversant ensemble. Un Paradis sculpté sur un chapiteau de l'Eglise de Saint-Revérien (Nièvre) présente encore aujourd'hui la même disposition.

Le Christ en majesté siégeait sous un édicule gothique, recouvert de tuiles rouges comme celui de l'Antechrist, mais

---

(1) *Les Mystères*, I, 395.

(2) *Le Jugement dernier*, retable de Beaune, par J. CARLET (*Société d'Hist. et d'Archéol. de Beaune* 1883, p. 153).

(3) Voir notamment la description du paradis à trois étages, installé, en 1520, sur le boulevard de la Porte-de-Séez (Mme G. DESPIERRES, *Le Théâtre et les Comédiens d'Alençon au* XVIe *et* XVIIe *siècles*, 1894, in-8°).

mieux sculpté et décoré. La Vierge avait son trône à part plus loin, et les mêmes personnages assez nombreux qui avaient défilé devant la Vierge revenaient avec elle s'agenouiller devant le Christ. Les Anges de la Passion étaient superposés sur diverses escabelles. Bien qu'elle soit en partie cachée par un Ange, on distingue très bien sur le côté gauche de ce Paradis (miniat. 1.) une sorte de roue dentée qui était sans doute munie d'une poulie et qui devait servir (v. 1517) à « guinder » Enoch et Elie dans le ciel « par un soudain contrepoids » (1).

D'autre part, ni au ciel ni aux enfers, pas plus le texte du manuscrit que les miniatures ne nous représentent le moindre de ces canons, avec lesquels les diables surtout faisaient le vacarme qui a conservé leur nom. Rappelons que le canon a déjà parlé dans les mystères à Paris et même dans un village, aux environs de Paris (2), à Aunay-lès-Bondy, et chaque fois il y a eu mort d'homme, du servant ou d'un spectateur. Mais le canon est encore muet où nous sommes, dans la vraie province toujours si arriérée. Il est donc probable que les grondements du tonnerre et le bris des fioles meurtrières étaient simulés par le ronflement de quelques gros tuyaux d'orgue (3), et de modestes pétards ou de « tonnerres artificiels » lancés par engins, comme dans la *Résurrection* de Cambrai en 1376 (4). Les comptes du duc Philippe le Bon mentionnent

(1) *Les Mystères*, II, 441.

(2) *Romania*, 1892, p. 607 et sq.

(3) *Les Mystères*, I, 400.

(4) Répétons, pour éviter toute équivoque, que le canon ne figure ni dans le texte, ni dans les miniatures du manuscrit du Jugement. Si un chevalier fanfaron déclare « qu'il a pris mains *engins*, mains hommes » (v. 322), ce mot d'engin peut s'appliquer tout simplement aux machines de guerre décrites par Viollet-Leduc (*Dictionn. d'architect.*, II, 241). Les « tonnerres » de Cambrai coûtaient d'ailleurs moins cher que les coups de canon, puisqu'on lit dans un compte de la cathédrale, reproduit dans les *Mystères*, II, 5 : « Item pour le mystére de la Résurrection pour preparer Jesu, à savoir une paire de chaussures et de gants, et un tonnerre artificiel, 7 sous. » — Ces tonnerres continuèrent plus tard à être lancés par engins et à fonc-

bien un peu plus tard, parmi les merveilleux engins du château de Hesdin, imaginés par le peintre Colart le Voleur, certaine machine « qui fait pleuvoir tout partout comme l'eau qui vient du ciel et aussi tonner et néger et aussi esclitrer, esclairer comme on le voit ou ciel » (1). Mais nous ne savons quelle était cette merveilleuse machine, ni si elle a figuré dans ce mystère. Au reste, il était avec le ciel des accommodements. Tout le fond du Paradis était recouvert de tentures rouges pour figurer « le ciel empyrée. » La galerie ou la balustrade du devant, où les anges se penchaient à mi-corps, disparaissait sous des draperies blanches et bleues, des nuages. Et la miniature le montre très bien, le rouge soleil qui devait consumer l'Antechrist (v. 1661) apparaissait à point nommé sur une de ces toiles peintes fixées sur une tringle, et qui se déployait au signal de l'ange (min. 62, fol. 25 recto). La lune et les étoiles de cuivre découpé, accrochées à ces toiles ou draperies, s'en détachaient sous l'action des flammes et tombaient sur le sol, comme on le vit plus tard à Lucerne. Telle a dû être, sauf les erreurs et omissions inévitables, la mise en scène de notre mystère.

Sur cette scène naïve ont défilé tous les acteurs, avec des costumes d'un amusant anachronisme, qui vont nous aider à déterminer la date du manuscrit. C'est le premier indice véritablement instructif, car l'étude de la langue ne peut donner qu'une approximation d'autant plus vague que le texte a été remanié et rajeuni. Les miniatures sont moins trompeuses. Elles sont bien curieuses, les petites miniatures de ce manuscrit, bien qu'elles ne doivent pas ajouter grand' chose à la classe si riche des Apocalypses figurées. Si elles

---

tionner à côté des canons ou couleuvrines; mais les textes semblent toujours faire la distinction. Ainsi, dans *l'Incarnation et la Nativité de J.-C.*, jouée à Rouen en 1472, on lit : « Adonc crient tous les deables ensemble et les tabours et autres tonnerres fais par *engins*, et gettent les couleuvrines », etc. Voir *Les Mystères*, II, 435.

(1) De Laborde, *Les Ducs de Bourgogne*, etc., preuves, nos 944 et 1416.

manquent d'art et de perspective, si le dessin est incorrect (les mains notamment caractérisées par les dimensions exagérées de l'index), la peinture est pleine de vie et de mouvement, l'expression des figures est aussi variée que juste, et souvent d'une vérité, d'une vulgarité frappante. Les costumes sont, eux aussi, très variés, et cette variété permet d'hésiter entre la première et la seconde moitié du règne de Charles VI, mais seulement entre ces deux périodes.

Les soldats, coiffés du chapeau de fer aux ailes rabattues portent le malchus, la hache et, comme dit Froissart, « maillets d'acier et perilleux bâtons pour effondrer heaumes et bassinets ». Les chevaliers, tous à pied, sont coiffés de casques ovoïdes ou de bassinets à camail de mailles, descendant jusque sur les tempes; ils portent des haubergeons recouverts de cottes en étoffe de couleur, et sont armés de longues lances unies. Aucun n'a la cuirasse munie de la petite jupe en lames de fer articulées, ni les rondelles aux coudes, ni les genouillières, mais ils ont déjà l'armure de plates sur le devant de la jambe (1). Détail plus significatif. On ne remarque plus guère que deux ou trois de ces chaussures à poulaines, qui en 1396, au temps de la bataille de Nicopolis, atteignaient une longueur de deux pieds et davantage, suivant le Religieux de Saint-Denys. La plupart des chaussures militaires ont le bout arrondi ou carré, et ce détail est encore mieux marqué dans les souliers des bourgeois qui sont tous coiffés du chaperon avec toutes ses variétés, mais surtout du chaperon à très longue cornette.

Le costume le plus caractéristique est évidemment (miniature 5, fol. 6 recto, col. 1) celui du diable Engingnart, puisqu'il se déguise, il nous le dit (v. 278), en « jouvencel », c'est-à-dire en jeune homme à la dernière mode. Engingnart

---

(1) Comparer, dans D. Montfaucon, *Les Monuments de la Monarchie française*, t III, p. 189, pl. xxxii, fig. 4, le portrait de Jean IV (ou V) le Vaillant, duc de Bretagne, mort le 1er novembre 1399, et p. 192, pl. xxxv, celui de Simon de Rouci, comte de Pontarcé, mort l'an 1402.

porte un surcot bleu à capuce rouge. Les manches « perdues », ou les manches dites « à l'ange » de ce surcot diabolique sont doublées d'hermine ou de satin blanc, et tombent presque jusqu'à terre, pour laisser voir aux avant-bras les petites manches serrées de son pourpoint de couleur mauve. Il a des chausses brunâtres tout d'une pièce et des souliers noirs décolletés à bec de cane. Ce surcot à manches flottantes est le déshabillé galant que les croisés de Nicopolis (1396) revêtaient en visites, quand ils avaient déposé leurs lourdes armures (1); c'est celui-là même que le moine Augustin, Jacques Legrand, reproche encore aux jeunes courtisans de Charles VI à la Pentecôte de 1406 (2), et qui avec de légères modifications va triompher pendant la première moitié du xve siècle (3).

Quant aux femmes qui ne sont pas moins promptes à suivre la mode, la courtisane est vêtue d'une longue robe à queue d'écarlate, bien ajustée à la taille et flottante au-dessous des hanches. Elle est coiffée en cheveux, ceux-ci partagés en deux bandeaux bien lissés et relevés en nattes sur l'oreille. Le visage de « la damoiselle » ou suivante est encadré dans une « huve » ou guimpe blanche qui retombe en plis flottants sur les épaules. Les matrones portent la chape à capuce. En 1417, nous dit le chroniqueur Juvénal des Ursins, « les dames et damoiselles portoient cornes merveilleuses hautes et larges et avoient de chaque côté en lieu de bourrelets deux grandes oreilles si larges que, quand elles vouloient passer l'huis d'une chambre, il falloit qu'elles se tournassent de côté et se baissassent ». La reine Isabeau de Bavière qui avait inventé ou répandu cette mode trouva

(1 et 2) *Le Religieux de Saint-Denys*, II, 496 : « in vestimentis recentibus fimbriatis et manicatis superflue », et t. III, 272, « preciosis, loricatis, fimbriatis, manicatique vestibus ».

(3) Comparer, dans D. Montfaucon, *loc. cit.*, t. III, p. 153, pl. xxxvi, fig. 5, le surcot de Charles de Montagu, etc., tué à Azincourt (1415), et p. 261, le surcot de Jean I, duc de Bourbon, fait prisonnier à la même bataille et mort en Angleterre en 1433.

plus commode de faire rehausser toutes les portes de ses appartements de Vincennes. Or, on vient de le voir, les miniatures de notre manuscrit n'offrent aucun exemple de ces « cornes merveilleuses ». Le costume est donc certainement antérieur à 1417 et nous reporte à l'extrême fin du XIVe siècle ou plutôt au commencement du XVe. L'écriture elle-même telle que nous l'avons décrite au début ne peut guère être plus ancienne. On peut essayer de préciser davantage. La Bibliothèque de l'Arsenal possède une Bible picarde (n° 2035), ornée de dessins à la plume fort curieux, notamment dans le livre de Job. J'ai pu m'assurer (1), par des photographies du manuscrit de Besançon, que la damoiselle à la guimpe (min. 10, fol. 7 verso, et 8 verso), le crieur (min. 80, fol. 12 recto), les diables noirs ou roux, queue frétillante au bas de l'échine, deux ailes de chauve-souris aux épaules, deux cornes au front, quelques-uns armés de lances à feu, de fourches, de boucliers jaunes, rouges, bleus, ornés de feuilles de vigne, de crapauds, d'araignées, etc., et nombre de costumes militaires offraient la plus grande ressemblance avec les dessins correspondants (fol. 64 verso, 56 verso, 69, 54 recto, etc.) de cette Bible picarde ; ils sont de la même époque et de la même école. Or, cette Bible a été minutieusement décrite par deux connaisseurs autorisés, M. Berger, dans la *Bible française au Moyen âge*, p. 364, 269 et suivantes, et par M. Henri Martin, dans le *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal* (t. II, p 3791, 380). Tous deux l'attribuent à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe. C'est à la même période que l'on peut rattacher définitivement le manuscrit 579 de la Bibliothèque de Besançon, et c'est là que nous laisserons définitivement ce manuscrit, mais non le texte, puisqu'on peut fixer la date certaine de sa première rédaction.

---

(1) Avec le concours de M. Henri Martin, bibliothécaire de l'Arsenal, que je remercie sincèrement de sa parfaite obligeance.

V

La première idée qui se présente à l'esprit, c'est naturellement de chercher dans cette période une année où les idées essentielles de ce mystère, l'annonce de l'Antechrist et du Jugement dernier, se sont particulièrement imposées à l'attention publique. Mais quelle année? Depuis le grand schisme, pour ne pas remonter plus haut (1), et même longtemps plus tard, ces idées ont véritablement obsédé toutes les imaginations. Aux révélations des Sibylles et de sainte Hildegarde et de sainte Brigitte, aux anciennes prophéties de Merlin, du pseudo-Methodius, de Joachim de Flore et de son copiste Théolosphore de Cosenza, et de bien d'autres, toujours populaires, maintes fois citées même par des romanciers comme Thomas de Saluces (2) et des poètes comme Eustache Deschamps (3), est venue s'ajouter une foule de visions et de pronostics astrologiques (4), vainement combattus par Henri de Langens-

(1) Pour la période antérieure, voir Malvenda et le Dr Ernst Wadstein, *Die eschatologische Ideengruppe (Antichrist, Weltsabbat, Weltende, Weltgericht)*, Leipsig, 1896, in-8°.

(2) Dans son roman du *Chevalier errant*, composé en 1395 (Bibl. Nat., ms. Fr. 12, 559, p. 128 à 131), l'Antechrist envoie une ambassade à Dame Fortune pour lui reprocher la manière dont elle traite ses ministres, et Fortune raconte l'histoire du monde, divisée en cinq âges jusqu'au Jugement :

Lors la mer toute ardera
Et pluye de sang tombera.....

(3) E. Deschamps, t. I, p. 142; II, 106; III, 103, 121, 185; V, 151, 169, 191, 329; VIII, 129 etc.

(4) Beaucoup de ces prédictions sont indiquées dans l'*Histoire des Papes depuis la fin du Moyen âge*, par le Dr Louis Pastor, traduite de l'allemand par Furcy-Raynaud, Paris, E. Plon, 1888 (t. I, p. 163, 167). On pourrait en ajouter de manuscrites et d'imprimées, comme la poésie sur une comète de 1403 (n. s.) (B. N., ms. Fr. 1,555), signalée par M. G. Paris (La *Vie de Saint Alexis*, 1872, p. 331), et (B. N , ms. Fr. 1094, p. 206, 208) une prédiction de la fin du monde se terminant ainsi : « Sy suppli a touz ceulz qui liront ceste escripture qu'ils ne la veullent blasmer ne tenir

tein, par Gerson et par Pierre d'Ailly dans leurs traités spéciaux sur « la distinction des vraies et des fausses visions », et sur « les faux prophètes ». Les plus hauts dignitaires de l'Eglise, les conseillers des papes comme Jacques de Ancarano, prophétisaient eux-mêmes, et ne laissaient pas d'être gênés quelquefois par la précision et les applications imprévues de leur prophéties (1).

« Imaginations, dit Gerson, vaines rêveries d'un monde si vieux qu'il radote (2) ! » Mais ces rêveries finissent par affoler les esprits les plus cultivés, témoin ce docteur qui, en 1398, tente de mettre fin à ses jours, parce que, nous dit Gerson lui-même, il s'est persuadé, si grande est sa science, qu'il est l'Antechrist et qu'il veut prévenir par sa mort les malheurs de l'Eglise (3). Les mêmes idées allaient d'ailleurs trouver un puissant interprète durant les dix-neuf premières années du XVe siècle, et déjà saint Vincent Ferrer, surnommé « l'Ange du Jugement », parcourait la France en annonçant partout que l'Antechrist était né depuis 1403. Besançon l'a entendue, cette voix terrible. Le 4 juillet de l'an 1417, le célèbre dominicain entra dans la ville par la porte des Minimes, escorté, poussé

---

en derision, jusques à ce que les ans qu'il (l'auteur) y met soient passez, c'est assavoir 1406 », etc.

(1) Dans le neuvième des articles proposés contre Jean Hüss au concile de Constance, on lui fait un crime d'avoir attribué la prophétie de J. de Ancarano (ou Teramo), qui siégeait dans ce concile, au pape Alexandre V. Voici la prophétie de J. de Ancarano, tirée de *Processus Belial*, qu'il a composée en 1392 (cap LIV, p. 239, 240 de l'édition in-8) : « Anno Domini 1409, ipsa potestas Infernalis ponet in Christi ecclesiam potestatem Antichristi qui persequetur Ecclesiam Christi et ejus verum Vicarium per temporales reges infra novem annos, quibus completis, regnaturus est in Ecclesia Christi, quam possidere debet contra Christi verum vicarium annis tribus et dimidio. » Cf. Prosper MARCHAND, *Dictionnaire historique*, II, 125.

(2) GERSON, éd. Ellies Dupin, I, 44 : « Et etiam in hoc senio saeculi mundus, tanquam senex delirus, phantasias plures et illusiones somniis similes pati habet, et multi dicent : « Ego sum Christus », et recedentes a veritate, conversi ad fabulas, seducent multos. »

(3) *Ibidem*, I, 44.

par une foule immense (1). On avait dressé un autel sur la place Saint-Pierre et, près de l'autel, une chaire mobile, comme celles que nous avons vu figurer dans la décoration de notre mystère. Saint Vincent y prêcha le soir même de son arrivée, et il continua, les jours suivants, durant trois semaines, au milieu de ses Flagellants et de ses disciples, transportés d'enthousiasme et d'épouvante.

Les mêmes scènes se répétèrent dans presque toute la France, où l'Antechrist défrayait naturellement tous les livres et toutes les conversations. Pierre Fruitier, dit Salmon, ne manquait pas d'instruire le roi Charles VI à ce sujet, et dans le livre qu'il offrit au roi en 1409, il a inséré tout un chapitre sur l'Antechrist tiré du *Lucidaire* d'Honorius d'Autun (2). C'est encore en prévision de l'Antechrist et du jugement dernier que l'archevêque Guy de Roye convoque Gerson au concile de Reims (1408), et ce nom maudit revint plus d'une fois dans les délibérations du concile de Constance (3). Gerson et surtout Pierre d'Ailly, qui combattaient pourtant la doctrine de saint Vincent Ferrer comme trop précise, prêchèrent plus d'une fois comme lui (4). Vers le

---

(1) Sur le séjour de saint Vincent Ferrer à Besançon et sur les souvenirs qu'il y a laissés, voir le P. Fages, *Hist. de S. Vincent Ferrier* (Paris, Maison de la Bonne Presse, rue François I, 1894), t. II. p. 188, et p. LX, Appendice G.

(2) Bib. Nat., ms Fr. 23 279, fol. 42 : « Et de Antechrist, je te prye que nous en parlons un pou, la maniere comme il vendra et ou il naistra et comme il regnera et declinera, etc. » Tout ce chapitre ainsi que la description des neuf peines d'enfer, en l'honneur des neuf ordres d'anges, qui a paru si bizarre à Lévesque (*Not. et Extr. des Man.*, V, 42) est tiré du *Lucidaire* (lib. III, cap. x et cap. IV, col. 1163 et 1159).

(3) Canon des Réformes proposées au concile de Constance (Von der Hardt, part. VIII, p. 402 : « Recessit lex a sacerdotibus, justitia a principibus, concilium a senioribus, fides a populo... Et nunc quid, fratres, nisi venire Antichristum.. »

(4) Gerson, II, 664. Lettre à saint Vincent Ferrer : « Proinde si praedicandum fuerit de finali judicis vel Antichristo fiat hoc in generali... » — Sur les variations de Gerson, et surtout de Pierre d'Ailly, au sujet de l'Antechrist, voir la thèse déjà citée de M. l'abbé Salembier, *Petrus de Alliaco*, p. 188, 189, etc.

même temps un traité attribué à Nicolas de Clemenges (1) dénonçait l'Antechrist imminent dans un prince mahométan, orné sans doute d'un turban, ainsi qu'il est représenté dans plusieurs Apocalypses figurées. Cette opinion, d'ailleurs très ancienne, fut encore plus d'une fois prêchée avant la fin du xv[e] siècle (2), et l'une des premières impressions des *Révélations de Methodius* servit même de prétexte à un projet de croisade contre les Turcs (3). Au reste, la terreur de l'Antechrist, turc ou autre, gagna plusieurs fois encore des populations entières. Saint Vincent Ferrer, à peine mort à Vannes (5 avril 1419), était déjà remplacé par un autre dominicain, Mainfroi ou Manfred de Verceil, contre lequel luttèrent énergiquement saint Bernardin de Sienne et saint Jean Capistran (4). Au mois d'avril 1429, un Cordelier, le fameux frère Richard venait encore annoncer aux Parisiens qu'il avait vu, en Palestine, les Juifs courir en foule vers Babylone, pour y adorer le nouveau Messie ou l'Antechrist, dont la naissance ne faisait plus aucun doute (5). Ceci n'empêchait pas, une

---

(1) N. DE CLEMENGIIS, *Opera*, etc., p. 357-359, *De Antichristo*, etc. : « Credo inconcussa certitudine tempora magni judicii in januis esse... Tandem (Antichristus) ad imperium perveniet, infideliumque Mahumeticorum ministerio christianam religionem incredibiliter concutiet. » Sur l'Antechrist mahométan, voir les notes d'Ed. DU MÉRIL (*Poésies latines du moyen âge*, 1847, p. 374, et la curieuse scène du *Jugement Dernier* de Lucerne, 1549, analysé dans la Bibliographie. — MM. L. Delisle et P. Meyer préparent une importante publication sur une série de manuscrits contenant des figures de l'Apocalypse.

(2) Notamment par le fameux Annius de Viterbe, oublié ainsi que presque tous les faits précédents, dans le gros livre de Malvenda, mais cité dans l'*Histoire littéraire de la France*, XXV (Art. *Jean de Paris*), p. 258.

(3) Voir l'édition de Methodius publiée par Sébastien Brant en 1497, avec un long commentaire de Wolffgang Aytinger, docteur en droit civil et canonique d'Augsbourg et longuement analysée dans le *Bull. du Bibliophile*, 1849, p. 182 et sq.

(4) WADDING, *Annales Minorum*, V, 130; — *Annales Placentini*, dans Muratori, XX, 878, 905; — B. Joannis a Capistrano, *Tractatus de judicio universali*, 1573, in-12 (B. N., D. 3784), et *Le Prediche volgari di san Bernardino*, éd. Luciano Blanchi, I, 68 ; II, 375, etc.

(5) *Journal d'un Bourgeois de Paris*, éd. Tuetey, p. 235. - Cette tradi-

quinzaine d'années plus tard, en 1446, la Sorbonne d'argumenter gravement un jeune Espagnol, doué d'une habileté prodigieuse dans tous les arts (1), Maître Fernand de Cordoue, qui devait être évidemment l'Antechrist puisqu'il réduisait *a quia* les docteurs de Sorbonne, et qu'il résolvait en se jouant toutes leurs propositions sur l'Ecriture, « intelligens propositiones », suivant le texte du prophète Daniel déjà cité par Guillaume de Saint-Amour (2). La Sorbonne n'eut pas la consolation de faire brûler « l'impudent ». L'Antechrist donna une nouvelle preuve de sa perspicacité en se réfugiant à Rome, à la cour du Pape, où il atteignit une heureuse vieillesse. Il y eut tout le loisir de converser avec un des plus grands hommes du XVe siècle, le pieux, le docte cardinal Nicolas de Cuse, lequel, en même temps qu'il cherchait à remettre en faveur l'ancienne hypothèse du mouvement de la terre, calculait lui aussi la venue de l'Antechrist et de la fin du monde, mais la reportait au XVIIIe siècle. Cette ridicule his-

---

tion reparait au XVIIe siècle dans l'*Attestation des chevaliers de Malte sur la naissance de l'Antechrist*, 1624, déjà citée.

(1) *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 381-382 : « Vraiement se ung homme povoit vivre .C. ans sans boire, sans menger et sans dormir, il ne auroit pas les sciences qu'il scet tout par cueur aprinses, et pour certain il nous fist tres grant freour... » Comparer le *Lucidaire* d'Honorius d'Autun, III, cap. X, col. 1163 : « Tertio modo (Antichristus) sapientia et incredibili eloquentia clerum obtinebit, quia omnes artes et omnem Scripturam memoriter sciet », texte reproduit presque littéralement dans les livrets gothiques, le *Speculum christianorum* et le *Compendium de vita Antichristi*.

(2) G. DE SAINT-AMOUR, *De Antichristo*, IIIe part., cap. III, col. 1373 : « Unde sicut idem Daniel dicit (VIII, 23) *Cum creverint iniquitates, consurget rex impudens facie*, id est, mente exterius pudicitiam simulabit, cum summus hypocritarum futurus sit, et *intelligens propositiones*, doctus in omni mundana sapientia, ut divinam sibi arroget, quia, ut glossa praemissa dicit, utriusque Testamenti primitus ducem se finget, in quibus omnis hypocrisis consummatur, ut ad manum Scripturas habeat, etc. » — Ces textes expliquent seuls la curieuse déposition du Bourgeois de Paris, et ils sont à ajouter à tous les témoignages historiques sur Maître Fernand de Cordoue, réunis par J. Havet (*Bul. de la Soc. de l'Hist. de Paris et de l'Ile de France*, 1882, p. 192 et sq.).

toire de maître Fernand de Cordoue, rendit d'ailleurs, pour un temps, les théologiens plus sceptiques, et lorsqu'un Chartreux s'avisa d'annoncer encore une fois l'avènement de l'Antechrist pour 1505, l'évêque Thomas Basin, averti, conseilla doucement de retenir sous clef le prophète et son livre (1).

Il y a bien longtemps évidemment que nous avons dépassé la date possible du manuscrit de Besançon, et cependant les livrets à images, les traités scientifiques et théologiques, les poèmes sur « le decès ou la fin du monde » ou sur « le grand tombeau du monde », les mystères ou les drames, et aussi, malgré la défense du concile de Latran (1516) (2), les prophéties trop précises sur l'Antechrist et le jugement, continueront à se multiplier? Qu'est-ce à dire, sinon que ces idées ne sont pas seulement un objet de spéculation ou de curiosité, un thème ordinaire de sermons, et par suite de mystères, mais qu'à chaque instant les météores imprévus, les épidémies, les guerres politiques et religieuses, leur rendent l'actualité et qu'elles conservent tout leur prestige, en dépit des proverbes, des plaisanteries ou même des farces populaires qu'elles inspirent quelquefois (3)? La Réforme, notamment, va

(1) Thomas Basin, éd. Quicherat, IV, 103, 104, etc.

(2) Ce concile (Ses. II, *Supernæ majestati præsidio*) interdit aux prédicateurs de déterminer le temps précis de la venue de l'Antechrist et de la fin du monde, et leur rappela le verset des *Actes* II, 7 : « Non est vestrum nosse tempora vel momenta quæ Pater posuit in sua potestate. »

(3) « Il accomplira sa promesse plus tard que *l'an du Jugement* » (Joach. du Bellay, cité par Henri Estienne). Voir la longue pièce d'Adrien CHARPENTIER, *Les Merueilles du Monde selon le temps qui court*, avec son refrain ironique :

L'Antechrist vient, la fin du monde approche,

et l'*Epitre du Coq à l'Asne*, de JAMET, citée, dans l'édition de Clément Marot, par Guiffrey, t. II, p. 739. — Dans la *Farce de l'Antechrist et des trois Femmes*, analysé dans le *Dict. des Mystères* et le *Répertoire du Théâtre comique*, de M. Petit de Julleville, le nom d'Antechrist donné au sergent semble simplement synonyme de diable, démon, comme dans Villon (Ballade de Villon et de la g. Margot) :

Par les costés se prent; cest Antecrist
Crie et jure.....

Voir encore plus loin à la Bibliographie.

ramener les érudits des deux camps à l'étude de l'Apocalypse, et le livre prophétique redeviendra pour les protestants ce qu'il était pour les chrétiens du grand schisme, un sujet de consolations, d'invectives et d'espérances. Si l'on dépouillait tous ces livres (1), on y trouverait, nous en avons relevé plusieurs, des ressemblances ou des différences curieuses avec la doctrine de notre mystère, mais on n'en serait pas plus avancé, semble-t-il, pour sa date. L'Antechrist est partout, donc il n'est nulle part. Tout au plus pourrait-on conclure qu'il a particulièrement inquiété les fidèles à la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle. Et cela, on le savait d'avance.

Cette récapitulation de prophéties, la révision détaillée qui a été faite précédemment des commentaires de l'Apocalypse, et la révision rapide qui suivra des drames analogues sur le jugement dernier ne sont pourtant pas inutiles, elles sont au contraire indispensables, car seules elles permettent de dégager par comparaison dans le *Jour du Jugement* un certain nombre de traits qui ne se retrouvent pas ailleurs et qui sont par conséquent caractéristiques.

Et d'abord, malgré l'extrême complication des détails, il est plus facile d'indiquer le temps la journée et la partie de la journée où ce mystère a été représenté que l'année. Sans doute les pièces de théâtre renferment quelquefois des allusions inexactes ou plutôt contradictoires aux offices (2), la représentation d'un mystère ne coïncide pas nécessairement avec la fête du jour, et les fêtes religieuses ou autres qui rap-

---

(1) La seule nomenclature de ces livres remplirait, sans profit, des pages entières. J'ai cité dans les notes ceux qui m'ont été utiles, notamment le poëme du chanoine Serclier, intitulé : *Le grand tombeau du Monde*, Lyon, 1606, in-8° (Bibl. de la Sorbonne).

(2) Voir dans les *Mystères*, II, 292, l'analyse du *Miracle de la femme que N.-D. garda d'être brûlée*. La pièce est censée s'ouvrir au moment de la moisson, et elle finit par une allusion à la fête de la Présentation, 2 février.

pellent le jugement dernier sont très nombreuses. Sans compter les Entrées des princes à des dates quelconques et des processions de la Fête-Dieu où ce Jugement a souvent figuré comme mystère mimé (1), sans parler des dates que nous ignorons où il fut réellement représenté dans le Rouergue, à Orléans et à Modane, le Jugement dernier peut encore se placer à Noël comme le *Mystère de l'Epoux*, le premier dimanche de l'Avent, marqué par un mystère italien traditionnel sur l'Antechrist (2) et par les prédications ordinaires des sermonnaires sur l'Evangile du jour : *Erunt signa in sole et luna et stellis* (Luc., XXI), pendant la grande semaine de Pâques et les jours avoisinants, puis le XXIIe et le XXIV dimanche après la Pentecôte pour diverses raisons liturgiques et symboliques longuement déduites par Honorius d'Autun (3), et enfin le Jour des Morts (2 novembre) où il a été longtemps représenté, en Belgique, et dans la Flandre française (4).

Mais de toutes ces périodes la plus intéressante pour notre objet est celle de Pâques, où a été représenté, nous le savons, le *Ludus de Antichristo* allemand ; de tous ces jours, le plus significatif est le Vendredi Saint. On y représentait volontiers dans la journée la Passion qui avait figuré à l'office du matin (5), et la substitution à cette Passion du sujet développé dans le *Jour du Jugement*, est, comme on le verra plus loin, des plus naturelles. Les citations de l'hymne

---

(1) *Les Mystères*, II, 187, 196, etc. — *Ludus Coventriæ*, edited by J. O. Halliwell, London, 1841, p. vj.

(2) Voir la « lauda drammatica » citée par M. A. d'Ancona (*Origini del Teatro italiano*, 2. ediz., I, 141-153) : « In Dominica de Adventu incipiunt Duo Reges qui veniunt cum Antichristo. »

(3) *Gemma animæ* (Patr. Migne, CLXXII, lib IV, cap. XCIII, col. 726) : « Hoc officium ad tempora Antichristi refertur. » — *Ibidem*, cap. XCVII, col. 727 : « Per hoc officium Ecclesia tribulationem Christiani populi recolit quam sub Antichristo, sicut Machabei sub Antiocho, passurus erat. »

(4) Voir plus loin, à la Bibliographie.

(5) *Les Mystères*, II p. 45, 107, 142, 203, 207, etc.

Pange lingua gloriosi et de la *Préface Pascale* dans le sermon initial du *Jour du Jugement*, le verset *Attollite portas*, de la liturgie du Samedi Saint à Ténèbres, traduit dans le vers 2382 :

Prince d'enfer, ouvre tes portes,

toutes ces allusions éparses nous ont déjà amené à la grande semaine de Pâques. Or, le Pape qui figure dans ce mystère déclare qu'il a lu

Hui au matin la Passion (v. 1319).

Cette citation de la Passion, laborieusement amenée par de méchantes rimes dans un texte bien rimé, nous paraît voulue, décisive, et détermine à notre sens le jour et l'heure de la représentation. En effet, bien qu'on lise les quatre Passions dans les offices de la grande semaine (1), il ne peut s'agir que de la Passion (chap. XVIII), écrite par saint Jean, qui est l'Evangile de l'Office du Vendredi saint. Que si on voulait contester cette indication qui nous paraît aussi précise que celle du fableau *Du prestre qui dit la Passion* (2) le « Vendredi aouré », et si l'on pensait à reculer la représentation du *Jour du Jugement* de quelques jours ou de quelques semaines, si l'on développait même des arguments précis en écartant par exemple l'explication que nous avons proposée ailleurs du rôle de Judas Macchabée, comme témoin de la Résurrection et du culte des morts dans l'ancien Testament, et si l'on disait que la fête des Macchabées est célé-

(1) DURAND, *Rationale divinorum officiorum*, etc., cap. LXXIII : « *Feria secunda Dominica in Ramis* .. Non est multum attendendum utrum in secunda vel in tertia Feria legatur Passio. Quia enim quatuor Evangelistæ Passionem Domini descripserunt, idcirco secundum quemlibet eorum Passio legitur ex institutione Alexandri Papæ, eo ordine quo scripserunt. Nam die dominica legitur Passio secundum Matheum qui primus scripsit. Secunda vel tertia feria secundum Marcum qui secundus scripsit. Quarta secundum Lucam qui tertius scripsit. Sexta feria secundum Joannem qui in ultimo. »

(2) *Recueil général des Fabliaux*, éd. A. de Montaiglon et G. Raynaud, V. p. 80.

brée le 1er août et rappelée le XXIVe et dernier dimanche après la Pentecôte, nous n'y contredirions pas. Mais ce n'est pas la peine de contester l'assertion formelle du texte au sujet de la Passion, parce que des raisons historiques, cette fois, et non plus seulement liturgiques vont nous obliger à rester à la date précitée du Vendredi saint.

Et, en effet, le temps ou l'année de la représentation offre lui aussi des particularités très bien marquées. Si communes que soient les attaques contre les Juifs dans les mystères français et surtout allemands, tous ceux qui ont lu le manuscrit du *Jour du Jugement* ont déjà pu constater que les juifs y jouaient un rôle particulièrement odieux (1). D'où vient donc cet esprit de haine et n'a-t-il pas une explication dans l'histoire? Les Juifs ont prospéré sous le règne de Charles V, qui les a protégés et qui leur a même fait rendre les livres de leur loi, confisqués par ses prédécesseurs (2). Mais la réaction a commencé dès l'avènement de Charles VI, la colère publique grandit, l'expulsion va suivre. A peine sera-t-elle promulguée, les hommes d'Eglise la regretteront par esprit de justice et de charité, et les hommes d'affaires par intérêt, en constatant qu'il n'y a rien à gagner, au contraire, avec les banquiers lombards restés sans concurrents. Sur ce point le prieur de Salon, Honoré Bonet ne parlera pas autrement en septembre 1398, après l'expulsion des Juifs par Charles VI que Geffroi de Paris n'a fait en 1306 (3), après

---

(1) En particulier M. Ulysse Robert, qui a insisté sur cette particularité, en imprimant deux courts fragments de ce mystère, comme on l'a vu précédemment.

(2) S. LUCE, *La France pendant la guerre de Cent ans*, Paris, Hachette, 1890, in-8°, p. 160, 165 et sq.

(3 Geoffroi DE PARIS, *Chronique métrique*, éd. Buchon (v. 3502 et sq.):

Je dis, seignors, comment qu'il aille,
Que l'intention en fut bonne,
Mais pire en est mainte personne
Qui devenue est usurier,
Car Juifs furent débonnères
Trop plus, en fesant tels affaires,

l'expulsion ordonnée par Philippe le Bel, et Geffroi de Paris lui-même répète les plaintes analogues de saint Bernard (1). Quoiqu'il en soit, la haine des Juifs que respire ce drame si court est significative. Et ce n'est pas assez de dire que cette haine est violente, elle est réfléchie, calculée puisqu'elle a fait oublier à l'auteur non seulement, on l'a déjà vu, le texte d'Adson et tous les commentaires de l'Apocalypse sur la conversion d'Israël dans les derniers jours du monde, mais les prières mêmes de l'office du jour, du Vendredi saint, pour la conversion de la Synagogue. Ce mystère a certainement été composé la veille ou le lendemain d'un arrêté royal d'expulsion.

De plus, il a été joué dans une période de calme relatif, de paix et de prospérité, sinon pour le pays, du moins pour la province où s'est faite la représentation ; la mise en scène, si simple qu'on la suppose, demande du temps et de l'argent. Le texte fait bien allusion aux grandes guerres qui doivent bouleverser l'univers avant la fin du monde, mais au futur :

Mais ains que cils tresgrans jours veigne,
Si com l'Escripture l'anseigne,
Venront et en ciel et en terre
Mains signes faiz en mouvent guerre (v. 150).

Que ne furent ore chrestiens,
Mes si li Juis demouré
Fussent au reaume de France,
Crestien moult grant aidance
Eussent eu que ils n'ont pas, etc., etc.

Cf. Honoré BONET, l'*Apparition de Jean de Meun* (1398), éd. baron J. Pichon, Paris, Silvestre, 1845, in-4°, p. 17 :

Pires usures oncques ne vy
Qu'ils font aujourd'hui, je vous dy.
. . . .
S'il plairoit au Roys et aux Dus
D'en ce pays retourner nous,
Et nous serions plus gracious
De prendre plus petite usure,
Car celle qui queurt est trop dure.

(1) Saint BERNARD, *Lettres*, n° 79, dans le *Rec. des Hist. de France*, XV, 606.

Ces guerres sont donc simplement annoncées, elles se préparent, elles n'ont pas encore éclaté.

Il en est de même d'une autre circonstance aussi simple qu'importante à remarquer. Dans la pensée de l'auteur, l'Antechrist va apparaître réellement sur la terre et non pas seulement sur le théâtre. Soyons aussi large qu'on le voudra pour la chronologie : les rapports logiques de succession subsistent. A cet Antechrist dont le règne durera trois ans et demi, il faut le temps matériel pour établir sa puissance et soumettre à sa domination les dix rois, maîtres de l'univers. Ce n'est qu'après avoir soumis ces dix rois et après le supplice des prophètes Enoch et Elie que l'Antechrist songe à faire arrêter le pape qui se voit abandonné par presque tous « ses frères » ou cardinaux. Il s'agit donc bien d'une véritable prédiction qui anticipe sur l'avenir, et non d'une prophétie faite après coup qui se bornerait à reproduire des faits déjà accomplis.

Rappelons-nous, d'autre part, l'interprétation ancienne, déjà signalée, des versets de Daniel (VII, 7, 8, 23), de l'Apocalypse (XVII, 12) et de l'Epître de saint Paul aux Thessaloniciens (II, 2, 3), qui tous étaient censés présager, peu avant la venue de l'Antechrist, la division de l'Empire romain, cet empire pour la conservation duquel l'Eglise priait tous les ans le Vendredi saint, et le Samedi saint, en la bénédiction du cierge pascal. Il eût été bien naturel que, durant le grand schisme, les théologiens aient préféré pour ces versets une autre interprétation fort ancienne elle aussi (1), et qu'au lieu de voir dans l'*apostasia* ou la *discessio* de saint Paul l'an-

(1) S. Thomas D'AQUIN, éd. Fretté, XXI, p. 441 *(Com. sur l'Epitre II aux Thessaloniciens)* : « Quia jamdiu gentes recesserunt a Romano imperio et tamen necdum venit Antichristus, dicendum est quod nondum cessavit, sed est commutatum de temporali in spirituale, ut dicit Leo papa in *Sermone de apostolis*. Et ideo dicendum est quod discessio a Romano imperio debet intelligi non solum a temporali, sed a spirituali, scilicet a fide catholicæ Romanæ Ecclesiæ. »

nonce d'une révolution politique ou du morcellement de l'Empire romain, ils y aient vu surtout la division de l'empire spirituel de l'Eglise et la révolte des chrétiens contre la papauté par l'hérésie ou le schisme. Quelques théologiens sont en effet entrés dans cette voie ou bien ont essayé de concilier les deux explications, mais la majorité préféra la première comme plus simple, et persista à insister sur la division matérielle de l'Empire romain entre dix rois qui devaient se soumettre à l'Antechrist et servir ses projets (1). C'est cette explication qui dominera jusqu'aux XVIIe (2) et XVIIIe siècles,

(1) Il faut nous borner à citer deux commentaires, l'un du commencement et l'autre de la fin de cette période. Rappelons donc la prophétie de l'ermite Jean de la Roche Taillade, déjà citée précédemment d'après Baluze : « Cum *decem* partes christianitatis sequantur Antipapam, etc. » — L'autre témoignage se trouve dans saint Antonin, archevêque de Florence, auteur d'une *Somme de Théologie* bien connue (part. IV, tit. XIII, cap. IV : « Et jam duravit (Romanum imperium) ab ipsa Domini nativitate per annos MCCCCL. Sed circa finem mundi dividitur in decem partes. Novem enin regna recedent a christiano imperio et major pars horum etiam ab obedientia Ecclesiæ ut regnum Indorum, regnum Turchorum, regnum Sarracenorum, regnum Tartarorum, regnum Armeniorum, regnum Georgianorum, regnum Grecorum. Licet enim imperator Grecorum cum patriarca suo redierit ad fidem Romanæ ecclesiæ, tamen non recognoscit imperatorem romanum sibi superiorem. Regnum Bœmorum qui jam. XXXV. annis elapsis recesserunt a sinceritate fidei necdum reducitur ad unitatem ecclesiæ; Regnum Francorum, etsi fidelissimum sit, non tamen recognoscit superiorem imperatorem romanum. Decimum regnum, seu decima pars imperii divisi, est Romanum imperium quod figuratum est per decem soles secundum vaticinium Sibillae. Inter ista decem cornua vidit Daniel oriri cornu parvulum et tria evulsa sunt de prioribus cornibus a facie ejus. Hoc cornu est Antichristus de tribu Dan, ignobilis cum Dan natus sit de ancilla; tria cornua evulsa de prioribus ut dicitur in *Historia scholastica* sunt tres reges, scilicet Africe, Egypti et Ethyopiæ quos interficiet. Alii septem colla ei subjicientur ut victori, etc. »

(2) *Traitté de l'Ante-Christ*, par M. André POIRIER, prestre, Paris, Henry Sara et Anthoine Mérieux, MDCLV, in-12 (B. de l'Arsenal, théologie, nº 5119) : « Dominique a Soto sur le IVᵉ livre des Sentences en la distinction 46, question 1, article 1, est d'advis que cette révolte dont parle Saint Paul doit estre prise en deux façons scavoir pour l'Empire temporel, et l'autre pour la puissance spirituelle, laquelle est entre les mains du Pontife Romain. La première révolte paroist, l'Empire temporel ayant déjà

soit que le chiffre de dix soit pris au sens littéral, soit qu'il désigne un nombre indéterminé suivant saint Augustin (*Cité de Dieu*, livre XX, chap. XXIII) ; c'est elle qui a déjà figuré dans le *Ludus de Antichristo* allemand et qui reparaît dans le *Jour du Jugement*.

L'auteur de ce mystère a donné aux dix rois qui se partagent l'univers des noms bizarres plus ou moins conventionnels ; mais, parmi ces noms, nous avons cru pouvoir reconnaître le roi de France sous le nom de Dagobert, le roi d'Angleterre sous celui d'Audouart ou d'Edouard, le roi des Romains ou l'empereur d'Allemagne sous celui de Loricart. Un exemple analogue donné par saint Vincent Ferrer (1) nous autorise à faire un pas de plus dans cette voie, et à chercher sous ces pseudonymes les princes qui régnaient réellement en Europe au moment de la composition du Mystère, de

---

cessé. La seconde est encore en attente par l'abandonnement de tout le monde du siège de Rome, en la puissance duquel l'Empire temporel a esté changé. C'est pourquoi l'une et l'autre révolte est nécessaire afin que l'Ante-Christ vienne. Il n'est pas besoin que nous ayons recours à cette distinction, parce que l'Empire romain dure encore en Allemagne et le nom et la succession des empereurs romains. Car quand l'Empire romain a manqué en Occident, il est demeuré en Orient. Et de rechef quand l'Empire a esté détruit en Orient par les Turcs, il a esté remis en Occident par Charlemagne, Roy de France, lequel, par une grande providence de Dieu, fut éleu par Léon III, souverain pontife de Rome, empereur des Romains, auquel ont succédé les Empereurs en Allemagne ». — Pour le XVIII[e] siècle, voici dom Calmet *(Commentaires sur la II[e] Epitre de saint Paul aux Thessaloniciens)*, qui répète les mêmes idées, etc., etc.

(1) Saint Vincent Ferrer donne à la fois les pseudonymes et leur explication. Il compare, en 1412, le pape Alexandre V à l'idole que fit fabriquer Nabuchodonosor et s'exprime ainsi : « Illud omnes gentes christianitatis adoraverunt, exceptis, juxta interpretationes, Sydrach, id est regnum Castellæ, quia decori homines, Mysack, id est regnum Scotiæ, quia isti sunt læti facie, Abdenago, id est regnum Aragonum, quia tacentes sunt, id est non hilares facie, immo gentes iratæ ut illi qui retinent iniquitates in corde, et non audent eas manifestare, sed pressi tristitia tacent. Quæ quidem regna non adoraverunt idolum Pisis factum, etc. » Ms. in Biblioth. Casanatensi, H. VII, p. 20, cité par M. l'abbé Salembier dans sa thèse, *Petrus de Alliaco*, p. 80.

même d'ailleurs que le *Ludus de Antichristo* désignait, lui aussi, sans les nommer, l'empereur Frédéric Barberousse et les autres princes contemporains. Malgré leur variété apparente, ces procédés reviennent au même, et l'auteur du *Jour du Jugement* est d'ailleurs plus précis lorsque, par une heureuse inconséquence, oubliant ces noms de convention, il nous montre les chevaliers de l'Antechrist s'exhortant entre eux à poursuivre et arrêter le pape au nom de l'Empereur :

> Vous savez que li empereres
> Est ja de la nostre partie (v. 1241).

« L'Empereur » tout court désigne, sans équivoque possible, l'empereur d'Allemagne, lequel s'est mis d'accord avec les rois d'Angleterre et le roi de France pour persécuter le pape, et le mot « ja » indique que cet accord ou cette coalition de princes, qui est la condition essentielle de la pièce, est toute récente.

Mais il a été établi d'autre part que ce mystère était certainement composé avant la Semaine sainte, en admettant même qu'il n'ait pas été représenté le vendredi saint, comme nous l'avons conjecturé. Dès lors le champ des hypothèses est singulièrement restreint. En sacrifiant même l'une ou l'autre des conditions accessoires énumérées plus haut, le problème ne comporte ou ne semble plus comporter que quatre solutions, le mystère ne peut se placer que dans le temps pascal des années 1391, 1396, 1398, 1415, nouveau style. Et les deux premières solutions ne méritent même pas d'être discutées, et ne sont signalées que pour éviter toute contestation.

« La nuit de Noël 1390, dit le Religieux de Saint-Denys, les vents se déchaînèrent des quatre points cardinaux avec une violence jusqu'alors sans exemple. Beaucoup de gens en furent effrayés et crurent que l'arrivée dernière du Fils de l'Homme était proche et que le monde allait s'anéantir[1]. »

(1) *Le Religieux de Saint-Denys*, tome I, p. 699.

D'autre part, les alliances entre le roi des Romains Wenceslas, et le roi de France Charles VI ont été renouvelées à Heidelberg le 29 octobre 1390 (1). Qu'importe pour la date de notre mystère si ce traité, ignoré ou oublié par le Religieux de Saint-Denys, secret des cours et des archives, retrouvé seulement de nos jours par les historiens modernes, ne contient que des stipulations politiques, si la question religieuse, qui est l'essentiel, reste entière, et si les deux princes, qui continuent de soutenir chacun leur pape, manquent d'entrer en guerre en 1391, lorsque Charles VI veut ramener avec ses troupes le pape d'Avignon, Clément VII, à Rome? La même raison suffit pour écarter le temps pascal de 1396, même après la célèbre ambassade des ducs à Avignon, qui sera rappelée plus loin, même après la conclusion à Paris d'un nouveau traité de Charles VI avec Wenceslas, le 28 août 1395 (2). En réalité, si la condition essentielle de ce mystère, c'est l'accord absolu et tout récent de l'Allemagne et de la France sur la question de la papauté, il ne peut s'agir que du pape Benoît XIII pendant la semaine de 1 au 7 avril 1398 (nouveau style) ou du pape Jean XXIII pendant la semaine du 24 au 31 mars 1415 (nouveau style). Il ne s'agit plus que de choisir et d'exposer les faits le plus minutieusement possible, afin de supprimer tous les doutes, et d'écarter l'idée de nouvelles recherches, sans qu'on soit obligé pour cela de relater les moindres incidents du grand schisme, les allées et venues des ambassadeurs, les démarches des princes, les conseils ou les assemblées des cours, des évêques et des Universités de France, d'Angleterre et d'Allemagne.

Allons d'abord à la solution extrême, soit au temps pascal de 1415 (3) (nouveau style). Dès le début, nous consta-

---

(1) E. JARRY, *La Vie politique de Louis de France, duc d'Orléans* (Paris, Picard, 1889, p. 192).

(2) ID., *Ibid.*, p. 194.

(3) Pâques est le 31 mars.

tons que ni le temps ni l'année ne remplissent la plupart des conditions spécifiées. Depuis des années, les météores notés de loin en loin par le Religieux de Saint-Denys ne peuvent plus présager les grandes guerres, par la bonne raison que la guerre est partout et qu'elle ne cesse pas, guerre des Français avec l'Angleterre, guerre atroce des Armagnacs et des Bourguignons. Dans la Saintonge, la Normandie, l'Ile-de-France, la Champagne, la Picardie, dans la région même de notre mystère, les sièges se succèdent, les villes ou villages flambent l'un après l'autre, et même après la conclusion des trèves avec l'Angleterre et plus tard de la paix d'Arras (4 sep. 1414), les routiers bretons, gascons et bourguignons continuent à dévaster ces provinces ravagées (1). Mais, d'autre part, les présages ou prédictions sinistres ne chôment pas (2). Le Religieux de Saint-Denys consacre tout un chapitre à noter les tempêtes et inondations de l'hiver de 1414-1415 (3). A peine a-t-on célébré, dans les fêtes et les tournois, la venue des ambassadeurs anglais (février 1415) (4), que, dès le mois d'avril, « la renommée plus rapide que le vent » (5) rapporte déjà que Henri V d'Angleterre réunit partout des soldats et des vaisseaux hollandais, flamands, gallois et portugais (6). Pendant trois mois, jusqu'en août 1415 (7), il va amuser la France par de vaines négociations et préparer la grande invasion d'Azincourt. Dans ce désastre même, le Religieux de Saint-Denys voit

---

(1) *Le Religieux de Saint-Denys*, t. V. p. 449.

(2) *Ibid.*, p. 445.

(3) *Ibid.*, p. 479.

(4) *Ibid.*, p. 409.

(5) *Ibid.*, p. 499.

(6) Rymer, tome IV, part. I, p. 109. (Le traité pour l'achat des vaisseaux de Hollande est du 18 mars 1415.) Les préparatifs se succèdent jusqu'à la page 146.

(7) Sa dernière lettre à Charles VI est du 5 août 1415. (*Chronique d'Enguerran de Monstrelet*, éd. Douët d'Arcq, t. III, p. 81). Il débarque en France le 14 août entre Harfleur et Honfleur.

une punition du ciel ; il déplore, il flétrit la corruption générale de toutes les classes de l'Etat, et pour caractériser cette corruption, il emploie la citation même du Psaume de David qui sert de conclusion au sermon de notre mystère (1). Il est vrai que ce réquisitoire et cette citation ont déjà pu et pourront encore souvent servir.

D'autre part, au commencement de l'année 1415, les relations de la France avec l'Allemagne sont bonnes ou au moins passables. Le 9 octobre 1413, Charles VI a reçu les ambassadeurs de l'empereur d'Allemagne Sigismond et il a accepté, avec des réticences, il est vrai, et des restrictions polies, mais enfin il a accepté son invitation au concile de Constance (2), et c'est un prince allemand, Louis le Barbu de Bavière, le frère d'Ysabeau, qui sera le représentant du roi de France à ce concile. A la fin de juin 1414, des messagers solennels du roi de France sont encore venus trouver l'empereur Sigismond à Trino, dans le Tyrol (3), pour lui demander assurance au nom de leur maître contre le duc de Bourgogne, inféodé à l'Angleterre. On connaît d'ailleurs les discussions violentes, tragi-comiques du concile de Constance qui, dès les premiers jours, se montra fort hostile au pape Jean XXIII. L'opposition redoubla d'efforts après l'arrivée de l'empereur Sigismond, la veille de la Noël 1414, et obligea le pape à lire solennellement au pied des autels une formule d'abdication conditionnelle. On exigea même davantage, on voulut le contraindre à nommer des procureurs qui auraient pleins pouvoirs d'abdiquer à sa place, à leur

---

(1) *Le Religieux de Saint-Denys*, t. V, p. 578. Que vicia attente considerantes, cum ipsis nichil sancti vel equi, nihil pensi, nihil honesti cure sit, possunt dicere cum ethereo cytharista : « Omnes vere declinavimus simul, inutiles facti sumus ; non est qui faciat bonum, non est usque ad unum. »

(2) *Ibidem*, V, 205 et sq.

(3) Alfred Leroux, *Nouvelles recherches critiques sur les Relations politiques de la France avec l'Allemagne de 1378 à 1461* (Paris, Bouillon, 1892), p. 143.

heure, et, sur son refus, il fut étroitement gardé de jour et de nuit; il était pris. Le 19 mars 1415 (nouveau style), il s'échappa sous un déguisement et se réfugia d'abord à Schaffouse, sous prétexte de « changer d'air » ; puis, devant les rappels pressants du concile, plus loin à Laufenberg, à Fribourg, à Brisach, à Neuenbourg. Mais en vain il annule devant notaires sa promesse d'abdication arrachée par la force ; en vain il écrit à tous les princes chrétiens, et il attend les troupes que le duc de Bourgogne Jean sans Peur, doit lui envoyer pour le tirer d'Allemagne et l'installer à Avignon. Après quelques semaines de courses errantes, il est enfin trahi par son hôte, le duc Frédéric d'Autriche, abandonné par ses cardinaux, arrêté le 10 mai à Fribourg par les chevaliers du burgrave de Nuremberg, à la solde de l'empereur, interrogé par l'archevêque de Riga et celui de Besançon, Thibaud de Rougemont, ramené de force au concile, déposé solennellement le 29 mai, et étroitement emprisonné (1). Peut-être n'était-il pas difficile de prédire une partie de ces événements avant le mois de mars 1415, puisque le pape les avait prévus lui-même, et qu'il ne s'était rendu au concile que malgré lui, avec les plus graves appréhensions, qui n'étaient pas diminuées, au contraire, par les lettres menaçantes qu'il recevait de Pierre d'Ailly (2). Lorsque, après avoir versé dans la neige, sa voiture arriva sur le plateau des Alpes et qu'il vit briller dans la vallée le lac et la ville de Constance : « Voilà, se serait-il écrié, le piège où l'on prend les renards ! »

D'autre part, si décrié qu'il fût dans l'Université de Paris et dans le clergé français, le malheureux pape avait bien encore des partisans en France. Les conseillers du roi Charles VI ne pensaient pas que le concile irait si loin ; ils

---

(1) Von der Hardt, tome IV, p. 163 et sq.

(2) Voir ces lettres recueillies dans les Œuvres de Gerson, éd. Ellies Dupin, II, 877 et sq.

accueillirent fort mal les députés qui vinrent annoncer la déposition violente du pape et les firent jeter en prison (1). De son côté, le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, qui comptait sur Jean XXIII pour faire casser la condamnation des doctrines de Jean Petit, conspira ouvertement avec Frédéric d'Autriche pour ménager l'évasion du pape et son retour en France, et il ne l'abandonna que lorsqu'il le vit définitivement perdu (2). On pouvait donc prédire en partie, répétons-le, au mois de mars 1415, le triste sort réservé à Jean XXIII. Mais si l'auteur de notre mystère y avait songé, il aurait procédé tout autrement. L'empereur, qui a imposé sa volonté au pape, qui lui a arraché la convocation du concile, et qui n'a cessé de le poursuivre de son hostilité, cet empereur aurait reçu ici un rôle plus marqué. Il est l'artisan et l'auteur responsable de la déposition du pape : on ne l'aurait pas représenté comme un simple complice, inespéré, et tout récent. « En cest an avoit esté pris et mené en prison en la duchié de Bavière le cardinal de Boulogne, nommé le pape Jean. *Et le print* le roy des Roumains, empereur en Alemaigne, pour plusieurs crimes et articles qu'on lui mectoit sur (3). » Voilà comment parlaient les contemporains, et comment aurait parlé, le cas échéant, l'auteur de ce mystère. Mais toutes ces fausses analogies se dissipent, toutes les difficultés s'expliquent, toutes les conditions spécifiées précédemment sont réunies et remplies si l'on admet, et il faut bien l'admettre, que le *Jour du Jugement* est antérieur de dix-sept ans, qu'il ne convient qu'au seul Benoît XIII, et qu'il

(1) *Le Religieux de Saint-Denys*, V, 699.

(2) Il fut accusé dans le concile même d'avoir conspiré avec le duc d'Autriche, le Dauphin de France et le comte de Savoie pour faire arrêter ou assassiner l'empereur à son passage par la Bourgogne ou la Savoie, et il s'en défendit assez mal dans ses lettres lues à la session du 4 juin 1415 (Gerson, éd. Ellies Dupin, t. V, p. 347, 348).

(3) *Chronique d'Enguerran de Monstrelet*, éd. Douët d'Arq, t. III, chap. CXXXI, p. 50. Le passage de Monstrelet se retrouve copié dans la *Chron. de Jean le Fèvre*, éd. Morand, I, 50.

a été représenté dans la journée du vendredi saint, le 5 avril 1397 (1398, nouveau style), après l'office du matin.

Tout d'abord, pendant les dernières années du XIVe siècle, la France jouit en paix d'une grande prospérité. Elle avait rapidement réparé les dommages subis pendant la longue lutte avec l'Angleterre, et malgré les impôts excessifs et les aides extraordinaires, levés à l'occasion du mariage de Madame Ysabeau, fille du Roy, avec Richard II, le roi d'Angleterre, le luxe était général. Ecoutons plutôt Juvénal des Ursins (1) : « Or estoient les tresves fermées entre les deux pays de France et d'Angleterre et alloit-on de l'un à l'autre qui vouloit. Et pour lors faisoit-on grandes chères et esbatemens comme joustes, disners et soupers, et estoit toute abondance d'or et d'argent. Et regnoient en France merveilleuses pompes tant en vestures et habillemens, que chaisnes d'or et d'argent. » Les mystères ont dû profiter de « ces merveilleuses » pompes aussi bien que les tournois et autres « esbatemens ».

La date proposée s'explique de même fort bien par la situation qui était faite aux Juifs français. Le roi Charles VI les avait bien bannis de son royaume par lettres patentes du 17 septembre 1394, mais il leur avait laissé quelque répit pour régler leurs affaires, et la rentrée de leurs créances avait traîné en longueur (2). C'est le 30 janvier 1397 (3) seulement que le roi renouvelle la sentence d'expulsion et ordonne que toutes les obligations passées par des chrétiens au profit des Juifs soient retirées, déchirées et brûlées. C'est alors que les Juifs prennent définitivement le chemin de l'exil et se réfugient pour la plupart à Avignon, « dessous les clés du pape », comme dit Froissart. La violence avec laquelle le Religieux de Saint-De-

(1) Edition Michaud et Poujoulat, p. 402, année 1395 et suivantes.

(2) Sur la situation des Juifs placés dans cet intervalle sous une sorte de séquestre, voir Bédarride, *Les Juifs en France, en Italie et en Espagne*, p. 255.

(3) *Ordonnances*, VIII, 181.

nys (1), d'ordinaire plus discret, justifie toutes ces mesures, explique les termes de ce mystère qui a suivi de près l'arrêt définitif d'expulsion, et l'explosion de la colère populaire. Et les mêmes faits nous expliquent encore une singularité bien curieuse dans l'histoire d'un mystère contemporain qui a été précédemment signalé, de *la Passion* qui fut représentée avec *la Résurrection* à Vienne, pendant les fêtes de la Pentecôte le 6 juin 1400. La dépense totale de la représentation qui s'éleva à près de 125 florins « fut couverte en partie par des dons volontaires de Viennois, au milieu desquels on rencontre deux Juifs », Savarin et Peyret Levy (2). Leur souscription était évidemment destinée soit à payer la tolérance plus ou moins précaire dont ils jouissaient, malgré l'édit royal, soit à inspirer au poète qui devait nécessairement introduire des rôles de Juifs dans cette *Passion*, une modération de langage que l'auteur du *Jour du Jugement* n'a pas gardée.

Mais représentons-nous surtout quels furent les sentiments de la France à l'égard de la papauté, durant les années du grand schisme qui précédèrent immédiatement la soustraction d'obédience du 28 juillet 1398. Après de longues tergiversations, le gouvernement français a fini par se rallier au projet de l'Université de Paris ; il veut obtenir « la cession » ou la démission simultanée des deux papes de Rome et d'Avignon, de Boniface IX et de Benoît XIII, et il commence par agir auprès de Benoît XIII. le pape d'Avignon, le seul qu'il tient pour légitime. Les cardinaux qui avaient élu Benoît XIII, et Benoît XIII lui-même, avaient signé avant le conclave une déclaration aux termes de laquelle le pape élu, quel qu'il fût, devait abdiquer dès que le bien de l'Eglise l'exigerait. Benoît XIII élu sous cette condition s'était d'abord montré tout disposé à la remplir. Il dépouillerait sa dignité « aussi facile-

(1) *Le Religieux de Saint-Denys*, II, 118, 119.
(2) *Le Mystère des trois Doms*, éd. P. E. Girard et N. Chevalier (Introd., p. cvj et 879) : « *Peyretus Levy* judeus et *Savarinus* judeus. »

ment que cette chape » avait-il dit en recevant les envoyés français dans sa sacristie. Mais depuis, sa conscience s'était sincèrement alarmée, il était pris de scrupules, il demandait à réfléchir Ses cardinaux avaient déjà réfléchi pour lui. Lorsqu'en mai 1395, les ducs de Berry, de Bourgogne et d'Orléans vinrent solennellement à Avignon exiger « la cession » du pape, ils n'obtinrent rien de lui, rien, ni par prières, ni par menaces, mais la majorité du Sacré Collège s'engagea de nouveau par écrit à accepter cette cession, si elle se faisait, et remit aux ducs une belle cédule. Sauf quelques fidèles irréductibles, comme les cardinaux de Pampelune et de Tarazona, les autres avaient pris leur parti, ils préféraient, pour répéter une malice de Froissart, « être confesseurs que martyrs », c'est-à-dire privés par Charles VI de leurs revenus et bénéfices en France (1). Dès le mois de mai 1395 on pouvait donc prévoir à coup sûr la défection du Sacré Collège d'Avignon, telle qu'elle devait se réaliser exactement en septembre 1398 (2). Par suite, les cardinaux qui, dans le mystère du *Jour du Jugement* se soumettent à l'Antechrist ne sont pas ces cardinaux quelconques qui figurent dans tous les commentaires de l'Apocalypse (3), ces lumières de l'Eglise ou ces étoiles que le dra-

---

(1) Froissart, éd. Kervyn de Lettenhove, t. IX, p. 50 avril 1378), et XVI, p. 123 (sept. 1398) : « Beaus seigneurs, dit le cardinal d'Amiens, veullons ou non, il nous conviendra obéyr au roy de France... : il nous mande que nous obéissons ou il nous clorra le huis de nos bénéfices, sans lesquels nous ne povons vivre. »

(2) *Le Religieux de Saint-Denys*, II, 653.

(3) *Apocalypse*, XII, 1 : « Et cauda ejus trahebat partem stellarum cæli et misit eas in terram. » — L'explication très ancienne de ce passage est donnée par G. DE SAINT-AMOUR, *de Antichristo*, II part. 5, cap. VII, p. 1351, 1352 : «... Cauda sua draco stellarum ecclesiæ multitudinem ad se trahet, in terramque mittet... » « Stellas enim, inquit Gregorius (*Moralium*, XXXII, cap XIV, Patr. Migne, LXXVI, col. 732), in terram cadere est, derelicta non nullos spe coelestium ad ambitum gloriæ secularis inhiare, etc. » — On retrouve le même commentaire dans les sermons de saint Vincent Ferrer, dans saint Antonin de Florence (*Summa theolog.*, IVe part., tit. XIII, cap. IV), dans Viegas et presque tous les commentateurs de l'Apocalypse.

gon doit balayer de sa queue et précipiter du ciel dans la fange ou dans la passion des biens matériels. C'est le Sacré Collège réel de 1397, dont chacun escompte la rébellion, et dont les serments et les déclarations signées ont été immédiatement répandues et reproduites à tant d'exemplaires, qu'on en retrouve encore aujourd'hui des copies contemporaines dans bien des bibliothèques, surtout du Nord-Est de la France (1).

D'autre part, dès 1395, les adversaires du Pape sont décidés à tout. Si la voie de cession ne suffit pas, on emploiera « la voie de fait », on emprisonnera ou déposera par la force ce pape obstiné, les docteurs de l'Université de Paris le répètent sur tous les tons, c'est un droit et un devoir, et ils ont assez de crédit pour faire emprisonner à Avignon même « un infâme Jacobin (2) » qui soutient le contraire. Pendant deux ans, malgré l'opposition de Gerson (3), l'Université de Paris va répondre aux bulles de Benoît XIII par des protestations de plus en plus violentes (4), où il n'est plus question que de papes déposés au temps jadis : Benoît V, au concile de Rome. en 964, à la poursuite de l'empereur Otton I, Benoît VI intronisé en 972 et peu après emprisonné et étranglé, Benoît IX chassé par les Romains en 1044. Ils s'appellent tous Benoît.

La lutte n'est pas moins vive hors de Paris, dans la région même à laquelle appartient notre mystère, c'est-à-dire dans la province *ecclésiastique* de Reims. A quelques pas de Reims même, sur la montagne de Saint-Lyé, un ermite fanatique que nous avons déjà rencontré, Jean de Varennes (5) soulève

---

(1) Exemple à la Bibl. de Cambrai (*Cat. des man. des Départ.*, XVII, p. 385, n° 940) : « Juramentum quod fecerunt cardinales curie Avinionensis ante electionem Benedicti XIII. » Ces serments se retrouvent ailleurs avec d'autres pièces analogues.

(2) *Le Religieux de Saint-Denys*, t. II., p. 298, 305 — Cf. *Chronographia Regum*, éd. Moranvillé, t. III, p. 127.

(3) Gerson, t. II, p. 13 et sq. Voir ses discours.

(4) Bulaeus (Eg. du Boulay), *Historia Universitatis Parisiensis*, t. IV, p. 803, 809 et surtout 831.

(5) Sur ce Jean de Varennes, auquel j'espère consacrer prochainement

les populations et prêche la rébellion contre le pape Benoît XIII avec tant de violence que l'archevêque de Reims, Guy de Roye, est obligé de le faire arrêter et emprisonner, malgré ses hautes relations, et d'instruire son procès.

Ces violences ne laissaient pas que d'effrayer les défenseurs de la papauté, et l'on trouve un curieux témoignage de leurs sentiments et pressentiments dans la Chronique du Religieux de Saint-Denys. Il s'agit d'un météore curieux, maintes fois observé et décrit sous le nom d' « *arsis* » par Grégoire le Grand (1), par Guillaume d'Auvergne, Etienne de Bourbon, Guillaume de Nangis et sans doute par bien d'autres, mais qui excite toujours la terreur. Le passage de la *Chronique de Saint-Denys*, confirmé par la Chronique ma-

---

une étude spéciale, voir ses lettres et son procès recueillis dans les Œuvres de Gerson, t. II, 842 et sq. et t. I, 905 et sq.; en particulier p. 914. « Publice praedicavit quod Domino nostro Benedicto Papæ non est obediendum, etc. »

(1) Voici le texte de Guillaume de Saint-Amour, citant saint Grégoire le Grand, qui a été annoncé au début de cette étude (*De Antichristo*, etc., I part., cap. II, col. 1281): « *De signis remotis adventus Antichristi et consummatione saeculi* : « Quaedam (signa) et beatus Gregorius suis temporibus post quingentos nonaginta et parum amplius annos ab Incarnatione Domini fuisse testatur impleta in libro Dialogorum III, ubi dicit quia beatus Martyr Inditus Redempto Ferentino episcopo apparens, trina repetitione dixit, finis venit universæ carnis. Mox, inquit Gregorius, illa terribilia in cœlo signa secuta sunt, ut hastæ atque acies igneæ ab Aquilonis parte viderentur, mox effera Longobardorum gens de vagina suæ habitationis educta, in nostram, inquit, cervicem grassata est, atque humanum genus quod in hac terra præ multitudine nimia, quasi spicæ, segetis more, surrexerant, succisum aruit. Et quid, inquit, in aliis mundi partibus agatur, ignoro. Nam hac in terra, in qua vivimus, finem suum mundus non jam nuntiat sed ostendit. » — On peut voir encore, aujourd'hui, un monument inspiré par un phénomène analogue. Dans les miracles de saint Aile, recueillis par des auteurs contemporains, nous apprenons que l'an mil, on vit des armées en feu dans les airs, et que, pour détourner les malheurs que cette vision présageait, Renard, abbé de Rebais, et Ermengarde, abbesse de Jouarre, convinrent de faire une procession avec leurs communautés et avec les reliques de leurs églises. On a érigé une croix qui subsiste encore sous le nom de la Croix Saint-Aile à l'endroit où les deux processions se rencontrèrent.

nuscrite de Perceval de Cagny [1], dite *Chronique des ducs d'Alençon*, est trop curieux pour ne pas être transcrit en entier.

« Le Roi et les principaux seigneurs de la cour apprirent par des personnes dignes de foi que le dix juillet (1396) vers la quatrième heure de la nuit, on avait vu dans l'évêché de Maguelonne apparaître dans le ciel certains prodiges jusqu'alors inouïs qui excitèrent un juste étonnement. J'étais présent quand ces personnes racontèrent qu'elles avaient vu briller dans l'air une comète d'une grosseur considérable, qui jetait un éclat extraordinaire, et que cinq autres petits astres qui s'agitaient autour d'elle avec un mouvement rapide et continu étaient venus la heurter à plusieurs reprises. Elles ajoutaient qu'après cette espèce de combat dans lequel ces météores s'étaient entrechoqués, puis séparés tour à tour pendant plus d'une demi-heure, elles avaient aperçu tout à coup un homme de feu, qui, monté sur un cheval de bronze et armé d'une lance d'où jaillissaient des flammes, avait frappé la comète, puis avait immédiatement disparu.

» Un prodige non moins menaçant vint épouvanter les gens de guerre qui étaient en garnison dans les plaines de la Guienne. Ils furent réveillés plusieurs fois en sursaut, au milieu de la nuit, par un grand bruit d'armes. Des fantômes, sous la forme de cavaliers armés, se livraient bataille dans le ciel. Les gens de guerre craignant avec raison quelque surprise couraient chaque fois aux armes. Ils s'aperçurent enfin de ce qui causait leur frayeur; et comme ils ne savaient ce que pouvait présager un prodige dont il n'y avait point encore eu d'exemples, ils envoyèrent le fils du grand maître des arbalétriers de France pour en informer le Roi et les grands du royaume.

» On connut bientôt ces prodiges au Palais et à l'Univer-

(1) Copié dans le tome XLVIII de la Collection Du Chesne, à la suite de la *Vie de Jean I, duc d'Alençon.*

sité de Paris. Quelques personnages d'un mérite reconnu et d'un savoir éminent annoncèrent que le premier prodige présageait *la déposition du pape par le Roi et le clergé*, le second, des guerres et des massacres. Pour moi, je laisse le secret de tous ces événements surnaturels à celui qui sait tout, qui commande au ciel, à la terre et à la mer. J'avoue pourtant que si l'on consulte l'histoire du passé, on ne peut nier que de pareils prodiges n'aient été presque toujours les avant-coureurs de quelque grand événement (1). »

Juvénal des Ursins (2), qui a copié et abrégé longtemps plus tard le récit du Religieux de Saint-Denys, supprime après coup la déposition du pape, et ne voit plus dans ces phénomènes que la prédiction du désastre de Nicopolis. Mais les contemporains ne pensaient pas de même, et les malheurs de la papauté se confondaient pour eux avec les grandes guerres qui avaient éclaté au loin et la croisade qui se préparait sous leurs yeux. La nouvelle du désastre de Nicopolis, arrivée à Paris dans la nuit de Noël 1396, avait répandu la désolation dans tout le royaume. Une aide nouvelle fut aussitôt imposée pour les frais d'une nouvelle expédition. Vers le milieu d'octobre 1397, le roi Charles VI reçoit une ambassade de Manuel Paléologue, l'empereur des Grecs, qui presse l'arrivée des secours; le 2 janvier 1398, il reçoit le message et les présents ironiques de Bajazet lui-même (3). Un souffle g errier traverse toute l'Europe, il faut marcher et venger Nicopolis. C'est à ces faits et aux présages notés par le Religieux de Saint-Denys, et à d'autres soigneusement relevés vers le même temps, dans la région même de notre mystère, et propagés par l'ermite populaire, Jean de Varennes, à la pluie de sang de Craon, au crucifix sanglant apparu à Laon (4), c'est à tous ces signes

(1) *Le Religieux de Saint-Denys,* II, 481 et sq.
(2) Juvénal des Ursins, éd. Michaud et Poujoulat, p. 402.
(3) *Le Religieux de Saint-Denys,* II, 563.
(4) GERSON, I, 926 (procès de Jean de Varenne) : « Cur affirmaverit in

et encore aux inondations et aux tempêtes de l'hiver 1396-1397, au déchaînement des vents qui accompagnent les discussions orageuses de l'Université de Paris (1), que doit penser l'auteur de notre mystère quand il dit qu'avant la fin du monde :

> Venront et en ciel et en terre
> Mains signes faiz en mouvent guerre (v. 150).

Pour que ces menaces se réalisent, pour que l'inflexible Benoit XIII cède, que faut-il ? L'accord des princes de l'Europe si longtemps divisés d'intérêts, d'opinions et de sympathies, comme le constate encore, en octobre 1394, Honoré Bonet dans son curieux *Songe* allégorique (2). Il faut surtout que les grands Etats, l'Angleterre et l'Allemagne secondent la politique française et qu'elles exigent la cession de leur pape, du pape de Rome, Boniface IX, comme la France exige la cession de Benoit XIII, le pape d'Avignon. L'accord fut long à se réaliser. Le roi d'Angleterre, Richard II, céda le premier. Avant même qu'il fût devenu le gendre du roi de France, il unissait déjà définitivement ses efforts aux siens, malgré l'opposition de l'Université d'Oxford, et dès les premiers mois de 1397, il envoyait des députés agir de concert avec la France et la Castille, auprès de Boniface IX et de Benoit XIII (3). Quant à l'empereur d'Allemagne, Wenceslas, il avait bien renouvelé en août 1395 son alliance avec Charles VI, il recevait poliment ses messages et ses députés, il négociait lui-même activement avec le duc d'Orléans, depuis et peut être avant le mois de novembre 1397 (4) ; mais

---

suis sermonibus Crucifixum visum fuisse in Landuno, pluisse sanguinem apud Craonnam, etc. »

(1) *Le Religieux de Saint-Denys*, II, 527 (débats de janvier 1397).

(2) *Somnium super materia Scismatis* retrouvé et commenté par M. Noel Valois (*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1890, p. 193 à 228).

(3) *Le Religieux de Saint-Denys*, II, 449,529.

(4) E. Jarry, *La vie politique de Louis de France, duc d'Orléans* (Paris, Picard, 1889, in-8°, p. 196.

on avait beau multiplier les présents et les ambassades, il ne pouvait se décider à rompre avec ce pape de Rome dont il était le champion depuis sa jeunesse (1) : il craignait à bon droit l'opposition de ses sujets, il appréhendait la colère et les menaces de son vieux conseiller, Robert II, Palatin du Rhin. A la fin de décembre 1397, celui-ci le suppliait une dernière fois dans une longue lettre d'éluder à tout prix une entrevue avec Charles VI, et s'il ne pouvait absolument l'éluder, d'emmener avec lui ses clercs, les plus éloquents, ses juristes les plus subtils pour maintenir les droits du pape de Rome (2). Mais enfin Robert meurt, le 14 février 1398, et Wenceslas n'a même pas attendu cette mort pour prendre son parti. Dès le milieu de février, ses envoyés, Hubert d'Autels et Jean d'Esconniflet, sont déjà à Paris pour annoncer la prochaine arrivée de leur souverain (3). Le pape Benoit XIII averti essaie de détourner le coup qui le menace et se hâte d'écrire à Charles VI pour lui annoncer de son côté l'arrivée de son ambassadeur le plus dévoué, le cardinal de Pampelune (4). Mais le roi mécontent consulte « le clergé et les principaux seigneurs de France », refuse de recevoir l'ambassadeur annoncé, désigne officiellement le duc d'Orléans pour aller à la rencontre de l'empereur, et ordonne « d'immenses préparatifs » à Reims pour recevoir dignement son hôte (5). Cependant par Mayence, Cologne, Luxembourg et Yvoy-Carignan, l'antique voie romaine de Trèves à Reims, Wenceslas s'avançait lentement, au milieu des populations

(1) Cf. Noel Valois. *Une ambassade allemande à Paris en 1381* (B. de l'Ecole des Chartes, 1892, p. 425). — Baluze, *Vitæ Paparum Avenionensium*, t. I, pp. 439, 491, 1361, etc.

(2) Lettre reproduite par D. D. Martène et Durand (*Thesaurus novus anecdotorum*, t. II, cl. 1172 et 1177) et souvent citée.

(3) *La Vie politique de Louis de France, duc d'Orléans*, p. 202.

(4) *Le Religieux de Saint-Denys*, II, p. 573 : « L'arrivée de ce prélat avait déjà été annoncée à la cour avant la fête de Pâques (qui est le 7 avril 1398.) »

(5) *Ibidem*, II, 565.

curieuses, qui se doutaient bien que l'empereur d'Allemagne ne voyageait pas en si grand appareil uniquement pour aller marier sa nièce, comme il en faisait courir le bruit ! Parti de Paris le 19 février, le duc d'Orléans rejoint l'empereur le 5 mars, au pont de Mouzon, et le ramène en grande pompe à Reims, où le roi de France, arrivé le 22 mars, le reçoit solennellement le 23 mars (1), avec le roi de Navarre, le duc de Berry, le duc de Bourbon, le fils du duc de Bourgogne, Jean sans Peur, toute la cour et tout le clergé de la province. On peut lire dans le Religieux de Saint-Denys et

(1) *Le Religieux de Saint-Denys*, t. II, p. 565 à 571. — La date a été contestée récemment. M. Jarry (*La Vie politique de Louis de France, duc d'Orléans*, p. 203), suivi par M. Moranvillé, éditeur de la *Chronographia Regum*, t. III, p. 167, n. 4) recule cette entrée au 31 mars. Les documents allégués par M. Jarry seront discutés plus loin, mais, jusqu'à plus ample informé, il est permis de maintenir la date du 23, telle qu'elle ressort du récit circonstancié et logique du Religieux, qui parle de ce qu'il a vu et entendu, « me audiente ».

Charles VI arrive à Reims le 22 mars, un vendredi, couche au Palais archiépiscopal, part le lendemain jusqu'à deux lieues de Reims à la rencontre de Wenceslas et le ramène le même jour. L'entrée a donc lieu le samedi 23. Le lendemain, dit le Religieux, « pendant qu'on célébrait la messe du dimanche de l'Annonciation (fête qui, tombant le lundi 25, a dû être célébrée le dimanche 24) », les ducs de Berry et de Bourbon vont chercher par déférence Wenceslas pour le grand banquet royal, mais ils reviennent scandalisés annoncer que l'empereur est déjà ivre-mort. Le roi Charles VI remet le banquet au jour suivant, donc le lundi 25, va encore trouver l'Empereur après ce banquet, et part le lendemain, soit le 26, laissant le duc d'Orléans continuer les négociations.

M. Jarry constate d'après une pièce de comptes que le 30 mars, Wenceslas visite à Epernay la duchesse d'Orléans et que, le 31 mars, il scelle à Reims un projet de mariage entre sa nièce et le fils aîné du duc d'Orléans (Douët d'Arcq, *Pièces inédites*, t. I, p. 140 à 143(. Il en conclut que Wenceslas n'a réellement fait son entrée à Reims que le 31 mars Mais : 1° Charles VI aurait-il attendu à Reims, du 22 au 31 mars, Wenceslas qui dès le 5 mars était à Mouzon, à quelques lieues ? 2° Le projet de mariage, rédigé par un scribe *ad Mandatum Regis* prouve-t-il seulement que Wenceslas était à Reims le 31, et, s'il y était, n'a-t-il pu s'absenter de la ville, ou aller le 30 mars à Epernay, *après* le départ de Charles VI, puis revenir à Reims avant son départ définitif pour l'Allemagne? Aucune de ces pièces ne permet de rejeter les dates données par le Religieux de Saint-Denys.

dans Froissart le récit de cette réception qui frappa si vivement l'esprit des contemporains : le détail des processions, des fêtes et des tournois, « le grand banquet de quarante plats » où par une exception significative Simon de Cramaud, patriarche d'Alexandrie, le défenseur le plus zélé de la double cession, s'assit à la table d'honneur, à côté des rois, tandis que le maître du logis, l'archevêque de Reims, Guy de Roye, partisan dévoué de Benoit XIII, était relégué à la petite avec les moindres seigneurs : puis les ripailles, le carême pantagruélique des Allemands auxquels « convenoient bien pour leur délivrance tous les jours qu'ils séjournèrent en la cité de Rains dix tonneaulx de harengs,... et huit cents carpes sans les autres poissons (1) », et approvisionnements dont l'achat et le transport durent mettre en révolution toute la contrée. Les princes allemands, comblés de présents, et l'empereur, presque toujours ivre, n'en discutaient (2) pas moins avec opiniâtreté. Mais enfin le roi de France, forcé, par un accès subit de son mal, de regagner Paris, obtint avant son départ une promesse formelle de Wenceslas ; le duc d'Orléans poursuivit avec lui les conférences et leva ses derniers scrupules. Quand les deux princes se séparèrent, au commencement de la semaine sainte, tous les détails, voies et moyens, de la double cession étaient réglés, la coalition contre le pape Benoit XIII était complète (3), et le dénoûment allait se précipiter.

(1) *Froissart*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. XVI, p. 84.

(2) Un écho de ces discussions, oublié par M. Jarry, nous a été conservé par du Boulay et son abréviateur Crevier, *Histoire de l'Université de Paris*, t. III, p. 251. A l'assemblée de Paris à la Saint-Martin 1406, Pierre Plaoul cita un mot du duc d'Orléans à Wenceslas, qui, pressé d'abandonner le pape de Rome, s'en défendait par la raison du serment qu'il lui avait prêté. « Monsieur d'Orliens ly dit : Ne estes vous pas obligié premier et de plus grande obligation à l'Eglise et au Siége apostolique que vous ne estes à celuy qui y siége ! Vous ne pouvez garder le serment que vous avez fait à l'Eglise qu'en y conservant l'unité. Doncques il ne faut point revoquer en doute que vous estes plus obligié à J.-C. qu'à son vicaire. »

(3) *Froissart*, éd. Kervyn, etc., XVI, p. 86.

C'est cet événement capital, et depuis si longtemps escompté par les deux partis, c'est l'accession de l'empereur d'Allemagne à la ligue que l'auteur du *Jour du Jugement* a voulu désigner et qu'il a relaté sous l'impression toute fraîche des faits accomplis. Ainsi seulement s'expliquent les deux petits vers d'actualité, qu'il a peut-être ajoutés après coup, dans son œuvre déjà faite :

> Vous savez tous que l'empereres
> Est ja de la nostre partie (v. 1241).

Ainsi au moment même où Wenceslas quittait la France (1), on déplorait sur le théâtre, dans quelque ville de la province ecclésiastique de Reims, les conséquences de sa fatale visite. Et si la pièce était représentée le vendredi saint, cette coïncidence n'était nullement fortuite, au contraire. La France avait abandonné le vieux pape d'Avignon à ses ennemis, la trahison était consommée, les âmes chrétiennes étaient saisies de douleur, mais dans le ciel déjà se préparait la vengeance. Tels étaient bien les sentiments qui ont inspiré ce *Jour du Jugement,* telles étaient les tristesses et les espérances que les fidèles avaient dû rapporter de l'office célébré, le matin, à l'église, et que la représentation dramatique qui suivit vint ranimer avec une nouvelle force. Ne rappelait-il pas, en effet, le Christ lui-même, ce Pape de notre mystère, « contre lequel les Princes ont conspiré », suivant les paroles liturgiques (2), que l'on vient, lui aussi, « chercher avec des épées et des bâtons comme un voleur », qui est

(1) Wenceslas a dû quitter Reims au commencement de la semaine sainte, soit dans les premiers jours d'avril 1398 (n. s.), puisque le duc d'Orléans, qui ne s'était séparé de lui qu'au dernier moment, a passé les Jours saints à Saint-Pierre en Chartres (Oise, canton de Compiègne), au monastère de ses bien-aimés Célestins, comme l'a dit M. Jarry, (*La Vie politique* etc., p. 204).

(2) *Missale Romanum*, etc. (Le Vendredi saint, à Ténèbres, au premier nocturne, Antienne) : « Astiterunt reges terræ, et principes convenerunt in unum adversus Dominum, et adversus Christum ejus ».

traîné, lui aussi, devant le tribunal de son ennemi, et comme lui abandonné, livré par les rois et par les cardinaux, « ses frères » et ses disciples ? N'était-il pas d'ailleurs, on l'avait dit depuis bien longtemps, avec ses chants et ses rites lugubres, la figure même des terreurs dernières, du règne de l'Antechrist et de la fin du monde, cet office du vendredi saint (1), où l'Eglise catholique pleure la mort de l'Homme Dieu, mais non pas sans espérance, car le Sauveur, le Juge va réapparaître « comme une lumière » (2), où cette Eglise prie pour la conversion de tous ses ennemis, où les choreutes chantent les « *impropéres* », les reproches que le Christ adresse à son peuple du haut de la croix, où l'on adore, où l'on porte processionnellement cette croix qui aura, elle aussi, sa résurrection (3), et que le Christ fera porter devant lui, par ses anges, quand il reviendra avec gloire juger les vivants et les morts :

Vexilla Regis prodeunt,
Fulget crucis mysterium.

Si tel était et si tel est bien encore le symbolisme litur-

---

(1) Honorius d'Autun (Patrol. Migne, t. CLXXII, col. 679, *Gemma Animæ*, lib. III, cap. xxxiv) : « Hæc cuncta quæ in capite Christo (*sic*) præcesserunt, in corpore quoque ejus, scilicet Ecclesia, futura erunt... Tres dies ante Pascha sunt tres anni quibus Antichristus regnabit... Lumina conteguntur et tunc omnia signa ab ecclesia tolluntur. Campanæ non sonant, et doctores tunc non prædicant. Tabula percutitur et magnus terror fidelibus incutitur. Lectiones lamentantur, quia tunc omne gaudium Ecclesiæ in luctum convertitur, altaria denudantur, et tunc omnia sancta proculcantur. Altus ligni sonitus, qui fit ad *Benedictus*, est maximus terror, qui invadet adversarios, quando interficietur Antichristus, etc. » — Cf. ibidem *Speculum Ecclesiæ*, col. 965 : « Parasceve autem dies belli atque victoria extitit cum Dominus fortis et potens in prælio principem mundi diabolum cum suis satellitibus devicit, etc. »

(2) *Missale Romanum* etc. (le Vendredi saint, 1e lecture d'Osée, vi, à l'office du matin) : « Quasi diluculum præparatus est egressus ejus... Et judicia tua quasi lux egredientur. »

(3) Honorius d'Autun, *Lucidaire*, lib. III, cap. xii, col. 1165 et 1166, et Jac. de Voragine, *Legenda Aurea*, cap. I.

gique de l'office qui a reparu et qui s'est précisé dans le *Jour du Jugement*, si telle était la foi qui animait l'auteur et l'auditoire, on se reprochera peut-être d'avoir quelquefois jugé trop sévèrement ce vieux mystère au seul point de vue littéraire. A défaut de la poésie des beaux vers, il avait celle de l'histoire, d'une histoire vraiment tragique, et les faits, sinon la faible voix du poète, parlaient assez haut d'eux-mêmes.

Si l'on réfléchit que la science théologique de notre auteur était une science acquise qui n'avait plus qu'à être mise en œuvre, que la rédaction rapide dénote un versificateur exercé, et que ce mystère ne compte guère après tout plus de trois mille petits vers, on admettra facilement qu'il a pu être improvisé en quelques semaines, qu'il a été prêt à représenter, et représenté effectivement, le vendredi saint, 5 avril, 1398 (n. s.), comme l'indique la mention de l'Evangile de la Passion, et comme nous croyons l'avoir démontré. Au contraire le texte s'oppose à ce que cette représentation soit reculée. Si, en effet, le mystère a bien été prêt et joué à cette date du 5 avril, il est clair qu'à ce moment l'auteur pouvait bien, comme il l'a fait, constater les événements déjà accomplis, et y mêler des prophéties telles que le meurtre d'Enoch et d'Elie précédant l'arrestation du pape. Mais, réciproquement, il ne pouvait encore connaître, ni par conséquent décrire, et il ne l'a pas fait, le détail précis des événements réels si importants qui allaient suivre : les négociations de Pierre d'Ailly à Rome et à Avignon, la réunion du concile de Paris, le 22 mai 1398, la soustraction totale d'obédience à Benoît XIII, obtenue par la falsification des votes et proclamée à Paris le 27 juillet, la mission du prévost Tristan du Bois et du Cordelier Robert qui, le 1er septembre, publient cette soustraction à Villeneuve aux portes d'Avignon, et la lettre du Sacré Collège qui l'accepta presque à l'unanimité le 17 septembre, le long siège d'Avignon où Benoit XIII va se défendre comme un vieux capitaine contre les troupes fran-

çaises conduites par le frère du maréchal Boucicaut, et contre ses propres cardinaux, à plus forte raison les révolutions d'Angleterre et d'Allemagne, l'abdication forcée de Richard II et la déposition de Wenceslas, et l'amusante volte-face des Allemands qui gardent définitivement le bon argent de France et leur pape de Rome. Et si cette raison très suffisante ne suffit pas encore à expliquer le mélange de vague et de précision que nous avons constaté dans les prophéties de l'auteur du *Jour du Jugement* et les pseudonymes dont il a gratifié les rois, ses personnages, en voici une autre.

On a souvent cité (1) un arrêté de police qui fut rendu après le retour des ducs à Avignon. Le 14 septembre 1395, le prévôt de Paris défendit à tous les « dicteurs, faiseurs de dits ou de chansons et tous autres menestrels de bouche et recordeurs de dits » de faire mention dans leurs chants du pape, ni du roi, ni des seigneurs « au regard de ce qui touche le fait de l'union de l'Eglise. » L'ambassade récente des ducs à Avignon, mai 1395, avait échoué comme nous l'avons vu, du moins auprès du pape Benoît XIII, et l'on avait tout lieu de craindre les mauvaises plaisanteries sur le pont d'Avignon (2), qui avait été incendié pendant leur séjour.

Le 12 septembre 1397 le roi Charles VI lui-même promulguait à Paris une ordonnance (3) analogue, adressée nommément au Sénéchal de Rouergue, mais dont copie dut être en-

(1) De La Mare, *Traité de la Police*, t. I, l. III, tit. III, chap. II, p. 437. — Magnin, *Journal des Savants*, p. 45. — M. Petit de Julleville, *Les Mystères*, I, 419 : « Magnin explique longuement les circonstances qui motivèrent cet arrêt. Mais il l'applique sans preuve au théâtre. » C'est peut-être se montrer trop exigeant. Le mot *dit*, *dittié* est souvent associé à *comédies*, et le théâtre est ici sous entendu *a fortiori*.

(2) *Le Religieux de Saint-Denys*, t. II, 299.

(3) Ces lettres, rappelées dans le *Recueil des Ordonnances*, VIII, p 153, se trouvent en original aux Archives Nationales (K. 1482 : 16), et sont imprimées dans le *Thesaurus novus anecdotorum* de DD. Martène et Durand (t. II, col. 1151 à 1152), dont j'ai suivi la lecture.

voyée dans toules les provinces et qui interdisait toute protestation orale ou écrite contre la voie de cession si laborieusement délibérée dans le conseil royal, et déjà adoptée par tous les Cardinaux d'Avignon, sauf « une ou deux exceptions », ainsi que par le roi d'Angleterre, le roi de Castille, le roi de Navarre « et plusieurs autres Roys, princes et peuples crestiens. » Cette ordonnance parait viser surtout les prédicateurs. Mais quelle chaire ou quelle tribune y-a-t-il plus retentissante que le théâtre? Au surplus voici le texte :

Nous vous mandons et commandons et enjoignons expressément que incontinent ces lettres vues es citez, villes et lieux notables de votre sénéchaussée et ailleurs où besoin sera et vous verrez estre expédient vous ferez publier, crier et défendre de par nous solennellement et sur grandes et grosses peines à appliquer à nous, que nulle personne de quelque estat ou condition qu'elle soit ne soit si ausée ni si hardie occultement, ne en appert, directement ne indirectement, de fait ne de dit, de prêcher, dogmatizer, faire ne escrire espitres, ne autres quelconques écritures ou choses qui puissent donner, faire ou porter aucun préjudice ou empeschement à la dite voye de cession ne à la manière, moyens de procéder ou pratiquer icelle, et nous envoyez feablement en clauses (*sic*) sous vostre scel toutes manières décriptures que vous pourrez trouver estre faites au contraire de la dite voye de cession et sa pratique. Mandons et commandons à tous nos justiciers officiers et sujets que à vous, et à vos commis et deputez es choses dessus dites circonstances et dépendances d'icelles obeissent et entendent diligemment.

A bon entendeur, salut. L'auteur de notre mystère, qui attaquait ouvertement la voie de cession, était bien averti, et nous savons maintenant pourquoi ses allusions et ses prophéties étaient si vagues. Il avait deux raisons à sa sagesse : la crainte du prévôt et son ignorance réelle de l'avenir. Le mystère du *Jour du Jugement* est donc bien, comme on l'avait dit, du 5 avril 1397 (1398, n. s.). Par suite, et sans qu'il soit

besoin de revenir sur la question déjà réglée de l'imitation, certainement *la Passion* du manuscrit de Sainte-Geneviève, et probablement plusieurs, sinon toutes les pièces qui l'accompagnent, sont antérieures au moins d'une année, ce qu'il fallait démontrer.

Après avoir précisé à quelles dates et dans quelles intentions le mystère du *Jour du Jugement* a été écrit et représenté, nous pouvons même essayer d'expliquer, avec vraisemblance, pourquoi cette pièce de circonstance, composée en vue d'une représentation immédiate, a été recopiée avec tant de soin et de luxe quelques années plus tard. Sans doute elle contient l'histoire d'une partie du grand schisme, il ne s'agit que de l'en tirer. Mais si les allusions historiques du manuscrit avaient été plus nombreuses et plus claires, il y a longtemps qu'elles auraient été débrouillées ; elles n'auraient pas exigé un aussi long commentaire. Il est donc possible que le sens en ait été rapidement perdu, même pour les contemporains, et, comme nous l'a fait observer un bon juge, qu'on n'ait plus vu dans ces vers qu'un *Jugement dernier* qui pouvait reservir. Admettons cependant qu'on ait continué à voir dans la pièce ce qu'elle est, une apologie du pape Benoît XIII, raison de plus pour qu'on ait pris soin de la reproduire, car Benoît XIII conserva pendant de longues années en France des partisans dévoués. Assiégé dans son palais d'Avignon par ses cardinaux et par les troupes françaises, le pontife se défendit avec la dernière énergie, et regagna par son courage une partie des sympathies qu'il avait perdues par son obstination. L'Université de Paris (1) elle-même admira et plaignit ce « pape maudit », ce Pierre de Lune dont naguère tous souhaitaient « l'éclipse ». Le sentiment religieux s'alarma quand on vit retenir dans une dure captivité le chef suprême de la chrétienté, réclusion qui semblait d'ailleurs condamnée par la colère du ciel, par les tempêtes, les pestes, les comètes,

(1) Bulæi, *Historia Universitatis Parisiensis*, IV, 863.

soigneusement notées par le Religieux de Saint-Denys (1). Le roi d'Aragon, le roi de Sicile, l'Université de Toulouse, l'évêque de Saint-Pons, tous les partisans de Benoît, excités et soutenus par le duc d'Orléans, ne cessèrent de protester en sa faveur, jusqu'au jour (12 mars 1403) où il réussit à s'échapper de sa prison et vit bientôt la France entière rentrer sous son obédience. Ces sympathies lui restèrent fidèles pendant les longs débats des années 1406 à 1409, où l'on prévoyait de nouvelles calamités ; elles ne l'abandonnèrent pas même quand il eut fulminé contre Charles VI une bulle d'excommunication et qu'une seconde fois, poursuivi par l'armée française du maréchal Boucicaut, il réussit à s'enfuir sur ses galères. Enfin le connétable d'Armagnac (2) et bien d'autres restaient toujours attachés à sa cause en 1416, lorsque « l'avocat et le défenseur de l'Eglise », l'empereur Sigismond, vint à Perpignan essayer de lui arracher une formule de cession toujours éludée ou refusée. Cerné de toutes parts, abandonné par ses sujets, ses compatriotes, ses amis, son confesseur, saint Vincent Ferrer, le vieux pontife s'enfuit une fois de plus, et du haut de son rocher de Peniscola où il s'était retranché, pendant sept années encore, il brava les menaces de l'empereur, des rois et des conciles avec la même énergie qu'il défiait la pauvreté, la vieillesse, la mort.

Rien d'étonnant à ce qu'une œuvre consacrée à ce pontife ait pu être recopiée au commencement du quinzième siècle : L'examen de la langue qui a, naturellement, précédé toutes ces recherches historiques, mais que nous avons reporté à la fin de cette étude pour plus de clarté et de sécurité, confirmera tous ces résultats acquis.

---

(1) *Le Religieux de Saint-Denys*, II, 693 à 699. Comète, peste, inondations. « Cette année (1399) méritait d'être appelée l'année des prodiges. »

(2) Voir à ce sujet l'accusation du duc de Bourgogne, datée du 26e jour d'août 1417, et lue au concile de Constance (Gerson, tome V, p. 672).

VI

L'examen seul de la langue aurait suffi pour écarter l'hypothèse de la date de 1415, discutée plus haut, mais ne nous aurait donné qu'une date incertaine, probablement trop ancienne. Les rimes prouvent que la distinction du cas sujet et du cas régime était relativement encore assez bien observée par l'auteur. Le fait que le scribe a le plus souvent respecté cette distinction, ainsi que la diérèse presque constante dans les participes en *eü*, les temps et les mots, ce fait suffit pour établir que la copie n'est guère postérieure à l'original. On se bornera à relever ici les exemples qui ont paru les plus utiles pour confirmer cette assertion, sans énumérer ni tous les faits, ni toutes les preuves des faits allégués. Ce qu'on se propose c'est de faire ressortir dans ce texte la confusion des règles qui caractérise la fin du XIVe et le commencement du XVe siècle ; ensuite, on essaiera de distinguer par les traits linguistiques les plus importants la patrie de l'auteur et celle du copiste ou renouveleur.

Et d'abord le manuscrit n'est pas un original, mais une copie très fautive. Sauf pour les feuillets perdus, ce manuscrit ne présente aucune interruption du sens, ni aucune rature, et seulement deux corrections insignifiantes d'une main moderne. Pour expliquer les fautes très nombreuses qu'il contient, ne pourrait-on admettre qu'il a été dicté, tantôt vers par vers, tantôt mot par mot ? De cette façon le scribe ne pouvait distinguer le singulier du pluriel, ni deviner le sens et la suite du texte dans des vers comme ceux-ci, où les corrections proposées sont imprimées en italiques, entre crochets :

Ici se depart d'Agrappart (*Agrappart*). v. 287-8

Vins (*vint*) faire au Roy d'iniquité. 60

Jours ouquel soulaux est (*et*) la lune
Et les estoiles une a une... 108

Il ne met (*m'est*) or ne bel ne gent
En estre en la crestienté. v. 1392

En terre est joie descendue,
Quant il entre nous venuz est;
N'i ait celli qui refuset (*refus ait*)
D'aler voir sa vertu divine. 859

Tute ses biens (*Tu te sés bien*) es lieux embattre
Et faire faire a grant planté..... 1657

Et devant noz maistres (*no maistre*) menez. 1081

Dou linaige d'Adam (*de Dan*) (1) sera. 215

Qui dou linaige Adam (*a Dan*) soit. 276

Dou linaige Adam (*a Dan*) suis sanz doubte. 300

Quart (*quar*) tu l'as justement gaangnié. 2033

Qu'an tel point avons mis le monde
Quar (*que*) il n'y a nulle riens monde. 198

Ailleurs :

ci pour *cil*, v. 224; *mencion* pour *mansion*, 506; *cler* pour *clé*, 1506; *nulz* pour *nus* (nudus), 2363; *vité* pour *vilté*, 1913; *reverrez* pour *ne verrez*, 2417; *estuet* pour *estoit*, 2297, etc., etc.

D'autre part un certain nombre de fautes grossières contre le sens, la rime ou la mesure peuvent se corriger en restituant les formes anciennes rajeunies ou confondues par le scribe :

Qui dit que dou parfont abisce
Monstrera (*montera*) la crueuse Beste (2). v. 173

fin : N'y avra parent ne ami (*affin*). 144

Je vous ayme (*aim*) tant comme mon cuer. 1843

(1) L'Antechrist doit sortir de la tribu de Dan, comme le rappelle le traité d'Adson (Patr. Migne, t. CI, col. 1292) : « Antichristus ex populo Judæorum nascetur de tribu Dan, secundum prophetiam dicentem : « *Fiat Dan coluber in via et cerastes in semita*, etc. *Gen.*, XLIX, 17 ». — La faute : d'Agrappart pour *Agrappart*, et la faute répétée à trois reprises sur les noms d'Adam et *Dan*, ne sont-elles pas le fait d'un homme qui écrit sous la dictée, sans consulter le texte à copier?

(2) C'est la traduction du verset de l'*Apocalypse*, XVII, 8 : « Bestia quam vidisti fuit et non est; et ascensura est de abysso. »

Il me tarde que *(Il m'est tart)* nous soiens mehu *(moti)*. 249

Maille *(maaille)* pour Nostre Seigneur. 2001

Et si nous soiés en aye *(aiue)*
Envers ceste gent *corrompue*. 1282

Ce n'est pas tout. Entre la langue de l'auteur et celle du copiste il y a des différences, légères si l'on veut, mais pourtant sensibles. La divergence se marque d'abord dans des particularités d'orthographe comme dans les rimes : *seigneur*, *grigneur*, 873, et inversement, passim ; *merci*, *nerci*, 963, exemple unique, partout ailleurs, *noirci ; chief*, *fié* (1), 1847. Elle s'accuse dans des rimes inexactes ou fausses, comme dans : *queurent*, acourent (*aceurent* du verbe *acorer*, 2292) et dans ces vers :

Compains seront de mes *richesses*,
Et pour ce que plus cler veïsses (probablement *ve-esses*) (2)
Que j'ay tout le pouoir dou monde..... 951

Elle amène de véritables non-sens :

En enfer le trabuchera
Veant la gent qui leur sera (au lieu de *lor* [alors] sera) (3). 520

Ma langue en est ja maigre et arse.
Ma fiole sera esperte (au lieu de *esparte* ou *esparse*, répandue). 1580

Admettons qu'il n'y ait là que des exceptions (*veesses* est unique) ou des confusions possibles dans certains dialectes (*lor* alterne avec *leur* dans le dialecte de Reims) ; voici pourtant des différences qu'on peut suivre dans tout le cours du texte.

---

(1) Comparer au vers 2100 la graphie singulière : *d'une eveschief*, eveschié.

(2) Je dois cette remarque et plusieurs autres à M. P. Meyer, auquel j'exprime ici ma respectueuse gratitude.

(3) Ce vers prononcé par le prophète Elie est la traductiou d'un verset du livre de Job : « *Videntibus cunctis præcipitabitur* », qui a été attribué à l'Antechrist par saint Grégoire le Grand et divers commentateurs, comme on l'a vu précédemment.

L'auteur emploie concurremment les terminaisons *age* et *aige*, le scribe écrit partout *aige* à la rime :

raige, *feray ge*, 409; *oultraige*, *couchay ge*, 383; *voiage*, *linaige*, 251; *mariage*, *raige*, 1993.

Pour l'auteur, *ie* se confond le plus souvent avec *e :*

recouvrer, *l'ouvrier*, 649; *père*, *lumière*, 1023; *devisié*, *mis hé* (mis ay), 653; *piez*, *estaichiez*, 2188; *effaciez*, *Mathez*, 1875.

assotée, *laissiée*, 367; *appellée*, *trabuchiée*, 181; *devisiée*, *finée*, 1717, et *acraventée*, *obliée*, 1139.

Toutefois, par exception, la triphtongue *iée* se réduit à *ie* aussi bien à la rime que hors de la rime :

lie et joians, 403; *maisnie*, *seignorie*, 575; *desconseillie*, *appareillie*, 1845; *accomplie*, *encommancie*, 1493.

Le scribe n'a fait qu'une seule fois cette réduction, on dirait par surprise ; il a laissé passer *desconseillie* (1845) au premier vers, puis il a écrit *appareilliée*, en dépit de la rime.

Mais ces différences ne sont rien en comparaison des traits communs, comme il est facile de s'en rendre compte en examinant les rimes communes de l'auteur et du scribe. Dans cette énumération sommaire on suivra, à quelques exceptions près, l'ordre des sons français.

PHONÉTIQUE

A. — Les adjectifs en *able* ne riment qu'entre eux ou avec *diable*, 753, 1421, et *f·ble*, 1911 ; jamais de rimes en *aule*.

Les adjectifs latins en *alem* et les noms en *ale* donnent *al* et *el :*

cilz desloiaux (singulier), *crestïens loyaux*, 1333; au pluriel, *loial*, *li desloial*, 609; *desconfortez*, *mortez*, 1357; *costez*, vostre *hostez*, 2412.

On trouve également : *tieus*, *quieux*, *lesquieux* (corps des vers 449, 447, 50).

An et *en* sont confondus par la rime :

Matam (nom propre), ***atan*** (***atent***), 431 ; ***presence***, ***pesance***, 1295 ; ***conmant***, ***comment***, 2266 ; ***folement***, ***demant***, 1637 ; ***Vivans*** (nom propre écrit ***Vivens***), li ***vens***, 1063.

Un trait dialectal plus notable, c'est la rime ***ians***, ***iens*** :

Jupïans, ***crestïens***, 1663 ; ***joians***, ***soiens***, 403 ; ***voyans***, ***voiens***, 851.

Ai final rime avec ***é*** et s'écrit le plus souvent de même :

iré (latin ***iræ***), ***diré***, 17 ; ***regeneré***, ***seré***, 357.

Ai, ***ei***, ***oi*** riment devant les nasales :

humaingne, ***plainne***, 481 ; ***fontainnes***, ***plainnes***, 1539 ; ***praingne***, ***souverainne***, 987, 1673 ; ***certainne***, ***moinne*** (***mène***), 397 ; ***poinne***, ***demoingne***, 1151 ; ***poinne***, ***tesmoingne***, 1019.

Les trois ***oi*** (de ***ói***, ***òi*** et ***ei***) se confondent à la rime :

ói, ***ei*** : ***voiz*** (vocem), ***rois***. 2180.
òi, ***ei*** : ***noise***, ***poisc***, 3 ; ***gloire***, ***voire***, 27 ; ***gloire***, ***croire***, 587 ; ***joie***, ***moie***, 1555 ; ***joye***, ***doie***, 355 ; ***deproie***, ***joye***, 1737 ; ***monnoie***, ***oie***, 651 ; ***oies***, ***deproies***, 1795.

Er. — L'infinitif en ***er*** rime avec les participes pluriels en ***é*** et en ***és***. Le scribe écrit :

trouver, participe pluriel ; ***ouvrer***, infinitif, 1715 ; ***estimez***, infinitif ; ***envelimez***, participe pluriel, 2261.

L'infinitif en ***er*** rime même avec la 2e personne du singulier de l'indicatif présent d'***estre*** :

Que je ne l'ose regarder.
Bien est gardez cui tu garde es (écrit ***gardés***). v. 1826

O. — ***O*** tonique provenant d'un ***au*** latin ou d'un ***o*** entravé se prononce ***ou*** :

je ***n'os***, ***nous***, 1747 ; ***touz***, par correction tout (***totum***), ***tost*** (toust, tout (***tollit***), 1359).

Ui. — ***Ui*** sonne ***u*** :

cellui, ***leü***, 1317 ; ***heüe***, ***pluie***, 1253 ; ***destruire***, ***cure***, 511.

Les rimes suivantes sont plus rares :

Aÿe (par correction *aiue*), *corrompue*, v. 1281.

> Qui nuit et jour m'art et m'*enuie*
> Et me pourrit ma char *chetiue*.

Ces exemples sont uniques.

Les consonnes paraissent prêter à peu de remarques, d'abord parce que la date relativement récente du texte rend beaucoup d'observations superflues, ensuite parce que l'auteur, nous le verrons, se contente souvent de rimes imparfaites.

Notons seulement que *S* s'éteint devant une consonne, même dans le mot savant *triste* :

acquitte, triste, 1043; *recouvristes, tristes*, 2326. Pour *justes, fustes*, 2288, rien de décidé.

L est vocalisée régulièrement.

Au futur et au conditionnel de *doner*, *mener* etc., l'*r* ne s'assimile pas l'*n* précédente, après la chute de l'*e*, et l'on trouve à peu près constamment les formes non assimilées du Nord et de l'Est :

donray, *menray*, etc.

MORPHOLOGIE

Les traces de la déclinaison sont très nombreuses, mais confuses, on l'a déjà dit, et on ne craindra pas de le redire encore, car c'est un de nos principaux arguments. Cette déclinaison s'observe même dans certains noms propres : (ex. : *Ezechiés*, 96 ; *Mahons*, 316, à côté de *Mahommet*, 413, etc.), à plus forte raison dans les autres mots.

Le cas sujet singulier du mot *soleil* est *soulaux* (hors de la rime, 107, 1024); de *mesel*, *mesiaux*, v. 701, etc.

Les mots se terminant en *our*, ont, à côté de cette forme, une autre forme en *eur*. Mais *our* domine sensiblement partout :

creatour, d'atour. 2117; *douçour, plour*, 1812; *folour, dou-*

lour, 1277 ; ***paour, aour,*** 1771 ; ***aourer, demourer,*** 785 ; ***aourez, demourez,*** 973 ; ***demeure, aeure,*** 1379 ; ***sequeures, heures,*** 1191.

L'adjectif latin *vivus* donne *vis :*

devis, revis, 1461.

Captivus, féminin-*va*, donne *chetis* et *chetive* (hors de la rime. 2112, 2008, 2105), à côté de *chaitius*, féminin *chaitiue*, *chetiue*, d'après l'exemple unique déjà cité :

enuie, chetiue, 709.

Les adjectifs de la 3e déclinaison latine n'ont presque jamais la terminaison féminine, sauf *telle* moins fréquent que *tel*, *crueuse*, *dolente*.

L'article a les formes françaises, *li*, *le*, *la*, *li*, *les*. On trouve cependant deux exemples assurés de *le*, article et pronom féminin picard, pour *la :*

Mon pouoir et *le* ma *maigniée* (par corr. le ma *maisnie*).
Qui par trestout ont seignorie. 576

La foi Jhesucrist annuncier
Et *le* bien dire et prononcier. v. 474

Deux autres exemples sont douteux. Dans le vers 2178 :

Monstrer vueil que chascuns *le* voie,

le est très probablement pronom neutre. Ailleurs, au vers 305 et suiv., le manuscrit porte très lisiblement, sans confusion de lettres possibles, ces paroles significatives du diable Engingnart à la courtisane de Babylone, qui deviendra la mère de l'Antechrist :

Ma douce suer d'estrange terre,
Vien cy pour aventure querre,
Et si vien pourchascier *le mien.* v. 305
Si vous pri, par grant courtoisie,
Que vous m'amie estre veilliez
Et pour vostre amy m'acueilliez;
A amy me veilliés saisir
Pour faire de vous mon plaisir;
C'est ce que d'amours doit venir.

Il n'y aurait rien de plus simple que de corriger, d'après le contexte, *le mien* en *l'amie*. Mais pour quelle raison le scribe aurait-il évité ce mot si simple de *l'amie* et substitué *le mien* ? Comme dans l'exemple précité « *le* ma *maisnie* », il a peut-être écrit ce *le* picard, sous la dictée, sans trop deviner la suite, et il aura modifié le second mot. Une correction possible serait : pourchascier *le mie* (courir la gueuse), mais on n'oserait l'assurer.

On trouve à la rime le pronom *mi* pour *moi, me* :

ami, a my, 193; *vi, de mi*, 1831,

et hors de la rime, 398 :

mi (?) *moinne* pour *me mène.*

De même, en *li*, de *li* pour *elle*, dans le corps des vers 216, 286, 2128.

Les pronoms possessifs *mes*, *tes*, *ses*, sujets singuliers, ne sont pas rares : *mes* péres (v. 1350), *tes* empires (1502), *ses* noms (1575), etc. *Ti*, sujet pluriel, est unique : *ti* jugement (v. 1553); *mi*, sujet pluriel, plus commun (v. 193, 250).

On rencontre encore souvent les formes masculines *vo*, *no*, à côté de *vostre*, *nostre*.

Au féminin, les formes *mi* (ma) : *Mi* suer (v. 330) et *voz* : A vous apparra *voz purtez* (2283), sont rares. *Ma* et *vo* sont plus fréquents.

L'emploi de la forme oblique *cui* n'est pas inconnue, ni de l'auteur ni du scribe, qui l'écrit tantôt *cui* tantôt *qui* (v. 328, 1358, 1418, 1609, 1826, etc).

La 1re personne du singulier du présent de l'indicatif n'a très souvent ni *s* ni *e* non étymologiques :

Rimes : *sent* (écrit *sen*), *san*, 381 ; *Matam* (nom propre), *atan*, 431 ; *bonnement, demant*, 875 ; *midi, di*, 1893.

Corps des vers : *acort*, 228 ; *aport*, 422 ; *jur*, 861 ; *conjur*, 1092 ; *doubt*, 663 ; *conmant*. 612 ; *pris*, 1066 ; *lais*, 1604 ; *conseil*, 1649 ; *regar*, 702 ; *aim*, 1843 ; *doing*, 736, à côté de *donne;* etc.

A cette même personne, l'*e* adventice de la 1re conjugaison

domine aux rimes, mais là même alterne avec l'ancienne forme :

***n'os*, *nous*, 1747 ; *ose*, *enclose*, 1801 ; *aour*, *paour*, 1771 ; *demeure*, *aeure*, 1379.**

Quelques futurs ont de même deux formes diverses, qui alternent eutre elles, quelquefois d'un vers à l'autre :

Et Entrecrist n'*aorera*.
Ainçois *ahorra* sainte Esglise. 1433

On trouve de même :

***baron*, *aron*, 1237 ; *arez*, hors de la rime, 2259;**

partout ailleurs, la forme *avrai*, etc.

A la 3e personne du singulier du subjonctif présent, on rencontre encore très souvent l'ancienne terminaison :

saut, *haut*, 443 ; *escript*, *crist*, 655 ; *Antrecrist*, *brait* ne *crist*, 1261 ; *mort*, *s'amort*, 689 ; *haut*, *aut*, 683.
poit, 274 ; *aourt*, 645 ; *doint*, 316 ; *lait*, *laist*, 1765, garantis par la mesure.

La 1re personne du pluriel du présent se termine en *on* et en *ons :*

baron, *aron*, 1237 ; *departiron*, *sont*, 2429.
provisïons, *deprïons*, 1337 ; *alons*, *talons*, 1659 ; jamais en *omes*, excepté dans *sommes*.

Pour la 2e personne du pluriel du futur présent, l'auteur, ou du moins le scribe, hésite entre les formes *oiz* et *ez ;* mais la forme étymologique *oiz* domine partout :

direz, *atirez*, 1441 ; *seroiz*, *sauveroiz*, 905, etc.

La 1re p. sg. imparfait et conditionnel se termine en *oie :*

queroie, *proie*, 343 ; *voie*, *pourroie*, 2178, etc.

La 1re p. pluriel (subjonctif, imparfait et conditionnel) se termine en *iens*, qui est partout monosyllabe, à la rime et dans le corps des vers, comme l'indique la mesure :

joians, *soiens*, 403 ; *voyans*, *voiens*, 851 ; *puissiens*, 15, 189, 236 ; *aliens*, 395 ; *faciens*, 1650 ; *pouiens*, 762 ; *aviens*, 819 ; *aouriens*, 740, etc.

La 2ᵉ p. pluriel est en *iez*, qui est tantôt de deux syllabes (*faisi-és*, 3; *pourri-és*, 2260), et le plus souvent d'une syllabe :

Subjonctif : ***entriés***, 536; ***faciés***, 1193; ***trayez***, ***essauciez***, 593.
Imparfait : ***aviés***, 2232; ***jugiez***, ***estiés***, 2230 et 1007 (hors de la rime).

On trouve une fois hors de la rime : ***avoi-és***, 2365, et ***seroi-és***, 765.

L'auteur emploie indifféremment, à tous les temps, ***proier*** ou ***prier***, et les verbes analogues, suivant les besoins de la rime ; mais il paraît préférer les formes en ***oi*** à celles en ***i*** :

pri, 306, 325, 430, 706, hors de la rime.
Rimes : ***proie***, ***queroie***, 349 ; ***proie***, ***proie***, 2087 ; ***otroy***, 868, 875 ; ***renoy***, 980 et 1382 ; ***prions***, 10, 1685 ; ***provisïons***, ***deprïons***, 1337 ; ***tribulacïon***, ***deprïon***, 1499; ***deproie***, ***joye***, 1737; ***deproye***, ***octroye***, 1783 ; ***oies***, ***deproies***, 1795; ***deprïer***, ***octroyer***, 1767 et 1725; ***renoier***, ***proier***, 1285, 1629; ***renoier***, ***octroier***, 549.

Le verbe ***estre*** conserve son imparfait ***ière*** (393), à côté de ***estoit***, et son futur monosyllabe : ***yert***, ***iert*** (v. 101, 181, 182, 390, 578, 604, 679), ***ert*** (v. 636) à côté de ***sera***, plus commun (***sera***, ***fera***, 263).

Il y a divergence pour les formes du verbe ***avoir*** :

Préterit : ***j'oy*** (hors de la rime) 623, 1789, 2324, 2325, 2326, 2344.
ot (hors de la rime) 19, 23, 27, 50.
orent, 44 ; et ***orent***, ***sorent***, 39.
eüx, ***repeüz***, 2338 ; ***eüx***, 2343.
eüstes, ***fustes***, 2344; ***eüstes***, 134.

SYNTAXE

La syntaxe et le vocabulaire appellent peu de remarques.

La rime a obligé l'auteur à donner au mot ***fluves*** le genre inusité du féminin :

freite : Ceste grans fluves s'est ***retraite***. 1614

Si l'on trouve ailleurs :

Moi et ***mon*** eveschié vous donne, 817

à côté de :

D'une ***eveschief*** et conduisierres, 2100

c'est que le mot *eveschié* oscille encore entre le genre féminin et le masculin. Les pronoms possessifs *ma*, *ta*, *sa* s'élident régulièrement, et il n'y a pas d'exemple de *mon* devant un nom féminin. Ce fait n'est pas commun à la fin du XIVe siècle, et il pourrait donner à penser (mais à tort) que le texte est plus ancien qu'on ne l'a affirmé.

Dans le style, en général facile et d'autant plus rapide que cette pièce a dû être improvisée, on trouve quelques constructions embarrassées où le relatif est trop séparé de l'antécédent ; quelques passages du pronom singulier au pronom pluriel de la seconde personne (v. 2143, 1743, etc.). A noter aussi un ou deux emplois intéressants de *en* explétif (v. 317); de l'infinitif pris substantivement (*le garder*, 2126), la surveillance, les précautions, nostre *vouloirs*), et surtout l'emploi du complément direct ou indirect d'une phrase qui devient sujet de la phrase suivante, sans être remplacé par un pronom.

A l'omme de deables tampté.
L'ot si tost que toute la gloire
Perdi... v. 28

Seur eux je vueil espandre toute
Ma fiole, est seur eux freite. 1613

Contre les dix commandemens ;
Par vous ne seront plus quassé. 1591

Quant au vocabulaire, il contient quelques expressions qui paraissent avoir échappé à la diligence de Godefroy et qui seront relevées dans le glossaire. Deux ou trois mots : *esmaier* (v. 266), *route* (troupe, 360), *aler en proie* (v. 1223), de ce manuscrit conservé à Besançon attirent aussi l'attention parce qu'ils sont encore usités aujourd'hui dans le langage populaire en Franche-Comté (1), et qu'ils pourraient tromper sur l'origine du texte ; mais en définitive ces mots sont simplement français et n'ont rien de bien particulier.

---

(1) Ces mots sont signalés comme tels dans la savante introduction de *Li Abrejance de l'ordre de Chevalerie* de Jean PRIORAT, éd. Ulysse ROBERT (*Soc. des anc. textes français*, Paris, MDCCCXCVII), t. I, p. LII à LIV.

VERSIFICATION

La versification est peu compliquée.

Le mystère est écrit en vers octosyllabes à rimes plates, sauf le couplet final (v. 2430-2438), et de rares exceptions (Ex. v. 1815 et suivants). L'auteur recherche visiblement les rimes léonines, et il est rare que dans les rimes ordinaires, il néglige la consonne ou la voyelle d'appui ; cependant :

resurrecci-on, *environ*, 1919; *resurrecci-on*, *vision*, 91 ; *paissi-on*, *m'orison*, 1815.

Il se plaît à faire rimer des formes diverses ou des composés d'un même mot; rarement il fait rimer ce mot avec lui-même. A côté des rimes équivoquées et brisées assez nombreuses, il convient de signaler quelques rimes imparfaites :

hanche, *lance*, 2186 ; *represente*, *doutance*, 675; *lettre*, *mette*, 657 ; *peril*, *querir*, 799 ; *gesir*, *respit*, 1929 ; *estoit*, *soif*, 2192; *lune*, *plume*, 1065.

A noter aussi une assonance aussi facile qu'inutile à corriger :

Tous les bons je mettrai en *gloire* (1),
Mais les mauvais je ne *pourroie*. v. 1852

La valeur syllabique d'un assez grand nombre de mots (en particulier: *guerredon*, *guerdon*, *verais*, *vrais*, de *juyve*, *juise*, tantôt de trois, tantôt de deux syllabes, et surtout des formes verbales *fe-ist*, *fist*, *ve-oir*, *veoir* ou *voir*, etc) varie souvent à de courts intervalles, quelquefois d'un vers à l'autre :

Estes-vous crestïenne (2) ou *juyve?* 291
Juÿ-ve sui et si sui née. 293

Je ne cuide jamais *voir* l'eure.
Que cel enfant puisse *ve-oir*. v. 439

(1) Comparer le vers 2426 où l'auteur emploie de même *gloire* et non pas *joie* dans le sens de paradis :

Et par cui vous avez victoire
Des deables, et estes en gloire. 2426

(2) *Crestïen* paraît être partout de trois syllabes.

De là une cause d'erreurs fréquentes pour le scribe, et qu'il suffit de signaler une fois pour toutes.

En général, *Aa* de la langue écrite se réduit dans la prononciation à un simple *a*. Exemple: *aaises* (v. 2280). Une seule exception : *ma-aille* (v. 2001).

E le plus souvent n'est pas absorbé par la voyelle ou la diphtongue suivante, et continue d'ordinaire à se prononcer séparément :

crc-ance, 524; *cre-ans*, *mesche-ans*, 635; *cre-ez*, 497; *ve-u*, *cre-u*, 595.
ve-ant, 520; *ve-ist*, *de-ist*, 1137 ; *ve-oir*, *se-oir*, 439; *ve-oient*, 767.
deve-ez, 2192 ; *de-u*, *e-u*, 2079 ; *e-usse*, *ge-usse*, 2127.

Exceptez :

veezci, *vezci*, très ancien; *creance*, 887 ; et les mots analogues *mescheance*, 1157 ; *li mescheant*, 1620; *deables*, commun, etc.

Dans le corps des vers, l'*e* atone formant hiatus avec la tonique se prononce le plus souvent en syllabe :

Tant m'ont en ma *vi-e* tamptez. v. 2116
De leur *compaigni-e* me boutent. 703
Que m'avez ma *veu-e* rendue. 621
Les *issu-es* de sainte Esglise. 2111
Di-ent que cilz jours yert jours d'ire. 101
Or *pue-ent* bien veoir li mescheant. 1620
De tous *estoi-e* mout doubtés. 2101
Quant *veoi-es* un mehaignié. 2034
Si vous *croiroi-ent* fermement. 766

etc., etc. Mais les exemples contraires sont déjà nombreux, surtout pour les monosyllabes :

De celle *yaue* clere de fontainne. v. 728
Jamais jour de ma *vie* n'avré. 978
Que tu faces qu'i[l] *soient* servi, etc. 2089

Il semble même que l'auteur ait pris la licence de compter ou de ne pas compter, suivant sa commodité, dans la mesure, l'*e* final atone suivi d'un mot commençant par une consonne. L'inversion, la suppression de *pas*, ne suffiraient point à corriger tous les exemples suivants que l'on a laissés tels quels :

Contre nous est *donnée* santance. v. 2388

Encor n'est pas mout *passée* l'eure. 838

Douce *amie*, s'i[l] vous devoit plaire. 289

Seront en *compaignie* des anges. 1031

Prions sainte *Marie* la belle. 1685.

Il paraît également inutile de substituer les désinences modernes *ois*, *ois* dans des vers comme ceux-ci, d'ailleurs assez rares :

Pour fole me *devroye* tenir
Se *refusoye* tel compaignie. v. 313

En enfer les *feroie* descendre. 2068

Morir les *laissoies* comme bestes. 2056

Quant aux négligences comme celle-ci :

Les issues de sainte Esglise
Quant je les ay mal *deserviz* (pour deserviez) ;
J'ay trop les ennemis *serviz*, v. 2114

on en trouverait d'analogues jusque dans les auteurs du XVIIe siècle.

Les monosyllabes *que* (pronom et conjonction), *je*, *ne*, *ce*, *se*, *si*, *qui*, etc., sont le plus souvent en hiatus avec la voyelle initiale du mot suivant. A côté des élisions féminines régulières et inutiles à noter, les hiatus sont également fréquents après une muette plus liquide :

J'ay fait *faire* à mon devis. v. 1461

Qu'*elle* et son fil et son pére. v. 1724

En *chartre* ou en prison ferme. 637

Mais en dehors même de ces conditions, l'hiatus paraît facultatif surtout devant un monosyllabe (1) :

Que il *gise* a une femme.	v. 211
A *Moÿse* et a nous touz.	295
De *puissance* et haut et bas.	1289
Uns chascuns vous *treuve* aimable.	1010
Ceste *robe* emporteras.	995

En résumé, la versification présente la même incertitude, la même confusion que la langue, et cette double confusion correspond bien à la date qui avait été assignée au texte, c'est-à-dire au plus tôt l'extrême fin du XIV[e] siècle. D'autre part, pour que les règles de la déclinaison soient encore assez bien observées par l'auteur et le copiste, il faut admettre qu'ils étaient tous les deux d'un certain âge et qu'ils conservaient les habitudes de leur jeunesse. Bien plus, cette condition nécessaire ne paraît même pas suffisante. A cette date les traces de la déclinaison ne se conservent plus guère, même en poésie, que dans le Nord et le Nord-Est de la France, c'est-à-dire dans une région assez restreinte, où il convient de chercher la patrie de l'auteur et celle du copiste. Si le cardinal de Granvelle, propriétaire possible, mais nullement démontré (2), du manuscrit, a pu le rapporter de l'Artois, le texte n'est certainement pas de cette province. Tous les faits linguistiques relevés précédemment dénotaient le français commun de l'Ile-de-France avec un mélange très faible de traits champenois et picards. Il ne reste plus qu'à distinguer, dans la mesure qui nous est possible, lesquels de ces traits sont les plus importants et à examiner avec attention les détails.

---

(1) Sur *e* non élidé, suivi d'un monosyllabe, voir une note de M. P. Meyer dans la préface du roman de *L'Escoufle* (Soc. des anc. textes fr., p. LII).
(2) Voir plus haut, p. 13.

Voyons d'abord les graphies du scribe. Dans cette orthographe archaïque qui, le plus souvent, conserve toutes les lettres, même celles qui ne se prononcent pas (*crance* pour *creance* (v. 1340) et *meschance* (v. 888, 2387) sont des exceptions), on peut noter :

1° L'emploi de l'*h* pour marquer la diérèse : *mehu*, 249 ; *cognehue*, 922 ; *ahorra*, 1433 ;

2° La suppression fréquente de l'*h* aspirée : *uis a huis*, 970 ; *umain*, 1131 ; *oncur*, 1341 ; *d'ui*, 1034, etc. ; par contre : *habonde*, 546 ; *heü*, 2193 ; *hé* pour *ai*, 1644, commun, etc. ;

3° La suppression fréquente de l'*l* après l'*i* devant une consonne : *s'i*, *qu'i*, pour *s'il*, *qu'il* ;

4° La notation irrégulière de l'*l* mouillée : *rouillié* (roulé, batu), 1165 ; *pilez*, *essiliez*, 1979 ; *piler*, *millier*, 1973 ;

5° La notation de l'*n* presque invariablement doublée ou mouillée : *souverainne*, 987 ; *certainne*, 397 ; *poinne*, 678 ; *moingne*, *poingne*, 1603 ;

6° Le doublement fréquent de l'*s* : *vaussist*, 1440 ; *voussist*, *voussistes*, 2264, 2266 ;

7° L'addition très commune de l'*s* non étymologique : *fest*, 85, *poeste*, 100 ; *envelismera*, 531 : *trabuscheront*, 1119 ; *Jasque* (nom propre), 1801-1802 ; *resgne*, 1473 ; *haust*, 1153 ; *Esglise*, 557 et passim ; *vaust*, 1251 ; *faust*, 1252, 1342, 1414, etc. ;

8° La confusion fréquente de *n* et *m*, *s* et *c* : *con* pour *com*, *sa* et *ce*, *se*, *ce*, *si*, *ci*, etc. ; *ceigneurs* pour *seigneurs*, 1042 ;

9° *X* a l'articulation douce de l'*s* : *eüx*, *repeüz*, 2338 ;

10° *Z* est mis souvent indifféremment à la fin des mots pour *s* : *voz amez reprenez*, 1931 ; et l'*y* n'a le plus souvent qu'une valeur calligraphique.

Ces graphies n'ont rien de bien significatif.

Si l'on examine le manuscrit dans l'ensemble, on y trouvera sans doute des traits isolés de diverses régions, comme dans la plupart des copies. Ainsi :

croira (lorrain) pour *croirai*, v. 609 ; *la toue* garde (normand), v. 1828.

Mais on est surtout frappé par les picardismes. Tels les mots ou les graphies :

prochiennement, 237, à côté de *prochainnement*, 203; *abbausse*, 1953-1954, à côté de *abbeesse*, *abbesse*, liste des acteurs et rime *abbesse*, *messe*, 2123; *venchera*, 179; *vanche*, *laidange*, 1667; *veiront*, *veirront* pour *venront*, 1142; *Plito* pour *Pluto*, 661-662, etc.

D'autre part, certains traits semblent plus particuliers au Beauvaisis (1), comme l'*o* prenant la place de l'*e*. Ainsi :

voez pour *veez*, 674; *tonons* pour *tenons*, 1294; *nœ* très distinctement écrit pour *née*, 1838; *forçonnerie*, 385.

Le scribe s'éloigne encore plus des habitudes du dialecte picard en hésitant, comme il le fait, dans l'emploi de l'article féminin *le* et des pronoms possessifs analogues (v. 576 et 305); en n'admettant pas le mélange des finales en *ie*, *iée*; en écrivant *jayans* (par un *j*, v. 1663) un mot aussi connu que *gayans*. Il écrit encore : *an* ceste saison (v. 486), l'*an* les crist pour l'*en* (*l'on*) les crist (656); il substitue très fréquemment *an* à *en*, ce qui semble bien un trait champenois qu'on peut suivre dans tout le manuscrit.

Ce sont également des traits champenois, semble-t-il, que la préférence marquée de l'auteur pour les terminaisons en *our*, ainsi que les rimes *ians*, *iens*. Le mélange des suffixes *age* et *aige*, des terminaisons en *iée* et en *ie*, l'emploi intermittent du féminin *le* pour *la*, ces traits plus familiers au picard ne sont pas étrangers au nord-ouest de la Champagne et ils ont été constatés par Natalis de Wailly dans la langue de Reims (2). De ces remarques détachées on est amené à conclure ceci :

Le dialecte de l'auteur et celui du copiste sont le plus souvent confondus, sans que l'on puisse toujours déterminer la part de chacun, d'abord parce qu'ils semblent originaires de pays voisins, ensuite parce que le texte lui-même est

(1) L'abbé J. CORBLET, *Glossaire du Patois picard*, etc., 1851 : *esporer* pour *esperer* (*Cout. du Beauvoisis*), p. 396.

(2) *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. XXVIII, p 290. — Notons pourtant que le féminin *le* est très rare dans les chartes de Reims au XIIIe siècle.

d'une date assez récente, enfin surtout à cause de l'instruction insuffisante de celui qui écrit ces lignes. En tous cas, les particularités du texte ne peuvent guère s'expliquer que par le fait qu'il a été écrit sur les confins de l'Ile-de-France, de la Picardie et de la Champagne. Ce mystère est vraisemblablement du Vermandois ou du Valois, sinon du Rémois lui-même. Il ne nous appartient pas de discerner des nuances aussi délicates, et nous craignons bien d'avoir été trop précis, malgré toutes nos réserves. En disant cependant que l'original et la copie ont été écrits à un certain intervalle de temps et de distance, entre l'Oise et l'Aisne, l'erreur d'appréciation possible ne paraît pas devoir dépasser une cinquantaine de lieues.

Sous le bénéfice de ces observations, et notamment de celles qui concernent les graphies du scribe, on a reproduit le manuscrit unique tel qu'il est, moins les abréviations résolues dans le texte. On n'a corrigé que les fautes déjà assez nombreuses contre le sens et la mesure, et l'harmonie des rimes n'a été rétablie qu'à de très rares exceptions dans les disparates trop choquantes. Dans ces cas, la leçon textuelle est rejetée dans les notes et la correction proposée est mise entre crochets ( ). Les lettres ou les mots sautés par le copiste sont toujours imprimés entre [ ].

Pour faciliter la lecture du texte, on a distingué *u* voyelle de *u* consonne (*v*), *i* voyelle de *i* consonne (*j*), et ajouté la ponctuation, l'apostrophe, la cédille sous le *c* doux, les majuscules. On a employé l'accent aigu pour marquer l'accent tonique dans les polysyllabes se terminant en *e*, *ee*, *es*, *ere*, accentués : *bonté*, *journée*, *savés*, *pére*, *lumiére*. On n'a pas mis d'accent quand *z* final indiquait qu'*e* n'était pas muet : *savés* mais *alez*. Les articles, pronoms et adverbes monosyllabes ont été laissés sans accent, exemple : *nes*, (même) ; *es*, (en les) ; mais on a distingué par l'accent les autres monosyllabes équivoques, par exemple : *ses* possessif et *sés* (sais). L'accent grave a été employé pour marquer la prononciation

ouverte de l'*é : après*. Quant aux trémas, il aurait fallu les multiplier pour marquer *toutes* les variations de la quantité syllabique, telles qu'on les a indiquées dans ces notes. Mais on a craint d'en surcharger un texte qui devait être imprimé en caractères menus et de rendre ce texte encore plus difficile à lire. Il a donc paru préférable de n' employer en général les trémas que pour les cas franchement douteux, ou pour distinguer les équivoques *pais*, *paiz* et *païs*. On n'a marqué régulièrement que les diérèses les plus usitées, *eü*, *eï : seüssiens, seussiens* (sussiens), *feïst, feist* (fist), quand il y avait lieu.

A ces détails matériels près, l'orthographe bigarrée du manuscrit de Besançon a été reproduite scrupuleusement. Les savants pourront, avec une précision à laquelle on est très loin de prétendre, déterminer le dialecte, le canton, la ville de ce mystère dont la région n'a été indiquée qu'approximativement, et la date seule avec certitude.

VII

Après avoir déterminé la date et la région du *Jour du Jugement*, il nous reste à énumérer les diverses pièces françaises et étrangères dont la réunion et la collation étaient indispensables pour discerner par comparaison les traits caractéristiques de ce mystère. Dans cette récapitulation, on se bornera à mentionner les pièces déjà souvent signalées et connues; on n'insistera que sur celles qui ont paru prêter à des remarques nouvelles. comme le *Ludus Paschalis de Antichristo*, quoiqu'il ait été souvent étudié, et sur celles qui se rapprochent le plus du *Jour du Jugement*. Toutes ces pièces peuvent se diviser en trois groupes, les mystères mimés, les drames proprement dits où le jugement dernier est représenté isolément, et ceux où il est précédé de la légende de l'Antechrist. On suivra donc cet ordre pour les différents pays, et l'on réservera une dernière division très courte aux

pièces sur le jugement et sur l'Antechrist de la polémique protestante du XVIᵉ siècle.

FRANCE

Le jugement dernier a souvent et très longtemps été représenté dans les mystères mimés, soit aux entrées des princes, soit aux processions de la Fête-Dieu. Les représentations de ce genre que l'on connaît (Paris, 1313, 1438; Abbeville, 1466; Béthune, 1549) sont depuis longtemps décrites en détail dans le *Dictionnaire des Mystères* du comte de Douhet et dans les *Mystères* (1) de M. Petit de Julleville. On ne peut y ajouter qu'un nom et une date :

Nantes, *Archives Municipales* (t. I, p. 25), AA 26, liasse : « Quittance de 40 s., donnés à G. Galopin, pour jouer le jugement au carrefort des Changes (Nantes) à la venue et entrée du duc de Bretagne (Pierre II), 8 octobre 1450 ».

Le jugement dernier a également servi de spectacle mécanique. Magnin possédait et a décrit dans son *Histoire des Marionnettes,* etc. (Paris, 1852, in-8, p. 121) un Jugement daté de Reims, 15 avril 1775, et ainsi intitulé : *Explication du Jugement universel par le sieur Ardax du mont Liban.* La pièce en cinq actes comprenait « trois mille cinq cents figures en bas-relief » mobiles. Un orateur était chargé « de citer les passages de l'Ecriture sainte et de prévenir l'assemblée respectable des différents sujets qui rempliront les actes. » La Bibliothèque de l'Arsenal conserve un programme à gravures quelque peu différent et probablement unique, qui sera cité en note (2). Il nous paraît très vraisemblable

---

(1) *Les Mystères*, II, 187, 192, 196, 213.

(2) B. de l'Arsenal, S. et A. 5119 *bis*, in-4°. — *Représentation du Jugement universel.* — L'invention de cette pièce est due au Sʳ Ardaxe. La singularité du sujet, dont l'exécution a été approuvée de MM. de la Sorbonne, méritera l'attention du public. Les décorations sont peintes par le Sʳ Pietre Algieri, peintre de l'Opéra, qui est parfaitement entré dans le

que ce spectacle a été inspiré par une de ces grandes paniques que nous avons si souvent rencontrées. Un mémoire de l'illustre astronome Lalande, faussement interprété par les nouvellistes, avait fait croire aux Parisiens que la terre était sur le point d'être broyée par une comète. La *Gazette de France* du 8 mai 1773, les *Mémoires* de Bachaumont, une lettre de Voltaire datée de Grenoble, 17 mai 1773, font allusion à ces terreurs et aux plaisanteries folles qui les suivirent.. Le sieur Ardaxe aura profité des circonstances pour organiser son spectacle avec le concours du sieur Algieri (qui avait presque le nom du Dante), et, après avoir exploité Paris il aura continué par la province.

Pour les Jugements derniers dramatiques, le plus ancien est le drame allégorique de l'Epoux ou des Vierges folles, qui

---

plan de l'auteur pour les effets merveilleux que font les différents morceaux de perspective nécessaires pour remplir l'objet qu'on s'est proposé.

Première représentation. — L'avant-scène offre aux yeux un portique d'ordre corinthien, avec les colonnes torses garnies de feuillages d'or. Pour attributs, dans les côtés et sous le péristyle, les vertus théologales. La lune paraît dans la nuit, teintée de sang. Le soleil se lève et fait son cours derrière les vapeurs qui sortent de la terre; peu à peu il devient brun et perd sa lumière. Le bruit du tonnerre se fait entendre, un ébranlement se fait dans toute la nature. Des astronomes viennent observer ces phénomènes. Une pluie de feu tombe du ciel sur Jérusalem et la détruit.

Deuxième représentation. — Un nombre infini de tombeaux paraissent dans la vallée de Josaphat. Des squelettes en sortent et reprennent leur chair. Le prophète Ezéchiel arrive dans cette vallée et marque par ses gestes son étonnement. La mer mugit et rejette les corps de ceux qui ont péri sur cet élément. Des anges sonnent de la trompette et annoncent aux quatre parties du monde le Jugement universel.

Troisième représentation. — Une gloire immense descend des cieux. Dans le milieu et sur l'arc en ciel apparaît le Divin Juge accompagné des douze apôtres. Toutes les nations arrivent, chacune dans les habits qui marquent les différents états et religions, pour entendre deux sentences irrévocables : l'une : *Venite benedicti*, et l'autre : *Ite in ignem*. Après quoi les anges font la séparation.

Quatrième représentation. — L'enfer sort de dessous terre : un bruit profond se fait entendre dans ses antres profonds qui vomissent feu et flammes. Les démons s'emparent des damnés, et ces ministres odieux de la justice divine les plongent dans les tourments qui leur sont préparés.

est tout à fait en dehors du cadre de cette étude. Le premier des mystères français actuellement connus est un *Jugement général* (1) rouergat qui termine une suite de pièces allant de la création à la fin du monde. Viennent ensuite deux drames bretons inédits que l'on jouait encore au commencement du XIXe siècle (2). Jusque vers 1834, on représentait également le même sujet dans la Flandre Française, « à Bailleul, où le mystère du jugement dernier survécut à tous les autres (3) ».

Les plus importantes de ces pièces sont celles qui représentent, comme le manuscrit de Besançon, en une, deux ou trois journées, l'histoire de l'Antechrist associée à celle du jugement. La plus ancienne connue est une représentation, en deux journées, qui fut organisée par l'archevêque de Lyon à Orléans, en 1550, et sur laquelle on ne sait à peu près rien (4). Vient ensuite un *Jugement de Dieu* inédit, plusieurs fois représenté à Modane (Savoie), qui expose en trois journées le règne de l'Antechrist, la fin du monde, le jugement, et qui sera imprimé ou au moins analysé en détail très prochainement (5). Le même cadre fut encore suivi dans une pièce jouée le 7, 8 et 9 août 1607 par les élèves des Pères Jésuites du collège de la Trinité à Lyon. On y voyait le Dragon poursuivant l'Eglise couronnée de douze étoiles, comme la femme de l'Apocalypse (XII). Les quinze signes suivaient, et enfin le jugement. La représentation ayant coïncidé avec un vio-

---

(1) *Mystères provençaux du quinzième siècle*, éd. A Jeanroy et H. Teulié (Toulouse, Privat, 1893), in-8°, 193-284.

(2) Collection des mystères bretons, formée par M. Luzel en 1863 (Bibl. Nat., catal. du fonds celtique, nos 28 et 57, indiqués par la *Revue celtique*, V, 318). — Emile MORICE (*Histoire de la mise en scène*, Paris, 1836, in-8) donne l'analyse d'un mystère en 37 tableaux, sur le commencement et la fin du monde, qu'on jouait en Bretagne en 1833, et qui devait probablement être tiré des manuscrits précités.

(3) *Noëls dramatiques des Flamands de France*, publiés par l'abbé D. CARNEL, Dunkerque, Typ. de Vanderest, in-8, 1855, p. 3.

(4) *Les Mystères*, II, 157. Cf. CUISSARD, *Mystères joués à Fleury et à Orléans*, 1879.

(5) *Les Mystères*, II, 461.

lent orage, certain « tenébrion de Genève » vit dans ce fait une marque de la désapprobation divine, et il attaqua violemment la pièce dans un *Récit* (1), qui fut à son tour réfuté, et entraîna une polémique interminable, même au delà de nos frontières. On peut voir réunies dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* (2) les nombreuses pièces de ce débat, qui n'est curieux que par sa date.

ALLEMAGNE

En Allemagne la pièce la plus importante sur l'Antechrist est le *Ludus Paschalis de Antichristo*, drame liturgique du XII° siècle, en vers latins rythmiques, qui rappelle les projets de croisade de Frédéric Barberousse et qui célèbre la suprématie du Saint-Empire romain. Imprimé pour la première fois en 1721, par Bernard Pez, il a été traduit dans le *Dictionnaire des Mystères* du comte de Douhet (col. 144 à 147) avec une longue bibliographie, à laquelle il suffit d'ajouter les deux éditions données par G. v. Zezschwitz (Leipzig., 1877 et 1878,

(1) *Conviction véritable du récit fabuleux, divulgué touchant la représentation exhibée en face de toute la ville de Lyon, au collège de la compagnie de Jésus, le 7 d'aoust de la presente annee 1607*. A MM. le Prévost des marchands et échevins de la dite ville A Lyon par Abraham CLOQUEMIN, 1607, in-8°, – signé « André de Gaule ». (Bibl. Nat., *Hist. de France*, Ld39, 49); réimprimé en 1837 à Lyon, par Bortel. — Le récit disait que « plusieurs des joueurs fort effrayés depuis sont morts, et qu'on tient compte de neuf ou dix des principaux pour le moins; qu'entr'autres celui qui contrefaisoit Dieu et celui qui contrefaisoit le personnage de Lucifer ont esté emportés de maladie : bref que les esclairs estoient si fréquents que plusieurs pensoyent que ce fust la fin du monde ». — On pense bien que les Jésuites répliquèrent (et, ce semble, avec raison), que ces morts se portaient bien, et que malgré l'orage, la représentation avait été la plus belle du monde.

(2) Nouvelle édition par le P. Carlos SOMMERVOGEL, S. I. Strasbourgeois, V, p. 229. — Aucune de ces pièces n est citée par Brouchoud (*Les Origines du Théâtre de Lyon*, Lyon, Scheuring, MDCCCLXV, 2e édition,p. 26), lequel, en revanche, cite une déclaration officielle du consulat de Lyon, auquel les P. Jésuites avaient offert leur *Conviction* ou Réfutation pour la faire approuver (*Arch. municip. de Lyon*, BB 143 et GG 59).

in-8), et surtout l'étude du Dr Wilhem Meyer, qui a corrigé le texte et fixé sa date aux environs de 1160 (1). Au lieu d'analyser une fois de plus dans les moindres détails une pièce qui a déjà été analysée une dizaine de fois en allemand (2) ou en italien, et au moins trois fois en français (3), il vaut mieux essayer de déterminer sa date avec plus de précision et rappeler par de nouveaux textes l'intérêt qu'elle offre pour l'histoire de France.

Le drame allemand s'inspire, comme le mystère de Besançon, du traité de l'Antechrist écrit par Adson (4) vers 954,

(1) *Ludus de Antichristo und über die lateinischen Rythmen*, von Dr Wilhelm MEYER..., Munich, Straub, 1882, in-8°, 192 p.

(2) Voir la dernière analyse faite par M. Wilhelm CREIZENACH (*Geschichte des Neueren Dramas*, Halle, Niemeyer, 1893, I, 80-86).

(3) Par les PP. MARTIN et CAHIER (*Vitraux peints de Saint-Etienne de Bourges*, p, 7 et sq.), par G. BRUNET (*Les Evangiles apocryphes*. 1863, p. 47), et surtout par M. Marius SEPET, dans un très intéressant article du journal l'*Union*, 17 avril 1881. — Le texte latin est également reproduit dans la *Patrologie Migne*. t. CCXIII, 947-960.

(4) Sur l'histoire et les variantes du traité d'Adson, voir Ebert et surtout B. Hauréau, (*Not. et Extr. de quelques Ms. latins etc.*, t. I, 311 et VI, 86-88). — Sur l'origine et les transformations de la prophétie byzantine dans le traité d'Adson, le *Panthéon* de G. DE VITERBE, et les apocryphes de BÈDE (Patr. Migne, t. XC, col. 1181 et sq., *Sibyllinorum verborum interpretatio*) la dernière étude consultée est *Der Antichrist in der Überlieferung des Judenthums* etc., von Lic. theol. Wilhelm BOUSSET (Göttingen, Vandenhœck und Ruprecht, 1895, in-8°) qui parait d'ailleurs incomplète. Elle ne rappelle pas nettement ce qui a été depuis longtemps établi par l'historien des vers sibyllins, Alexandre, que la *Sibyllinorum verborum interpretatio* attribuée à Bède ne peut avoir été rédigée, dans sa forme actuelle, qu'à la fin du XIIe siècle, sous l'empereur Henri VI : «... Et tunc exsurget rex nomine H, animo constans. H ille idem constans erit rex Romanorum et Græcorum. Hic statura grandis, aspectu decorus, vultu splendidus, atque per singula membrorum lineamenta decenter compositus... » Elle ne rappelle pas davantage les variantes ou versions françaises de cette prédiction, en particulier la *Prophétie de la Sibylle Tiburnica* (Bibl. Nat., ms. fr. 375 et sq.) où l'empereur légendaire est désigné (p. 27 recto, col. 1), non par l'initiale H, mais par le nom de Constans : « ... li rois des Griex qui sera apelés Constans... Il sera rois des Griex et des Roummains, il sera de grant estat et de bel regart, resplen-

en particulier d'une vieille prophétie byzantine qu'Adson avait empruntée lui-même aux *Révélations* du pseudo-Méthodius et dont les rois de France et les empereurs d'Allemagne s'appliquèrent plus tard le bénéfice. Adson vient de commenter le verset connu de la IIe Epître de saint Paul aux Thessaloniciens (II, 3) en expliquant, comme on l'a déjà vu, que l'Antechrist ne peut apparaître avant la division et la ruine définitive de l'Empire romain. Certes, ajoute-t-il, cet empire est déjà détruit en majeure partie, mais si longtemps que subsisteront les rois des Francs, la dignité de l'Empire romain ne périra pas complètement et se maintiendra (*stabit*) en eux Le dernier et le plus grand de ces rois possèdera encore une fois l'empire romain tout entier, comme l'assurent nos docteurs. Après avoir fidèlement administré l'Empire, il ira à Jérusalem et là, sur le mont des Oliviers, il déposera la couronne et le sceptre, et ce sera la fin de l'Empire des Romains et des chrétiens. Ensuite l'Antechrist se manifestera (1) ».

Toute la première partie du drame allemand n'est que la mise en scène de cette prophétie. C'est d'abord « la montre » ou le défilé solennel des acteurs. Les Rois de l'univers, l'Empereur ou le Roi des Romains et le Pape mêlés à des personnages symboliques, l'Idolâtrie (*Gentilitas*), la Synagogue, l'Eglise, la Justice et la Miséricorde vont occuper en bel ordre les sièges ou les trônes qui leur sont destinés. Aussitôt après, l'Empereur envoie ses messagers aux différents rois, qui reconnaissent de bonne grâce sa suprématie, sauf le roi de

---

dissans par viaire et bien fais en tous ses membres. » — Ce sujet, très confus, demanderait une nouvelle étude à part.

(1) Adson (*Patr. Migne*, t. CI, col, 1295) : « Tradunt namque doctores nostri quod unus ex regibus Francorum, etc. » — Plus loin, dans le même texte, col. 1296, la même prophétie reparait plus développée et attribuée cette fois à une Sybille : « Sicut in sibyllinis versibus habemus tempore prædicti regis cujus nomen erit C. rex Romanorum totius imperii, etc. » — On retrouve, comme on l'a déjà vu, la prophétie dans les apocryphes de Bède (Patr. Migne, t. XC, col. 1185) avec cette différence que l'initiale C est remplacée par une H. : « Et tunc exsurget rex nomine H. animo constans, etc. »

France, qui ne cède qu'à la force des armes, et le roi de Babylone qui assiège Jérusalem. Encouragé par un ange, l'Empereur va délivrer la ville sainte; il dépose sa couronne sur l'autel, comme il a été dit, et regagne son trône. Sur le champ, l'Antechrist fait son entrée, escorté des Hypocrites et de l'Hérésie. Les Hypocrites vont en son nom réclamer l'hommage des rois, parmi lesquels le roi de France se distingue par sa lâcheté, et le roi des Teutons par sa bravoure, car il bat les troupes envoyées contre lui et ne cède qu'au prestige des miracles, mais enfin il cède comme les autres, et à lui aussi l'Antechrist peint sur le front la première lettre A de son nom. Le roi de Babylone et la Synagogue reçoivent le même signe. Les prophètes Enoch et Elie qui viennent convertir la Synagogue sont massacrés avec elle. Mais au moment où l'Antechrist célèbre son triomphe au milieu des rois, le tonnerre retentit, il est foudroyé, ses partisans effarés s'enfuient, et sont tous recueillis et ramenés à la foi par l'Eglise.

La pièce finit brusquement, comme on le voit, par le châtiment de l'Antechrist, et le retour de ses partisans à la foi est très brièvement indiqué. Il n'y est fait allusion ni à la Résurrection du Christ qui, dès le XIe siècle, était exposée dans un drame liturgique et représentée dans l'Eglise dès « la nuit de Pâques » en Allemagne comme en France (1); ni au jugement dernier. Ceci posé, qu'on veuille bien examiner les longues explications d'Honorius d'Autun, qui a vécu en Allemagne au commencement du XIIe siècle, et qui connaissait parfaitement la vieille liturgie. La première partie de son texte (2) sur les offices de la semaine sainte rappelle précisément la prophétie sybilline ou la prophétie d'Adson exposée

---

(1) Bernard PEZ, *Thesaurus anecdotorum*, etc., II, p. LIII : « Nocte Dominicæ Resurrectionis, etc. » — MONE, *Schauspiele des Mittelalters*, I, 9. — *Les Mystères*, I, 61.

(2) Patr. Migne, CLXXII, 679, *Gemma Animæ* cap. CXXXIV : « *De magno mysterio diei Palmarum, et totius hebdomadae.* — Hæc cuncta, quæ in capite Christi præcesserunt, in corpore quoque ejus, scilicet Ecclesia,

plus haut, et l'entrée triomphale du dernier Empereur romain à Jérusalem; la seconde la défaite de l'Antechrist et la conversion des Infidèles rappelées dans les offices du Vendredi et du Samedi saint au matin. De ce symbolisme liturgique il semble bien résulter que le drame « pascal » de l'Antechrist a dû être joué au plus tard le Samedi saint, c'est-à-dire avant Pâques, aussi bien que le mystère de Besançon.

Les deux pièces offrent d'ailleurs dans le fond et dans la forme de notables différences qu'on a déjà relevées. Le *Ludus de Antichristo*, mêlé de chants et d'hymnes, est un drame liturgique sans la moindre trace de comique ni de diableries. C'est aussi un drame militaire à grand spectacle, et cette mise en scène luxueuse déplaisait fort aux prélats rigoristes du temps que l'auteur a charitablement dépeints sous les traits des Hypocrites. Le beau rôle y appartient à l'Empereur. Bien qu'on y voie figurer côte à côte, assis sous le même dais (1),

Ces deux moitiés de Dieu, le Pape et l'Empereur,

---

futura erunt. Dies utique Palmarum, quando Dominus ad Hierosolymam venit, et ei turba cum palmis occurrit, *est illud tempus cujus ultimus Romanorum imperator Hierosolymam ibit, regnum Deo et Patri dabit, ut Sibylla scribit*. Tres dies ante Pascha sunt tres anni quibus Antichristus regnabit. Per omnia regna his diebus pœnitentes ab episcopis in ecclesiam introducuntur. Chrisma conficitur, per quod Christiani consignantur, et tunc Judæi regno Dei assignantur. Pedes, qui sunt ultima membra, lavantur et ultimo tempore maxima perfectio in Ecclesia concitatur; lumina conteguntur, et tunc omnia signa ab ecclesia tolluntur. Campanæ non sonant et doctores tunc non prædicant. Tabula percutitur, et magnus terror fidelibus incutitur. Lectiones lamentantur quia tunc omne gaudium Ecclesiæ in luctum convertitur; altaria denudantur et tunc omnia sancta proculcantur. Altus ligni sonitus, qui fit ad *Benedictus* est maximus terror qui invadet adversarios, quando interficietur Antichristus. His diebus novus ignis benedicitur, et illo tempore ignis Spiritus sancti in ecclesia reaccenditur, catechumeni baptizantur, et tunc post interfectionem Antichristi maxima multitudo baptizabitur. Cereus reaccensus est Christi adventus. Deinde agitur Christi resurrectio quia tunc sequitur Ecclesiæ resurrectio, etc. »

(1) Si par une fantaisie archéologique on voulait représenter le *Ludus de*

le pape n'y ouvre pas la bouche, soit parce qu'il n'est pas question du pape dans les sources de l'auteur, c'est-à-dire dans les Révélations de Méthodius et le traité d'Adson (1), soit encore parce que dans la réalité les relations étaient très tendues entre Frédéric Barberousse et le pape de Rome. Au contraire, c'est l'histoire du pape Benoît XIII qui fait le principal intérêt du mystère français du *Jour du Jugement*. Le rapport le plus curieux entre ces deux pièces si différentes, c'est donc l'union intime et insolite de la politique et de la liturgie.

Le drame liturgique allemand repose, comme on l'a vu, sur une prophétie byzantine qui, des empereurs byzantins, fut d'abord reportée sur les rois de France, héritiers de Charlemagne, puis fut confisquée par les princes allemands de la dynastie saxonne, en même temps que l'Empire, comme le texte le déclare lui-même (2). Mais si les rois de France ont toujours résisté aux prétentions des nouveaux empereurs, leurs sujets partageaient ce sentiment, et les Français continuèrent, sauf de rares exceptions, à appliquer la prophétie en question à un prince français. Ce n'est qu'au XVIII[e] siècle que les rédacteurs de l'*Histoire littéraire de la France* (t. VI, p. 480) se décident à appeler cette prophétie « fameuse mais insipide », sans entrer dans le moindre détail. Ce sont précisément ces détails qu'il nous importerait de connaître et qui nous expliqueraient pourquoi l'on a si longtemps prédit et promis aux rois de France la conquête des Lieux saints. Essayons de glaner quelques textes à ce sujet.

Antichristo, le décorateur n'aurait qu'à copier une gravure du *Liber chronicarum* ou *Chronica mundi* d'Hartmann SCHEDEL qui nous montre ainsi sous le même dais, l'empereur Frédéric III et le pape Pie II (Æneas Piccolomini, avec cette devise : « *Sum pius Aeneas, fama super æthera notus* », et qui contient une longue dissertation sur la suprématie du Saint-Empire.

(1) La remarque est du D[r] W. MEYER, *op. laudat*, p. 13.

(2) Patr. Migne, CCXIII, col. 950 : « *Historiographis si qua fides habetur*, etc. »

La prophétie mentionnée dans le traité d'Adson reparaît avec de nouvelles particularités dans la *Prophétie de la Reine Sibylle* (1), qui est probablement, comme on l'a vu, un fragment d'un poème d'Herman sur les Sibylles. Elle est encore indiquée, par allusions, dans la lettre déjà citée de saint Vincent Ferrer sur l'Antechrist (2), et son rôle devient surtout important au xve siècle. Le pape Pie II (3) la rappelle au roi Louis XI, qui décline le grand honneur qu'on lui propose; mais Charles VIII fut plus sensible aux flatteries des Italiens, et crut de bonne foi qu'il était le grand empereur de la légende, celui dont le nom commençait par un C, comme disait le texte d'Adson, qui devait expulser les Turcs ou les infidèles et reconquérir Jérusalem. Ainsi, et ainsi seulement s'expliquent les poésies françaises, visions et pronostications du temps, celles d'André de la Vigne, du médecin Jean Michel, l'auteur de *la Passion*, et de Guilloche sur l'expédition d'Italie, qui devait être le prélude de la reconquête de Constanti-

---

(1) *Incipit Prologus Regine Sibille* à la suite du *Tournoiement d'Antechrist*, éd. Tarbé, p. 110 et sq. Dans la cité de Magot est un cerf merveilleux « de cuivre suroré » dont le chef est tourné vers l'Orient :

Mès li cerf drescera,
Sa teste tournera
Vers le regne majur
Cuntre l'Empereur
Ki conquerra Magot.

Comparer un fait historique bien connu. En 978, quand Lothaire s'empara d'Aix-la-Chapelle, les Français se donnèrent la satisfaction de retourner vers l'Est l'aigle de bronze qui se dressait au sommet du palais impérial, et qui avait la tête tournée du côté de l'Ouest, en signe de possession de la France.

(2) P. 97 : « Quarta est opinio dicentium futuram esse conquaestam Hierusalem et totius terræ sanctae per Christianos ante adventum Antichristi. Qui ad hoc inducunt multa verba, tam Ezechielis prophetæ trigesimo nono capite quam etiam *Methodii martyris*, quæ videntur prima facie innuere quod in adventu Antichristi terra sancta a Christianis possidebitur. »

(3) Il lui écrivait: « Nam pugnare cum Turcis et vincere, et Terram Sanctam recuperare Francorum regum proprium est ». Voir Vignier, *de la Noblesse de la troisième lignée de France*, p. 139, cité par E. DE FONCEMAGNE, *Mém. de l'Acad. des Inscriptions* etc., LXVII, p. 546, notes.

nople et de l'Univers : toutes ces prophéties dérivent du texte d'Adson ou de ses diverses transformations. C'est ainsi que la vieille prophétie byzantine ou sibylline est clairement désignée par André de la Vigne qui, dans le *Vergier* d'*Honneur*, fait parler Chrestienté :

D'une Sibylle de haulte extraction
Jadis à Rome prenostication,
Cinq cens [ans] a, fut ès Rommains donnée,
Disant qu'un jour viendroit sans fiction
Ung jeune Charle, qui coronation
Prendroit en France, sur la treizieme année,
Par qui seroye si tres hault couronnée
De vraye gloire et louange immortelle
Qu'on n'en lit point ès Chroniques de telle.

Les allusions à la même légende sont encore plus claires dans : *La Prophétie du roi Charles huitième de ce nom ; ensemble l'exercice* (ou l'explication) *d'icelle par Maistre Guilloche de Bourdeaux* (1) :

Il fera de si grant batailles
Qu'il subjuguera les Ytailles:
Ce fait, d'ilec il s'en ira
Et passera delà la mer.....
Entrera puis dedans la Grèce
Où, par sa vaillante proesse,
Sera nommé le Roy des Grecs.....
En Jerusalem entrera
Et mont Olivet montera.

(1) Ces deux textes, ainsi que les *Nouveaux Mémoires de Sully*, II, p. 74, et la prédiction du Coq français : « *Dum gallus cantabit, Turca peribit* », sont encore cités par E. de Foncemagne, qui s'est demandé vainement, p. 549, d'où pouvaient venir toutes ces prophéties sibyllines et autres, lesquelles sont encore rappelées dans l'*Expédition de Charles VIII en Italie*, par M. F. Delaborde (Paris, Didot, 1888, p. 314-317). Il est clair maintenant qu'elles dérivent du texte d'Adson, qui reparait dans l'apocryphe de Bède. Et la prophétie devait être tout particulièrement agréable à Charles VIII : Cf. Adson (Par. Migne, CI, col. 1296) : « Sicut in sibyllinis versibus habemus, tempore prædicti regis, cujus nomen erit C., rex Romanorum totius imperii, statura grandis, aspectu decorus, vultu splendidus, etc., etc. »

En attendant, Charles VIII se contenta d'acheter à beaux deniers comptants les droits à la succession de l'empire de Constantinople ; il fit son entrée dans Naples en tenant en main le globe impérial, puis revint en France comme on sait. Mais la prophétie lui survécut et fut reportée à d'autres princes; elle finit même par inquiéter les Turcs, s'il est vrai, comme le disent les *Nouveaux Mémoires* de Sully, qu'en 1601 le grand Seigneur pria le roi Henri IV de rappeler le duc de Mercœur qui combattait en Hongrie et qui pouvait servir d'avant-coureur à une armée de nouveaux croisés. La même tradition est relatée avec de nouvelles références par les historiens français, Palma-Cayet (1) et Favyn (2); puis c'est Louis XIII qui devient « le Coq françois » dont le chant fera périr les Turcs (3). Au milieu du XVIIe siècle, le traité d'Adson était encore si populaire que le début en fut parodié dans une Mazarinade (4), et la fin très probablement commentée avec

(1) *De la venue de l'Antichrist* etc., à Rouen, chez Thomas d'Arc, MDCII, in-8° (B. Mazarine, 41,776), par Pierre-Victor CAYET, docteur en la Sacrée Faculté de Théologie. — A la fin de la dédicace à M. de Béthune (ou Sully), grand-maitre de l'artillerie, on lit : « Sainct-Augustin cotte en son traicté que l'Antichrist ne viendra qu'après que le dernier Roy de France sera faict monarque de l'Univers, et déposera son sceptre et couronne sur le mont des Oliviers, pour recognoistre Jésus-Christ, Roy Eternel. Autant en dict sainct Sevère escrivant à saint Ambroise et le Scholiaste de Saint Denys sur les noms divins. » — Le traité d'Adson est souvent attribué à saint Augustin ou à Raban-Maur, mais quel est ce saint Sévère ? et ce scholiaste de saint Denys l'Aréopagite ??

(2) FAVYN, *Théâtre d'honneur et de chevalerie*, Paris, MDCXX, in-4°, t. I, p. 476 : « Le vénérable Beda escrit qu'auparavant que l'Antechrist vienne et paraisse au monde, il doit sortir un roy de France qui réduira toutes les Nations infidèles à la Foy catholique et les rangera toutes sous son obéissance. Cette opinion est suivie de Rabanus Maurus, comme, nous l'avons dit et de Volaterranus sur le mot d'Antichrist. »

(3) Claude VILLETE, *Extrait des prophéties et révélations des saints Pères*, etc., Paris, 1617, in-8° (Bibl. Nat., Lb36, 1062). — Jacques BASSET, *Le chant du coq français, Au roi, Où sont rapportées les prophéties*, Paris, 1621, in-8 (Lb36 1632). — Voir encore les livrets de l'avocat tullois C. d'Acreigne et le catalogue des *Mazarinades* de Moreau.

(4) *La Manifestation de l'Antechrist en la personne de Mazarin et de*

l'Apocalypse, dans de véritables conférences d'exégèse mentionnées par O. Lefévre d'Ormesson (1), où l'on prédisait toujours la reprise de Jérusalem.

Si telle a été la durée et l'influence de cette légende, il n'y aurait rien eu d'étonnant à ce qu'elle inspirât un mystère analogue au drame liturgique allemand, et où le beau rôle de l'empereur conquérant aurait appartenu au roi de France. Mais ce mystère n'a pas encore été retrouvé, si jamais il a été fait. Il y a bien eu quelques mystères à la fois politiques et religieux, comme le mystère de saint Charlemagne (2), qui fut représenté devant le roi Charles VII, mais les pièces de ce genre aussi bien que le *Jour du Jugement* paraissent

---

ses adhérans, avec des figures authentiques de l'Escriture Saincte, Paris, chez la Vefve Jean Remy, 1649 (Bib. de Besançon, Cat. d'Histoire, p. 211) paraît reproduire ironiquement le début du traité d'Adson : « Ce ne sera pas un paradoxe que j'advanceray si je monstre dans ce narré quel sera le lieu, la naissance et l'empire de l'Antechrist, etc. »

(1) *Journal d'Olivier Lefevre d'Ormesson*, éd. Chéruel, I, 341 (janvier 1646) : « Le samedi, 6 janvier, jour des Roys, l'après disnée, au sermon du Père Georges, capucin, qui nous dit que les roys de France devoient subjuguer tout le monde et la religion catholique estre establie partout avant le Jugement, et cela dans la pensée d'une certaine compagnie qui faisoit tous les jours des assemblées pour l'explication de l'Apocalypse. Y avoit un soldat qui avoit des révélations, et un avocat qui les expliquoit. A quoi il réussissoit si admirablement, l'expliquant à la lettre, qu'ayant esté ouy en deux ou trois assemblées de prélats, il les avoit ravys, et il concluoit que cette année 1646, le Turc devoit estre dépossédé et chassé de Constantinople. » — Quant aux livrets du même siècle de Varin, de des Perrières et d'autres pour ou contre la venue prochaine de l'Antechrist et la fin du monde (Bib. Nat. Théologie), ils n'offrent aucun intérêt. Les seuls traités un peu curieux sont le *Traité de l'Antechrist* par M. André Poirier, prestre, 1655, in-12 (B. de l'Arsenal, théol. 5119) qui a été cité précédemment, et le *Théâtre de l'Antechrist* « auquel est respondu au cardinal Bellarmin, au sr Remond, à Pererius, Ribera, Viegas, Sanderus et autres qui par leurs escrits condamnent la doctrine des Eglises Réformées sur ce sujet, » par *Nic. Vignier*. S. l., 1610, pet. in-folio. (Résumé commode de toute la polémique protestante du XVIe siècle.)

(2) Sur ce mystère, on ne connaît absolument que la mention de la représentation retrouvée dans les Comptes, par M. le marquis du Fresne de Beaucourt (*Histoire de Charles VII*, t. VI, p. 400).

avoir été très rares, aussi rares que les moralités historiques (1) étaient communes. Le *Ludus Paschalis de Antichristo* lui-même est resté une conception isolée en Allemagne. On y a bien représenté à Xanten (Prusse Rhénane), en 1473 et en 1481 « un ancien jeu de l'élévation et de la chute de l'Antechrist (2); l'Antechrist a figuré également dans un mystère en quatre journées, joué à Francfort-sur-le-Mein en 1469 (3), et dans un autre mystère à Dortmund (Westphalie), en 1513 (4); mais ces pièces perdues se bornaient très probablement à exposer la légende tragique du nouveau Messie, de même que deux farces allemandes de Carnaval conservées rappellent ironiquement l'abondance de biens que ce Messie devait apporter à ses partisans (5). On s'en raillait de même en France.

Quant au jugement dernier lui-même, il a inspiré plus de livrets ou de descriptions (6), il a été encore plus populaire

---

(1) Inutile de rappeler, dans ce genre, la plate moralité de G. Chastelain sur le Concile de Bâle et bien d'autres.

(2) « *Das alte grosse Spiel vom Auf-und Untergange des Antichrist* », « nach einer lateinischen Vorlage. » — Indiqué par Janssen, *Geschichte des deutschen Volkes* etc. (I, 233), et cité par W. Creizenach, *op. laudat.* (I, 232).

(3 « *Vom jüngsten Tage und Antichristo.* (1468, a. s.) » mentionné par Gœdeke, d'après *Fichards Archiv* 3, 133.

(4) W. Creizenach, I, 246.

(5) *Fastnachspiele*, herausg. von Keller nos 20 et 68. - Cf. Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote* (éd. P. Ristelhuber), cap. xxxviii, t. II, p. 297 : « Le sermon d'un moine gascon, auquel il preschoit que quand l'antechrist viendroit, il useroit d'une largesse incroyable..... bref qu'il sèmeroit l'or et l'argent partout. Par lesquels mots il fit si bien venir l'eau à la bouche d'un certain gascon qui estoit l'un de ses auditeurs, qu'il cria tout haut, *E dïu quan biera ed aquet bon Segno d'antechrist?* »

(6) La plus curieuse de ces descriptions n'est mentionnée et résumée à ma connaissance que dans le *Bulletin du Bibliophile*, 1862, p. 1102 : « Peil (Jean). — *Tabula processuum seu ordinem ultimi judicii divini et criminalis exhibens, cum brevi demonstratione, — quibus figuræ tabulam illustrantes suo quæque loco inseruntur* (Cliviæ, 1625, petit in-4o, fig.). — Le conseiller protestant, Jean Peil, a dédié son livre à George-Guillaume, marquis et électeur de Brandebourg. Les gravures ou

en Allemagne qu'en France, si l'on en juge par les nombreuses mentions de pièces ou de représentations sur ce sujet recueillies par Gœdeke (1). Longtemps après la Réforme, il continua de figurer dans les mystères mimés de la Fête-Dieu.

Parmi ces pièces, la plus ancienne connue a été signalée dans un manuscrit du XIVe siècle, à Donaueschingen et est encore inédite, ainsi qu'un *Jugement dernier*, enrichi de miniatures du XVe siècle, conservé à la Bibliothèque de Copenhague (2). Un autre *Jugement* conservé dans un manuscrit de Rhinau, daté de 1467, est également, suivant son éditeur, Mone, le remaniement d'un original du XIVe siècle (3). Le plan très simple (au début, discours du prophète Sophonias et de saint Grégoire le Grand, énumération des quinze signes, réveil des morts par les quatre anges, jugement, intercession de la Vierge et de l'apôtre saint Jean, lamentations des damnés et chant des élus) est reproduit avec plus de développements dans un livret populaire du XVIe siècle (4) qui a dû inspirer d'autres drames. Il convient de mentionner encore une tragédie de Hans Sachs, 1558, « tirée des saintes

---

illustrations, au nombre de onze, représentent d'abord la prédication de l'Evangile dans les quatre parties du monde, puis l'inévitable destruction de l'empire romain ou du Saint-Empire. Les sept électeurs déchirent la Bulle d'Or et jonchent le sol des insignes de l'Empire. Rome est incendiée, le pape et les cardinaux s'enfuient, etc., etc.

(1) *Grundrisz zur Geschichte der deutschen Dichtung* etc. (1884-1886) I, 433, 200; II, 333, *Das jüngste Gericht*, 1513 (vg. *Morgenblatt*, 1808, n° 278); 348, 364 (*Tragödie des jungsten Gerichts* in Schmalkalden dargestellt 1580); 380, *Das Jüngste Gericht* (36 Personen), 1570, Augsburg; 393 : « *Ein gar Schöne Christliche und liebliche Comedia von dem Letzten tage des Jüngsten gerichts*, etc., von Philipp. Agricola. 1573, in-8. »

(2) Signalés par JELLINGHAUS, *Zeitsch. f. deutsche Philologie*, XXIII, 426, et cités par W. CREIZENACH (I, 244).

(3) MONE, *Schauspiele des Mittelalters*, Karlsruhe, 1846, I, 265 et sq.

(4) *Wahrhaftige Beschreibung des jungsten Gericht*, longuement résumé par Görres (*Die Teutschen Volksbücher*, 1807, p. 257 et sq.).

Ecritures », dit l'auteur (1), mais qui pourrait bien avoir emprunté quelques traits au *Procès de Bélial* de Jacques de Teramo, si populaire en Allemagne et ailleurs.

SUISSE

En 1549, fut joué à Lucerne un Jugement dernier (*Das jüngst Gericht*) en deux journées, dont le texte est conservé à la Bibliothèque de la ville de Lucerne dans quatre manuscrits (M. 167 II, M. 169 I, II, III) depuis longtemps signalés par Mone. Ces manuscrits, qui offrent d'assez grandes différences entre eux, n'ont pas encore trouvé d'éditeur, mais grâce à l'obligeance de M. le bibliothécaire de Lucerne, Franz Heinemann, on peut donner ici une analyse de la pièce (2) qui se rapproche très sensiblement du *Jour du Jugement* de Besançon.

La pièce de Lucerne décrit le règne de l'Antechrist, la fin du monde et le jugement dernier. Il est facile de voir que l'auteur s'est surtout inspiré non seulement de la légende populaire, mais des *Révélations* de Méthodius et du *Speculum Morale* (II dist., I pars, II.) de Vincent de Beauvais La première journée est précédée de deux prologues prononcés par un héraut et un messager, puis d'un prélude où deux personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament récitent des prophéties. Au début de la pièce, on voit arriver à Babylone la courtisane Cléopâtre, escortée du diable ou de « l'esprit d'erreur ». Cléopâtre raconte à sa parente Maggarelle qu'un beau jeune homme lui est apparu pour lui prédire qu'elle donnerait le jour au Messie. Au même instant le

(1) *Tragedia des jüngsten Gerichts, ausz der Schrift überall zusammengezogen*, herausg. von Keller, XI, 400, 450. — Cette remarque sera discutée ailleurs.

(2) Pour plus de détails sur les manuscrits et la représentation du jeu à Lucerne, il convient de se reporter à l'étude qui m'a été signalée par M. Heinemann (*Die Technik der Luzerner Heiligenspiele*, II, *Das Spiel von 1549*, von Renward Brandstetter), tirage à part de l'*Archiv. f. d. St. d. neueren Sprachen*, LXXV.

diable Astaroth prévient Satan que Cléopâtre est « tombée dans ses pièges », et il est chargé pour elle d'une nouvelle mission. Cléopâtre cependant se dispose à aller rejoindre ses amants. Sur son chemin elle rencontre Astaroth qui lui prescrit de creuser le sol où elle trouvera un trésor. Elle le prend, remercie le diable à deux genoux, rejoint ses amants qui partagent sa joie, puis rentre dans sa maison où, assistée de sa servante, elle met au monde l'Antechrist. Les diables dansent autour du lit de l'accouchée qui tient son enfant dans ses bras; le tonnerre gronde au milieu des éclairs, les bourgeois effrayés se précipitent vers la maison, et apprennent de la servante Rachel la naissance du Messie. Cependant, dit le texte, « Cléopâtre doit se préparer avec un nouvel Antechrist âgé de douze ans (1) ». Elle invite son fils à se rendre au temple où les Juifs l'appellent. Il s'y rend et, sur la route, son ange gardien l'abandonne; mais grâce à l'opération des diables, il guérit instantanément un aveugle-né et un paralytique. Arrivé au temple, il se fait circoncire, monte sur un trône, se choisit douze apôtres auxquels il communique son esprit (ici un diable se met aux trousses de chacun d'eux), et les envoie porter sa parole dans le monde. Les apôtres vont d'abord inviter le féroce roi Gog (2) à se rendre à Jérusalem. Gog se met en

(1) Dans la version plus courte du ms. (M. 169, III), toutes ces scènes sont supprimées et la pièce commence plus tôt. Sur l'ordre de Satan, trois diables commandés par Astaroth vont trouver l'Antechrist, déjà âgé de 12 ans et qui a pour père le juif Abraham. Astaroth annonce à l'Antechrist sa mission divine, et celui-ci la révèle à son tour à son père Abraham, au milieu des grondements du tonnerre. La suite de cette version offre peu de différences.

(2) La description de Gog et de ses peuples est encore plus horrible dans la *Cosmographia Aethici Istrici* etc. : « ...gens ignominiosa et incognita, monstruosa idolatria..... Comedunt enim universa abominalia et abortiva hominum, juvenum carnes jumentorumque et ursorum, vultorum item, charadrium ac milvorum, *bubonum* atque visontium, canum et simiarum..... Habent enim staturam fuligine teterrimam, crines corvini similitudine, dentes stertissimos. » — Cité par M. A. Graf., *Roma nella memoria* etc., II, p. 537, note 46.

route avec son cortège de trompettes, de soldats, de femmes et d'enfants qui dévorent à belles dents des crapauds et des serpents en pain d'épices (us brott gemacht). Quand ils arrivent sur la place, l'Antechrist a déjà fait rebâtir de fond en comble le temple de Jérusalem et fait déterrer un trésor de pièces d'or et d'argent qu'il lance au peuple en délire. Les barbares se prosternent et sont témoins d'un nouveau miracle : le fils d'Abimélech ressuscite devant eux, soulevé par les diables. Gog et Hiéroboam repartent pour aller chercher Darius, roi des Perses, et les divers rois barbares, qui viennent avec leurs armées adorer l'Antechrist, tandis que, sur l'ordre du Seigneur, l'archange saint Michel va chercher au Paradis terrestre les prophètes Enoch et Elie et les envoie sur la terre. Cependant l'Antechrist fait descendre la lune du ciel et en distribue les quatre quartiers ou croissants aux rois ses vassaux, qui les suspendent précieusement à leurs couronnes. Leurs sujets reçoivent de même son signe, une demi-lune, qu'un héraut leur imprime en noir sur le front à l'aide d'un pinceau (1). Mais les prédications d'Enoch et d'Elie amènent diverses défections. L'Antechrist irrité fait mettre les prophètes à mort, et offre un grand banquet à ses partisans (2). Tout à coup les prophètes ressuscitent au bruit du tonnerre et remontent au Paradis. Les infidèles se troublent. Pour les rassurer, l'Antechrist monte lui-même sur un char diabolique et déjà il s'élève vers le ciel, mais, frappé par saint Michel, il retombe sur le sol. Les diables emportent joyeusement son cadavre sur une brouette ; les rois effrayés se convertissent au christianisme,

---

(1) Cf. Vincent DE BEAUVAIS, *Speculum Morale*, II dist, I pars, ***De persecutione Antichristi***, t. III, col. 761 : « Et facient omnes..... habere characterem bestiæ, id est aliquod signum Antichristi repræsentativum, vel ad litteram insertionem sui nominis in dextera manu, aut in frontibus suis evidenter et materialiter. »

(2) Ibidem, col. 762 : « Antichristus enim et sui gaudebunt et jucundabuntur et epulabuntur..... pro morte ista. »

excepté Balthazar, le roi des Mores, et la première journée se termine par une invitation à l'assistance à revenir le lendemain.

La deuxième journée s'ouvre comme la précédente par un prologue du héraut et de longs discours des prophètes et des apôtres. Un épilogue rappelle la parabole du banquet (Matth., XXII, 5), et la pièce elle-même s'ouvre par un coup de tonnerre qui annonce la fin du monde. Malgré cet avertissement, le roi Darius continue à mener joyeuse vie Le Père Eternel ordonne le jugement dernier, et le Fils envoie Raphaël délivrer Satan qui accourt de l'enfer avec ses démons. Sur un nouvel ordre, les sept Anges de l'Apocalypse versent leurs fioles, et quand toute l'humanité est morte au milieu des pleurs et des gémissements, soulignés par les entrechats des diables, Raphaël met le feu à l'Univers et le jugement se prépare. Après un long discours de l'apôtre saint Paul, le Christ apparaît sur un arc-en-ciel assisté des douze Apôtres. Les trompettes des anges réveillent les morts, et en premier lieu ressuscitent les papes et les empereurs. Raphaël célèbre les vertus du « bon Pape ». Un autre « Pape damné » fait lui-même sa confession publique qu'un diable complète, et il en est de même pour toutes les conditions, cardinaux, évêques, bourgeois, marchands, mendiants ; tous les rôles sont doublés si bien que ces seuls acteurs sont plus de soixante. L'Antechrist ferme la marche avec les mauvais juges et les « hôtelières de Satan ». Cependant les anges montrent les instruments de la Passion, et le Christ ordonne de séparer les boucs des brebis. La Vierge et saint Jean-Baptiste intercèdent vainement auprès de lui et remontent au ciel. Après que les quatre Archanges ont sonné de la trompette aux quatre coins du monde, les élus se rangent à droite, les damnés à gauche. Le Christ prononce d'abord la sentence des élus qui vont au Paradis, puis celle des réprouvés que les diables entourent d'une longue corde et entraînent en enfer, le « mauvais Pape » en tête. La pièce se termine par un sermon du « Pape sauvé »

et deux proclamations du héraut et du messager. Il existe de cette seconde journée une autre version encore plus longue et plus compliquée qui ne paraît pas avoir servi à la représentation. Le *Jugement dernier* de Lucerne ressemble, comme on le voit, au *Jour du Jugement* de Besançon, mais il a environ 14,000 (1) vers dans la version de beaucoup la plus courte.

ANGLETERRE

Les quatre grandes collections de Mystères ou « plays » anglais, ont chacune un Jugement dernier, mais l'Antechrist ne figure que dans les *Chester Plays*. Le XXIII[e] Play de cette collection (*Ezéchiel*) est rempli par les prophéties et l'énumération des Quinze Signes. Dans le XXIV[e] (*Antichrist* (2)), l'Antechrist paraît en proclamant lui-même sa puissance. Il se donne pour le Christ annoncé par les prophètes, dont il cite les versets en latin. Les rois, au nombre de quatre, lui demandent des miracles avant de reconnaître sa divinité, et l'Antechrist fait sortir les morts de leurs sépulcres. Deux de ces ressuscités le remercient, et pour confirmer sa mission divine, l'Antechrist annonce qu'il va lui-même mourir, descendre dans un tombeau creusé devant le temple, et ressusciter. Il fait comme il l'a dit, meurt, ressuscite, et remonte sur son trône; puis il envoie son Esprit pour renouveler le cœur des rois et il partage entre eux l'univers. A l'un il donne la Lombardie, à l'autre le Danemarck et la Hongrie, à l'autre le Pont (*Ponthous*) et l'Italie, au quatrième Rome, puis il se retire au milieu des acclamations. Aussitôt entrent en scène Enoch et Elie, qui essaient vainement de convertir les rois séduits et vont ensuite trouver l'Antechrist lui-même. Une longue discussion s'engage. Les prophètes nient les mi-

(1) Exactement 4,736 + 9,000.
(2) *The Chester Plays*, edited by. Thomas Wright, London, 1843, in-8, t. II, p. 150-177.

racles de l'Antechrist, qu'ils attribuent au diable. En vain l'Antechrist fait avancer les morts ressuscités. Elie leur présente du pain qu'il a béni du signe de la croix et ceux-ci le repoussent avec terreur. Les rois reconnaissent alors leur aveuglement et implorent leur pardon du Christ. L'Antechrist irrité les tue avec les prophètes et remonte sur son trône. Mais déjà l'archange saint Michel brandit son glaive. Il frappe l'Antechrist qui crie piteusement au secours. Deux démons viennent emporter son cadavre. Aussitôt après Enoch et Elie ressuscitent pour adresser aux assistants une dernière exhortation, puis saint Michel les rappelle en Paradis.

Suit un XXVe « Play », le *Jour du Jugement*, très simple, dont les personnages sont Dieu, deux anges munis de trompettes, le pape, l'empereur, le roi et la reine sauvés, le pape, l'empereur, le roi, la reine, le juge et le marchand damnés, Jésus, les anges de la Passion, deux diables, et les quatre Evangélistes qui terminent la pièce en rappelant qu'ils avaient annoncé tous ces événements. Les autres *Jugements* anglais sont encore plus simples, et il suffira d'en mentionner les personnages (1).

L'*Antechrist* de Chester est court, mais l'historien du théâtre Anglais, Adolphus Ward (2), a tort de le trouver « extrêmement remarquable » et de croire qu'il est le seul de son espèce avec le *Ludus Paschalis de Antichristo*. Il n'en est rien, malheureusement, comme on l'a déjà vu. On n'a pas encore relevé de pièces analogues pour la Russie, les pays

(1) *York Plays*, ed. by Lucy Toulmin Smith, Oxford 1885, in-8°, p. XLVI : « XLVIII Play : *The Judgment day :* Jesus, Maria, XII Apostoli, IIII angeli cum tubis et IIII cum corona, lancea, et II cum flagellis, IIII Spiritus boni et IIII Spiritus mali et VI diaboli ». — *Towneley Plays ;* XXX Juditium : Deus ; 1, 2, 3, Angelus ; 1, 2 Anima bona ; 1, 2 Anima mala ; 12 Apostoli ; 1, 2, 3, Diabolus. » — Le Jugement de Coventry manque.

(2) WARD, *History of English Dramatic Literature*. London, 1875, t. I, p. 51.

scandinaves (1), la Bohême et la Hongrie, mais elles abondent partout ailleurs.

ITALIE

En Italie, les pièces sur l'Antechrist et le jugement dernier sont extrêmement nombreuses, et les deux légendes presque toujours étroitement liées dans les mystères mimés ou dramatiques. Mais ici les moindres détails ont été recueillis par un des maîtres de l'érudition, M. Alessandro d'Ancona, et il suffit de renvoyer à son ouvrage classique sur les origines du théâtre italien (2). On y trouvera rappelées les représentations, en 1298 et en 1303, dans le Frioul, de pièces qui formaient un cycle complet d'histoire sacrée depuis la création jusqu'à la venue de l'Antechrist et à la fin du monde. On y lira également la réimpression d'une courte « *lauda drammatica* » sur l'Antechrist et le jugement que les confréries ombriennes représentaient au XIVe siècle, le Ier Dimanche de l'Avent, ainsi que la mention d'un autre *Jugement* plus court et du même temps. Le même livre mentionne encore la *Rappresentazione del dì del Giudizio* du XVe siècle de Feo

---

(1) Pour la Russie, aucune pièce de ce genre n'est mentionnée ni dans les recueils spéciaux, ni dans une étude de M. Wesselofsky sur la légende de l'Antechrist (*Journal du Ministère de l'Inst. publique russe*, Fascicule 195, p. 173 et sq.), — Pour le Danemarck, rien « qu'un spectacle d'école danois de l'an 1600 environ, dont le 3e acte, scène 3e. rappelle le Jugement dernier. » Cette pièce, *Comœdia de mundo et paupere,* a été éditée, en 1888, à Copenhague, par M. le bibliothécaire S. Birket Smith, à qui je dois cette indication. — Pour la Suède, rien qu'un drame moderne : *Antikrist*, SKÅDESPEL af Christer Swahn (pseud. pour Victor Hugo Wikstrom), Lund, Fr. Berling, 1885, in-8° (com. due à l'obligeance de M. le bibliothécaire L. Bygden). — Enfin, l'on m'assure qu'il n'y a rien pour la Bohême, et très probablement rien pour la Hongrie.

(2) *Origini del Teatro Italiano,* seconda edizione (Torino, Ermanno Lœscher, 1891, in-8°), tome I, 91, 141-153, 153, note 3 (lauda *de judicio* tratta dal cod. parig. 8521, imprimée par Mazzatini (*Ms. ital. delle Bib. di Francia*, III, 350).

Belcari (1), et la tragédie de Paolo Bozzi (*Rappresentazione del Giudizio Universale*, Venezia, 1605, in-8° et 1606, in-12); il analyse longuement une pièce populaire toscane, attribuée au XVIIe siècle (*Maggio sulla venuta dell Anticristo ovvero Il Giudizio universale*), ainsi qu'un drame analogue joué encore il y a quelques années dans la province de Novare (2). A ces indications si nombreuses, on ne peut ajouter qu'un détail. Deux contemporains nous ont laissé deux curieux comptes rendus d'un drame latin sur l'Antechrist et le jugement représenté en 1574 par les Pères Jésuites de Rome (3), et qui obtint un grand succès. En relisant le premier de ces comptes rendus très détaillés, reproduits par M. d'Ancona, il est facile de voir que cette pièce, qui n'est pas nommée, existe encore. La Bibliothèque de l'Arsenal en possède un exemplaire (B.L. 5,351, in-8°).

Il Cristo Giudice Tragedia sacra dedicata all'Eminentissimo, e Reverendissimo Principe il Signor Cardinale OTTOBONO Vice-Cancelliere di Santa Chiesa, opera del P. STEFANO TUCCI della Compagnia di Giesu da Monforte, Terra della Diocesi di Messina, Tradotta dal Verso Latino nell'Italiano da Antonio CUTRONA, Siracusano, arciprete della Basilica, Collegiata, e Parochiale Chiesa de'SS. Celso, e Giulano di Roma. Con l'aggiunta dell'Introduttione all'opera. fatta dal medesimo Tradduttore, in Roma per Domenico Ant. ERCOLE, 1698, 12° pp. 154, sll.

Il s'agit de la pièce la plus célèbre du théâtre des Jésuites, le *Christus Judex*, que son auteur, le P. Etienne Tucci, fit jouer dès 1569 au collège de Messine, puis en 1574 à Rome, et qui fut représentée, traduite ou imitée, dans presque toutes les grandes villes de l'Europe, avant d'être imprimée pour la première fois une centaine d'années plus tard, en latin, à

(1) Réimprimée dans les *Sacre Rappresentazioni dei secoli XIV, XV et XVI*, rac. di A. d'Ancona, III, 499, 523.

(2) *Origini*, etc II, 309-316, 326. — Depuis il a encore paru : *Il giudizio universale in Canavese,* pub. da Nigra e Orsi, Torino, 1896, in-8°.

(3) *Origini*, II, 184 et 185, note 1.

Rome, en 1673. L'excellente *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* mentionne douze de ces représentations et éditions diverses qu'il est inutile de reproduire (1). Au XVIIIe siècle on la traduisait encore en polonais et en illyrien, et la pièce mérite cette vogue prolongée par sa brièveté et l'ingéniosité de la mise en scène.

ESPAGNE ET PORTUGAL

Il y a certainement eu pour ces deux pays un plus grand nombre de drames sur l'Antechrist et le Jugement que ceux qui seront ci-dessous mentionnés. Ainsi, pour le Portugal, l'on ne peut citer qu'une pièce :

Auto do Dia do Juizo, feito por Balthesar DIAS (Lisboa, Antonio Alvarez, 1625, in-4°, Cat. Soleinne, IV, n° 4868).

Une légende du jugement universel est populaire en Espagne depuis le commencement de l'imprimerie (*Historia del juicio universal del mundo*, Madrid, réimpression, 1780, in-4°), ainsi qu'un traité théologique (*El libro del Antichristo* compuesto por Martin-Martinez Dampiis, Saragoza, 1496, in-folio) (2). Pour le théâtre, on ne peut citer qu'« *El Anticristo* », drame en vers en trois actes, d'Alarcon, imprimé pour la première fois en 1634, à Barcelone, et réimprimé dans la *Biblioteca de autores españoles* (Madrid, M. Rivadeneyra, 1866, p. 359 à 374).

---

(1) Le P. AGUILERA, *Hist. prov. Siculæ Soc. Jesu*, I, 178 : « Vix ulla est præclara Europœ civitas in qua non fuit exhibita ». — cité dans cette *Bibliothèque*, avec les diverses représentations, éditions, traductions connues : tomes VII, p. 69 n° 1, et p. 98 nr 4 (Rome, Séminaire Romain et Collège germanique) ; VIII, 263, n° 1 (le P. Stefano Tucci); VIII, 174, nos 178 et 194 (Tournay), VIII, 1370, n° 123, Ypres ; I, 270, n° 7 (Amberg, Autriche); III, p. 1689, n° 11 (Gratz); V, p. 1903, n° 13 (Olmultz).

(2) Cités dans l'Encyclop. Migne, *Dict. des légendes du Christ.*, p. 727 et 1224. — Le traité postérieur de Fray Lucas Fernandez de AYALA, *Historia de la perversa vida y horrenda muerte del Antichristo*, Madrid, 1649, in-4°, que possède la Bib. Nationale (D. 3,779) n'est qu'un mauvais résumé de l'énorme traité de Malvenda.

Par une aggravation de la vieille légende de Loth, que nous avons déjà signalée dans l'*Histoire scholastique* (chap. LIV, col. 1102), de Pierre le Mangeur, et qui a passé de là dans les livrets populaires (1), l'Antechrist d'Alarcon est le fruit d'un adultère et d'un inceste redoublé, et son premier exploit est de tuer sa mère, qui pourrait gêner son ambition. Reconnu comme roi par les Juifs, il lutte contre le prophète Elie à grand renfort de textes théologiques, et il persécute les chrétiens qui se réconfortent en lisant le « *Tratado del juicio final*, por el maestro fray Nicolas DIAZ, de la orden de predicatores ». Sa cruauté n'a d'égale que sa galanterie, inspirée sans doute par un verset du prophète Daniel, qui lui est souvent appliqué par les commentateurs (2). Mais s'il fait souffrir tout l'univers, il souffre lui-même des rigueurs de sa belle ennemie, « *fiera ingrata* », la chrétienne Sofia. Après divers incidents, il finit comme ses prédécesseurs, frappé en plein triomphe par l'épée d'un Ange, et les Juifs se convertissent au christianisme. Cette pièce est très curieuse, surtout de la part d'un poète comique tel qu'Alarcon. Elle est l'œuvre d'une imagination mystique, somptueuse, cruelle.

PAYS-BAS

Un historien belge nous dit : « Les ecclésiastiques de nos églises chapitrales du XIIe siècle instituèrent les soi-disant *Misterienspelen*, lesquels, aux grandes fêtes de l'année, furent joués dans l'église ou au cimetière. A la Toussaint ils représentaient ordinairement le *Jugement dernier* ». Ces représentations se maintinrent jusqu'au XVe siècle (3), mais il ne semble pas qu'aucun texte en ait subsisté. La Belgique

(1) Tels que l'*Ymago*, etc., le *De Turpissima conceptione Antichristi*, la *Vie du mauvais Antechrist* et autres déjà cités.

(2) *Dan.*, XI, 37 : « Erit in concupiscentiis feminarum. »

(3) Edm. Van der STRÆTEN, *Le théâtre villageois en Flandre*, Bruxelles, Classen, 1874, in-8° (I, p. 14.)

possède d'autre part un grand nombre de livrets ou traités anciens sur l'Antechrist et le jugement (1); mais pour les pièces de théâtre, on ne voit à citer que les suivantes, en dehors des imitations, dèjà signalées, du *Christus judex* du P. Tucci, à Tournay et à Ypres, en 1647, 1654, 1730 .

L'Antechrist, tragédie représentée par les Escoliers du Collège de la Compagnie de Jésus, à Luxembourg, en la sale dudit Collège, le 18 septembre 1648 (A Namur, chez Jean Van Milst, imp. juré, rue du Président), 1648, 4° pp. 4 (par le P. BERGEROT). — (*Bibl. de la Comp. de Jésus,* t I, p. 1330).

Antichristus Tragœdia. Namurci, 9 sept. 1662 (par le P. Augustin de Breda). Ibidem. II, 108, et V, 1559 n° 29.

Antichristus in scenam dabitur a classis humanitatis studiosis in gymnasio. Soc. Jesu Ipris. die 23 et 25 Februarii 1729 (Ipris, apud Petrum Jacobum de Rave) 4° ff. 2.

Antichrist sal vertoont worden door de studenten van de vierde schole inhet gymnasie der Societeyt Jesu binnen Ipre. Den 23 et 25 Februarii 1729. Tot Ipre, by Petrus Jacobus de Rave, 4° ff. 2 (Ibidem. VIII, pp, 1369, 1370, nos 109 et 110).

PIÈCES PROTESTANTES DU XVIe SIÈCLE

Il faudrait enfin énumérer les diverses pièces de tous les pays (Angleterre, Allemagne, Italie, etc.), suscitées par la polémique protestante du XVIe siècle, et où la légende du jugement dernier et de l'Antechrist sert de prétexte aux at-

(1) ***Dialogus de nativitate et moribus Antichristi,*** Deventriæ, 1491, in-4°. — *Vie du tres inique et pervers Antechrist et de ses horribles et hideux trafiques lesquels il accomplira,* Anvers, Cornille de Cimetière, 1560, in-8° de 16 f. — *Histoire véritable* de ce qui s'est passé en l'exorcisme de trois jeunes filles possédées ès pays de Flandre, où il est aussi traité de l'*Antechrist et de la fin du monde,* par LENORMANT DE CHIREMONT, Paris, 1623, pet. in-8°, cité par le *Dict. des Légendes*, etc., p. 727. — J.-F. LUMNIEN, *De vicinitate extremi judicii Dei et consummationis sæculi libri duo,* Antwerpiæ, 1594, in-4°. — Alex. VAN DEN BUSCHE dit le Sylvain, *La description du dernier Jour avec le Jugement de Dieu selon l'Evangile et les prophètes,* à Paris, Nic. Bonfons, 1578, in-8 (Draudius, II, 199). — On n'a pu consulter aucun de ces cinq ouvrages qui sont fort rares.

taques contre la religion catholique et contre l'Antechrist ou le Pape de Rome. Ces pièces ont été inspirées, comme le *Jour du Jugement*, par les passions et les persécutions religieuses, mais elles en diffèrent naturellement sur tous les autres points. On trouvera dans le *Catalogue Soleinne* l'indication des principales : *Christus triumphans, comœdia apocalyptica* (1556), de l'Anglais J. Fox ; *Mercator seu Judicium* (1540), de l'Allemand Thomas Naegeorgus (Kirchmaier) ; Tragedia intitolata *Libero Arbitrio* (1546), de Francesco Negro Bassanese, avec la mention de leurs très nombreuses éditions et traductions françaises ou autres (1). Presque toutes ces raretés sont d'ailleurs très consciencieusement analysées, on s'en est assuré sur les originaux, dans un ouvrage aussi bon qu'il est commun, la *Bibliothèque du théâtre françois* (attribuée au duc de la Vallière), Dresde, 1768, in-8° (t. III, 236-239, 263-267). On peut y ajouter, si l'on veut, la plus curieuse et la plus rare de toutes ces pièces, une sorte de *Jugement* de toutes les religions en italien (2), et un drame

---

(1) *Bib. dramatique de M. de Soleinne :* ..... *Christus triump.*, éditions de 1556, 1562, 1566, 1672, tome I, n°s 460-73 : supp. du tome I, n° 52. — *Mercator*, édit. de 1540, 1558, 1582, 1594, tome I, n°s 46, 294 ; supp. du tome I. n° 40. — *Libero Arbitrio*, édit. de 1546, 1550, 1558, 1559, 1589, tome IV, n°s 4698, 4699, 4700, 4701.

(2) *Comedia piacevole della vera antica romana catolica et apostolica chiesa* (5 actes prose) Nella quale dag l'interlocutori vengono disputate e spedite tutte le controversie, che hoggidi sono fra i catolici romani, luterani, zingliani, calvinisti, anabatisti, suenfeldiani et alttri, per conto della religione, opera all'huomo veramente catolico di gran contento et utile. *Romanopoli*, s. n. et s. a. (1537?) p. in-12 de 175 p., non compris le titre. — Je ne connais cette pièce que d'après le *Catalogue Soleinne*, IV, p. 122, n° 4702, qui la résume ainsi : « Parmi les personnages de cette pièce singulière, on distingue Jésus-Christ, saint Paul et saint Pierre, Luther, Zwingle et Carlostadi, Satan, le pape Pie IV et le cardinal Campège. Les adversaires de la Réforme, les partisans de Rome, les anabaptistes sont tous condamnés au feu éternel, et Jésus-Christ se rendant à la vallée de Josaphat pour juger le genre humain, prescrit à saint Pierre de faire attendre Luther et Brontius à la porte du paradis : « Je reviendrai bientôt, et je les introduirai auprès de mon père. »

allemand « depuis le commencement jusqu'à la fin du monde », de Barth. Krueger (1580), dont il y a au moins une analyse et une réimpression moderne dans la collection J. Tittmann. Tels sont les renseignements bibliographiques que l'on a pu recueillir, soit en s'adressant à l'obligeante érudition de divers bibliothécaires français et étrangers, soit en dépouillant, pour les recherches de ce genre, les catalogues de bibliographie dramatique, signalés une fois pour toutes, par les éditeurs du *Mystére du Viel Testament.*

De cette longue récapitulation, où les redites étaient forcées, on peut conclure que la légende de l'Antechrist était sensiblement la même dans toute l'Europe chrétienne, et que tous les auteurs dramatiques ont mis en œuvre une matière commune. Dans cette collection, la pièce conservée à la Bibliothèque de Besançon se distingue par sa louable brièveté ; elle est la seule, jusqu'ici, avec le *Ludus Paschalis de Antichristo*, qui soit une manifestation politique autant que religieuse. Dira-t-on que, malgré la faiblesse du style et la grossièreté de certains épisodes, elle paraît supérieure au drame liturgique allemand, plus ingénieuse, plus intéressante, plus complète ? A quoi bon, puisque cette supériorité (qui n'aurait, après tout, rien de bien méritoire) pourra toujours être contestée ? Il suffit donc de marquer la place du *Jour du Jugement* dans l'histoire du théâtre français.

CONCLUSION

Dans la vieille langue, « *Apocalypse* » était synonyme d'étude interminable. C'est ainsi que les conseillers de la cour d'Angers, chargés d'apurer les comptes très embrouillés d'un trésorier, écrivaient au roi René : « Sire, le cas de Grignon est ung *Apocalice* en quoy à paine jamais se pourra trouver fin (1). » Le *Jour du Jugement* de la Bibliothèque de Besançon a pu paraître, lui aussi, « ung » de ces « Apocalices ». La méthode employée pour l'étudier a été longue, parce que tous les points de repère manquaient ou bien étaient mal assurés. Par suite, on a été obligé de multiplier les notes justificatives qui peuvent maintenant disparaître. D'autre part, pour ne pas accumuler sur certains points des hypothèses inextricables, on n'a pu reproduire rigoureusement dans l'exposition l'ordre même suivi dans les recherches. Mais cet ordre était très simple, puisqu'il est facile à résumer et, longue ou non, peut-être n'y avait-il pas d'autre méthode possible pour éclaircir l'histoire de cet ancien drame.

Etant donné un manuscrit sans aucune indication d'origine, et simplement attribué, soit à « la période moyenne du XIVe siècle », soit, ce qui revient à peu près au même, « à la seconde moitié du XIVe siècle », on a d'abord cherché à renfermer ce manuscrit dans des limites plus précises de temps et de lieu, en étudiant minutieusement la mise en scène et le costume des miniatures. Ce costume, de l'extrême fin du XIVe siècle, ou plutôt du commencement du XVe siècle, a paru, par certains détails, antérieur à 1417. Puis on a cherché à déterminer approximativement, par les caractères linguistiques, la patrie de l'auteur et celle du copiste, et il a

(1) Archives Nationales, P 1334[7], fol. 125 verso, 31 août 1460.

semblé qu'ils avaient dû vivre tous deux sur les confins de l'Ile-de-France, de la Champagne et de la Picardie.

Ces trois points à peu près acquis, il s'agissait de retrouver les sources de l'auteur en étudiant, d'une part la littérature de l'Antechrist et du jugement dernier, et de l'autre les nombreuses pièces de théâtre françaises et surtout étrangères, composées sur l'un ou l'autre ou sur l'un et l'autre de ces deux thèmes si souvent associés. Les commentaires de l'Apocalypse et les drames nous ont offert, avec des variantes, un fond commun de légendes que nous avons retrouvé dans le *Jour du Jugement* aussi bien que dans le *Jugement dernier* de Lucerne, dans l'*Antechrist* allemand ou anglais. Mais cette double étude faite, il a semblé que le *Jour du Jugement* offrait encore certains détails précis qui n'étaient pas ailleurs, ne s'expliquaient pas par ses sources, ne pouvaient être non plus de simple fantaisie, mais devaient être caractéristiques.

Débarrassés de toutes les circonstances accessoires qui ont pourtant leur importance, ces détails se réduisent à quatre, disséminés dans une dizaine de vers. Ce sont quelques allusions aux hymnes du temps pascal ; c'est la mention de la lecture faite, le matin même, d'un Evangile de la Passion (vers 1319) qui paraît indiquer que la représentation du mystère a dû avoir lieu, après un office, aux environs de Pâques ; c'est une coalition de princes aux pseudonymes bizarres, tous feudataires de l'Antechrist, contre un pape, et l'entrée de « l'empereur » dans cette coalition, marquée comme un fait tout récent (v. 1241).

L'explication de ces faits précis a été cherchée dans la liturgie du temps pascal et dans l'histoire générale de la période à laquelle appartient le manuscrit. C'est la période du grand schisme qui troubla si longtemps l'Europe et la France entières, on le savait, mais il importait de suivre en particulier le mouvement des esprits dans la Champagne et la Picardie, c'est-à-dire dans la province ecclésiastique de Reims. Nulle part, à un

certain moment, on l'a constaté, l'agitation n'a été plus vive, les présages, les prophètes et les illuminés plus communs, la prédication plus ardente ; nulle part le schisme n'a excité plus de tristesses, de terreurs, d'angoisses. Dès lors, le problème était nettement circonscrit et les difficultés n'ont pas tardé à s'éclaircir. Le *Jour du Jugement* a été inspiré et n'a pu être inspiré que par l'alliance conclue à Reims entre le roi de France, Charles VI, et l'empereur d'Allemagne, Wenceslas, contre le pape Benoît XIII, dans des circonstances longuement relatées par Froissart. Cette pièce apocalyptique est en quelque sorte le pendant du *Ludus Paschalis de Antichristo* représenté plus de deux siècles auparavant en Allemagne. C'est, comme lui, un drame à la fois religieux et politique, comme lui, un drame pascal de l'Antechrist : le *Ludus Paschalis* a dû, suivant toute vraisemblance, être représenté la veille de Pâques, l'an 1160, et le *Jour du Jugement* le Vendredi saint de l'an 1397, ancien style (1398, n. s.).

Mais la date du *Jour du Jugement* une fois fixée a entraîné diverses conséquences et facilité la solution d'autres problèmes. Ce drame français du XIVe siècle, bien qu'étroitement lié à la liturgie, ne rappelait plus guère la gravité simple des anciens drames religieux, telle qu'elle apparaissait même dans des spectacles exceptionnels, comme le *Ludus Paschalis de Antichristo*, à plus forte raison dans les vrais drames liturgiques, joués, célébrés jadis aux grandes fêtes de l'année par les prêtres, sur les degrés même de l'autel étincelant de lumières. C'étaient des dialogues, des chants, des prières qui s'élevaient, avec la fumée de l'encens, dans la pénombre des cathédrales ; puis, quand la vaste nef ne suffit plus pour contenir les spectateurs, la scène se transporta de l'église sur le parvis, le drame se fit peuple et adopta la langue populaire, rude et naïve, non pas grossière, et, sous cette nouvelle forme, il resta longtemps encore ce qu'il devait être, simple et religieux. Il n'ajoutait rien à la beauté

des textes sacrés, il ne la gâtait pas non plus par de maladroits développements, et c'est bien rarement qu'il paraissait susceptible « d'ornements égayés », comme disait Boileau. Le *Jour du Jugement* différait encore de ces premiers mystères français tels qu'on a essayé de les suivre jusque dans la première moitié du XIVe siècle, et dont la *Passion* du manuscrit Didot nous a peut-être conservé une image assez fidèle. Il se rapprochait au contraire, visiblement, textuellement, des mystères de la Bibliothèque Sainte-Geneviève publiés par Jubinal et communément attribués au XVe siècle, mais à quelle date, à quelle ville, à quels acteurs appartenaient ils, ces questions étaient restées très embrouillées, et n'étaient résolues que par des vraisemblances, par des hypothèses ou par le silence. De quelques faits isolés il était difficile de former une histoire suivie, et de la courte « *Nativité* insérée parmi les *Miracles de Nostre Dame* n° V », on pouvait « passer brusquement aux grands mystères d'Eustache Mercadé et des Greban (1) ». Le mystère provincial du *Jour du Jugement* est venu faciliter cette transition, un peu brusque en effet, et préciser les dates. Il a suffi pour cela de rapprocher ce texte inédit d'un document depuis longtemps signalé et qui n'avait que le tort de rester isolé à sa date. Une ordonnance du Prévôt de Paris, du 3 juin 1398, interdit les représentations qu'une association d'acteurs donnait au village de Saint-Maur-des-Fossés. Depuis combien de temps, on l'ignorait ; mais, sans chercher à le savoir, on était en droit de supposer que la *Passion* représentée par cette troupe était déjà composée, écrite, au moins pour les fêtes de Pâques de cette même année. Ce n'était certainement pas en vue du mois de juin qu'on avait dû préparer cette pièce, car « les jeux de la Passion » avaient toujours coïncidé avec la fête religieuse de Pâques, et cette coïncidence persistait encore en 1380, sui-

---

(1) *Romania*, 1896, *Fragment d'un ancien mystère*, p. 91, déjà citée précédemment.

vant une lettre de rémission de Charles V, qui était notre dernier document immédiatement antérieur. Or, non seulement la Passion qui fut jouée à Saint-Maur s'est trouvée prête aux fêtes de Pâques 1398, mais elle a dû l'être bien avant, puisqu'on l'a retrouvée dans le manuscrit Sainte-Geneviève et qu'elle était déjà imitée, copiée textuellement, malgré la différence des sujets, dans le *Jour du Jugement* joué en province, le Vendredi saint 1398.

Ainsi l'on a pu démontrer tout à la fois que *la Passion* contenue dans le manuscrit Sainte-Geneviève faisait bien partie du répertoire des confrères de la Passion et qu'elle était antérieure de cinq ans au moins aux fameuses lettres patentes de décembre 1402, qui, après la *Passion*, mentionnent expressément la *Résurrection Sainte-Geneviève.*

Rigoureusement parlant, la démonstration matérielle n'a été faite que pour cette seule *Passion;* mais si le poète de province n'a imité que ce seul drame à notre su, cela prouve tout simplement qu'il était le plus connu, rien de plus. Cette *Passion* est devenue rapidement une « Somme » dramatique. La *Nativité*, les *Trois Rois*, la *Résurrection Sainte-Geneviève*, composés dans le même esprit, sinon dans le même rythme, supposent cette *Passion* déjà faite et sont venus se grouper autour d'elle. Ainsi tous les actes de la vie du Christ n'ont plus formé qu'un drame collectif qui pouvait, dans un ou plusieurs jours, s'allonger ou se raccourcir au gré du public, et fournir à la représentation tel ou tel épisode détaché, sans plus compter avec les fêtes de l'année liturgique. Cette compilation ou ce groupement de pièces détachées, qui annonce et prépare la Passion unique, d'un seul jet, telle que l'écriront Eustache Mercadé et Arnoul Greban, était-il déjà opéré en 1398 (n. s.)? C'est possible, probable même, puisque nous avons vu la Passion jouée à Saint-Maur en juin 1398. Mais ceci, on n'avait pas à le démontrer. On n'avait pas davantage à rechercher si les Miracles des Apôtres, de sainte Geneviève et de saint Fiacre, qui accompagnent cette *Pas-*

sion, étaient déjà composés à la même date, si ces pièces étaient précisément les miracles, « vies de sains, farces » et autres « esbattements », interdits en même temps que *la Passion*. par le même arrêt du Prévôt de Paris du 3 juin 1398, ou si elles sont entrées plus tard seulement dans le répertoire des Confrères de la Passion. Il a suffi de prouver que toutes ces pièces, renfermées dans le même manuscrit, ont bien fait partie du même répertoire parisien.

Ce qu'il était plus important de constater, c'était le changement notable dans l'esprit des mystères, qui coïncide avec les conditions nouvelles de la représentation et l'établissement d'un théâtre habituel, permanent, bientôt quotidien. Sans doute, le drame n'est pas sorti tout entier des mains de l'Eglise, et les membres du clergé lui resteront attachés comme auteurs et parfois même comme acteurs. Ce drame n'a pas perdu son caractère d'édification, et c'est avec raison qu'Eustache Mercadé le comparera aux verrières et aux fresques des églises qui formaient « les livres des illettrés », selon le mot d'Albert le Grand et de bien d'autres :

A plusieurs gens ont moult valu,
Qui n'entendent les escriptures,
Exemples, histoires, peintures
Faictes ès moustiers et palais ;
Ce sont les livres des gens lais.
En especial l'exemplaire
Des personnages leur doit plaire
Qui sont des fais de Jhesucris
Selonc que mettent les escrips
Et les livres de saincte Eglise.

Mais si le théâtre est toujours un enseignement, c'est un enseignement bien mêlé ; si c'est un sermon, ce sermon est souvent bien joyeux et confié à d'étranges interprètes. Ou plutôt, c'est avant tout un spectacle qui se suffit à lui-même, et un divertissement public. N'est-ce pas ce qu'indiquent les scènes réalistes, les diableries, les facéties vulgaires ou féroces et les fanfaronnades ridicules des « tyrans », et toutes les

nouveautés que l'on attribuait communément au xve siècle, mais qui existaient déjà, nous l'avons constaté, dès la fin du xive? Dès ce moment le mystère français était constitué; il n'avait rien à oublier et, sauf les exceptions connues, les scènes vingt fois citées, peu nombreuses et toujours les mêmes, d'Arnoul Greban et de Jean Michel, il n'avait plus rien à apprendre que la prolixité fastidieuse et l'ignoble trivialité. Encore ces éléments étaient-ils déjà très suffisamment représentés, on l'a vu, dans les pièces de Paris et celles de la province, *le Jour du Jugement* en est la preuve.

Près de cinquante ans avant que les bourgeois d'Abbeville vinssent acheter, à beaux deniers comptants, une copie de la *Passion* d'Arnoul Greban, la *Passion* Sainte-Geneviève, ou celle des premiers Confrères, avait déjà excité la même curiosité, et, sinon créé une tradition, du moins imposé un modèle. C'est un fait remarquable que l'auteur provincial, le théologien ou le prêtre qui a écrit ce *Jour du Jugement* avec une entière sincérité, à une heure tragique, ait cru devoir imiter les pièces parisiennes et solliciter l'attention de son public par les mêmes moyens, curieux mais vulgaires. Cette imitation est même ce qui rend son œuvre si intéressante. Sans doute la pièce vaut par elle-même; c'est un document nouveau sur le grand schisme et un curieux spécimen des mystères français entre l'époque des origines et celle du développement exubérant; mais elle a surtout le mérite de se rattacher à une collection de pièces depuis longtemps connues, et de nous donner ainsi une indication qu'il serait peut-être difficile de retrouver ailleurs. Les mentions de représentations ignorées, antérieures au xve siècle, que l'on peut relever dans les textes imprimés ou manuscrits, commencent à devenir rares et seront toujours appréciées; mais qui ne devine les lacunes de la plupart des documents de cette sorte, qui pourrait affirmer ou nier à priori que ces annonces provinciales ou parisiennes se rapportent aux mystères Sainte-Geneviève ou à des mystères antérieurs, surtout lorsqu'elles

concernent des « jeux de la Passion » aux environs de Pâques ? Toutes ou du moins presque toutes les mentions nouvelles que j'ai pu recueillir rappellent ce début d'une lettre inédite de Charles VI, datée de Paris, may 1395 :

CHARLES, etc.

« Savoir faisons a tous presents et a venir Nous avoir reçeue l'umble supplication de Jehan Martin, Prevost de Chielle, povre laboureur chargié de femme et de cinq petis enfans, contenant que comme n'agaires, a un jour de samedi, ledit suppliant fust, de la ville de Courtray ou il est demourant, alez en la ditte ville de Chielle pour le fait de son dit office et mesmement parce que l'endemain devoient estre faiz en la ditte ville les jeux de la passion nostre Seigneur Jesus Christ, et a cause de ce y devoit avoir grant assemblée de gens. Et lui estant en icelle ville de Chielle, y survindrent ung jeune homme..... »

Rien ne dit que cette Passion soit la même que celle qui fut jouée à Saint-Maur en 1398. Les documents de ce genre ne nous apprennent guère que des incidents ou des accidents de représentations ; ils nous donnent des titres. Le manuscrit de Besançon nous a donné un texte, un texte daté qui a rejeté en avant toute une collection de Mystères certainement dérivés d'un très ancien poème français et très probablement apparentés à *la Passion* de la bibliothèque de Charles V. Il a donc bien renoué, dans la mesure du possible, une chaîne longtemps brisée.

FOLIO 1 RECTO.

[CE EST DOU JOUR DOU JUGEMENT]

[LISTE DES PERSONNAGES]

Li deable
Satan
Baucibuz
Pluto
Angingnart
Belial
Foule
Agrappart
Hazart
Le Matan
Rapillart
Antecrist
Mére Antecrist
La damoiselle
Premier chevalier
Secont chevalier
Tiers chevalier
Quart chevalier
Malaquin
Mossé
Caiffas
Vivans
Marquin
Corbadas
Haquin
Annes
L'aveugle
Le mezel
Pemier povre
Secont povre
Tiers povre
Quart povre

La norrice a l'usurier
L'enfant a l'usurier
L'ousurier
Sa femme
L'avocat
L'avaricieux
Le baillif
Le Prevost
L'abbesse
La prieuse
L'evesque
Le corps resusité
La Roynne
Ses damoiselles
Dagobert roy
Malabrum roy
Ysoart roy
Fierabras roy
Accopart roy
Andoart roy
Loriquere roy
Aroflart roy
Angoulant roy
Maillefer roy
Premier cardinal
Second cardinal
Le pappe
Li bons crestïens
Le riche clerc
Enoc
Elies

Judas Machabeus
Li justes hom
Anges premiers
Anges second
Tiers anges
Quars anges
b[e] Anges
bj[e] Anges
bij[e] Anges
biij[e] Anges
Saint Pierre
Saint Pol

FOLIO 1 VERSO.

Saint Andreau
Saint Jasque
Saint Phelippe
Saint Thomas
Saint Jehan
Saint Barthol[emiau]
Saint Mathé
Saint Bernabé
Saint Marc
Saint Luc
Saint Simon
Saint Jehan Bapt[iste]
Cherubin
Seraphin
Mére de Dieu
Anges de la croiz
Anges de la lance
Dieu
Le Prescheur

FOLIO 3 RECTO.

LE PRESCHEUR

Evigilabunt omnes, alii ad vitam, alii ad obprobrium (1).

Faites paiz, belle douce gent,
Pas ne seroit ne bel ne gent
Se vous faisiés yci noise,
Quar d'une chose qui mout poise
A chascun et est veritable,
Et a retenir proffitable
Au corps et a l'ame aussiment,
Ce est dou jour dou jugement,
Vous vueil yci un sarmon faire ;
Si prions tuit la debonnaire
Dame, tresoriére de grace,
Que par sa proiere nous face
Mettre a euvre et retenir
Ce que diray, si que venir
Puissiens *in celi patria* ;
S'en dirons *Ave Maria*.

Dies illa, dies iré...

Entendez bien ce que diré.
Quant Dieux ot premiers fait le [monde
Et l'omme de tout pechié monde,
Et mis en paradis terrestre,
En cel biau lieu, en cel bel estre,
Et ot creé par sa devise
Toute creature a sa guise,
Et donné franche voulenté
A l'omme [de] deables tampté,
L'ot si tost que toute la gloire
Perdi si qu'ancor, c'est la voire,
Tuit en souffrons la penitence
Par pechié d'inobediance.
De ce que ou fruit deffendu
Mordi, furent tuit descendu
En enfer nostre ansien pére.
La premiere doulente mére,
Eve, par cui fu cilz pechiez
Faiz, de quoy est touz entachiez
Li humains linaiges sanz doubte,
Et Adams qui lors avoit toute
Joye, si tost com pechié orent,
Ou estoient dire ne sorent ;
Ains que cogneussent leur vilté,
Furent de paradis gité,
En la Dieu maledicïon.
Si orent generacïon
*Puis telle qui tant se meffist
Que Dieux par leur pechié les fist
Touz par le deluve noyer,
Hors Noel ouquel octroier,
A ses enffans et a sa femme
Lesquieux il ot trouvé sanz [blasme,
Fist grace telle qu'il vesquissent
Et que il la terre ramplissent,
Qu'i[l] les trouva et preux et [saiges ;
Desquieux touz li humains li- [naiges

(1) Dan., XII, 2 : *Et multi de his qui dormiunt in terræ pulvere, evigilabunt : alii in vitam æternam et alii in opprobrium ut videant semper.*

*FOLIO 3 VERSO.

Est yssuz, qui encor compére
Le pechié dou dit premier pére,
Et plus le comparoit, sanz faille,
Ou temps que Jhesus la bataille,
Vestuz de nostre humanité,
(Vint) faire au Roy d'iniquité,
Lequel il vainqui en morant
En la croiz, et d'inqui courant
L'ame en enfer descendi,
Et a tous ses amis rendy
L'eritaige de paradis
Qu'il avoient perdu jadis.
Par lui fu en croiz la Mors morte;
A tous les bons ouvry la porte
De paradis, qui est ouverte
Aux justes selon leur desserte.
Mais li mondes est empirez
Puis ce temps, et si atirez
Qu[e] il n'est un seul qui bien
[face ;
Chascun sieut de pechié la trace,
Si com David le nous tesmo[i]n-
[gne,
Qui bien promist ceste besoin-
[gne,
Dicens : « Omnes declinaverunt,
Simul inutiles facti sunt,
Non est qui faciat bonum,
Non est usque ad unum » (1).

Et pour ce que chascun reçoive
Ceste parole, et apparçoive
Que il fait bon le mal laissier
Et soy humblement abaissier,
Et faire trestoute bonne euvre,
Est m'entante que vous descueu-
Aucun petit de l'Escripture [vre
Qui de telle journée dure
Nous fest mention toute aperte,
Que chascuns selond sa desserte
Sera jugiez au jugement
Par le doux fils Dieu qui ne
Qui les mors resuscitera [ment,
Et de corps et d'ame fera
Par vraye resurreccïon
Une insoperable vision.
C'est la journée trestriteuse,
Tresamére, tresdoulereuse,
Plainne de tribulacïon
Dont Ezechiés fait mentïon,
Et li Apostres en s'espitre,
*Et tuit li quatre Euvangelistre,
Daniel et autre prophete
Et li saint Pére et li (poete)
Dient que cilz jours yert jours
[d'ire
Plus que bouche ne pourroit dire,
De tenebres et d'ocurté,
Jours de pleur, de male eürté,
Jours tenebreux et tresorribles,
Jours de misère, jours penibles,
Jours ouquel soulaux (et) la lune
Et les estoiles une a une
Perdront trestoute leur lum[i]é-
Et ardra devant et darriére [re,
Toute la terre et touz li mondes.
Nuls n'est ja de pechié si mondes
Qu'il ne tramble a celle journée,
Et adont sera demonstrée
La conscïence de chascun.
Se uns homs de pechié n'a c'un,
Si sera il tout descouvert,
Quar li livre seront ouvert
De trestoute[s] leur conscïen-
[ce[s].

60 Ms. *vins.*
(1) Psal., XIII, 3 : « *Omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt : non est qui faciat bonum, non est usque ad unum.* »

*Folio 4 recto
100 Ms. *poeste.*
107 Ms. *est.*

Trestuit attendront leur santen-
Bon et mauvais en yce jour. [ce,
Li vrais Juges en celi jour
Seoir au jugement venra ;
Con fiers et crueux se tanra,
Combien qu'il soit paiz et ac-
[corde,
Et touz plains de misericorde,
Si jugera il droitement ;
Les mauvais felonnessement
Regardera et leur dira
: « Mauvais, jamais jour ne faura
Li feux ou seroiz avalez ;
Alez y tuit tantost, alez ».
Aux bons dira par amitié
: « Vous eüstes de moi pitié,
Avec mon pére esperitable
Venez en joye pardurable. »
Nulz ne vous pourroit pas des-
[crire,
Ne cuers panser ne bouche dire
La poinne qu'avront li dampné ;
Et diront que mar d'Adam né
Feussent il onques né de mére
Quant seuffrent tel douleur a-
[mére
Qui a nul jour mais n'avra fin.
Ni avra parent ne (affin)
Qui puisse en rien a l'autre ai-
[dier,
Ne par proier ne par plaidier.
Mais ains que cilz tresgrans
[jours veigne,
Si com l'Escripture l'anseigne,
Venront et en ciel et en terre
Maint signes faiz en mouvent
Enoc venra avec Elie, [guerre ;
Si con le dit la profecie,
Qui sont en paradis terrestre,
*Preschier la foy au Roy celestre,
Et deffendre qu'en Entrecrist
Ne croie nulz, mais Jhesucrist,
Quar qui en Entrecrist croira
En enfer le puant cherra.
Par le monde yront sarmonnant,
Et mains bons examples don-
[nant,
Jusque Antrecrist les trouvera
Qui a occire les fera ;
Trois jours et demy mort gerront,
Et a chascun mort apparront,
En la place de la cité
Ou Dieux fu mis, a grant vilté,
En croiz, puis resusciteront,
Et en vie retourneront,
Et seront de la mort delivre,
Si con le tesmoingne en son livre
Saint Jehans, en l'Apocalice,
Qui dit que dou parfont abisce
(Montera) la crueuse Beste
Qui ou mont fera grant moleste,
Quar presque tuit en lui croiront
Cil dou mont, quant il la verront,
Tant par force, par dons, par
[signes,
Jusqu'a tant que li Rois begnines
Venchera tout l'umain lignaige
De celle orde Beste sauvaige
Qui Entrecrist yert appellée,
Qui yert en enfer trabuchiée,
Avec trestouz ceux de sa sorte.
Prions Dieu qui touz biens con-
[forte
Qu'i[l] nous vielle touz conforter
Et en cest siègle comporter,
Si qu'Entrecrist ne autre diable
Ne nous deçoivent par leur fable,
Mais puissiens tuit seürement

144 Ms. *ami*.

*Folio 4 verso.
173 Ms. *monstrera*.

Venir au jour dou jugement,
Sanz nul pechié, par la Dieu
[grace;
Dites *Amen,* que Dieu le face.

SATAM, premier deable
après le sarmon

Mi compaignon et my ami,
Or entendez trestuit a my.
Chascuns de nous si doit savoir
Que gaangnié avons grant avoir,
Qu'an tel point avons mis le
[monde
(Que) il n'y a nulle riens monde,
Mais tuit sont nostre, hommes
[et femme,
Trop po en vit sanz grans dif-
[fame.
*A nous les ferons tous venir,
Dieux fera le monde fenir,
Se sai ge. bien prochainnement,
Pas ne puet durer longuement,
Mais Dieu trestouz nous jugera
Et nostre contraire fera.
Mais ains que li jugemens veigne,
Que li uns de nous homs deveigne
Et qu'i[l] voist droit en Babiloine,
Et qu'il face sanz point daloigne
Que il gise a une femme
Qui soit plainne de tout diffame,
Et qui au bourdel ait esté
Tous jours, et yver et esté.
Dou linaige (de Dan) sera,
En li un fil engendrera,
Antrecrist se fera clamer,
Dou peuple se fera amer
Par dons et par faux presche-
[mens,

198 Ms. *quar.*
*Folio 5 recto.
215 Ms, *d'Adam.*

Et par les resuscitemens
Des mors que il fera revivre;
Nes tuit li tresor a delivre
Seront, pour voir, en sa puis-
[sance.

BAUCIBUZ, secont deable

Ci[l] avra mout bonne naissance,
Quar je say bien de verité
Qu'il convient par necessité
Que Entrecriz naisse de fame.

PLUTO, tiers deable

Seigneur, je m'acort bien par
[m'ame
Qu'Engingnars face cest office.

ANGINGNARS, quart deable

Je vueil c'om me tiegne pour nice,
Se je conmance ceste emprise,
Se ne le fais en telle guise
Que de vous loez en serai.

BELIAL, quint deable

Mout voulentiers vous ayderai,
Aussin devront li autre faire,
Par quoy nous puissiens cest
[affaire
Assouvir bien prochiennement

FOULE, bj^e^ deable

Seigneur, saichiés certainne-
[ment,
Grans mestiers est de ceci faire,
Ne nuls ne s'en doit arrier traire.
Angignars bien faire savra
Ceci ja, nul n'en doubtera,
Se sai ge bien pour verité.

AGRAPARS bij^e^ deable

Biaux compains, plains d'iniqui-
[té,
*Engingnart, vous seroiz mon
[mestre;
Avec vous [je] vueil tous jours
[estre

*Folio 5 verso.

Pour mieux parfaire la besoin- [gne.
Or en alons sanz faire esloingne,
Il (m'est tart) nous soiens mehu.

HAZART, biij^{e} deable

Mi compaignon, qui esleü
Estes a faire se voiage
De destruire l'umain linaige
Soit trestoute (vostre) esperance!

ANGINGNART

Vous savez tuit que des m'en- [fance
De mal faire ay esté près;
Je (voi) partout et loing et près,
Je cognois trestoute la gent,
Nes ceux qui vont par mer nei- [gent,
En terre faiz touz maux venir.

SATAM

Angingnart, je te vueil beneir
De par touz ceux qui Dieu ne [croient.
Fay tuit crestïen nostre soyent;
Agrappars avec toy sera
Qui dou pis qu'il pourra fera.
Faites ceci sanz delaier.

ANGINGNARS

De ce ne vous faut esmaier
Bien ne le face, et pis encores.
Compains, alons nous en de- [sores,
Pensons conment nous ouvre- [rons.

AGRAPPARS

Compains, savez que nous fe- [rons?
Droit en Babiloine la grant
En alons, ou planté a grant
De fames de mauvais renon.

ANGINGNARS

Alons, que qu'en poit ne qui non,
Se fame truis qui belle soit,
Qui dou linaige (a Dan) soit,
Forme de deable osteray
Et un jouvensel sambleray;
Tant feray par dons, par parole,
Que je la trairay a m'escole,
Pas ne la laisseray pucelle.

AGRAPPARS

Compains, je croy mout bien que [celle
Est telle comme tu demandes.

ANGINGNARS

*Il convient don que cy m'aten- [des.
Je affubleré forme d'omme,
De li savray toute la somme
De sa vie, et dont elle est née.

ICI SE DEPART AGRAPPART (1)

Belle suer tresbien eürée,
Douce amie, s'i[l] vous devoit [plaire,
Savoir vourroie vostre affaire:
Estes vous crestïenne ou juyve?

MÉRE ANTRECRIST

Biau sire, comment que je vive,
Juïve sui, et si sui née
En la loy que Dieux a donnée
A Moyse et a nous touz;
Mais les crestïens hay je tous
Qui en Jhesucrit sont croiant,
Quar de leur Dieu ce n'est noiant,

249 Ms. *Il me tarde que*.
253 Ms. *nostre*.
256 Ms. *vois*.

276 M. *Adam*.
*Folio 6 recto.
(1) Ms. *Ici se depart d'Agrappart*.

Je ne le prise riens ne doubte.
Dou linaige a Dan suis sans [doubte;
Et vous, que querez ce me dites.

ANGINGNARS

Mout (bonne parole avez dite),
Ma douce suer d'estrange terre.
Vien cy pour aventure querre
Et si vien pourchascier le (mie):
Si vous pri par grant courtoisie
Que vous m'amie estre veilliez,
Et pour vostre amy m'acueilliez,
A amy me veilliés saisir
Pour faire de vous mon plaisir,
C'est ce que d'amours doit venir.

MÉRE ANTRECRIST

Pour fole me devroye tenir
Se refusoye tel compaignie;
Bien me plaist estre vostre amie,
*Faites de moy vo voulenté.

ANGINGNARS

Belle, Mahons vous doint santé!
Tout maintenant je l'en feray,
A vous un fil engendreray
Qui avra mout tresgrant puis- [sance,
Car saichiés de voir, dès s'an- [fence,
Saiges sera sur touz clamez.

MÉRE ANTRECRIST

Bien devez de moy estre amez,
Quar j'ai pour verité sceü,
De vous ay enfant conceü.
Je vous pri, plus ne me selez,
Comment vous estez appellez
Me dites, qui demandera
De mon enfant cui fil sera,

300 Ms. *Adam.*
302 Ms. *bonnes paroles... dites.*
305 Ms. *le mien.*
*Folio 6 verso.
315 Ms. *vos voulentez.*

Que verité puisse respondre.

ANGINGNARS

Mi suer, mon non vous vueil es- [pondre,
Angingnars suis, ce n'est pas [fable,
D'enfer suis un des maistres [deable[s].
L'enfant que vous ay engenré,
Quant nez sera, veoir revenré;
Antrecriz appellez sera,
Par trestout doubter se fera,
Il destruira crestïenté
Et la mettra en orfenté.
Nourrissez le quant sera nez,
Bien et doucement le menez.
Je m'en vois, de vous pren con- [gié.

Agrappart, bien avons songié,
J'ai tout fait quanque je queroie.

AGRAPPART

Repren ton abit, je te proie,
Se ralons a nos compaignons,
Et tuit grant joie demenons,
*Bien en devons faire grant feste.

ANGINGNART

Seigneur, j'ai tant esté en queste
Que je n'ai pas failli a proie :
J'ay trouvé ce que je queroie.
En Babiloine ay esté,
Ou une amie ay conquesté,
Dont j'ai fait trestout mon plaisir.

LE MATAM, deable

Nous ne devons pas ce taisir,
Ains en devons tuit mener joye.

*Folio 7 recto.

FOULE, deable

Il n'est nulz qui tenir s'en doie,
Que tuit sommes regeneré
Desormès plus gobes seré
Que je ne fui onques sanz doubte.

BAUCIBUZ

Dançons trestuit en une route!
Angingnart, moinne ceste dance,
Quar tu as emplie la panse,
Par quoy seigneur dou monde [sommes ;
Nous sommes seigneur de touz [hommes
Et de toutes les ames mortes.

MÉRE ANTRECRIST

Ha! ennemis, que ne m'emportes,
Qui ainssinques m'a assotée
(Que) grosse d'enfant m'a lais- [siée!
Or ne say je que devenir ;
Bien vourroie ma vie fenir,
Que je ne say que puisse faire.

*LA DAMOISELLE

Mi douce dame debonnaire,
Par amours ne vous esmaiez,
En vous bon reconffort ayez
Et vostre duel laissiez aler
Vous n'y pouez riens conquester.
Aiez en vous bonne esperance,
Quar Mahons a telle puissance,
Bien de ceci vous puet aidier.

MÉRE ANTRECRIST

Douce amye, tant ne plaidier!
Tu ne sanz pas le mal que sen,
Par po que je n'is hors dou san,
Quant j'osay faire tel oultraige
Qu'avec le deable me couchai ge.

368 Ms. *quar*.
*Folio 7 verso.

Ce fu mout grant forçonnerie,
Mais pourtant ne m'en repen mie,
Quar bien say que mes fils doit [estre
Plus puissans que hons nez n'a [nestre ;
C'est tout ce qui me reconforte,
Par li yert crestïenté morte
Et Juïf seront relevé.

LA DAMOISELLE

Ma dame, plus vous est levé
Le ventre qu'il n'iere avant hier.
Je lo que parmy se santier
En aliens en celle maison ;
De vous gisir sera saison
Partans, g'en suis toute certain- [ne.

MÉRE ANTRECRIST

Ma tresdouce suer, or m'y [moinne!
Il me tarde mout que g'i soye,
De repos bon mestier avroie.
Or en alons, ma douce amie.

LA DAMOISELLE

Dame, de vostre compaignie
Suis je mout (lie) et mout joians;
Il me tarde nous y soiens,
Pour vous aidier et conforter.

MÉRE ANTRECRIST

Ma suer, plus ne me puis porter;
Lasse doulante, lasse moy!
*Ma suer, pren te garde de moy;
Je san es costez trop grant raige;
Lasse doulente, que feray je?
Bien croi que g'en perdrai la vie.

LA DAMOISELLE

Dame, ne vous esmaiez mie,
Quar Mahomet vous aydera
Et bien tost vous delivrera ;

403 Ms. *liée*.
*Folio 8 recto.

Certes bientost acoucherez
Et d'enfant delivre serez.
Dame, un biau fil avez sans [doubte.

MÉRE ANTRECRIST

Je met m'esperance toute
En Mahon et en sa puissance.
Fol sont trestuit cil sans doub- [tance
Qui ne croient ces vertus belles!

AGRAPPART, deable

Seigneur, je vous aport nouvelles,
Quar Entrecriz est nez en terre,
Nous pourrons desormès con- [querre
Trestouz les crestïens dou mon- [de.

PLUTO, deable

Li maux feux d'enfer les confonde
Si vrayement conme il me tarde
Que en enfer trestouz les arde!
De riens ne seroie plus aise.

SATAM, deable

*Hasart, je te pri qu'il te plaise
Que entre toy et le Matam,
En vous deux bons sergens atan,
En Babiloine droit yrez,
A la mére Antrecrist direz
Qu'elle de noz ars li apreingne
Et ja de Dieu ne li souvaingne.
Alez y sans nulle demeure.

ARSART, deable

Je ne cuide jamais voir l'eure
Que cel enfant puisse veoir,
Le matin ne quier mais seoir
Jusque en Babiloinne venré.

*Folio 8 verso.

LE MATAM, deable

Hasart compains, je te tanré
Compaignie, se Mahons me saut;
Je ne doubte ne bas ne haut
Que bien ne saiche[s] le passaige.

LA DAMOISELLE

Dame, regardez quel visaige
Et quieux mambres vostres filz a.
Certes, des ans plus de mil a
Tieux enfes ne fu nez de mére.

ARSART

Dame, je vien de par le pére
A cest enfant que cy tenez;
Il sera saiges et senez,
De noz arts li convient apenre.

MÉRE ANTRECRIST

A Mahon en doy graces rendre,
Je le met en vostre baillie.

PREMIERS ANGES EN CHANT(1)

[*Æterne Rex Altissime*]

Enoc, Enoc, et vous, Elie,
*De par Dieu, yssez de seanz!
Alez preschier aux mescreans
La loy Dieu establie en terre.
Issez hors et alez en guerre,
Quar, pour bien dire, mort serez,
Mais après resusciterez.
Certains suis que bien le savez.

ENOC

Dites moy, compains, se avez
Le commandement Dieu oy.

(1) Ms. Le chant est noté.

*Folio 9 recto.

ELIES

Certes, biaux doux compains, oyl.
Bien say, li termes est venuz
C'uns mauvais homs est deve-
Pires que tuit li anemy, [nuz,
Qui a nous trois ans et demy
Avra bataille et grant haïne,
Et nous convient en ce termine
La foy Jhesucrit annuncier,
Et le bien dire et prononcier.
Nous avrons assez a souffrir,
Nos corps convient a mort offrir,
Et puis avront parfaite gloire.

ENOC

Douce gent, ayés en memoire
De Jhesucrist la passïon,
La mort, la resurrecïon,
Et comment il prist char hu-
[maingne
*En la Vierge de tous biens
[plainne,
Et comment il siet a la destre
De son pére, le Roy celestre.
Il est[et]vraiz Dieux et vraiz hom.

ELIES

Saichiés tuit qu'an ceste saison
Comance a regner Antrecriz
Qui dit que li doux Jhesucriz
Estoit uns homs, faux enchan-
[tierres
Et de toutes gens decevierres,
Et deffendra c'on ne le croie,
Et dira : « La puissance est moye
En ciel, en terre et en mer »,
Et filz Dieu se fera clamer,
Et dira que il est Messies.

*Folio 9 verso.

ENOC

Prenez vous garde es prophe-
[cies,
Creez la loy de l'Euvangille,
Que cilz annemis par sa guille
Ne nous face tous condampner
Et o les annemis dampner.
La loy Jhesucrist retenez,
Aux euvres garde ne prenez,
Que li diz Entrecriz fera,
Quar de par le deable ouvrera,
Qui (o) toute sa legion
Avra en li sa (mansion).
Il fera mors resusciter
Et avec les vis habiter,
Il fera aveugles veoir,
Et les plus grans au bas seoir,
En la crestïenté destruire
Mettra il trestoute sa cure,
Mais de ce n'a il pas puissance.

ELIES

Ce qu'il fera c'est par souffrance
De Dieu, qui tout se souffrera
Par nos pechiez; mais quant
[verra
Qu'assez avra fait son vouloir,
Trop forment le fera doloir.
En enfer le trabuchera,
Veant la gent qui lor sera,
Et luy et trestoute sa geste.

ENOC

*Biau seigneur, je vous amo-
[neste
De par Dieu, faites penitance.
Soiez tuit en ferme creance
Que assez tost yci venra
Cilz Entrecriz et amenra
O li de gens grand multitude.

505 Ms. *ot.*
506 Ms. *mencion.*
520 Ms. *leur.*
*Folio 10 recto.

ELIES

Gardez n'i mettez vostre estude
En li n'en ces mauvais miracles,
Quar c'est velins, non pas tria- [cles,
Qui trestout envelismera
La gent qu'en li se fiera ;
Mais de la croiz le Roy begnine
Faites souvant sur vous le signe,
Priez Dieu par devocïon
Que n'antriés en temptacïon,
Et sa tresdouce vierge mére.

SATAM

Je vien a toy parler, biau frére,
J'ay grant fain de toy avancier.
Se tu te vues a moy lancier,
Je te feray le plus grant homme
Qui onques fust, et saiches, [comme
Je t'avray de mes gieux apris,
Nulz homs dessuz toy n'avra pris,
Sires seras de tout le monde.

ANTRECRIST

Par le dieu en qui biens habonde,
J'ai grant voulenté de l'apenre.

SATAM

Or te faut bien a moy entendre,
Il te convient Dieu renoier,
Et a moy dou tout octroier
Et corps et ame tout ensamble.
Je suis cilz par qui terre tramble :
Je te feray estre honorez
Seur trestous, et estre aourez,
Mais que tu me conventeras
Que jamès jour bien ne feras,
Ainçois destruiras sainte Es- [glise;
Et si mettras en telle guise
Trestoute la crestïenté
Que tuit seront acravanté
Cil qui a toy n'obeiront,
*Et qui de Jeshus bien diront.
Filz Dieu te feras appeller,
En ne te pourra riens celer
Que tu ne puisses tout savoir,
Donner pourras or et avoir ;
Nes les mors feras tu revivre;
Saiches, tu feras a delivre
Toute ta voulenté en terre.

ANTRECRIST

Je vueil ce grant tresor con- [querre,
Voz homs devien de corps et [d'ame.

SATAM

Or te sié cy en ceste eschame.
Octroier te vueil ma puissance.
Je met tout en t'obeissance
Mon pouoir et le ma (maisnie)
Qui par trestout ont seignorie.
Quanque tu devisier pourras
Fait yert si comme tu vourras :
O toy seray sanz toy laissier,
Et vers toy ferai abaissier
Trestous les roys de cest païs :
En riens ne soies esbaïz,
Desor as pouoir de tout faire,
Haste toy de la gent attraire,
Fay tant que ta puissance piére.

ANTRECRIST

En terre vien de par mon pére,
Dieu tout puissant, le Roy de [gloire.
En moy devez vous trestuit [croire,

*Folio 10 verso.
575 Ms. *maigniee.*

Quar j'ay pouoir sur tout le [monde,
Sur ciel et sur la mer parfonde,
Quar je suis Dieux li touz puis- [sans,
Touz biens et touz maux cognois- [sans.
Or vueil que vers moy vous [trayez
*Et que mes œuvres essauciez,
Qu'en terre po m'avez veü,
Combien que vous m'aiez creü.
Je puis trestoutes choses faire,
Si suis venuz en cest repaire
Pour vous mener en paradis
Dont li ange churent jadis.
Qui avra nulle maladie
Veigne vers moy et le me die,
Et je tantost le gariray.
Tout yert fait quanque je diray,
Je puis trestout faire sanz doubte.

L'AVEUGLE

Biaux sire, onques ne vi goute,
Et de veoir grant talant hé,
Et se vous me donnez senté,
Je vous croira de cuer loial.

ANTRECRIST

Traiez vous sa, li desloial,
Et regardez mes belles euvres!
Homs, je te conmant que tu [euvres
Tes yeux, et voi, et me regarde.

L'AVEUGLE

Sire, prenez moy en vo garde!
S'i[l] vous plaist, je vous vueil [servir,
Par quoy je puisse deservir
Vo gloire qui ja ne faudra;
Qui vous sert trop mieux en [vaudra.

*FOLIO 11 RECTO.

Je vois partout dire, biau sire,
Vostre grant puissance, et des- [crire
(Que) m'avez ma veue rendue
Qui tout temps m'a esté tolue;
Onques mais n'oy joye grigneur.
Or regardez tuit, biau seigneur,
De ce seigneur la grant puis- [sance;
Je ne suis de riens en doubtance
Que ce ne soit li vraiz Messies
*Lequel, selond les prophecies,
Ont li bon Juïf attendu.

ANNES, juif

Par la loy Dieu bien entendu
T'avons; tu as dit vérité.
Biau sire, par ceste cité,
S'i[l] vous plaist, faites publier
Vostre puissance, et crier :
Qui en vous ne sera creans
Mis (ert) avec les mescheans
En chartre ou en prison ferme
Ou morra sanz attendre terme.
Faites que chascuns en vous [croye,
Et faites faire tel monnoie
Ou vostre ymaige soit pourtraite,
Et tantost qu'elle sera faite,
Faites crier chascun en praingne
En signe de la vostre ensaigne,
Et aourt chascuns vostre ymaige,
Et se aucun sot, non pas saige,
Sont sanz vostre enseigne trou- [vé,
Soient, con traïtour prouvé,
Mis a la mort sanz recouvrer.

621 Ms. *Qui*.
*FOLIO 11 VERSO.
636 Ms. *est*.

ANTRECRIST

Vous dites bien, vezci l'ouvrier
Qui a ja faite la monnoie.
Faites crier si haut c'on l'oie
Se que vous avez devisié.

ANNES, juif

Vien avant, crierres; mis hé
Les bans Monseigneur en escript,
Quar il li plaist que l'(en) les crist,
Si con le devise la lettre.
Que c'il y a nul qui ja mette
La monnoie qu'est ci presente
Pour plus grant pris qu'il ne
[commande,
En prison il le fera mettre.

*PLUTO, crieur

Je m'en savray bien entremettre,
Dou bien faire ne doubt neluy.
Entendez tuit de par celui
A cui tuit li. IIII. elemant
Servent a son conmandement,
Qui fait et plouvoir et tonner,
Et qui puet a chascun donner
Senté de corps et senté d'ame.
Qu'il n'y ait nul seigneur ne dame
Qui tant se fie en sa puissance
Qu'i[l] ne li face obediance.
Il a fait la monnoie faire
Dont voez vous en ci l'examplaire
Qui sa personne represente,
Et saichiés de voir, sanz doub-
[tance,
S'il y a nul qui y mespraingne,
Il en souffrera si grant poinne
Qu'i[l] n'iert jamais qu'il ne s'en
[sante.
Toutes foiz que l'avrez presente,

656 Ms. *l'an.*
*Folio 12 recto.

Gardez bien que vous l'aourez
Par touz lieux, et si l'onorez.
Ou mont ne a baron si haut
Qui desobeisse ou qui aut
Encontre ceste ordonnance
Que ne li veigne mescheance;
Et qui sera trouvez ne pris
Sanz l'anseigne, il sera pris
De fauceté, et mis a mort.
N'i ait mais celui qui s'amort
A reclamer le fil Marie,
Quar tantost il perdroit la vie,
Que ce fu uns faux enchantierres,
Uns traïtes, uns decevierres
Qui onques n'ot de nulz biens
[cure.

LE MESIAU

Lonc temps ay esté en ordure,
Et suis encor, dont mout me
[poise;
*Desor ne say mais ou je voise,
Sire, ne quel conseil je truisse
Qui de mon mal garir me puisse.
Mesiaux suis, s'ai le corps puant,
Je regar que nes li truant
De leur compaignie me boutent
Pour malaingne que il redoutent,
Qui ci est tresforment pugnaise.
Je vous pri, sire, qu'il vous plaise,
Par vostre treshaute puissance,
De mon mal donner alegence,
Qui nuit et jour m'art et m'enuie
Et me pourrit ma char chetiue.
Tant en ay par po je n'enraige.

ANTRECRIST

Ce de ton mal je t'assouaige,
Et tu garison vues avoir,
Dès ci je te fais assavoir,
En moy te faut avoir creance,

*Folio 12 verso.

Que j'ai sur toute riens puis-
[sance,
Et que toutes choses puis faire,
Et laissier la loy deputaire
Qui est Jhesu, le fil Marie ;
Adonc seras, n'en doubte mie,
Touz (nès), tous sains, et touz en-
LI MESIAUX [tiers.
Sire, de cuer et voulentiers
Je feray vostre voulenté.

ANTRECRIST

De toy garir grant talant hé,
Et touz ceux qui seurront (la)
[trace
De ma gloire, de ma grant grace.
Je vueil ta char soit toute sainne.
De celle yaue clere de fontainne
Lave tes mains et ton visaige,
Et puis si me feras hommaige,
Quar ma vertu si t'a gari.

*LE MESIAUX

Seur moy avez le mal tari ;
Bien sai de voir, je n'en ay goute,
En vous met m'esperance toute,
Vous estes vrais Dieux sanz dif-
[fame,
A vous je doing mon corps et
[m'ame,
Quar de toutes bontez plains
[estes.
Bien avons vescu conme bestes
Quant Jhesucriz, le fil Marie,
Aouriens. Sa loi soit honnie !
Ne l'ay cure de plus proier,
Mais dou tout le vueil renoier,
Sa loy et toute sa puissance.

721 Ms. *nez.*
725 Ms. *ma.*
*Folio 13 recto.

EVESQUES MAUVAIS

Roys Entrecriz, vos demons-
[trance
Sont plainnes de graces joyeuses,
Et vos vertuz mout precieuses ;
En vous n'a point d'iniquité.
Evesques suis d'une cité
Dont les gens sont mout esbay
De ce qu'il ont veu et oy,
Et par verité entendu.
Cil qui a vous ce sont randu
Seront en joye pardurable,
Hors seront de la main au dyable,
Et les menroiz en paradis :
Si vous disirrent. Bien a dix
Ans, ou plus, c'uns preudons
[riches
Trespassa (qui) n'estoit pas chi-
[ches
Aux povres gens, mout estoit
[saiges,
De sa mort fu trop grans damai-
Il repose en ce cimetiére ; [ges.
Se avoir le pouiens arriére
En vie, si comme il fu onques,
Touz li peuples diroit adonques
Que Dieux seroiés vrayement ;
Si vous croiroient fermement
S'il le veoient resuscité.

ANTRECRIST

Je suis Dieux, plains de verité,
Dieux sans fin, sans commance-
[ment,
Je suis Dieux qui ne (faux) ne
[ment,
De paradis suis gouvernierres,
Des sains, des saintes condui-
[sierres.
Je ne vous vueil pas decevoir,

758 Ms. *qu'il.*
770 Ms. *faut.*

Je vueil chascuns saiche de voir
*Qui Jeshucrist renoiera,
Lui et sa loy despitera,
Et en moy mettra sa memoire,
De paradis avra la gloire,
Que je puis tout sanz nulle
[somme.
Je vueil resusciter cel homme
Que tu m'as hui ramenteü,
Qui tant a en terre geü.
Si verrez mes vertuz apertes
S'elles sont clerement ouvertes,
Et s'en me doit bien aourer.

Corps, liéve toy sanz demourer!
Je vueil hors de la terre sailles
Et que tu voises, veignes, ailles
Par touz lieux et par touz sen-
[tiers,
Fors et biaux, (nès), sains et en-
[tiers.
Monstre ton corps tout a delivre.

LE CORPS RESUSCITÉ

Sire, qui m'avez fait revivre,
Droiz est vostre voulenté face,
Vous estes vraiz Dieux, plains
[de grace,
Plains de douçour et d'amitié,
Et mout avez grant amitié
Envers touz ceux et toutes celles
Qui croient en vos vertus belles,
Que pour eux garder de peril
Vous estes venuz touz querir.
Ceux qui vo voulenté feront
Avecques vous trestuit seront
En paradis, vostre maison.

EVESQUES MAUVAIS

Desor voi je que par raison
En vous devons avoir fiance.
Pour nous oster de fole creance
Estes vous entre nous venus.
Chascuns doit estre a fol tenuz
Qui ne vit en vostre service;
Sur toute riens avez joustise.
*Desor Jeshu despiteray
Et en vostre creance seray,
Tous mes sougis y ferai estre,
En vous est la vertu celestre.
Au peuple vos vertuz diré,
Conme mon Dieu vous serviré;
Moi et mon eveschié vous donne;
Rendu nous avez la personne
Douquel tuit nous aviens envie
Qu'antre nous fust arriers en vie,
Et vous l'avez resuscité.

CORPS RESUSCITÉ

Arriers m'en vois en la cité
Veoir mes voisins de la ville.
Bien say de voir que tel .X. mile
En y a que, quant il savront
Vos miracles, en vous avront
Dou tout en tout parfaite creance.

DAGOBERT, premier roy

Seigneur, dites vostre esperan-
Puet ce point estre veritez [ce.
Qu'Antrecriz soit en noz citez
Venuz con fil de Dieu le Pére?

MALABRUM, roy

Qui ce ne croit il le compére.
Bien say c'un homme ay veü
Qui en terre a. X. ans geü,
Bien say (qu'i[l] l'a resuscité.

YSOUART, roy

Il conte pure verité:

*Folio 13 verso.
790 Ms. *nez*.

*Folio 14 recto.
835 Ms. *qui*.

En nostre rue li homs demeure;
Encor n'est pas mout passée
[l'eure
Que par cy passoit maintenent.

FIERABRAS, roy

C'est voirs, je l'encontray venant,
Les faiz d'Antecrist mout prisoit,
*Et a tout le peuple disoit
« Antrecriz est Dieux, n'en doub-
[tez ».

ACCOPART, roy

Escoutez, seigneur, escoutez,
Uns chascuns au jour d'ui si conte
Que Antrecrist dou tout seur-
[monte
Par vertuz Dieu le fil Marie.

ANDOUART, roy

Voirs est, bien say qu'il a garie
La veue d'un aveugle homme
Cilz Entrecriz; je le vous nom-
[me,
Bien say qu'il estoit non voyans.

LORIQUAIRE, roy

Je croy c'est cilz que nous voiens,
Qui par cy hui matin venoit,
Pour sa clarté joie menoit
Qu'Antrecriz li avoit rendue.

ARROUFFLART, roy

En terre est joie descendue
Quant il entre nous venuz est,
N'i ait celi qui (refus ait)
D'aler voir sa vertu divine.

ANGOULANT, roy

Touz li peuples vers luy s'en-
[cline,
Je vous jur par le corps c'on
[sacre,
Bien say c'un vilz mesel pouacre
Qui touz puoit il l'a sané.

*Folio 14 verso.
858 Ms. *refuset*.

MAILLEFER, roy

Il a a bon mire assené,
Mais je n'y puis avoir fiance,
Ne ja n'i vueil mettre m'entence
Jusques j'aye veü sa face.

DAGOBERT, roy

Je m'otroy chascuns ainssin face,
Bien est a faire, ce me samble.
Or y alons tuit. X. ensamble,
S'en venrons plus a seürté.

MALABRUM roy

Par Dieu, c'est grant bonne eürté
D'avoir la grace a tel seigneur
Qui par dessuz lui n'a grignéur;
Ja m'otroy a lui bonnement.

YSOART, roy

Seigneur, a vous je vous demant
Conmant nous le saluerons.

*FIERABRAS, roy

De Jeshucrist nous li ferons
En nostre salut mentïon,
Que je n'ay pas entencïon
Plus pouoir ait de Jhesucrit.

ACCOPART, roy

Roys fors, roys puissanz, Entre-
[crist,
De Jeshucrist, fil Dieu le Pére,
Qui nasqui de la Vierge mére,
De par nouz soiez saluez.

ANTRECRIST

Fol roy, se vos cuers ne muez,
Et en moy n'avez ferme creance,
Vous en souffrerez tel mes-
[chance
Qu'onques ne veistes si obscure.
J'ay formé toute creature,
Je fais le monde naitre et vivre,

*Folio 15 recto.

Et de touz pechiés ceux delivre
Qui veulent vivre en ma memoire,
Et si les manray en ma gloire,
En paradis, dont je suis sires;
Mais Jeshucriz si est li pires
Homs qui onques nasquit de
[femme,
Et si tien a trop grant diffame,
*Quant de luy m'avez (salué).

ANDOART, roy

De maintes gens entendu hé
Que toutes choses pouez faire.

ANTRECRIST

Guerpissiez la loy deputaire
De Jeshucrist le pautonnier;
Après vostre mort, parsonnier
De paradis trestuiz seroiz.

LORIQUAIRE, roy

J'ay entendu, vous sauveroiz
Ceux qui de cuer vous serviront.

ANTRECRIST

Quant de ce monde partiront
Cil qui en moy ont voulu croire,
Il yront tout droit en ma gloire
De paradis, en corps, en ame,
Et seront quitte de la flame
D'enfer, qui est plains d'ocurté.
Aux miens ne feray pas durté,
Mais me trouveront debonnaire.
Li peuples voit, je puis tout faire,
Les mors fais arrier estre en vie,
Je purge de meselerie,
Je ne seuffre nelui perir
Qui de cuer me veult requerir,
Aux aveugles ren leur veüe.
Ceste chose est si cognehue
Que pluseur le sévent de voir.

CORPS RESUSCITÉ

De ce puis je bien dire voir.

*Folio 15 verso,
899 Ms. *saluez*.

L'ame m'estoit dou corps partie,
Entrecrist m'a rendu la vie,
Dix ans ay en terre geü.

L'AVEUGLE

Onques jour n'avoie veü
Des biaux yeux que j'ay nulle
[goute.
Je vueil que vous saichiez sanz
[doubte
Que si tost con j'oy nouvelles
Que ses vertuz estoient si belles,
De bon cuer li fis orison
Donner me voussist garison
De ma clarté qu'avoie perdue,
Et veci qui la m'a rendue
Si belle conme il y appert.

AROFFLART, roy

Bien sont vostre miracle apert;
Mais d'une chose m'esbay
Se de vous sont povre haï,
Quant de vos biens ne leur don-
[nez.

ANTRECRIST

Je suis a touz abandonnez,
Autent aux povres comme aux
[riches,
Tant aux planteureux com aux
[chiches,
A ceux qui de bon cuer me ser-
[vent;
La joie en paradis deservent,
Ou touz jours avec moy seront.
Cil qui de bon cuer m'ameront
Compains seront de mes ri-
[chesses,
Et pour ce que plus cler (veesses)
Que j'ay tout le pouoir dou
[monde
Veez vous ces genz qui si font
[monde ?

950 Ms. *veisses*.

De grant povreté mout se deu- [lent;
Se de bon cuer croire me veulent,
*Je leur donray richesse assez.

PREMIER POVRE
Chascun de nous est si lassez
De fain que ne se puet porter.
Roys puissans, vueilliés confor-
Ces.IIII.chartriers affamez. [ter
SECONT POVRE
Antrecrist qui es Dieux clamez,
La fain nous fait male-fin traire,
Par vostre douceur debonnaire,
Veilliés avoir de nous merci.
TIERS POVRE
J'ay si de fain le cuer nerci,
Sire, ne say que faire puisse,
Ne ou aler, par quoy je truisse
Un repas, pour moy soustenir.
QUART POVRE
Hee! Mors, quar nous fay defenir!
Nous ne trouvons qui bien nous [face,
La faim d'uis a huis nous dechace,
Et si ne pouons riens avoir.
ANTRECRIST
Je vous donray assez avoir,
Mais que de bon cuer m'aourez,
Et en ma creance demourez.
De moy tost vous appartenroyz,
Adont bien servir me (devroyz),
Quant secouru je vous avré.
PREMIER POVRE
Jamais jour de ma vie n'avré
Vers Ieshucrist foy ne creance:

*Folio 16 recto.
970 Ms. *dechasse.*
976 Ms. *devrez.*

Je renoy lui et sa samblance,
Et croy dou tout en vostre nom.
SECONT POVRE
Roys Entrecriz de grant renon,
Par vostre tresgrant amitié,
Veilliez avoir de moy pitié;
Tuit sommes a vostre servise.
TIERS POVRE
Roys qui avez sur touz joustise,
*Par vostre vertuz souverainne,
De ces chartriers pitié vous [praingne!
Jeshus renoions et sa mére.
QUART POVRE
Nous vous tenons a v[e]ray pére;
Dieux estes, et en vous creons,
Tuit a jointes mains vous prions
Que vers nous piteux veilliés [estre.
ANTRECRIST au premier povre
Amis, tan vers moy ta main des-
Ceste robe enporteras, [tre,
Et de tout ton cuer m'ameras,
Jamais deffaut ne pues avoir.
ANTRECRIST au secont povre
Tien sa, si reçoi cest avoir,
Or tost pran le et si l'enporte,
Et en mon nom te reconforte,
Jamais nul jour n'avras disettes.
ANTRECRIST au tiers povre
Et toy, garde que touz jours [mettes
Tout ton cuer en moy bien servir,
Tel loier y pues deservir
Que jamais povreté n'avras.
ANTRECRIST au quart povre
Sa, biau frére, ce don avras.
Tuit quatre estiés mout mehai-
A querir avez gaangnié [gnié,
Richesse et joye pardurable.

*Folio 16 verso.

AGOLANT, roy

Uns chascuns vous treuve ai-
[mable.
Dieux estes, se croy je de voir,
Sire, veilliez moy recevoir,
Jhesus renoie, a vous me donne.

*MAILLEFER, roy

Chascun de nous si s'abandonne
A faire tout vostre plaisir.
Or veilliés noz ames saisir,
Quant dou monde departiront.

ANTRECRIST

Cil qui de cuer me serviront,
Il ne perdront mie leur poinne,
Pour verité je vous tesmoingne.
En paradis trestuit seront
Decoste moy, et me feront
Tuit service, conme a mon pére;
Je suis soulaux, je suis lumiére,
Je suis joye, je suis confors,
En paradis, ma maison fors,
Tuit my amy sauvé seront.

DAGOBERT, roy

Cil qui de cuer vous ameront,
Mout seront de bonne eure né,
Que en paradis tuit mené
Seront en compaignie des anges.
Sire, ne nous soyez estranges,
Dou tout vers vous nous encli-
[nons.
Au jour d'ui par tout va li nons
Que Dieux estes, c'est (veritez).
Noz corps, noz ames, noz citez,
Touz noz (royaume) entierement
Sont en vostre commandement.
Nous vous tenons a v[e]ray pére,
Jeshus renoions et sa mére,
Et vous faisons trestuit hom-
[maige.

ANTRECRIST

Ceigneurs, vous avez fait que
[saige.
De vos meffaiz je vous acquitte.

VIVANS, juif

Haa! (j'ay) le cuer doulant et triste.
Mout bon conseil en convient
[querre,
Quant venuz sont en ceste terre
Dui faux prescheeur, dui faux
[hermitte,
Dui traïteur, duy ypocritte,
Qui a toute la gent deffendent
Qu'il n'obeissent ne n'antendent
De nulle riens a nostre maistre.

*MARQUIM, juif

Par celui Dieu qui me fist
[naistre,
Se je les puis aux mains tenir,
Trestantost les feray venir
Devant (no maistre) pour res-
[pondre.
Li grans Dieux les face con-
[fondre,
Et leur doint son courrouz et
[s'ire!
Conment osent il contredire
A celli qui est touz puissans?

CORBADAS, juif

Marquim, je suis bien cognois-
[sans;
Veez vous la les deux faux
[traïtes
Dont les paroles vous a dittes
Mes chiers oncles, sire Vivens?

*Folio 17 recto.
35 Ms. *verite.*
37 Ms. *royaumes.*

*Folio 17 verso.
44 Ms. *je ay.*
55 Ms. *noz maistres.*

HAQUIM
Par mon seigneur a qui li vens
Obeit et soulaux et lune,
Je ne me pris pas une plume
Se par la gent de nostre empire
Ne les fais livrer a martire.
Venez en mi, chier compaignon.
MARQUIM
Fil a putain, mauvais gaignon,
Traïtes et villains puant,
Desloial, vil, sale et truant,
Conment estes vous si (hardi)
Que vous deux avez des Mardi
En ce lieu, si con l'en m'a dit,
Le nom mon seigneur contredit?
Saichiez, la mort en souffrerez.
HAQUIM
Demain, en put jour entrerez.
Vostre sarmon sont abatu,
Saichiés, tresbien serez batu,
Et devant (no maistre) menez.
*PREMIERS CHEVALIERS
Gardez, celui la bien tenez,
Et gardez qu'il ne vous eschappe;
Je tenray cestui par la chappe,
Et le menray a mon seigneur.

SECONT CHEVALIERS
Sire, joie devez grigneur
Avoir que n'eüstes pieça.
Veezci que nous amenons sa
Deux faux gloutons qui despi-
[soient
Vostre loy, et contredisoient
Vostre puissance et vostre nom.
ANTRECRIST au[x] Prophete[s]
Je vous conjur, par le renon

73 Ms. *hardiz.*
81 Ms. *noz maistres.*
*Folio 18 recto.
91 Ms. *au prophete.*

Que je ay en ciel et en terre,
Que vous me dites que ci querre
Estes de par (deable) venu.
ENOC
Antrecrist, nous sommes chenu,
Et a merveilles ansien,
Et ainsçois que li crestïen
Fumes nous sa jus nez de mére.
Et par le nom de Dieu le Pére
Et de toute la Trinité,
Sanz morir, fusmes hors gité
De ceste vie mortel; estre
Nous fist en paradis terrestre,
Jusques a ton avenement.
HELIES
Dieux sanz fin, sans comman-
[cement,
Nous a par dessa envoiez
Pour ravoier les desvoiez,
Et pour remettre en bonne[s]
[voies
Les bonnes gens que tu des-
[voies.
Bien savons que tu pues mout
[faire,
Mais trop te venra a contraire,
Quar li deables, par qui tu euvres,
En enfer te rendront tes œuvres,
La ou tu seras tormentez.
Lonc temps ne seras pas rentez,
Seur terre n'avras ces delices,
Quar tes pechiez et tes grans
[vices
En enfer te trabuscheront,
De toy le plus chetif feront
*C'onques fust sur terre nourri.
ANTRECRIST
Faux pappelars, villains pourri,
Vous y mentez, je suis li fils

95 Ms. *li deables.*
*Folio 18 verso.

De Dieu qui tout puet, et tout (fis)
Avecques li toutes les choses.

ENOC

Hee ! faux traïtes, conment oses
Devant nous toy ainssin venter?
Tant as fait par (ton) enchanter,
Et par ta guille et par ta fable,
Que as mis ou pouoir au deable
Presques trestout l'umain li-
[naige.

ELIES

Hee ! crueuse beste sauvaige
Qui li bons prophetes David
Qui touz estoit en Dieu raviz
Requist au Roy d'Iniquité,
Et pria par humilité,
Ainssin bien con s'il te veïst,
Que Dieu conmandast et deïst
Que tu fusses acraventée !

ENOC

N'est pas la parole oblié[e]
De li ne des autres prophetes,
Quar assez tost veiront les
[mettes
De la Mort qui te apparra ;
Dieux de toy touz nous vengera.
Mais ains venront les aventures
Que racontent les Escriptures,
Tu nous feras ainçois tuer,
La mort ne pouons eschever,
Mais saiches, quant nous mort
[serons,
Que après resusciterons,
Lors serons hors de toute poinne.

MARQUIM

Par le grant Dieu, en ce de-
[moingne
N'a si grant homme ne si (haut)
Qui parlast si con (cil) ribaut
Ont ja parlé a nostre maistre
(Qui) est filz Dieu le Roy ce-
[lestre;
Se soit a leur male mescheance !
Compains, foule a cestui la
[panse,
Et j'a cestui batray la teste.

*MALAQUIM

Mon seigneur ont appelé beste,
Trop li ont dit lait et vergoingne,
Ne cuidez ja que je m'ensoigne
D'eux faire lait et honte assez.
Or regardez, je suis lassez,
Tant l'ai ja rouillé et batu.

ANTRECRIST

Mi sergent, trop fort esbatu
Vous estes a ces gloutons batre;
Je leur vueil leur erreur abatre.
J'ay eü d'eux mout grant despit,
Il n'avront plus de mort respit.
Prenez les et si les liez,
Et puis tantost les occïez,
Gardez que plus (parler) n'y ait.

MALAQUIM

Nous n'en ferons mie grant plait,
Tantost les manrons au juïse.

ELIES

Hee ! doux Dieux, qui par ta
[franchise
Ton sanc en la croiz respendis,
En laquelle pour nous pandis,
Et souffris mort et passïon,
Et montas a l'Ascensïon
Es cieux, par ta puissance digne,

124 Ms. *fist.*
128 Ms. *toy.*
153 Ms. *haust.*
154 Ms. *si.*
156 Ms. *qu'il.*
159 Ms. *Et je a.*
*Folio 19 recto.
173 Ms. *parlé.*

Et sielz a la destre benigne
Ton saint Pére, le Roy de gloire!

ENOC

Doulz Dieux, aies de nous me-[moire !
Noz ames te reconmandons,
Au saint (Esprit) les corps ren-[dons,
Verais Dieux, sainte Trinité,
Trois personnes en unité,
Une deité, une assence,
Nous te prions par ta puissance
Que ton menu peuples sequeu-[res.

ELIES

Biaux seigneur, il est apoins [heures
Que vous faciés vostre talent.

HAQUIM

Je me tanroie mout a lent
*Se cestuy n'ocy a ce cop.

MARQUIM

Tien, tu me garderas se cop !
C'est fait, nous en sommes de-[livre.
Mort sont, il ne puellent plus [vivre,
Mais de paour le corps me tram-[ble.

HAQUIM

Par foy, compains, ainssin me [samble
Que la terre a trop fort tramblé.

MARQUIM

Par foy, si le m'a il samblé.
Je vois demander a mon sire
Qu'il me veille conter et dire
Pour quel cause ce a esté.

Tu qui fis yver et esté,
Et toutes choses a ta guise.
Par ton saint nom quar me de-[vise
Pour quoy or la terre trambla.

ANTRECRIST

Fox musars, il le te sambla ;
Se fis je faire tout de gré.
Avale jus de se degré,
Et me va amener le pappe,
Un homme qui me (tout) et happe
Ma gent, ainssin com l'on me [dit.
C'est cilz qui plus me contredit
Que personne qui soit ou monde.
Il me plaist que je le confonde,
Et li, et trestoute s'esglise.

MARQUIM

Bien sera fait a vostre guise.
Mes compaignons o moy manray,
Et saichiés que bien les tanray.
Or sus ! seigneur, alons en proie,
Nostres maistres si nous envoie
*Moustiers et esglises destruire,
Et les clergiez dont il n'a cure.
Or suz, seigneur, alarme, alarme,
Que cilz faux pappes par son [charme
Ne s'en fuie hors de noz mains.

PREMIER CHEVALIER

J'ay esté assez en ost maint,
Je suis de guerre bien apris,
Mains angins, mains hommes [ay pris,
Et mis a mort en fait de guerre.

SECOND CHEVALIER

Il n'a pas homme en ceste terre
Qui de fait de guerre doubtasse.

186 Ms. *esperit.*
*FOLIO 19 VERSO.

214 Ms. *tost.*
*FOLIO 20 RECTO.

J'ay faite mainte fame lasse
Et vefve de son bon baron.

TIERS CHEVALIER

Taisiez vous, que trop bien aron
Le pappe et trestouz les fréres.
Vous savez que li emperiéres
Est ja de la nostre partie.

QUART CHEVALIER

Nous sommes gent preux et [hardie ;
Allons le panre, veez le la.

PREMIER CHEVALIER

Va tu de sa et tu de la,
Et vous autres, conment qu'il [praingne,
Chascuns son cardinal retiegne,
Et gardez qu'il ne vous es- [chappe.

SECOND CHEVALIER

Dieux doint mal jour a ce faux [pappe
Et a toute sa fausse sorte !
Malles nouvelles vous apporte :
Prins estes, riens n'y vaust def- [fance.
Laissier vous faust celle creance
*Qu'avez jusqu'au jour d'uy heüe.
Cilz qui fist le vent et la pluie
C'est cilz qui par nous le vous [mande,
Et qui apenre vous commande.
A li liez vous enmanrons.

TIERS CHEVALIER

Certes, mout tresbien vous tan- [rons
Vous ne nous pouez pas estordre.
Or les enmenons (touz) par [ordre
Devant nostre maistre Antre- [crist.

*Folio 20 verso.
260 Ms. *tout*.

N'y ait celluy qui brait ne crist
Que je ne li coppe la teste.

QUART CHEVALIER

Vous devez bien demener feste,
Vous qui avez rouge chappel !
Ainssin rouge ferons la pel
De chascun de vous, se saichiez,
Tuez serez et detranchiez,
Se ne laissiez vostre loy fausse
Qui la nostre despite et fausse;
Je vous conseil vous la laissiez.

PREMIER CHEVALIER

Or est bien de tout abaissiez
Vostre estat, seigneur pauton- [nier;
Trop avez esté parsonnier
Des aaises de ce monde avoir,
Orendroit pouez bien savoir,
Se ne laissiez vostre folour,
Avrez grant poinne et grant [doulour,
Se vostre loy ne guerpissez.

PAPPE

Doux Dieux, au jugement yssez,
Et si nous soiés en (aiue)
Envers ceste gent corrompue
Qui ainssin l'Esglise desgastent,
Et si nous contraingnent et has- [tent
De ton tressaint nom renoier.
Pour mes berbiz te vueil proier
Que ne les mettes en (oubli).

SECONT CHEVALIER

Roys qui as le cuer anobly
De puissance et haut et bas,
Et qui par trestous lieux embas

281 Ms. *aye*.
287 Ms. *oublit*.

*Ton pouoir et ton bon talent,
Or ne nous tenir pas a lent,
Quar l'Apostole t'amenons,
Et les cardinaux bien tonons :
Voy les te cy en ta presence.

ANTRECRIST

Je ay au cuer trop grant pe- [sance,
Quant je voy tieux gens foloier
Qui tout deüssent ravoier
Le peuple et mettre en verité.

PAPPE

Nous creons en la Trinité,
Et si sommes vray crestïen,
Mais vous estes Egipcïen,
Anemy dou linaige humain.
Bien ay enpansé des hui main
Que par grant debonnaireté
Te monstrasse ta fausseté.
Tu vues con Dieux estre tenuz,
Pran garde dont tu es venuz,
Qui tu fus et que devanras,
Et comment tu te contenras
En la dampnation d'enfer.
Tu sés bien (qu'en acier n'en [fer),
Ne en chevaux ne en grans [pompes,
Ne en buisines ne en trompes,
Ne en forces ne en richesces,
Ne en maisons n'en forteresses,
N'est pas li plaisirs de cellui
Souverain roy dont j'ay leü
Huy au matin sa Passïon,
Mes cuers en tribulatïon,
Et nès et espurgiez de vices,
C'est a li plaisant sacrifices.
Laisse trestout ton orgueil, [laisse,

*Folio 21 recto.
312 Ms. *que aciers ne fer*,
321 Ms. *nez*.

Et par humilité, t'abaisse ;
Aye le cuer triste et noirci,
Pour tes meffaiz crie merci,
Laisse tes œuvres, trop sont [foles.

ANTRECRIST

Trayez vous sa, faux Apostoles,
Laissiez ester vostre tancier,
Il ne vous puet rien avencier ;
Venez sa, faites moy honmaige.

*PREMIER CARDINAL

Dieux, pourquoy souffrez cest [outraige,
Qui souffrez que cilz desloiaux
Fait tes bons crestïens loyaux
Toy deguerpir et en lui croire ?
Biaux doux Dieux, car aye me- [moire
De tes douces provisions !

SECONT CARDINAL

Sires Dieux, nous te deprions
Que tu nous donnes sapience,
Que ta vraye foy et ta crance
Puissiens a t'oneur maintenir.

ANTRECRIST

Faux pappes, il te faust venir
Sa vers moy, pour moy aourer ;
Vous cardinal, sans demourer,
Levez sus, honmaige me faites,
Ou vos chars en seront de- [traites.
Savoir pouez sanz decevoir
Que je suis Dieux et porte voir ;
M'a tout baillié en ma baillie
Mes Péres ceste compaignie
Pour eux mener en paradis.

PAPPE A ANTRECRIST

Hee ! Satanas, qui fus jadis
Abatuz dou souverain regne,
Par ton pouoir cilz deables regne
Qui trestout le monde deçoit.

*Folio 21 verso.

Conmant est ce que te reçoit
Cilz folz peuples desconfortez,
Qui tu es annemis mortez ?
Et de l'humain linaige (tout)
Pourqu'esse que Dieux ne te
[(tout)
Celle puissance que tu as ?
Dieux qui sanc et eve suas,
Et qui vos en croiz aoffrir
Ton corps, et pour nous mort
[souffrir,
Pour ton peuple d'enfer giter,
Plaise toy a nous acquitter,
De l'engin de cestui maufé.

ANTRECRIST AU PAPE

Pappes, trop forment eschauffé
Te voy, et ses deux pauton-
[niers ;
De tes maux seront parsonniers.
Je croy que tu t'aviseras.
Mossé, sez tu que en feras ?
Met se pappe en bien vilz prison,
*Et ces deux pour leur mespri-
Et a ces autre[s] parleray. [son,
A chevaux traire vous feray,
S'a moy ne vous convertissiez,
Yssez hors de l'erreur, yssez ;
Trop y avez fait grant demeure.

PREMIER CARDINAL

Biaux sires, de cuer vous aeure
Et me met en vostre franchise,
Je renoy Dieu et sainte Esglise,
Et croy la vostre loy nouvelle,
Et si despit et renoy celle
Que nous avons lonc temps
[tenue.
Vostre puissance ay cogneüe
Et voy en vous merveillieux
[signes.

SECONT CARDINAL

Sire, vous estes touz benignes,
Je le voy bien a vostre gent.
Il ne (m'est) or ne bel ne gent,
Quant je ay tant mon cuer hanté,
En estre en la crestïenté;
Dou tout a vous je m'abandonne.

ANTRECRIST au premier Cardinal

Biaux doux amis, et je te donne
Plus grant terre et plus grant
[avoir
Que tu ne pouïsses avoir ;
Tout quanque j'ay, il sera tien.

PREMIER CARDINAL

Biau mestre, pres de toy me
Et je a toi obeiray, [tien,
Et parmi ton peuple iray
Pour amonester ton pouoir.

*SECONT CARDINAL

Biau sire, saiches tout de voir
Que nous venons de touz païs.
Vous n'estes mais de nul haïs,
Partout estes sires clamez,
Et chier tenuz et bien amez,
Nulz homs ne vous puet dece-
[voir.
Savez vous pourquoy? pour sa-
[voir,
Quar vos vertuz sont trop ap-
[pertes.

ANGES PREMIERS EN CHANT (1)

[*Veni Creator Spiritus*]

Vous qui avez la mort soufferte
Pour Jhesucrist, le fil Marie,

359 Ms. *touz.*
360 Ms. *tost.*
*Folio 22 recto.

390 Ms. *met.*
*Folio 22 verso.
(1) Le chant est noté.

De par li revenez en vie.
Pour li avez esté martir,
Orendroit vous faust departir
De ce vil et corrompu monde
Ouquel il n'a nulle riens monde,
Et sa en paradis monter.

ENOC

Dieu de cui ne puet raconter
Bouche ne langue la bonté,
Nous te loons que seurmonté
Avons tout le pouoir au deable.

*SECOND ANGES

Entrez en joye pardurable
Qui jamais jour ne finera.

LI BONS CRESTIENS

[Hee!] doux Dieux qui nous ayde-
Qui a fait, si con j'ay veü,]ra,
Que cil qui trois jours ont geü
Mort ou my lieu de la cité
Sont en vie resuscité
Et sont en paradis porté !
Soiés trestuit reconforté,
Que qui en Dieu se fiera,
Et Entrecrist n'aorera,
Ainçois ahorra sainte Esglise,
L'ame de luy en sera mise
En joie qui ja ne faura.

MOSSEZ

Or sa, glouton, riens ne vaura
Vostre fause papelardie,
C'est en despit dou fil Marie
Que cy avez ramenteü,
Mieux vous vaussist estre teü.
Jamais jour tel mot ne direz,
Vous seroiz ainssin atirez.
Tuit cil qui ce tesmoingneront,
Mais au peuple entendre feront,
Qu'an enfer deable les emporte!

*Folio 23 recto.

MALAQUIM

Ordes nouvelles vous aporte,
Grant duel et grant raige me
[mort,
Quar cil sont relevé de mort
Que feïstes l'autrier tuer.
C'est chose c'on ne puet muer
C'on ne le saiche par la ville;
Saichiés que il sont bien deux
[mile
Qui le sévent, et qui ne croyent
En ta loy, mais Jhesucrist croient;
Ce vous tourne a mout grant
[damaige.

*ANTRECRIST

Tuit sont fol et ne sont pas saige
(Qui) croient se soit veritez;
Il ne sont pas resuscitez,
Ne vis ne retournez en vie.
Saichiés, je n'en ay point d'envie,
J'ay fait faire a mon devis
Qu'il ont samblé estre revis
Pour les crestïens decevoir,
Par quoy on puisse apparcevoir
Et pour savoir se l'en oïst
Aucun qui pour ce s'esjoïst
Et deïst que li filz Marie
Leur eüst vie restablie;
Mais je te jur par ma creance,
Se nulz a mais en li creance,
Il en morra, conmant qu'il aille.

SAINT JEHAN EVANGELISTE

(Venez), frére, que je vous baille
De par celuy qui vit et (regne)
Seur touz roys et sur trestous
[regnes,

*Folio 23 verso.
457 Ms. *qu'il*.
472 Ms. *resgne*.

Ces fyoles ; yci prenez,
Et en vos mains si les tenez,
Jusques a tant c'on vous dira
La ou chascuns de vous ira
Espandre la soue fiole.
Faites le selond la parole
Que vous en avez ja oye.
Dieux touz puissans, qui pas n'o-
La parolle de ces amis, [blie
Par son conmandement a mis
L'ire de s'indignatïon
Es fiolles, entencïon
A de vancher l'umain linaige
De celle orde Beste sauvaige
Qui tant a regné conme Dieux.
Veez vous le temple glorieux
Qu'est ja touz rampliz de fumée ?
*A trestouz est close l'antrée
Jusqu'a tant qu'avrez acomplie
L'ueuvre qu'avez (enconmancie),
Quar Dieuz l'a ainssin ordonné

LI TIERS ANGES

Loons tuit le Roy coronné,
Le fil Dieu qui ainssin ordonne
Ses sains, et victoire leur donne
De toute tribulation.

LI QUARS ANGES

Pour ton peuple te deprion,
Roys des roys et sires des sires,
Loez soit touz jours tes empires
Et ta tressainte maitez !

DIEUX

Faites tost, si vous aprestez,
Et espandez m'ire sur terre.
Il n'y avra ne (clé) ne serre
Qui contre moy puisse durer.
Alez tost, que plus endurer
Ne pourroie les grans pechiez
Dont li mondes est entachiez ;
Des mauvais est venue l'eure.

PREMIERS ANGES A FIOLE

J'espandrai sans nulle demeure
La moie sur la pute geste,
Plainne de grant desloyauté,
Qui ont aouré l'orde Beste.
Il sont tuit plain de cruauté,
Ou nom de Dieu je les condamp-

VIVENS [ne.

Ay ! par la loy Dieu, sire Anne,
Bien voy, nous sommes tuit per-
[du ;
J'ai le cuer trestout esperdu,
Je voy ja la nostre gent morte.

SECOND ANGES A FIOLE

*Male nouvelle vous aporte,
Vous qui avez les sains tuez ;
Vos pouoirs est trop fort muez,
Seur vous ma fiole espandray,
Et tout maintenant vous rendray
De voz meffaiz le guerredon.

CORBADAS

Dieux, qui nous a[s] donné le don
De naistre sur terre de mére,
Quant (morons) de tel mort amére
De (no) pouoir te maudison,
Nous trestuit ensamble dison
: « Maudite soit ta grant puis-
[sance ! »

TIERS ANGES

De Dieu giteray la santance
Seur vous qui avez Escriptures
Seur Jeshucrist faites obscures,

*Folio 24 recto.
494 Ms. *enconmanciée.*
506 Ms. *cler.*

*Folio 24 verso.
530 Ms. *morrons.*
531 Ms. *noz.*

Qui avez par voz faux diffames
En enfer mis plus de mil ames.
Vos rivieres et vos fontainnes
Seront de sanc trestoutes
[plainnes.
Or vous sont li loier rendu
Dou sanc que avez respandu
Et par voz faux diz fait espendre.

QUARS ANGES

Justes est Dieux sanz riens re-
[prendre,
Sanz fin et sanz commance
[ment,
*Qui a fait si vray jugement
De ceux qui ont mis a martire
Ces prophetes, et sance tire
Uns chascuns selond ses mef-
[faiz.

bje ANGES

Dieux qu'a nulle riens ne mef-
[faiz,
Tes œuvres sont justes, v[e]rayes,
De tes sains (garde) bien les
[plaies,
Juste sont ti vray jugement,
Tu juges seur touz justement ;
A toy soit paiz, honeur et joie !

QUARS ANGES A FIOLE

Et je regiteray la moie
Seur Antrecrist qui se disoit
Filz de Dieu, et si desprisoit
Le vray Dieu de toute nature ;
Si pesme sera s'aventure
De ce soleil qui tant sera
Chaux afin qu'il estouffera,
Par grant chaleur desordonnée,
La gent qui est sur li tournée,
Ycilz avra si grant chalour.
N'i avra force ni valour
Que tuit cilz par chaut ne pe-
[rissent
Qui a Entrecrist obeissent
Et qui ont en ces faiz creü.

ANNES

Bien voi, nous somes deceü,
Je (ne) m'en say ja repantir,
Quar li Dieux qui ne puet mentir
A sur nous donné sa sentance.
Maudite soit sa grant puissance,
Ses grans noms, sa grans poes-
[tez,
Maudiz soit yvers et estez,
Et li pouoirs de Dieu trestouz !
Je suis li plus mescheans de
[touz,
Ma langue en est ja maigre et
[arse.

*QUINT ANGE A FIOLE

Ma fiole sera (esparte)
Sur le siege a la male Beste
Et sur toute la pute geste.
En enfer seront descendu,
Leur guerredon leur sont rendu
Des maux qu'ont faiz a sainte
[Esglise,
Ou tuit s'en iront en leur juise,
En enfer, qui tant est puans.
Faux traïtes, mauvais puans,
Qui avez vos enchantemans
Contre les dix commandemenz,
Par vous ne seront plus quassé.

CAIFFAS

Nostre bobant sont trespassé.

*Folio 25 recto.
552 Ms. *gardes*.

571 Ms. *jen man*.
*Folio 25 verso.
580 Ms. *esperte*.

Cilz qui tout forma soit maudiz !
Je voy bien que si a maux dix
Commandemens qu'avons faus-
[sé,
Touz jours mais en serons chauf-
[fé
En enfer, sanz reaindre avoir ;
Ce doit chascuns croire et savoir
Qu'a tel fin nous convient venir.

BAUCIBUZ PARLE AU CORPS RESUSCITÉ

Je fais se corps cy soustenir,
Et si n'a il point d'esperite ;
Quelle parole qu'il a ditte,
Se je (fais), qui ainssin le moin-
[gne.
Je le lais, si vois en la poingne
D'enfer, ou est mes habitacles.

bj[e] ANGE A FIOLE

De Dieu je vueil faire miracles
Seur ses orgueillieux mauvais
[riches
Qui aux povres ont esté chiches,
Qui leur valeur et leur richesces,
Leur noblesces et leur hautesses
Riens ne leur vandront, c'est
[sanz doubte.
Sur eux je vueil espandre toute
*Ma fïole, est seur eux freite.
Cest[e] grans fluves (s'est) re-
[traite,
Et saichiés, sans plus au re-
[courre,
La grant aygue qui souloit courre
Trespasser trestout soichement
Y pourra l'en seürement ;
C'est fait, il n'y a mais noiant.
Or pueent bien veoir li mes-
[cheant
Qu'Antrecrist les a deceüz.

L'AVEUGLE

Doux Dieux, mes cuers est es-
[meüz
De vous servir. Bien repentir
Me doy, quant j'osay consentir
De renoier vostre figure,
Et aourer la creature
Qui les bons crestïens encombre.
Jeshucriz, roys puissans sanz
[nombre,
Fol fuy quant j'osay renoier
Vous, et Entrecrist deproier,
Pour ce que il m'avoit rendue
Ma clarté que je ray perdue ;
Bien sai de voir, je ne voy goute.
Doux Dieux, fox est qui ne vous
[doubte.
Sire, vers vous ay trop mespris
Par pechié dont j'estoie esprins,
Vers vous ay mesprins folement,
Merci, doux Dieux, je vous de-
[mant,
Debonnaires me veilliés estre.

LE MATAM

Bien doi haïr le Roy celestre,
Par lui serons tuit esperdu,
Nostre bobant avons perdu
Et sommes ainssin (tormenté).

*SATAM

Je te di, trop grant talant hé

603 Ms. *fait.*
*Folio 26 recto.
614 Ms. *si est.*

643 Ms. *tormentés.*
*Folio 26 verso.

De mouvoir vers celui grant
[guerre
Qui forma le ciel et la terre,
Qu'il en tel poinne nous a mis.
Alons requerre noz amis,
Que je conseil, conmant qu'il
[aille,
Qu'ancontre li faciens bataille.
Tant le hé, ne le puis amer.

LE MATAM

Cilz moz ne fait pas a blasmer,
Ainçois est bons a retenir.
Baucibus, avec nous venir
Te faut, et avec nous combatre.
Tu te (sés bien es) lieux embatre
Et faire faire a grant planté
Se que tu as en voulenté.
Avec Satanas en alons.

BAUCIBUZ

Mais n'aresteray mes talons,
Jusques vous avray (assemblés)
Les os de.xxv.contrées
De jayans et de Jupïans
Pour combatre aux crestïens ;
N'est riens que puisse tant hair.
Fuions nous an tantost d'air,
Paour ay de nous ne se vanche
Cilz maux Juges qui si laidange
Ceux qui ce sont a nous rendu.

LE MEZEL

Bien voy, de Dieu sont dessendu
Miracles aujourd'uy sur terre.
De cuer le vueil aler requerre
De mon meffait merci li praingne.
Dieux plains de vertuz souve-
[rainne,
Jeshucrist, filz Dieu le vif Pére.

656 Ms. *ses biens es.*
661 Ms. *assemblées.*

Lacune d'un feuillet.

. . . .

*ARROFFLART, biij[e] roy

Je n'i vueil plus faire delay,
Jeshus requier de cuer entier
Qu'(arriére) me mette ou sen-
[tier
Par quoy s'amour je puisse avoir.

ANDOART, ix[e] roy

N'est riens qui vaille tel avoir
Comme l'amour de Dieu le Pére.
De cuer vueil deprier sa mére
Qu'a son fil acorder me veille.

MAILLEFER, x[e] roy

Ains que plus pechiez nous a-
[cueille,
Prions sainte Marie la belle
Mére de Dieu, Vierge pucelle,
Que nostre paiz envers Dieu face.

RERUM SIMUL

Vierge, dame plainne de grace,
Vers Dieux meffait nous nous
[sentons,
De veray cuer nous repentons
Et par vraye contricïon.

DIEU

Finis sum et inicion,
Sanz fin serai et sanz fin regne,
Sanz commancement est mon
[regne,
Je suis Dieux de toute nature,
J'ay fait trestoute creature,
Et trestout le temps ordonné.
Or ce sont tant abandonné
A pechié celle gent dou monde,
Rien n'y a pur, ne net, ne monde,

*Folio 27 recto.
678 Ms. *arrieres.*

Tuit se sont a pechié offert.
Leur mauvaistié ay trop souf-[fert,
Plus ne souffreray vrayement,
Quar il sont sanz repentement.
Justes suiz, droiz est que je juge
En maniére de v[e]ray juge ;
Touz les mors vueil resusciter,
Les bons de tout mal acquitter,
Et les mauvais mettre en l'or-[dure
*D'anfer; tuit morront par arsure
Cil qui ou mont seront trouvé,
Et puiz seront li esprouvé
En paradis, en corps et ame,
Et li mauvais touz jours en flame
Seront, sanz nul confort trouver.

CHERUBIN

Li touz puissans si veult ouvrer
Une euvre qu'il a devisiée ;
Il dit qu'il veult que soit finée
La vie de l'umain linaige,
Ne ja il n'y laira estaige,
Et puis rajoindra corps et ame[s].
Or alons prier a la dame,
Qui est de li et fille et mére,
Qu'elle et son fil et son pére
Pour son peuple vueille prier.

SERAPHIN

Ce fait mout bien a octroier.
Alons y faire la requeste
Qui est mout juste et mout hon-[neste.
Dame qui estes tresoriére
De grace, et dou ciel lumiére,
Vostre fil priez pour le monde,
Dame, que il ne le confonde
En enfer, se mauvais estaige.

*Folio 27 verso.

CHERUBIN

Dame, royne preux et saige,
Qui tout paradis enlumines,
Royne sur toutes roynes,
Pour ton peuple ton fil deproie.

SAINT JEHAN

Dame par qui vient tout joye,
En terre et en ciel aussiment,
En guerredon je vous demant
Et requier, que grant paour ay,
En remambrance que j'aouray
Ton doux fil ou ventre ma mére,
*Prie et ton fil et ton pére
Que ait de son peuple mercy.
De paour ay le cuer noirci,
Helas ! a li parler je n'os,
Dame, priez li que de nous
Et de ses amis li souvaigne,
Dame, que il ne nous conveigne
Vostre compaignie laissier,
Et o les mauvais abaissier.
En vous tout mon espoir mis ay,
Bien savez, je le bautisay,
Et preschay son advenement,
Pour li vesqui mout asprement,
Et si fui pour lui decolez,
Douce dame, se vous voulez,
Bien nous pouez trestouz def-[fendre.

SAINT PIERRE

Dame, plaise vous a entendre
Ma priére que vous vueil faire.
Priez vostre fil debonnaire
Que il vueille s'ire reffraindre,
Et en son service remaindre
Lait ceux qui l'ont servi en terre.

SAINT POL

Et je, dame, vous vueil requerre
Que il vous plaise a deprier
Vostre fil qu'il veille octroyer

*Folio 28 recto.

Pardon a ceux qui l'ont amé
En terre, et seigneur clamé.
Saichiés que j'ay trop grant [paour.

SAINT PHELIPPE

Tresdouce dame cui j'aour,
Et qui ou ciel es honorée,
Seur toutes dames aourée,
Envers ta gent ton fil appaise,
Et li prie que il li plaise
Avoir de son peuple merci.
De paour ay le cuer noirci,
Touz tramble, je ne say que face.

SAINT ANDRIAU

Dame toute plainne de grace,
Royne de misericorde,
Ton peuple vers ton fil acorde,
Et par grant douceur le deproie
*Que a ceux sa grace octroye
Qui l'ont servi de cuer loial,
Que cil aver si desloial
N'en soient mestre ne seigneur.
Je vous (di, ay) paour grigneur
Que je n'oy mais jour de ma vie.

SAINT BERTHELEMIAU

Douce dame, Vierge Marie,
Qui es royne des archanges,
Le salut que te fist li anges,
Quant tu sanz pechié conceüs,
Te soit par moy ramenteüs,
Afin que ma proiére oies
Et que tu celui Dieu deproies
Qui entre tes flans s'aombra,
Qui de la mort nous descombra,
D'enfer qu'il vueille descombrer
Son peuple, et o les sains nom- [brer.
Paour ay, regarder ne l'ose.

SAINT JASQUE

Royne en cuy est enclose
Toute bonté, toute biauté,
Toute foy, toute loyauté,
Dame de grace tresoriére,
Fay envers ton chier filz proiere
Pour tes amis, que ne condamp- [ne,
O les mauvais qu'i[l] ne les [dampne.
Tel paour ay que non puis dire.

SAINT BERNABÉ

Tuit sommes mort et a martire ;
Tresdouce dame, fontaingne de [doucour,
Ne desdaigniez mon soupir ne [mon plour,
Ne vous desplaise ma proiere a [oir,
Ne despisiez mon plour ne mon [soupir.
Par voz saint fil et par sa pais- [sïon.
Escoutez, dame, doucement m'o- [rison.
J'ay tel paour, je nen puis dire.

SAINT SYMON

Tresdouce dame, apaisiez l'ire
De vostre fil qu'est si montée,
Qu'elle ne soit vers nous tournée,
Ne vers ses autres serviteurs.
Paour ay de ses traïteurs
Que voy la, et tant les redoubte
Que d'avec li ne nous deboute
Que je ne l'ose regarder.

JUDAS [MA]CABEUS

Bien est gardez cui tu (garde es).
Vous, dame, en pitié me (re- [garde)

*Folio 28 verso.
788 Ms. *diay*.
826 Ms. *gardes*.
827 Ms. *regardes*.

Et nous met en la toue garde
Et trestouz ceux qui t'ont amée.
. . . .

Lacune d'un feuillet.

. . . .

*[LA VIERGE]

. . . .
Filz pour qui fui triste et dou-
[lente,
Au jour qu'an croiz morir vous
[vi,
Biaux filz, souvaingne vous de
[my,
A vous toute me recomande,
Biaux doux filz, riens ne vous
[demande
Qui soit contre vos voulentez,
Je vous pri cil soient rentez
En paradis qui m'ont amée.

DIEU

De mout bonne eure, fustes nœ,
Dame, doubter ne vous estuet,
Ce qui vous plaist li miens cuers
[veult,
De bonne eure m'angenuïtes,
Et alaitastes et norrites,
Je vous (aim) tant conme mon
[cuer,
Ma douce mére, douce suer,
Ne soiés pas desconseillie,
Vo couronne est (appareillie)
Qui ja sera sur vostre chief.
Paradis vous octroy en fié,
Et touz ceux qui servi vous ont
Et qui vous amérent ou mont,
Touz les bons je mettray en
[gloire;
Mais les mauvais je ne pourroie

*Folio 29 recto.
843 Ms. *ayme.*
846 Ms. *appareilliée.*

Par droit que ne feussent damp-
[né,
(Mar) furent onques d'Adam né.
Je leur monstreray ma figure
Qui pour eux souffri tant lai-
[dure,
Et conmant fui crucifiez;
Pour ce seront edifiez
Li bon, li mauvais trambleront
Et orriblement crieront
De ce qu'il ne sont rachaté
Par si tresprecieux chaté;
En enfer sera leur maison.
Or suz, Jehan, qu'il est saison
De acomplir ce qu'est (a faire).
Alez le monde tout deffaire
Et metre en feu et en flame,
Que trop est plains de grant dif-
[fame,
Je ne le vueil plus detrier.

SAINT JEHAN EVANGELISTE

A vous devons humilier,
Et vos conmandemens ferons,
Desor plus ne reposerons
Jusques vo voulenté soit faite.
*Arsse est la terre et deffaite,
Or est li mondes effaciez.

DIEU

Jehan, Luc, Marques et Mathez,
Mi . IIII . especial menistre,
Et nommé li Euvangelistre,
Levez sus sanz plus demourer,
Et (sy) alez tantost corner
Par les quatre cornez dou mon-
[de,

854 Ms. *mal.*
865 Ms. *affaire.*
*Folio 29 verso.
880 Ms. *cy.*

Si conme il dure à la reonde,
Faites les mors resusciter,
Es corps les ames abiter
Qui en ont esté departies.
Jehan, tu yras es parties
D'Oriant, et Mathez yra
En Occidant, ou il dira
Que par vray resuscitement
Veignent trestuit au jugement;
Et tu, Marques, en Septantrion
Crieras la surrectïon;
Lucas, tu yras vers Midi
Faire ainssin conme aux autres
[di.
Prenez uns chascuns sa buisine.

SAINT JEHAN EVANGELISTE

N'i avra mais celui qui fine
(Jusqu'il) soit fait a vostre dit.

Levez suz sans nul contredit,
Corps qui avez en terre esté,
Et soiez trestuit apresté,
Corps et ame, trestout ensamble,
Il convient que je vous assemble
Touz, pour mener au jugement
Dou souverain Roy qui ne ment;
Levez suz, que je vous appelle.

*SAINT MATHÉ

Je vous aporte la nouvelle,
Vous qui en terre pourrissiez,
Que de voz monumens yssez
Et reprenez et corps et ame.
Ceux qui avront vescu sanz
[blasme
Seront en joye pardurable,
N'est mançonge ne ce n'est fable,
Et li mauvais a grant vi[l]té
Seront tuit en enfer gité.
Levez suz, trop avez dormy.

SAINT MARC

Vous serez par moy estormy,
Corps qui gisez en ceste terre ;
Je vous suis (trestouz) venuz
[querre,
Par vray[e] resurreccïon
Levez suz trestuit environ,
De corps et d'ame, n'atendez,
Plus, de par Dieu est comman-
[dez.
Qui bien a fait se trouvera,
Et qui mal, se comparera.
Au jugement vous faust venir.

SAINT LUC

La Mors ne vous puet plus tenir,
Corps qui par li estes passé,
Levez suz, trop estes lassé
De sa jus en terre gesir.
Or suz, sans panre autre respit,
Trestuit voz amez reprenez,
Et avec moy vous en venez
Au jugement le Tout Puissant.
Li bon seront bien cognoissant
Des biens qu'avront fait en leur
[vie,
Et li mauvais ne seront mie
De leur mauvaistié espargnié.

EVESQUES

Hee las ! con je fui or mar né !
Mar fui onques arcediacres,
Je voy sa gens plus noirs que
[tacres
Qui nous avront de leur partie.
Or est la chose mal partie :
Tant prins ou monde de mes
[aises,

897 Ms. *Jusque y.*
*Folio 30 recto.
918 Ms. *trestout.*

Desor en avront les mesaises
Mes corps et m'ame tout ensam-
[ble,
De paour touz li corps me tram-
[ble,
Quar je voy tout a descouvert
Conment j'ay en ce monde ou-
[vert.
Mon peuple n'ay pas ensaignié,
Pour les grans cours l'ai delais-
[sié
Des princes, des dux, et des roys,
Par qui j'ay fait les grans des-
[roys,
Et fait lever les grans deïsmes.

*ABBAUSSE

Sire evesques, et je meïsmes,
Lasse ! chetive, suis dampnée
Pour la vie qu'avons menée,
Vous et je, en ce puant monde.
Or serons mis en la parfonde
Fosse d'enfer, sanz plus saillir.
Trop mieux me vaussist def-
[faillir,
Dou tout en tout que vivre lasse,
Mieux deffaillir dou tout amasse
Aler nous faut a no juïse.

AGOULANT, roy

Hee las ! pour quoy fui de tel
[guise ?
Sur terre roys fui coronnez,
Je fui dou tout abandonnez
A riens donner et touz jours
[prenre,
A nul bien ne vouloie entendre,
Les povres avoie en despit.

LE BAILLI

Lever me faut sanz nul respit.
Je voy ja ma dampnatïon,
Onques ne fut m'antancïon

*Folio 30 verso.

Fors que de panre et de piler,
J'ay fait pandre plus d'un millier
D'ommes par haïne et par dons.

LE PREVOST

Hee las ! trop loing est mes par-
[dons,
Je voy bien que je ray failli
Souvent ont esté mal bailli
Par moy maintes gens et pilez,
Et maint pandu et essilliez.
J'ay a tort et sanz droit robé.

L'AVOCAT

Et je ay maintes foiz lobé
Pour les biens temporelz avoir
*Qui valent po, trop bien savoir
Le puis, qu'avocaz ay esté ;
Mains deniers y ay conquesté,
Tout ne me vaut mie une aisselle.
J'ay soustenu mainte querelle
Qui estoit fausse et mauvaise.

LA ROYNNE

Pour mon orgueil suis a mesaise.
Je ay esté trop orguilleuse,
Desdaigneuse et luxurieuse,
Et ay brisi mon mariage
Au cuer me point doulour et
[raige.
Je voy bien, trop estoie nice,
Qu'antreprins tant de mes de-
[lices
Ou monde, quant je y estoie.

L'AVARICIEUX

Je avaricieux estoie,
Courrouceuz et plains de ran-
[cune,
Pour riens dou mont ne don-
[nasse une
Maaille pour Notre Seigneur,
Si en avray poingne grigneur.
Ha las ! or ne say je que dire.

*Folio 31 recto.

L'OUSURIER

Le jour et l'eure doy maudire
Que je nasqui onques de femme,
Au jour d'ui en corps et en ame
En enfer condampnez seray

LA FAME A L'OUSURIER

Lasse chetive, que feray ?
Mal fui compaigne de l'usure.
En enfer, qui est plains d'ordure,
Touz jours mais m'en convenra estre.

LE SERVANS A L'OUSURIER

Je voys vers Dieu, le Roy celestre,
Qui sur touz fera hui justise.
Lasse ! con cy a dur servise !
Quant chies les usuriers estoie,
De mes mamelles alaitoie
Leur enfant, et en fui nourrice;
Lasse ! je faisoie que nice,
Pour tant que de voir bien savoie
Qu'a boire et a menger avoie
De l'avoir qui venoit d'usure.

*L'ENFANT A L'OUSURIER

Las ! con doulante engenreüre,
Et con tresdoulente naissance !
Quar Dieux qui a toute puissonce
A ce jour d'uy me jugera.
Bien say que souveignans sera
Que j'ay esté norriz d'ousure,
S'en avray penitance dure,
Ne say que m'ame devanra.

DIEU

Usuriers, deables t'enmenra,
En enfer tout droit t'en yras,
Quant de devant moy partiras,
(Quar) tu l'as justement gaangnié.
Quant veoies un mehaignié,
Povres, enfans, hommes et fames,
Contraiz de braz, de piez, de james,
Ja ne feussent tant mehaignié
Que par toy fussent rapaisié
D'un seul repas de ta viande,
Combien qu'en feïssent demande,
En nom de moy et de ma mére.

L'OUSURIER

Las moy doulans! con je compére
Les grans avoirs, les grans richesses,
Les compaignies, les noblesces,
Mes grans florins et mes deniers,
Mes blez que j'avoie en greniers,
Ou je mettoie mon delit,
Or n'est il riens qui m'abelit
Tout ce, jamais riens ne vaudray,
Avec les deables m'en yrai
Touz jours mais ardoir sanz refraindre.

DIEU

Quant les povres oyoies plaindre,
Pour moi dou pain te demandoi[en]t,
Longuement t'aumosne attendoi[en]t
Par pluie, par froit et par tempeste,
Morir les laissoies conme beste
A ton huis, sanz aumosne faire.
Or sa, mauvaise deputaire,
Meschans, punaise creature,

*Folio 31 verso.

33 Ms. *quart*.

Tout temps a[s] vescu en usure.
Pour moy riens ne voussis don-
[ner
Pour prier ne pour sarmonner
Que mendiant te seüst dire,
Si as tu souvent oy lire
A ceux qui sévent Escripture
Que touz ceux qui vivent d'ou-
[sure
Et de l'autrui panre sanz randre,
En enfer les feroie descendre,
Pour l'avoir qu'avoi[en]t amassé.
*Mon conmandement as passé,
De l'usure vescu avez,
Tuit quatre, se mout bien savez,
Corps et ames. en propre per-
[sonne,
Touz quatre au deable je vous
[donne.
Or sa, Hasart, je te les livre.

AZART, deable

Sailliez avant, estes vous yvre,
En la foudre d'enfer enbisme.
Yqui de vous panray le disme
Que longuement m'avez deü
Des biens qu'ou monde avez eu.
Le feu et foudre pouez paistre,
En moy avez trouvé bon maistre,
La chaudiere est ja toute preste.

BAUCIBUZ, deable

Dedans je vous mettrai la teste
Et tout le corps entierement
Resgar, compains, je te demant
S'umais veïs si belle proie
De ces usuriers ? je te proie
Que tu faces qu'il soient servi.

AGRAPPART, deable

Bien cognois qu'il ont deservi
Qu'il ayent d'enfer bonne part,
Je les mettray de celle part
Ou la foudre est plus forment
[chaude,
Quar maint prodome par leur
[fraude
Ont esté a povreté mis.

L'EVESQUE

Bien sai de voir, li anemis
Au jour d'ui si m'emportera,
Ja nulz ne m'en (confortera).
Sires estoie et gouvernierres.
D'une eveschief, et conduisieres,
De tous estoie mout doubtez,
Entre bons clers bien escoutez,
Entre princes, entre prelaz,
Or suis touz egarez, He laz !
Con suis chetive creature !
Mon temps ay usé en luxure
Par si lonc temps que c'est sanz
[nombre,
Anemis qui les gens emcombre,
En mon vivant m'a deceü,
*J'ai sans desserte receü
Les yssues de sainte Esglise;
Las! chetis, a tart je m'avise
Quant je les ay mal deserviz.
J'ay trop les anemis serviz
Et fait toutes leur voulentez,
Tant m'ont en ma vie temptez.
J'ay perdu Dieu, mon creatour;
Quant je veoie dame d'atour,
Tant fust nonnain, tant fust pu-
[celle,
Bourjoise, dame, ne damoiselle,
Nonnain sacrée, nonnain beni-
[gne,
Tant fust en grant office digne,

60 Ms. *a*.
*Folio 32 recto.

98 Ms. *comportera*.
*Folio 32 verso.

Celeriére, prieuse, abbesse,
Maintes foiz en laissay ma mesce
Pour belle dame regarder.
Lors riens ne valoit le garder
Que de son corps tantost n'eüsse
Mon gré, et qu'a li ne geüsse,
Ja tant bonne estre ne sceüst.

PRIEUSE

Lasse doulante, qui seüst
Que tel loier deüsse avoir
De mon pechié? Pour nul avoir
Que nulz m'eüst sceü donner,
N'eusse voulu abandonner
Mon corps en pechié de luxure,
Touz jours mais seray en l'ars-
[sure
Dou feu d'enfer et en la flame,
Bien le say, en corps et en ame;
Touz jours me durra sanz fenir,
Tant con Dieux voudra, sanz fenir
Me convendra tel penitance.
Doux Dieuz, qui par vostre san-
[tence
A ce jour d'ui me jugeras,
Bien say que me regarderas
Amerement et sanz pitié.
Sire evesques, vostre amitié
Et l'amour que vous me mons-
[trastes,
Quant de mon corps vous acoin-
[tastes,
Et devenites mes amis,
Ceste amour en enfer m'a mis;
Li deable seront my menistre.
Bien say, li quatre Euvange-
[listre
Ci ont tous les corps appellez,
Or ne puet estre plus celez
Mes pechiez, ne say que je face,
Je vois Jeshucrist en sa face.

123 Ms. *ou abbesse*.

Lacune d'un feuillet.

. . . .

*SAINT MARC

Or suz, suz, quar plus respitez
Ne seroiz, il vous faut venir
A la grant cour, et soustenir
Le jugement Dieu, v[e]ray juge
Qui trestout en equité juge,
Alez tost, que trop demorez.

SAINT LUC

Au jugement tost acourez,
Plus ne pouez faire demeure
Bien say, plus ne demourra
[l'eure
Que li Juges venra seoir
Qui (trestous) vous vourra veoir.
Chascun jugera selond s'eure,
N'est nulle chose qui se meure
Ce qui est fait devant sa face.

DIEU

Orendroit est temps que je face
A chascun apparoir m'ensaigne:
C'est celle qui a touz enseigne
Conmant li miens peuples m'a
[mis
A la mort, cui j'estoie amis,
Et que, je Dieux, dou ciel des-
[cendre
Voz pour lui, et en la croiz
[pendre;
Monstrer vueil que chascuns le
[voie,
Plus soustenir ne les pourroie.
Entendez tuit a une voiz
: « Je suis Jeshucriz, vostre roiz,
Qui pour vous d'enfer rachater
Laissay mon corps batre et frap-
[per,

*Folio 33 recto.
167 Ms. *trestout*.

Et fui . xxx . deniers venduz,
Et en la croiz pour vous penduz.
En mon costé et en ma hanche
Me navra on de ceste lance.
Si que le sanc m'en vint au[x]
[piez,
De ces clos fui je estaichiez,
Se n'estoit pas par mon pechié,
Mais par Adam qui ot mengié
Le fruit qui deveez estoit.
Je ay heü mout fain et soif,
Povre hostel et grant poverte,
Nulz ne m'a sa maison ouverte,
Ne bien fait, se trop petit non;
Nulz ne veult mais croire en
[mon nom,
Nes les enfans m'ont guerroié,
Et parjuré et renoié,
Au repentir venront a tart.
Li bon, traiez vous d'une part,
Des mauvais vueil panre van-
[gence.

*ANGES DE LA CROIX EN CHANT (1)

[*Urbs Jerusalem beata*]

Venez tuit oïr la santance
Dou Seigneur, dou douz roy be-
[nigne,
Veez vous ci en present le signe
Ou souffri mort et passïon
Pour la vostre redamptïon
A vous qui desservi l'avez?

ANGES A LA LANCE

Juif traïteur, or savez
Conmant fu par vous detranchiez
Et a ces trois clos estaichiez
En celle croiz, et haut penduz,
Et conmant fu pour vous fanduz
Ses costez de ceste grant lance.
Vezci la couronne en presence
De quoy le doux roy couron-
[nastes,
Et en quoy boire li donnastes,
Au roy tout puissant et devin,
Velin amer et aigre vin.
Vo guerredon vous en rendra.

DIEU

Mi deciple, chascuns venra
De vous au jugement seoir,
Et touz ceux vous feray veoir
Qui ou monde vous despisoient
Et qui pour mon non vous
[haioient.
O moy avez tous jours esté
Et par yver et par esté,
En toutes mes templacïons,
Par vous les .xii. legions
D'Israel vueil que vous jugiez,
Si com dis quant o moy estiés,
Ou mont, ou n'aviés que travail.
Descendez o moy sa aval
*Et faites jugement parfait.

SAINT PIERRE

Fuiez, maleürez, mal fait
Avez de vos chars le delit
Que au juge point n'abelit,
Plus ne li plaist que il le suoffre,
Touz jours mais en vil puant
[soffre
Seroiz ardant, sanz point res-
[traindre.

SAINT POL

Mauvais, plus ne pouez remain-
[dre

*Folio 33 verso.
(1) Ms. Le chant est noté.
207 Ms. *nostre*.

220 Ms. *vos*.
*Folio 34 recto.

Que ne voisiez en la fournaise
D'Enfer, qui par est tant pu-
[gnaise,
Ou touz jours mais serez batu :
Dieu a vostre orgueil abatu,
Traiez vous a la part senestre.

SAINT ANDRIAU

Et vous, vous traiez a la destre.
Vous qui avez le Roy servi,
Quar repos avez deservi ;
Si l'avrez que ja ne faura,
Jamais jour ne vous assaura
Li anemis, vostre contraire.

SAINT JASQUE

Envers vous sera debonnaires,
(Beneüré), li Touz puissanz ;
Saichiez qu'il est bien cognois-
[sans
Des biens que pour li fait avez.
Belles feïstes, or savez,
Com avez servi grant seigneur,
Guerredon en arez grigneur
Que ne pourrïés estimez.

*SAINT MATHÉ

Et vous, mauvais envelimez,
Vous, alez, chetif, par de la.
Quant Dieux a vostre huis ap-
[pella,
Vous ne li voussistes ouvrir
Ne, quant fu nuz, lui recouvrir
Ne voussistes, n'a son conmant
N'obeites. Dites conment
Avra il dont de vous merci ?

SAINT PHILIPPE

N'aiez cuer triste ne noirci,
Vous qui pour Dieu le mont lais-
[sastes,
Et qui après li en alastes,
En suigant povreté parfaite.
Devant li Juge yert retraite
L'ueuvre que pour li faite avez.

SAINT BERTHOLOMIAU

Mauvais, alez la ou savez,
Bien savez ou devez aler,
En enfer vous faust avaler,
Quar se sera vostre heritaiges.
Or comparerez vos oultraige[s],
Et voz bobans et voz grans
[aaises ;
Desormais avrez tous mesaises
Et trestoute[s] maleürtez.

SAINT JASQUE LE GRANT

A vous apparra voz purtez
Qui avez (vos) chars gardés
[saingnes
De trestoutes taiches villainnes,
Ou ciel en seroiz couronné;
Alez a destre ou ordonné
A Dieux ou sera chascuns justes.

SAINT THOMAS

En terre trop convoiteux fustes,
Et envieux et trop aver,
Or ne vous pouez si laver
De vos pechiez qui sus vous
[queurent,
Qui vous affolent et (aceurent).
Alez avec ces vilz deables.

SAINT THADÉE

En bourdes, mançonges, en fa-
Et en gieux et en gaberies [bles
(Estoit) toute vostre estudie
Et en meffaiz et en mesdiz ;
Onques ne gardastes les dix
Conmandemens dou Roy parfait
Qui or toute riens trambler fait
Dampnez en seroiz sanz rançon.

*Folio 34 verso.
254 Ms. *bon euré*.
265 Ms. *conment*.

284 Ms. *nos*.
293 Ms. *acourent*.
297 Ms. *estuet*.

SAINT SYMON

*Riens ne vous vaut vostre tan- [çon,
Mauvais. Or est l'eure venue
En laquelle vous est randue
De vostre meffait la desserte.
La gueule d'enfer est ouverte
Pour vous, chetif, saichiez de [voir,
Pour corps et ame[s] recevoir.
Jamais jour n'avrez alegence.

DIEU

Temps est qu'on rande la sen- [tance.
Venez sa, li beneüré ;
De tout mal estes espuré,
Persevez le regne mon pére,
Desormais vueil qu'il vous ap- [pére,
Pieça le vous ay aprestè,
Appareilliez vous a esté
Des le conmancement dou mon- [de,
Vous estes tuit de pechié monde,
Jamais jour pechier ne pourroiz,
Tout sera fait ce que voudroiz,
Et avrez joie pardurable,
En vous n'ont plus pouoir li [deable.
Quant j'oy fain, mangier me don- [nastes,
Quant j'oy soif, et vous m'abe- [vrastes,
Quant j'oy froit, vous me recou- [vristes,
Quant en prison estoie tristes,
Confort me feïstes et joie,
Et quant chies vous hostel que- [roie,
Voulentiers le m'avez donné ;
Pour ce vous a abandonné
Mes péres son saint paradis.

LI JUSTES

Quant vous veïsmes nous jadis
En nostre hostel, et t'esber- [games,
Et en chartre te confortasmes ?
Quant fu ce que nous te veïsmes
Et que nous te revestimes,
Quant fu que fain et soif eüx,
Que tu fus par nous repeüz ?
Di le nous par ta grant franchise.

*DIEU

Voulentiers.

LI JUSTES

Or le nous devise,
S'i[l] te plaist, par grant amitié.

DIEU

Quant des povres eüx pitié,
Certainnement de moy l'eüstes,
Bon eüré estes et fustes,
Quar tout le bien que leur feïstes,
Et tout le bien que leur deïstes
A moy fu faiz certainnement.

LI JUSTES

Loez soies tu finement,
Quant aussin bien nous a gardez !

DIEU

Mauvais, alez, plus ne tardez,
Ou feu d'enfer touz jours ardant,
Ne vous alez plus atardant,
Alez en poinne sanz fenir.
Jamais jour ne pouez venir
En estat de salvatïon,
Sanz fin et sanz redampcïon,
Touz jours ne soiés en ardure,

*Folio 35 recto.

337 Vers faux.
*Folio 35 verso.

En la chartre d'enfer obscure.
Quant de fain vous m'avez veü
Morir, ne m'avez repeü,
Quant j'oy soif, ne me secou-
[rutes,
Quant fu (nuz), envers moy durs
[fustes
De moy donner de vostre robe,
Tant avoiés le cuer si gobe :
En prison vous m'avez laissié,
Que vers moy n'estes abaissié
En moy faire bièn ne confort.
Or alez. sanz nul reconfort,
Touz jours en poinne doule-
[reuse.

L'AVOCAT

Ceste santence est trop crueuse
Pour nous; n'en pouons appel-
[lèr?
Quant te venis tu hosteler
En no maison ne le savon;
Et nous di quantes foiz t'avon
Fait refus ne aucun dongier
Donner a boire ou a mengier.
Onques jour ne fus en prison
Que nous seussiens.

. . . .

Lacune d'un feuillet.

. . . .

*LA ROYNNE

Hec lasse, con tu es hereux,
Anemis, qui ainssin m'amportes!

RAPILLART, deable

Princes d'enfer, ouvre tes por-
[tes,
Veez vous ci noz maistres qui
[viennent.
Et qui amoinnent et qui tien-
[nent

363 Ms. *nulz.*
*Folio 36 recto.

Les chetilz touz enchaînez?
Sailliez hors et avant venez,
Panssez d'eux faire assez mes-
[chance.
Contre nous est donnée san-
[tance,
Jamais n'en pourrons plus avoir.

BELIAS, deable

Rapillart, tu dois bien savoir
Que bien avons seci sceü,
Saiches que nous avons veü
Trestouz les mors resusciter;
Les nostres nous convint giter
Hors de seanz; a qui clamer
Ne m'en say, et ainssi la mer
Au messaige Dieu entendi,
Que les siens mors ainssi randi :
Bien say plus n'en avrons ja-
[mais.

AZART, deable

Tu dis voir qu'il n'en y a mais,
Que feniz est li mondes touz,
Mais nostres vouloirs soit tres-
[touz
A touz iours mais de ceux gre-
[ver,
Quar ne nous pueent eslever
Jamais loisir pour autre[s] pren-
[dre,
Et pour ce nous convient en-
[tendre
A doubler la poinne a ces las.

L'OUSURIER

He las! doulens, hee las, hee las!
Mis suis a perpetuité
Dou Roy de toute iniquité,
Ou ars serai de touz costez.

SAINT JEHAN

Par dessa sera vostre hostez

Saintes gens, trestuit estes roys,
Jamais jour n'avroiz nuls des-
[roiz,
Fain ne soif, meschief, ne me-
[saise,
Jamais chose qui vous desplaise
*(Ne verrez) ne ne panserez,
Touz jours mais en joye serez,
Et serez tuit empli de grace,
Et si verroiz Dieu en la face,
Plus grans merites avrez que
[anges.

SAINT LUC

Disons tuit a cellui loange
Qui est, qui fu et qui sera,
Qui seanz vous hebergera,
Et par cui vous avez victoire
Des deables, et estes en gloire
Qui jamais jour ne panra fin;
A li serons touz jours afin
Que jamais n'en departiron.

SAINT POL

Seigneur, alé s'en sont
Li deable, et si ont
Les ames enmenées
En enfer; la seront
Plus que chose dou mont
A touz jours tormentées,
Et nous joie avrons.
Te Deum or chantons
A hautes allenées.

Amen. *Amen.*

*Folio 36 verso.
417 Ms. *reverrez*.

LISTE DES MINIATURES

Folios du Manuscrit.		
13	R°	Arrivée de l'Evêque Mauvais devant l'Antechrist (29).
13	V°	L'Antechrist au cimetière avec sa suite : monticules de terre, pierres tombales (30).
13	V°	La Résurrection du Cadavre (31).
14	R°	L'Antechrist a regagné son trône. Le Cadavre ressuscité se dirige vers une porte flanquée de deux tours, où il ne pourra certainement pas passer (32).
14	R°	Dagobert harangue les neuf Rois debout devant lui (33).
15	R°	L'Antechrist reçoit le salut des Rois (34).
15	V°	Mêmes personnages. En plus, l'Aveugle et le Cadavre ressuscité (35).
16	R°	Arrivée des quatre Pauvres (36).
16	V°	Les Pauvres devant le trône de l'Antechrist (37).
16	V°	Hommage des Rois à l'Antechrist (38).
17	R°	L'Antechrist. Devant lui trois Juifs, avec rouelle et bonnet cornu (39).
17	V°	Les mêmes, accompagnés de soldats, se précipitent sur Enoch et Elie (40).
17	V°	Ils les « roulent » de coups (41).
18	R°	Enoch et Elie devant l'Antechrist sur son trône. Sa garde et les Rois sont debout derrière lui (42).
18	V°	Les prophètes sont encore une fois « roulés et battus » (43).
19	R°	Deux Chevaliers les emmènent (44).
19	V°	Ils sont décapités (45).
19	V°	Les deux bourreaux reviennent devant l'Antechrist (46).
20	R°	Un Chevalier harangue ses compagnons (47).
20	R°	Arrestation du Pape et des Cardinaux (miniature reproduite) (48).
20	V°	On les entraine (49).
21	R°	Le second Chevalier les présente à l'Antechrist (50).
22	R°	Le Pape et deux Cardinaux sont emmenés vers la prison (51).
22	R°	Devant l'Antechrist un Cardinal à genoux (52).
22	V°	Un Ange au Paradis. Sur la terre, dans deux cercueils ouverts, Enoch et Elie. Dans un angle, le Bon chrétien avec quelques curieux (53).
22	V°	Un ange conduit par la main Enoch et Elie à l'entrée du Paradis céleste. Sur la terre les curieux lèvent les mains au ciel (54).
23	R°	Malaquin et Mossez menacent la foule (55).
23	V°	Malaquin vient faire son rapport à l'Antechrist (56).
23	V°	Au Paradis saint Jean l'Evangéliste (nimbe rouge) présente des fioles aux Anges (robes blanches, ailes de vermillon) (57).
24	R°	Dieu (en chape bleue d'évêque) fait signe aux Anges de se hâter (58).
24	R°	Un Ange verse sa fiole. Entassement de cadavres (59).
24	V°	Variantes de la même scène (chevaliers, soldats etc.) (2 miniatures, 60-61).
25	R°	Dieu assis, tenant dans la main gauche le globe du monde. De la droite il fait signe à trois Anges à genoux d'aller compléter sa vengeance (62).
25	R°	Un Ange, à gauche, au milieu de rideaux blancs. Draperie bleue avec un soleil rouge. L'Ange verse sa fiole d'où s'échappent des rais d'argent sur le fond d'or de la miniature. L'Antechrist tombe à la renverse, les bras en croix (63).

Folios du Manuscrit.

25	V°	Un Ange versant sa fiole. Le trône de l'Antechrist vide. Cadavres entassés (64).
25	V°	Un homme habillé couché tout du long. A côté le Diable Baucibuz (65).
26	R°	Nouveau bris de fiole, nouveaux cadavres (66).
26	R°	Personnages agenouillés. L'Aveugle lève les mains vers le Ciel. (67).
26	V°	Trois diables, sortis de la gueule du Dragon (68).
26	V°	L'armée infernale. Diables cornus armés de piques, fourches et de boucliers variés, ornés de crapauds et de chauves-souris (69).
27	R°	Les Dix Rois à genoux. Dieu dans son Paradis. A sa droite, la Vierge debout, adossée à une colonne du baldaquin (70).
27	V°	La Vierge écoute la prière de deux Chérubins agenouillés (2 miniatures, 71-72).
28	R°	Les Apôtres à genoux devant la Vierge (73).
29	R°	Dieu assis donne ses instructions aux quatre Evangélistes nimbés (74).
29	V°	Même scène. Dieu a repris le globe du monde. Les quatre Evangélistes descendent l'escalier (75).
29	V°	La terre, couverte de monticules. Les 4 Evangélistes cornent à tout rompre (76).
30	V°	Les diables se promènent au milieu des tombes dont la pierre est soulevée. On distingue couché un cadavre nu, portant une mitre d'évêque, et d'autres personnages analogues (77).
30	V°	Autres cercueils ouverts. La famille de l'Usurier, un Roi, une Reine, etc. (78).
30	V°	Même scène. Les cadavres ressuscités se soulèvent (79).
31	V°	Dieu assis. Devant lui, sur la terre, les morts se dressent (80).
32	R°	Un diable donne la main à une femme vêtue d'un petit bonnet. Défilé des morts en maillots blancs, poussés par les diables devant Dieu assis (81).
32	V°	Un diable vient chercher l'Evêque qui ne peut se décider à quitter sa tombe (82).
33	V°	Dieu en majesté, a rejeté en arrière son manteau rouge, pour découvrir ses plaies. Anges de la Passion. Sur le sol, les humains agenouillés (83).
34	R°	Dieu assis. Debout devant lui, saint Pierre et saint Paul menacent le cortège des damnés (84).
34	R°	Variante de la même scène (85).
35	R°	Dieu assis. A gauche les Damnés. A droite saint Jean fait signe aux Elus d'approcher (86).
35	R°	Même scène. Dieu harangue le groupe des damnés de gauche (87).
36	R°	Rapillart emmène un long cortège de damnés (pape, évêque, abbesse etc., roi). Il est reçu à la porte de l'Enfer par Belias (88).
36	V°	Saint Jean, saint Luc, saint Paul reçoivent les Elus au Paradis. (89).

Saintes gens, trestuit estes roys,
Jamais jour n'avroiz nuls des-
[roiz,
Fain ne soif, meschief, ne me-
[saise,
Jamais chose qui vous desplaise
*(Ne verrez) ne ne panserez,
Touz jours mais en joye serez,
Et serez tuit empli de grace,
Et si verroiz Dieu en la face,
Plus grans merites avrez que
[anges.

SAINT LUC

Disons tuit a cellui loange
Qui est, qui fu et qui sera,
Qui seanz vous hebergera,
Et par cui vous avez victoire

*Folio 36 verso.
417 Ms. *reverrez.*

Des deables, et estes en gloire
Qui jamais jour ne panra fin;
A li serons touz jours afin
Que jamais n'en departiron.

SAINT POL

Seigneur, alé s'en sont
Li deable, et si ont
Les ames enmenées
En enfer; la seront
Plus que chose dou mont
A touz jours tormentées,
Et nous joie avrons.
Te Deum or chantons
A hautes allenées.

Amen. ***Amen.***

LISTE DES MINIATURES

Folios du Manuscrit.

Folios du Manuscrit.

13 R° Arrivée de l'Evêque Mauvais devant l'Antechrist (29).
13 V° L'Antechrist au cimetière avec sa suite : monticules de terre, pierres tombales (30).
13 V° La Résurrection du Cadavre (31).
14 R° L'Antechrist a regagné son trône. Le Cadavre ressuscité se dirige vers une porte flanquée de deux tours, où il ne pourra certainement pas passer (32).
14 R° Dagobert harangue les neuf Rois debout devant lui (33).
15 R° L'Antechrist reçoit le salut des Rois (34).
15 V° Mêmes personnages. En plus, l'Aveugle et le Cadavre ressuscité (35).
16 R° Arrivée des quatre Pauvres (36).
16 V° Les Pauvres devant le trône de l'Antechrist (37).
16 V° Hommage des Rois à l'Antechrist (38).
17 R° L'Antechrist. Devant lui trois Juifs, avec rouelle et bonnet cornu (39).
17 V° Les mêmes, accompagnés de soldats, se précipitent sur Enoch et Elie (40).
17 V° Ils les « roulent » de coups (41).
18 R° Enoch et Elie devant l'Antechrist sur son trône. Sa garde et les Rois sont debout derrière lui (42).
18 V° Les prophètes sont encore une fois « roulés et battus » (43).
19 R° Deux Chevaliers les emmènent (44).
19 V° Ils sont décapités (45).
19 V° Les deux bourreaux reviennent devant l'Antechrist (46).
20 R° Un Chevalier harangue ses compagnons (47).
20 R° Arrestation du Pape et des Cardinaux (miniature reproduite) (48).
20 V° On les entraine (49).
21 R° Le second Chevalier les présente à l'Antechrist (50).
22 R° Le Pape et deux Cardinaux sont emmenés vers la prison (51).
22 R° Devant l'Antechrist un Cardinal à genoux (52).
22 V° Un Ange au Paradis. Sur la terre, dans deux cercueils ouverts, Enoch et Elie. Dans un angle, le Bon chrétien avec quelques curieux (53).
22 V° Un ange conduit par la main Enoch et Elie à l'entrée du Paradis céleste. Sur la terre les curieux lèvent les mains au ciel (54).
23 R° Malaquin et Mossez menacent la foule (55).
23 V° Malaquin vient faire son rapport à l'Antechrist (56).
23 V° Au Paradis saint Jean l'Evangéliste (nimbe rouge) présente des fioles aux Anges (robes blanches, ailes de vermillon) (57).
24 R° Dieu (en chape bleue d'évêque) fait signe aux Anges de se hâter (58).
24 R° Un Ange verse sa fiole. Entassement de cadavres (59).
24 V° Variantes de la même scène (chevaliers, soldats etc.) (2 miniatures, 60-61).
25 R° Dieu assis, tenant dans la main gauche le globe du monde. De la droite il fait signe à trois Anges à genoux d'aller compléter sa vengeance (62).
25 R° Un Ange, à gauche, au milieu de rideaux blancs. Draperie bleue avec un soleil rouge. L'Ange verse sa fiole d'où s'échappent des rais d'argent sur le fond d'or de la miniature. L'Antechrist tombe à la renverse, les bras en croix (63).

Folios du Manuscrit.		
25	V°	Un Ange versant sa fiole. Le trône de l'Antechrist vide. Cadavres entassés (64).
25	V°	Un homme habillé couché tout du long. A côté le Diable Baucibuz (65).
26	R°	Nouveau bris de fiole, nouveaux cadavres (66).
26	R°	Personnages agenouillés. L'Aveugle lève les mains vers le Ciel. (67).
26	V°	Trois diables, sortis de la gueule du Dragon (68).
26	V°	L'armée infernale. Diables cornus armés de piques, fourches et de boucliers variés, ornés de crapauds et de chauves-souris (69).
27	R°	Les Dix Rois à genoux. Dieu dans son Paradis. A sa droite, la Vierge debout, adossée à une colonne du baldaquin (70).
27	V°	La Vierge écoute la prière de deux Chérubins agenouillés (2 miniatures, 71-72).
28	R°	Les Apôtres à genoux devant la Vierge (73).
29	R°	Dieu assis donne ses instructions aux quatre Evangélistes nimbés (74).
29	V°	Même scène. Dieu a repris le globe du monde. Les quatre Evangélistes descendent l'escalier (75).
29	V°	La terre, couverte de monticules. Les 4 Evangélistes cornent à tout rompre (76).
30	V°	Les diables se promènent au milieu des tombes dont la pierre est soulevée. On distingue couché un cadavre nu, portant une mitre d'évêque, et d'autres personnages analogues (77).
30	V°	Autres cercueils ouverts. La famille de l'Usurier, un Roi, une Reine, etc. (78).
30	V°	Même scène. Les cadavres ressuscités se soulèvent (79).
31	V°	Dieu assis. Devant lui, sur la terre, les morts se dressent (80).
32	R°	Un diable donne la main à une femme vêtue d'un petit bonnet. Défilé des morts en maillots blancs, poussés par les diables devant Dieu assis (81).
32	V°	Un diable vient chercher l'Evêque qui ne peut se décider à quitter sa tombe (82).
33	V°	Dieu en majesté, a rejeté en arrière son manteau rouge, pour découvrir ses plaies. Anges de la Passion. Sur le sol, les humains agenouillés (83).
34	R°	Dieu assis. Debout devant lui, saint Pierre et saint Paul menacent le cortège des damnés (84).
34	R°	Variante de la même scène (85).
35	R°	Dieu assis. A gauche les Damnés. A droite saint Jean fait signe aux Elus d'approcher (86).
35	R°	Même scène. Dieu harangue le groupe des damnés de gauche (87).
36	R°	Rapillart emmène un long cortège de damnés (pape, évêque, abbesse etc , roi). Il est reçu à la porte de l'Enfer par Belias (88).
36	V°	Saint Jean, saint Luc, saint Paul reçoivent les Elus au Paradis. (89).

GLOSSAIRE

N. B. — Les mots qui manquent dans le Dictionnaire de Godefroy sont précédés d'un astérisque.

Abandonné à tous, vers 942 : libéral.
Abbausse, 1953-54, et ***abbeesse,*** fol. 1 r° du ms. ; ***abbesse,*** 2123, rime.
Abelir, 2048, 2237 : plaire.
Abevrer, 2325 : désaltérer.
Abisce, 172 : abime (exemple unique, cité par Godefroy d'après ce ms.).
Accorde, 125, forme féminine d'*accord :* paix.
Acorer, percer le cœur, tuer : ***aceurent,*** 2293, rime.
Acointier de (s'), 2148 : faire connaissance avec.
Acravanté, 1139 etc. : anéanti.
Affaire, 236, masculin.
Affin, 144 : parent.
Affubler, 285 : revêtir.
Ainssin, passim, et ***ainssinques,*** 367.
Air, d'air, 1666 : à toute vitesse.
Aisselle, 1987 : planchette, bagatelle.
Aiue, 1281 rime : aide.
Aler, 375 etc. — Formes principales : part p. ***alé,*** 2430 ; ind. ***vois,*** 341, 619 etc ; prétér. ***alastes,*** 2271 ; impér. : ***va,*** 1213 etc., ***alons,*** 248 etc , ***alez,*** 132 etc. ; subj. p. : ***voise,*** 698 ; ***voises, ailles,*** 788 ; ***voist,*** 209 ; ***aille,*** passim ; ***aut,*** 684 ; ***aliens,*** 395 ; ***voisiez,*** 2212 ; — ***comment qu'il aille,*** 1471, 1649 : quoiqu'il arrive.
Alenée, allenée, à hautes allenées, 2438 : souffle par la bouche, voix.
Amener, 1213 ; ***amenons,*** 1088, 1293 ; ***amoinnent,*** 2384 ; ***amenra,*** 526.
Amer, 218, 1651 ; ***amé, ée,*** 322, 1829 etc. ; ***aim,*** 1843 ; ***amérent,*** 1850 ; ***ameras,*** 996 ; ***amasse,*** 1962.
Amordre (s'), s'attacher à ; indicat., ***s'amort,*** 690.
An, pour *en,* 486 et passim.
Anemi, annemi, 304 ; ***ennemi,*** 366 et passim : diable.
Angenuir, engendrer ; ***angenuites,*** 1841.
Antencion, 1972 : volonté.
***Aoffrir,** 1363, offrir (manque dans Godefroy).
Aorer, aourer, 785 etc. ; ***aouré, ée,*** 554, 1774 etc. ; ***aour,*** 1772, rime ; ***aeure,*** 1380, rime ; ***aourez,*** 681, 973 ; ***aouriens,*** 740 ; ***aouray,*** 1742 ; ***aorera,*** 1432 ; ***ahorra,*** 1433 ; ***aourt,*** 645.
Apenre : *aprendre,* 453 etc. ; ***apris,*** 542 ; ***apreigne,*** 435.
Apert, apperte, 85, 783, 938, 1409 : patent.
Apoins, 1192 : présentement.
Apparoir, 2172 ; ***appert,*** 937 ; ***apparra,*** 1143 ; ***apparront,*** 164 ; ***appére,*** 2315,
Appareillie, 1846 : préparée.
Appartenir (de) : ***appartenroys,*** 975.
Appeller, 2372 : faire appel en justice.
Ardoir, 2051, et ***ardre,*** brûler ; ***ardant,*** 2240, 2352 ; ***ars,*** 2411 ; ***arse, arsse,*** 1579, 1874 ; ***art,*** 709 ; ***ardra,*** 110 ; ***arde,*** 428.
Ardure, 2358, et ***arsure,*** 1710, 2136 : tourment du feu.
Arrier, 240, 917 ; ***arriers,*** 820, 822, ***arriére,*** 762, 1678.
Assaillir : *assaura,* 2251.
Assener a, 864 : rencontrer.
Assouvir, 237 : terminer.
Atandre : *attendre,* 638 ; indicat. ***atan,*** 432 etc.
Atirez, 72, 1442 : arrangé.
Au (el), autre : ***sanz plus au recourre,*** 1615.
Autrier (l'), 1449 : l'autre jour.
Autrui (l'), 2067 : le bien d'autrui.
Avaler, 1212, 131 etc. : descendre.
Aver, 1786, 2290 : avare, avide.
Avoir, 713 etc. Formes princip. : ***eü,*** 1169, et ***heü,*** 2193, 1253 etc. ; ***hé*** pour *ay,* 607, 654 etc ; ***avoie,*** 928 etc ; ***aviens,*** 819 ; ***avoiés,*** 2365 ; ***aviés,*** 2232 ; ***oy,*** 623, 1789 etc. ; ***ot,*** 23, 50, 695, 2191 ;

eüstes, heüstes, 134, 1087 etc.; *orent*, 39; *avrai, avré* et flexions, 977 etc.; *aron*, 1238; *arez*, 2259; *avroie*, 400; *aye*, 1336; *aies*, 1184 etc.; *eüsse*, 2127 etc.; — *avoir :* bien, 1680, 2021 etc.; — *Les grans avoirs*, 2043 : biens; — **avoir refus*, 858 : refuser.

Aygue, 1616 : eau.

Baillie, 455 : puissance.

Ban, 655 : proclamation.

Baron : 683, seigneur; 1237, époux.

Bautisay, 1754 : baptisai.

Biens, 546, pour *bien*, par analogie avec *riens*.

***Bisme**, 2077 : abîme. — Godefroy donne les explications du mot à *abisme*, Complément, p. 14.

Braire, crier : *brait*, 1262.

Briser, *brisi* le mariage, 1993.

Ce, 266, 301, 1726 etc. : cette chose.

Ce que, 311 : le fait qui.

Char, passim : chair; — *le delit de vos chars*, 2236 : plaisir de la chair.

Chartrier, 959, 988 : malheureux, misérables.

Chaté, 1862 : bien.

Cheoir : *churent*, 600; *cherra*, 158.

Chetif, chetive, passim : captif; — 2315, les *chetilz*, 2° *malheureux*, dans les interj.; — *Las! chetis*, 2112; — *Lasse chetive*, passim.

Chetiue, 710, rime, féminin de *chetius*, malheureux.

***Clergié**, 1226 : les corporations de clercs, les prêtres.

Cognehue, 922 : connue.

Comparer, payer : *compére*, 55, 832, 2042; *comparoit*, 57; *comparera*, etc., 1924, 2279.

Confort, confors, 1025, 2328 etc. : secours.

Conmander : *conmant*, 612.

Conmant, 2266 : commandement.

Conmant et **conment** (comment) : confondus (passim).

Conseiller : *conseil*, 1271, 1649.

Contenir (se), se comporter : *contenras*, 1310.

Contraire. 1° subst. : obstacle, accusation, 206; *venir à contraire*, 1112 : obstacle; 2° adj. : ennemi, 2252.

Contraiz, 2036 : perclus.

Convenir : *convient*, 226 etc.; *convenra*, 2011; *convendra*, 2141; *conveigne*, 1750.

Cornez, 1881 : les coins.

Courre, 1616; *courant*. 62; *queurent*, 2292, rime.

Creance, 524, 816, 979, 1252, 1469, 1470, compté pour 3 syllab.; *creance* (2 syll.), 812, 827. 887; *crance* (*sic*), 1340.

Crestien, partout 3 syllabes; *crestïenne*, 291 (4 syll.).

Crier, 634 etc.; *crist*, 656, 2262.

Croire, 588; *creans*, 635; *croiant*, 297; *creü*, 596, etc; *creons*, 991, 1300; *croira*, lorrain, 609, pour *croiray; croira*, 3ᵉ pers., 157 etc.; *creez*, 497.

Crueux, 124 : cruel; *crueuse*, 1132, 2371.

Cui (cas régime), 35, 328, 1418, 1772, 1802, 1826 etc.

Damaige, 760, 1455 : dommage.

De, après un comparatif, 882, 2088.

Decolé, 1757 : décapité.

Decoste, 1022 : à côté de.

Deïsmes (3 syllabes), 1953 : dîmes, et *disme* (masculin, 2 syllabes), 2078.

Delivre : délivrée, 1197; accouchée, 416; — *a delivre*, 222, 568 : à volonté.

Demoingne, rime, 1152 : domaine.

Desserte, **deservir**, 70, 2249 etc. : mérite, mériter.

Despire, despisier, mépriser : *despisoient*, 1089, 2224; *despiseray*, 811; *despisiez*, 1814.

Despit, 1169 : mépris.

Despiter, rejeter avec mépris : *despit*, 1384; *despitera*, 776 etc.

Desroi, 1952, 2414 : désordre.

Detraite, 1346 : écartelée.

Deul et **duel**, 375, 1147 : chagrin.

Deveez, 2192 : défendu.

Devenir, 369; *devien*, 571; *devenites*, 2149; *devanras* etc., 1309, 2029; *deveigne*, 208.

Devenus 468 : venu.

Devin, 2218 : divin.

Devis, 1461; *devise*, 23 : souhait, plan.

Devisier, décider, indiquer, 577; *devisiée*, 1717 etc.; *devise*, 2341.

Dire, 102; *dite, ditte*, 302, 1162 etc.; *di*, 1804 (rime), 1788, 1644; *dison,*

1532; *dites*, 1094; *dient* (2 syllabe), 101; prétérit, 1re pers., *dis*, 2231; *deïstes*, 2347; *di*, 2340; *dites*, 301; *deïst*, 1138.

Disirrier, **desirrier**, désirer : *disirrent*, 756.

Disme, 2078, masculin : la dime.

Doloir, 518 : s'affliger; *se deulent*, 953.

Doner, **donner**, 566; *doing*, 736; *donne*, 817 etc.; *donray*, 955, 972; *doint*, 316, 1057, 1248.

Dongier, 2376, pour *dangier* : refus, difficulté.

Doubter : douter, 444 et passim; — *douter* : redouter, 242, 299, 336, 663, 1235, 1634 etc.

Droit, juste : *droiz est que*, 793, 1705.

Dui, 1047 etc. : deux.

Durer, 1507; *durra*, 2139.

Ediffié, 1858 : édifié.

Effaciez, 1875 : anéanti.

Embatre, 1656; *embas ton pouvoir*, 1290 : enfoncer, assurer.

Emperieres, 1240, identique à Loriquaire, pseudonyme du roi des Romains Wenceslas.

En, pour *on*, 564, 656, 1075, 1215 etc.

En, pléonast., 317, 825, 1392.

Encombrer, 1627, 2108 : gêner, opprimer, le contraire de *descombrer*, 799.

Enconmancie, 1494, rime : commencée.

Enfant, 439, 451; *enfes*, 449.

Engenreüre, 2022 : naissance.

Engin, 1367 etc. : ruse; *angins*, 1232 : machine de guerre.

Enluminer, 1735 : illuminer.

Enmener : *enmenra*, 2030; *enmanrons*, 1257.

Enpanser, 1304 : penser à.

Ensoignier (s'), 1162 : s'occuper de.

Entante, 82; *entence*, 866; *entencïon*, 880 : intention.

Enuier : accabler, détruire; *enuie*, 709, rime.

Envelismer, 531, 2261 : empoisonner.

Eschever, 1148 : éviter.

Esmaier (s'), 266, 373, 412 : se troubler.

Esparte, 1580 : éparse, jetée sur.

Esperance, 253, 377, 828 : confiance, pensée, intention.

Esperite, 1601 : esprit.

Essillier, 1980 : détruire.

Estordre, 1259 : échapper à.

Estormi, 1916 : fatigué, accablé.

Estovoir, falloir : *estuet*, 1839.

Estrange, 303 : étranger; *estre estranges* à quelqu'un, 1032.

Estre, 22 : état.

Estre, 387. Formes principales : *sui*, 293 etc.; *estez* pour *estes*, passim; *estoie*, 1997 etc.; *iére*, 393; *estoit*, passim; *fu*, *fui*, *fuy*, 1629, 1757 etc.; *fus*, 2339 etc.; *fu*, 35, 67 etc.; *fustes*, 2345, rime; *seré*, *seray* 233 etc.; *iert*, *yert*, 101, 181, 182, 390, 578, 604, 679; *ert*, 636; *sera*, 263 etc.; *seroiz*, 245 etc; *seroiés*, 765; *serez*, 1080 etc.; *soye*, 397; *soiens*, 404; *feussent* (2 syll.), 141.

Estudie, 2297 : étude.

Eure (rime *meure*), 2165, pour *euvre* : œuvre.

Eve, 1362 : eau.

Eveschié, 817, masculin; — féminin : *une eveschief* (*sic*), 2100.

Faillir : *failli*, 349; *faux*, 770; *faudra*, 617; *faura*, 130, 2250, 1435.

Fain, 967 etc : faim; au figuré : vif désir, 539.

Faire, 239 : *fest* pour *fait*, 85; *faisiés* (4 v., 3 syll.); *feïstes*, 2257, 2346; *faciens*, 1650; *faciés* (2 syl.), 1193; — *Cilz moz ne fait pas a blasmer*, 1652, 1726; — *faire que saige*, que nice, 1042 etc.; — *faire son talent*, 1193; — **faire belles*, 2257 : faire de belles actions, sans ironie; cf. la loc. *en faire de belles*; — *faire a occire*, 162.

Falloir : *faut*, *faust*, 266 etc.

Fausser : *faussé*, 1595; *fausse*, 1270 : contredire.

Fié, **fief**, 1848 : propriété.

Fiers, 124 : cruel, farouche.

***Fluves**, 1614, féminin : fleuve.

Foloier, 1297; *folour*, 1277, faire le fou, folie.

Forçonnerie, 385 : acte de forcené.

Fox, **fole**, 1210, 1634, 312 etc. : fou, folle.

***Freite**, participe, rime, 1613 : brisée. (Godefroy ne donne que le substantif *fraite* et le participe *frait*, *e*.)

Fréres (les) du Pape, 1239 : les cardinaux.

Gaangnié, 196, 1008 etc. : gagné.
Gaberie, 2296 : plaisanterie.
Gaignon, 1070 : chien, coquin.
Gent, 2, 1390 : aimable.
Gent, 1, 478 etc. : peuple.
Gesir, 1929; *gisir*, 396; *geü*, 782, 834 etc.; *gisez*, 1917; *gerront*, 163; *gise*, 211; *geüsse*, 2128.
Geste, 521, 1513, 1582 : race, partisans.
Giter, 1102, 1365 etc. : jeter.
Glouton, 1089, 1167, 1436 : terme d'injure.
Gobe, 358, 2365 : vain, glorieux.
Gré : *de gré*, 1211; *avoir son gré*, 2128 : avoir son plaisir.
Grigneur, passim : plus grand.
Guerpir et **deguerpir**, passim : abandonner.
Gueule (d'enfer), 2307.

Habitacle, 1605 : habitation.
Haïne, 471, 1975 (3 syll.) : haine.
Hair, 1640 etc. : *hai*, 940 etc.; *hay*, 296; *hé*, 1651; *haioient*, 2225.
Hanté, 1391 (avoir le cuer hanté) : obsédé.
***Hereux**, 2380, pour *ereux*, *iros* : furieux, impitoyable. (Pour cette forme *hereux*, Godefroy renvoie t. IV, p. 461, col 3, au mot *Aereus*, au Supplément, où il ne donne rien.)
Homme, **omme**, 26 etc.; *homs*, *hons*, 388, 489, 544 etc.; *hom*, 485.
Hostel, 2329; *hostez*, 2412 : logement.
Hosteler, 2373 : loger.

Inicion, 1692 : commencement.
Iqui, **yqui**, 2077, pour *ichi*, *issi* : de cette sorte.
***Inqui** (d'), 62, pour *enqui*, *anqui* : de là. (Manque dans Godefroy.)
Insoperable, 92 : qui ne peut être surpassé.
Issir, **yssir**, sortir : *yssus*, 55; *is*, 382; *issez*, 460, 1280 etc.

Jame, 2036 : jambe.
Jayant, 1663 : géant.
Joians, 403 : joyeuse.
Juise, jugement : 483, 1963 (3 syllabes), 1586 (2 syll.).
***Jupians**, 1663, rime (Voir aux noms propres.)
Juive : 293, compté pour 3 syll.; 291, 2 syll.
Jus, *sa jus*, 1099, 1212, 1929 etc. : en bas, ici bas.

Laidangier, 1668 : insulter.
Laidure, 1856 : vilenie.
Laissier, 79 etc.; *laissiée*, 368 etc., *lais*, 1604; *laisseray*, 281; *laira*, 1720; *lait*, 1765.
Lait, 1161, 1163 : insulte.
Lancier (**se**) (à quelqu'un), 540 : se joindre à.
Las, **lasse**, 1236 etc. : malheureux, euse; ces *las*, 2407. — En interjection : *las moi doulens*, 2042, et *lasse chetive*, passim.
Le, forme picarde pour *la* : *le mie?* 305; 474; *le ma maisnie*, 575.
Lie, 403 : joyeuse.
Lobé, 1982 : trompé.
Loer, louer, approuver : *loez*, 233, 1502 etc.; *lo*, 394; *loons*, 1420 etc.
Loier, 1004, 1541, 2131 : récompense.
Lor, 520 : lors, alors.

Maaille, 2001, compté pour 3 syll., *maille* : piécette de monnaie.
***Maigre** (langue *maigre et arse*), 1579 : recroquevillée par le feu.
Maitez, 1503 : majesté.
Main (*des hui main*), 1304 : dès aujourd'hui matin.
Mais, 1444 forme altérée pour *mès* (mets), par métaphore : nouvelle. Voir le *Glossaire des Miracles de Notre-Dame*, éd. Fr. Bonnardot, t. VIII, p. 157.
Maisnie, 575 : famille, serviteurs.
***Malaingne**, 704 : lèpre (manque dans Godefroy.
Mansion, 506 : demeure.
Maux, 1668; *male*, *malle*, 1250 etc. : mauvais, se.
Mehaignié, 1007, 2034-37 : estropié.
Mehu, 249 : mu.
Meïsmes : *je meismes*, moi-même, 1954, féminin.
Mener, 1351; *moinne*, *moingne*, 1603; *menray*, *manray*, 894, 1221 etc.; *moinne*, 398.
Merite, 2421 : récompense.
Mes, 387, 1605, 1622, 1945, 1974, 2332 etc. : mon; pl. *mi*, 193, 250, 1027, 2221.

Mes, passim, pour *mais*.
Mescheance, 686 (4 syll.); *mescheance*. 1157, et *meschance*, 888, 2387 (3 syll).
Mescheant (2 syll), 1620; *meschans*, 1578; it. féminin, 2059.
Meselerie, 918 : lèpre.
Mesiaux, **mesiau**, 696, 701, 732; *mesel*, 862 : lépreux.
Mesprendre : *mespris*, 1635; *mespraingne*, 864.
Mesprison, 1374 : mépris.
Mestier, 239, 400 : besoin.
Mettes (de la Mort), 1143 : les bornes.
Mi, pronom rég : moi, 194, 398(?), 1069 (*venez en mi : inde mihi*). 1832.
Mi, 330, 372, 1027, féminin : ma.
Mie ? 305 : maitresse.
Moie, **la moie**, 492, 1513, 1556 : mienne.
Moleste, 174 . tort, dégât.
Mont, 174, 683, passim à côté de *monde*; — *faire monde*, 952 : former un groupe, un rassemblement.
Monde, 198, 1416, 1700 etc : pur net.
Morir, 1102; *morons*, 1530; *morra*, 638 etc.; *morrons*, 1710; *meure*, 2169.
Mouvoir (guerre), 1645; *mouvent*, 150; *mehu* (249) = *meü* : mu.
Moz, 1454, 1652 : mot.
Muer, 886, 1450 : changer.

Naigent, 258 : naviguant.
Naistre, **naitre**, 1052 etc.; *nestre*, 388; *nez*, *nés*. 388 etc ; *née*, 287, à côté de *nœ*, 1838; *nasqui*, 2005, 3ᵉ p. : *nasqui*, 884, *nasquit*, 897.
Nelui, 663, 919 : personne.
Nen, **non**, 242, 1809, 1817 : ne.
Nerci, 964; *cuer triste et noirci*, 1325 et passim : assombri par la tristesse.
Nes, adverbe : *même*, 222, 258, 567, 702, 2198.
Nès, 721, 790, 1321; — *net*, 1700.
Nice, 230. 1995, 2018 : sot, sotte.
No, 1055, 1081. 1963, 2374 : nôtre — Au vers 1531, *noz*, faute, pour *no*.
Non. 1809. Voir *nen*.
Nons (li), 1034 : annonce, nouvellle.

O, 500, 505 etc. : avec.
Oblier : *obliée*, 1140; *oblie*, 1482.
Occirre, 162 : tuer; *ocy*, 1195; *occiez*, 1172.
Octroier, **otroier**, 550, etc.; *otroy*, 868, 875.
Oïr, 1813, 2203 : entendre; *oy*, *oye* 465, 750, 1481; *oyoies*, 2052; *oy*, 931; *oïe* etc., 652, 1795; *o st*, 1465.
Oneur, 1341, féminin : honneur.
Orfenté, 338 : abandon.
Orison, 933, 1816 : prière.
Oscurté, **Ocurté**, 103, 918 : obscurité
Oser : *os*, 1747; *ose*, 1801 etc.
Ost, 1230 : armée; plur. *os*, 1662.
Ouvrer, 1716 : travailler, faire; *euvres*, 1113; *ouvrera* etc., 269. 504.
Ouvert, 1948, rime, pour *ouvré*.
Ouvrir, **ouvert**, 118, 784; *euvres*, 612; *ouvry*, 68.
Oyl, 466 : oui.

Paistre, 2081 : manger, actif.
Pandre et **pendre**, 1974 : la pendaison; 1178 et passim : être suspendu.
Panre, 1243, 1930, 2067 etc., et *prenre*, 1967 : prendre; *pris*, 688 etc. et *prins*, 1251, 1943 etc.; *panray*, 2078, 2427, 2320; *praigne*, 643, 988, 1245; *conmant qu'il praingne* : de toute façon. quoiqu'il arrive.
Panser et **pansser**, 138, 2387 : penser.
Par : *de par* Dieu, 457; *de par* Deable, 1095.
Par, 2243, partic. augmentative.
Par po, 382, 711 : peu s'en faut que.
Paroir : paraitre; *piére*, 585 (2 syllabes).
Partans, 397 (ou mieux *par tans*) : bientôt.
Peril, 799 : damnation.
Pesance, 1296 : peine.
Peser : *poise*, 4, 697; *que qu'en poit ne qui non*, 274
Pesme, 1560 : mauvaise.
Petit, *aucun petit de l'Escripture*, 83 : un peu de...; — *se trop petit non*, 2196 : sinon trop peu.
Piler, 1973 : piller; *pilez*, 1979.
Plaire, 289; *plaist*, *plait*, 314, 615 etc.
Plait, 1174 : débat.
Planté, 272; abondance, 1657 : *à grant planté* : largement, complètement.

Plour, 1812, 1814 : pleur.
Poeste, 100 : les poetes.
Poestez, 1575 : puissance.
Poindre, piquer : *point*, 1994.
Poinne, 139, 678 etc. ; *poingne*, 1604, 2002 : peine.
Pouacre, 862 (un mesel qui touz puoit *pouacre*) : les squammes et l'infection de la lèpre.
Pouoir, pouvoir : *puis*, 406 etc.; *pues*, 997; *puet*, 204, 379 etc.; *pouons*, 1148 etc.; *pueent*, 1620, 2404 (compté pour 2 syll); *puellent*, 1198; *pouiens*, 762; *puisse*, 145 etc.; *pouisses*, 1396; *puissiens*, 15, 189 etc.; *pourroie*, 1852 etc.: *pourri-és*, 2260 (compté pour 3 syllabes)
Poverte, 2194 : pauvreté.
Preudons, 757; *prodome*, 2094 : prud'homme.
Prieuse, 2123 : prieure.
Prisier, estimer : *pris*, 1066; *prise*, 299.
Pris, 544 : prix.
Proie : *aler en proie*, 1223 : en troupe (cf J. Priorat, v. 6204, éd. Ul. Robert, et *ibid.*, introd., p. LV); *faillir a proie*, 349 : manquer sa prise.
Puis, 45 : depuis.
Purger, 918 : guérir de.

Quanque, 343, 577, 1397 : tout ce que.
Quar, passim : car.
***Quasser** les commandements, 1591 : enfreindre.
Quel, féminin, 1205; *quelle*, passim; — *quieux*, 447; *lesquieux* 50, 54.
Qui pour *cui* (274) : *que qu'en poit ne qui non;* 1235, 1358

Raler, s'en retourner, 345.
Ramenteü, 781, 1794 : rappelé.
Ravoier, 1108 : remettre dans la bonne voie.
Ravoir : *ray*, 1632, 1977.
***Reainde,** 1597; *sanz reainde avoir*, sans possibilité de rachat. (Manque dans Godefroy.)
Reffraindre, 1763, 2051 : retenir.
Regarder : ind., 1ʳᵉ p. *regar*, 702; impér , *resgar*, 2086; *regarde*, 613.
Retraire, retirer : *retraite*, 1614, 2273
Remaindre, 1764 : rester.
***Renté,** 1116, 1836 (être renté) : être riche, heureux.
Repaire, 598 : lieu de réunion.
Repentir, 1623; *repen*, 386.
Respiter, 2157 : être répité, obtenir du répit.
Retenir ; *retiegne*, 1246.
Revis, 1462. ressuscités.
Robé, 1981 : volé.
Rouillié, 1165 : roulé de coups.
Route, 360 : troupe.

Sa (passim) pour *ca*.
Sacrer : *le corps c'on sacre*, 861 : l'hostie consacrée.
Sain, sains, 721, 790; *sainqnes*, 2284.
Saint, 100; *sains*, 772, 1800, 1498, 1523
San, 382 : *issir dou san*, perdre la raison.
Sance, 1548 : cens, revenu.
Sauver : *saut*, 443.
Savoir, 195, et **sçavoir,** passim ; *sceü*, 323 etc.; *say*, 203 etc.; *sés*, 1312 etc.; *savon*, 1111 etc.; *sévent*, 923; *savoie*, 2019; *sorent*, 40; *savré*, 662 etc.; *sçeüst*, 2063, 2129; *seussiens*, 2379.
Se (passim) pour *ce* et pour *si*, adverbe.
Se pour *si* affirm. : *se ralons*, 345.
Secourir . *secourutes*, 2362; *sequeures*, 1191.
Senez, 452 : sensé.
Sentir, santir : *sen*, 381; *san*, 409; *sanz*, 381; *sentons*, 1689; *sante*, 679.
Seoir, 1223 etc.; *sielz* pour *siés*, 1182; *siet*. 453; *sié*, 572.
Serre, 1506 : serrure.
Servans, 2011 : servante.
Ses, 1575, 2214 : son.
Soffre, 2239 : souffre.
Soleil, 1561; *soulaux* 107, 1024, 1065.
Somme, 286 : résumé; *sans nulle somme*, 779 : sans réserve.
Sorte, 1249 : espèce, race.
Soue (la), 1479 : sa.
Sougis, 813 : sujets.
Souffrir, 475; *souffert*, 1702; *seuffre*, 919; *suoffre*, 2238; *souffreray*, 515 etc.
Souvenir (se) : *souveignans*, 2026; *souvaigne*, 1749; *souvaingne*, 436, 1832.
Suivre ou **suivir :** *suigant*, 2272; *sieut*, 74; *seurront*, 725.

***Tacres**, 1940 (plus noires que *tacres*), mot altéré pour la rime *arcediacres;* à la place de *take*, plaque ou contre-cœur de cheminée, manque dans ce sens chez Godefroy.

Taisir, 354, et **taire** : *teü*, 1440; *taisiez*, 1238.

Talon : *arester ses talons*, 1660, arrêter sa course.

Tarir le mal, 732 : guérir.

Tart, 249 : *il m'est tart* [que] à côté, 404, 427, de *il me tarde*.

Te, pléonast., 408, 1295.

Tenir, 1926 ; *tien*, 898 etc.; *tenons*, 990, à côté de *tonons*, 1294; *tanré*, *tenray*. 124, 442, 1084; *tanroie*. 1194; *tiegne*, 230 etc.

Terme, 467, 638, et *termine*, 472.

Tes, 1502 : ton; plur. *ti*, 1553.

Tel, féminin, 142, 313, 888, 1599, 1964, 2141; — *tieus* 449, 1927.

Toue (**la**), 1828 : la tienne, ta.

Tolir, enlever : *tolue*, 622; *tout*, 1214, 1359, rime.

Trabucher, faire tomber : *trabuchiée*, 182; *trabuchera*, 519, 1119.

Traire, 240 etc.; *trairay*, 280; *traiez*, 610 etc. : tirer.

Traïtes, traitre, 694; *traïtour*, *traïteur*, 648, 1048; plur. *traïtes*, 1588, 1061; *trayteurs*, 1822.

Trespasser, 758 : mourir; passer, 1617.

Triacles, 530 : thériaque, remède.

Triteuse pour *tristeuse :* triste; journée *trestriteuse*, 93.

Trouver : *trouvé*, 647; *truis*, 275; *treuve*, 1010; *trouvons*, 969; *trouvera*, 161; *truisse*, 699, 966.

Umais (humais), **s'umais**, 2087 : si jamais.

User (son temps), 2106 : passer sa vie.

Valoir, etc. : *vaust* 1251 etc., et *vaut*, 1981 etc.; *vaudray*, 618, 1611, 2049; *vaura*, 1436; *vaille*, 1680; *vaussist*, 1440, 1960.

Veezci, **vezci**, **veci**, passim : voyez ci, voici, partout compté pour 2 syllabes.

***Veesses**, rimant avec *richesses*, 950, pour *veïsses*.

Veiront, 1142 : viendront.

Velins, 530, 2219 : poison.

Venir, 201 etc.; *vien*, 305; *viennent*, 2383; *venis*, 2373; *vint*, 60 etc.; *venré*, *vanray*, etc., 441,; *venront*, 149; *veiront*, 1142; *veigne*, 147, 207 etc.; *veignent*, 1890.

Veoir, 509, 439, 2167, compté pour 2 syll ; *voir*, 438, monosyll.; *voyans*, 851; *veant*, 520; *veü*, 595, 2392 etc.; *voi*, 256, 1387; *voez*, monosyll., 674, pour *veez*, 952; *voiens*, 852; *veoie*, etc., 767, 2118, 2034; *vi*, 1831; *veis*, 2087; *veïsmes*, 2333 etc.; *veesses*, 950; *veist*, 1137.

Vancher, **vencher**, **venger**, 179, 1487, 1667.

Viande, 2039 : nourriture.

Vif, 1675 : vivant; plur. *vis*, 508, 1459

Vilté, **vité**, 41, 166, 1913 : mépris, avilissement.

Vivre : *vesqui*, 1756; *ves puissent*, 5.

***Voez** pour *veez*, monosyll., 674.

Voirs, vrai : *c'est voirs*, 841; — *la voirre* (*voire*. 28) : vérité.

Vo, 315, 617, 801, 1835, 1846, 1873, 2220 : vôtre.

Voz, 571; *voz pouoirs*, 1524; *voz purtez*, 2283 : vôtre.

Vouloir, 517; *vueil*, 9, 230 etc.; *vues*, 713; *veult*, 1840, 2197; prétér. : 1re pers. *voz*, 2177; 2e pers. *vos*, 1363; *voussis*, 2061; *voussistes*, 2264-66; *vourras*, 578, 2167; *voudra*, 2140; *voudroiz*, 2321; *vourroie*, 290 etc.; *veilliés*, 309 etc.; *vueille*, 1725; *vielle*, 185 etc.; *veille*, 1201, 1768, et *vueille*, passim; *voussist*, 934.

Y, pléonast., 1618.

Yaue, 728 : eau.

Yce, **ice**, 121 : ce, masculin.

Ycilz, 1565 : icilz.

Yssues, 2111 : issues, revenus.

TABLE DES NOMS PROPRES

N. B. — Cf. la liste des acteurs du manuscrit, p. 213.







